

Une Anthologie de Textes pour l'Histoire de l'Eglise de Corée

1. Textes écrits par des Missionnaires

Table de matières

Préface : Les débuts de l'Église catholique en Corée

1784 : Lettre de M. de Ventavon

1790-1 : 2 lettres par Mgr de Gouvea

1790 : 2 Lettres de Pékin

1797 : Mgr de Gouvea : L'introduction du christianisme en Corée

1801 : Extrait d'une lettre de M. de Govéa, évêque de Péking

1832 : Notice de Mgr Bruguière sur l'état du Christianisme en Corée

1833 : Lettre de M. Maubant sur la mort de Mgr. Bruguière

1836 : Première Lettre du P. Maubant après son entrée en Corée

1839 : Relation de Mgr Imbert de la persécution en Corée

1839 : Dernière lettre de M. Maubant

1839 : Mgr. Ferréol : Actes de quelques martyrs coréens

1846 : Lettre de M. Ferréol sur les martyrs de 1846

1846 : Note de Mgr Daveluy sur les martyrs

1858 : Lettre pastorale de Mgr Berneux

1867 : Lettre du P. Calais sur la Persécution en 1866

1867 : Essai de conseils et de direction

1887 : Coutumier de la Mission de Corée

Annexe : Textes cités abondamment ou intégralement dans l'Histoire de Dallet

1784 : Lettre de M. de Ventavon

Nouvelles Lettres Edifiantes des Missions de la Chine et des Indes Orientales
Volume 2 (1818) pages 20-27

Cette lettre fut publiée pour la première fois en note de bas de page de la traduction française du récit détaillé de l'évêque Govea, publié à Londres en 1800. Le père Jean-Matthieu de Ventavon (1733-1787) avait suivi une formation d'horloger et, après son arrivée en Chine en 1766, il construisit des curiosités mécaniques pour l'empereur Qianlong et répara également des horloges. Son travail plut tellement à l'empereur qu'il fut très occupé et n'eut pas le temps d'étudier la langue chinoise. On lui demanda de fabriquer un automate capable d'écrire en mandchou. Il le fit installer de manière à ce qu'il puisse également écrire en mongol.

Extrait d'une lettre de M. de Ventavon, missionnaire à Péking, en date du 25 novembre 1784.

Vous apprendrez sans doute avec consolation la conversion d'une personne dont Dieu se servira peut-être pour éclairer, des lumières de l'Evangile, un royaume où l'on ne sache pas qu'aucun missionnaire ait jamais pénétré ; c'est la Corée, presque île située à l'orient de la Chine. Le roi de cette contrée envoie tous les ans des ambassadeurs à l'empereur de la Chine, dont il se regarde comme vassal. Il n'y perd rien ; car s'il fait des présents considérables à l'empereur, l'empereur lui en fait de plus considérables encore. Ces ambassadeurs coréens vinrent, sur la fin de l'année dernière, eux et leur suite, visiter notre église ; nous leur donnâmes des livres de religion. Le fils d'un de ces deux seigneurs, âgé de vingt-sept ans, et très-bon lettré, les lut avec empressement ; il y vit la vérité ; et, la grâce agissant sur son cœur, il résolut d'embrasser la religion, après s'en être instruit à fond. Avant de l'admettre au baptême, nous lui fîmes plusieurs questions, auxquelles il satisfit parfaitement. Nous lui demandâmes, entre autres choses, ce qu'il étoit résolu de faire, dans le cas où le roi désapprouveroit sa démarche, et voudroit le forcer à renoncer à Ja foi il répondit, sans hésiter, qu'il souffriroit tous les tourmens et la mort, plutôt que d'abandonner une religion dont il avoit clairement connu la vérité. Nous ne manquâmes pas de l'avertir que la pureté de la loi évangélique ne souffroit point la pluralité des femmes. Il répliqua : Je n'ai que mon épouse légitime, et je n'en aurai jamais d'autres. Enfin, avant son départ pour retourner en Corée, du consentement de son père, il fut admis au baptême, que M. de Grammont lui administra, lui donnant le nom de Pierre ; son nom de famille est Ly. On le dit allié de la maison royale : il déclara qu'à son retour il vouloit renoncer aux grandeurs humaines, et se retirer, avec sa famille, dans une campagne, pour vaquer uniquement à son salut. Il nous promit de nous donner chaque année de ses nouvelles. Les ambassadeurs promirent aussi de proposer à leur souverain d'appeler des Européens dans ses Etats. De Péking jusqu'à la capitale de Corée, le chemin de terre est d'environ trois mois. Au reste, nous ne pouvons nous entretenir que par écrit avec les Coréens. Leurs caractères et les caractères chinois sont les mêmes quant à la figure et à la signification ; s'il y a quelque différence, elle est légère ; mais leur prononciation est tout-à-fait différente. Les Coréens mettoient par écrit ce qu'ils vouloient dire : en voyant les caractères, nous en comprenions le sens, et ils comprenoient aussi tout de suite le sens de ceux que nous leur écrivions en réponse. Le fils aîné de l'empereur de Chine paroît tout-à-fait bien disposé en faveur des Européens, qu'il estime. Il est dans la quarante-unième année de

son âge, et gouverne l'empire lorsque l'empereur est absent de la capitale (il en est souvent absent trois ou quatre mois). Les Chinois pensent assez généralement qu'il est destiné par son père à lui succéder ; mais c'est là un secret qu'il seroit dangereux de vouloir sonder, et dont on ne doit parler qu'à l'oreille. Le mois passé, ce prince est venu, avec tout son train, dans notre maison ; il a visité l'église, a voulu voir les ornemens sacerdotaux, la congrégation du Saint-Sacrement, l'observatoire, enfin, les chambres de quelques particuliers. Il s'en est allé fort satisfait. S'il est un jour maître, nous espérons qu'il sera favorable à la religion, sur laquelle il a fait, à différentes fois, bien des questions.

Dans plusieurs provinces de Chine, il y a un grand nombre de mahométans ; ils se sont révoltés, dans celle de Kansiu, le printemps dernier, au nombre de cent mille. D'abord ils ont pris quelques villes, et battu les soldats du pays, mal aguerris. A la première nouvelle, l'empereur a fait marcher contre eux, avec diligence, ses troupes, tant tartares que chinoises et autres ; les mahométans, resserrés de toutes parts, dans des lieux arides, forcés, par la soif, d'en venir aux mains, ont été, dans deux ou trois combats, entièrement défaits, eux, leurs familles et leurs adhérens : à la réserve de ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de quinze ans, tous ont péri par le fer des vainqueurs. Cependant on laisse tranquilles les mahométans qui n'ont pas remué. Tout est aujourd'hui en paix, et l'on se prépare à célébrer, avec magnificence, la cinquantième année du règne de Kienlong, qui, à l'âge de soixante-quatorze ans, gouverne encore ses Etats avec la même force et la même application que dans un âge moins avancé. Il doit, à cette occasion donner un repas solennel aux gens distingués qui ont atteint soixante ans. Les Européens missionnaires, parvenus à cet âge y assisteront aussi. Ce repas sera suivi de présens que l'empereur fera distribuer à tous les convives. La cour de Russie est en correspondance avec celle de Chine. Ce sont les missionnaires qui traduisent les lettres du sénat de Pétersbourg, et qui mettent en latin celles de l'empereur. Les Moscovites ont à Péking une église et quelques chrétiens de leur rit. Elle est desservie par un archimandrite et trois ou quatre moines, auxquels on joint cinq ou six jeunes gens pour apprendre ici les langues tartare et chinoise. On les relève de dix en dix ans. Au reste, ils reçoivent assez rarement des nouvelles de la Moscovie européenne, à cause de la distance des lieux. De Pétersbourg à Péking, il faut près d'un an pour faire le voyage par terre, et je pense que les froids et les autres incommodités qu'on essuie dans cette route, sont plus insupportables que les chaleurs de la ligne.

Nous vivons fort bien ici avec MM. les Moscovites ; cependant nous sommes obligés d'user, à l'extérieur, de réserves, pour ne pas donner ombre à la cour de Péking, qui, par des craintes politiques, plus que pour toute autre raison, met des obstacles aux progrès du christianisme. Comme la religion chrétienne n'est autorisée en Chine par aucun édit de l'empereur, les néophytes, dans les provinces, sont recherchés de temps en temps ; l'avidité des mandarins, et la malice des infidèles, y donnent souvent lieu ; mais c'est plus souvent le prétexte des perquisitions qu'on fait de certaines sectes prohibées, et qu'on sait, par expérience, être portées à la révolte. Quand les mandarins des lieux où la persécution est allumée ont des relations à Péking, les missionnaires de cette ville, par le moyen de leurs connoissances, trouvent le moyen de les apaiser sans bruit ; et quelques-unes ont été ainsi apaisées cette année. Le temps ne me permet pas d'entrer dans le détail. Je vous dirai seulement quelque chose de la plus considérable, qui a été dans la province de Chansi, dans le district de Lougan, ville du premier ordre. Elle a eu son principe dans la méchanceté d'une bellemère infidèle, qui vouloit absolument forcer sa bru chrétienne à des actes de superstition. Ne pouvant en venir à bout par les plus mauvais traitemens, elle la déféra, comme chrétienne, au mandarin inférieur. La bru fut arrêtée, elle et ses parens ; ensuite nombre d'autres chrétiens, non seulement de la ville où l'affaire avoit commencé, mais de la ville et du district de Lougan, où le mandarin supérieur en prit connoissance. Ce dernier sévit contre les chrétiens d'une manière barbare. Il voulut les forcer à fouler aux pieds le crucifix, qu'il fit briser. Il y en

eut qui eurent la lâcheté d'apostasier ; les autres tinrent ferme, et la pieuse bellefille en particulier. Aussi furentils détenus en prison, et chargés de fers. Le mandarin alla plus loin ; il fit afficher, dans cinq à six villes de sa dépen dance, qu'on eût à lui livrer tous les chrétiens. Quelquesuns voulurent lui représenter qu'à Péking on les toléroit, et que les Européens y avoient des églises ouvertes, où l'on pouvoit aller librement. Il répondit, avec un air de mépris, qu'il savoit tout cela ; mais qu'il savoit aussi qu'il n'étoit point permis aux Européens de prêcher leur religion dans les provinces. Plusieurs chrétiens, justement alarmés, coururent à Péking donner avis de tout aux missionnaires. En recherchant qui étoit le mandarin ou gouverneur de la ville de Lougan, et d'où il étoit, il se trouva précisément que, sous deux jours, le neveu d'un des mandarins généraux de la province de Chansi devoit partir pour cette province. Il étoit à deux journées de Péking on lui envoya surlechamp quelques petites curiosités d'Europe, le priant instamment de parler à son oncle en faveur des chrétiens persécutés il le promit, et tint parole. A peine arrivé, il parla à son oncle. Celuici, à sa demande, fit écrire au mandarin de Lougan, pour lui reprocher les rigueurs qu'il avoit exercées. Ce dernier répondit fort modestement, et promit d'élargir au plutôt les prisonniers. Il n'en eut ni le mérite, ni la gloire. Presqu'aussitôt accusé, je ne sais de quelle faute, il fut cassé par l'empereur, et dépouillé de ses emplois. Les chrétiens apostats, pour réparer leur crime, eurent le courage de présenter au mandarin, commis pour régir par interim, une requête dans laquelle ils se déclaroient repentans de leur apostasie, et faisoient leur profession de foi. Le mandarin dit d'abord, que, pour répondre à leur requête, et terminer l'affaire, il falloit attendre l'arrivée du mandarin en titre. Mais quelque temps après, soit de son propre mouvement, soit à l'occasion de quelque recommandation, il dit qu'il ne vouloit plus se mêler de ces sortes d'affaires, et renvoya tous les prisonniers. Quant à la bellefille, dont le mari étoit aussi infidèle, elle retourna à la maison paternelle. Je ne dois pas vous laisser ignorer son nom ; elle s'appelle Marthe Ma. Voilà à peu près, Monsieur, tout ce que j'ai d'intéressant à vous marquer. Je vous prie de communiquer ma lettre à tous vos Messieurs, auxquels je renouvelle ma protestation du plus sincère attachement et de la plus vive reconnaissance. Avec ces sentimens, j'ai l'honneur d'être, en union de vos saints sacrifices, Monsieur, votre très humble et très-obéissant serviteur,

Signé, Ventavon, missionnaire apostolique.

Peking, le 25 novembre 1784.

1790-1 : 2 lettres par Mgr de Gouvea

Alexandre de Gouvea ou Gouveia est né à Évora en 1731, ordonné prêtre dans le Tiers-Ordre de Saint-François de Pénitence en 1775 ; nommé évêque de Pékin en juillet 1782, consacré évêque en février 1783, arriva à Beijing en 1785, et est décédé en juillet 1808.

A. Lettre adressée par Mgr de Gouvea, évêque de Pékin, au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, concernant l'introduction du Catholicisme en Corée et son progrès.

Pékin, le 6 octobre 1790 Arrivée à Rome, le 9 juillet 1792.

Archive de la Propagande, Rome, SO, 1791-1792, ff. 448-450.

Très Éminent et Très Révérend Monsieur,

Un spectacle des plus agréables de la Sainte Religion a été présenté à cette Église pékinoise par la nouvelle entrée de l'Évangile dans le Royaume de Corée, la Chine Tartarie et le diocèse limitrophe de celui-ci. Comment cela s'est produit, je vous le raconterai dans quelques mots.

En 1784, le fils d'un des ambassadeurs du Royaume de Corée, brûlant du désir d'apprendre les sciences mathématiques, se rendit dans les églises pékinoises pour écouter les enseignements des missionnaires européens et se procurer des livres de mathématiques. Les missionnaires européens prirent soin, à temps, d'enseigner à ce Coréen, avec les mathématiques, les principes de la religion chrétienne, et de remettre les livres contenant la religion elle-même, avec un tel succès que l'homme, ayant appris la vérité de la religion, demanda le baptême et l'obtint avec l'approbation et le consentement de son père l'ambassadeur. De retour dans son pays la même année, le nouveau chrétien, à qui on avait donné le nom de Pierre et le nom de son famille étant Yi, devint catéchiste œuvrant par la grâce divine et fonda l'Église. Devant la multitude des croyants, la prédication de l'Évangile ne pouvait laisser le Roi et les Ministres en retrait. La persécution fut donc excitée, car de nombreux néophytes furent capturés, des édits royaux furent publiés interdisant la nouvelle religion, et les pires furent tous furieux contre l'Église naissante.

Cependant, les efforts humains ne pouvaient rien contre les plans de Dieu. Soixante des néophytes capturés se sont comportés courageusement, enchaînés, sous des tortures plutôt horribles que de supporter de renier le Christ, au grand étonnement des incroyants, dont certains se sont convertis à cause de la constance des chrétiens dans les tortures. Le roi, ému donc par les informations de certains ministres louant le christianisme de Pékin, ordonne que les chrétiens soient sortis de prison, et avec un simple avertissement de conserver l'ancienne religion du royaume, ils sont renvoyés à leurs propres maisons, et par cette méthode on met fin à la persécution.

Les confesseurs néophytes du Christ devinrent plus audacieux dans la prédication du Christ, et conduisirent à un zèle plus ardent qu'auparavant, ils convertirent leurs parents, parents et autres autant que possible jusqu'en 1789, date à laquelle, après avoir tenu un concile commun, ils envoyèrent secrètement à Pékin un néophyte compétent avec des Lettres, dans lesquelles on trouvait tous les éléments mentionnés ci-dessus du Saint Évangile. Ils racontaient les nouvelles et les progrès avec une plume plus diffuse, demandant avec des exhortations énergiques les aides spirituels, les prêtres, les livres et toutes les autres sources de religion nécessaire à cette nouvelle Église. Le porteur de la lettre, venu en secret parmi les parents de l'ambassadeur de Corée, a apporté une grande joie et une grande surprise à l'Église de Pékin. Car il reçut les sacrements avec une telle piété et une telle dévotion que tous les Chinois et Européens présents ne purent retenir leurs larmes. Son nom est Paul, surnommé

Korean In.

Après avoir examiné les lettres et étudié l'état du nouveau christianisme, j'ai appris que la foi était ferme parmi eux, mais que l'enseignement de la doctrine chrétienne était superficiel, en raison du manque de livres et d'hommes experts, et que l'entrée des Européens et des prêtres chinois dans ce royaume était extrêmement difficile à cause de la surveillance de la police aux frontières des deux royaumes. Comme il était effectivement impossible d'envoyer un prêtre, j'ai écrit des lettres pastorales à cette nouvelle église, dans lesquelles je recommandais de demander à Dieu la grâce. J'ai pris soin d'enseigner substantiellement et succinctement l'action de la foi, l'observance des Préceptes divins, la nécessité de croire à toute Doctrine, et le commandement de l'exécuter, et la méthode de vivre la vie chrétienne sans la présence d'un prêtre ; recommandant avec toute l'efficacité possible, qu'ils enquêtent sur les voies et méthodes par lesquelles les prêtres devraient passer dans ce royaume, ou du moins qu'ils envoient quelques jeunes gens à Pékin, afin qu'ils puissent être instruits au séminaire, et qu'ils seraient futurs prêtres. Il est resté un mois.

Les lettres pastorales, grâce à l'action de la grâce divine, produisirent l'effet et l'impression désirés sur le cœur des Coréens ; pour ceux d'entre eux comprenant combien ils étaient ignorants de la doctrine de la Sainte Religion, et combien les prêtres étaient utiles et indispensables, pour qu'ils reçoivent les sacrements avec le reste des bienfaits de la Sainte Religion. C'est pourquoi le même néophyte est de nouveau envoyé à Pékin en cachette parmi les parents des ambassadeurs, arrivés à Pékin au mois d'août, en compagnie d'un autre catéchumène, officiel du roi de Corée, qui m'a en effet apporté deux lettres et le reste des nécessaires informations, mendiant sincèrement des aides spirituelles et des missionnaires.

Ayant donc bien compris l'état de l'Église coréenne naissante, et après avoir examiné les raisons importantes des deux côtés, et ayant également suivi l'avis d'hommes prudents, j'ai pensé devant Dieu que je n'abandonnerais pas environ quatre mille âmes miraculeusement converties au Christ, et devais saisir l'occasion la plus opportune de répandre la Sainte Foi dans le Royaume, dans lequel Jésus Christ n'avait jamais été annoncé. C'est pourquoi j'ai décidé et j'ai promis d'envoyer un missionnaire en Corée, je me suis mis d'accord avec les deux néophytes sur le moment, le lieu, la méthode et les autres moyens, afin que la mission soit suffisamment nouvelle et audacieuse avec toute la sécurité possible ; et ayant répondu aux lettres et demandes des nouveaux Chrétiens, ayant également remis le calice, le Missel et autres choses sacrées nécessaires à l'administration des Sacrements, j'ai envoyé il y a quelques jours les deux néophytes, consolés et relevés dans l'espoir, à leur propre Royaume, leur enjoignant d'être sûrs d'être présents l'année prochaine au mois de mars avec les guides les plus sûrs dans un lieu aux frontières de la Tartarie chinoise et de la Corée, etc.

Cette expédition sacrée, considérée uniquement d'un œil humain, semble très difficile, ou presque impossible, à cause des lois strictes des royaumes de Chine et de Corée, qui s'interdisent mutuellement la communication et l'entrée aux frontières. Car, bien que les Coréens soient les plus anciens affluents de la Chine et qu'ils soient obligés d'envoyer chaque année des ambassadeurs et des tributs à Pékin, pour des raisons de méfiance mutuelle et de considérations politiques, il est interdit aux vassaux chinois et coréens de franchir les frontières l'un de l'autre même une seule fois.

Deux fois par an, les Coréens sont autorisés à traverser les frontières de la Chine pour faire du commerce de marchandises, car cela se fait en effet sous certaines et strictes conditions. Mais si l'on considère, comme c'est le cas, la nouvelle entrée de l'Évangile et sa propagation rapide, il apparaîtra immédiatement qu'il s'agit d'une affaire complètement divine et pleine de miracles, comme c'est vrai, c'est pourquoi j'ai pensé et je crois que Dieu achèvera miraculeusement ce qu'il a miraculeusement commencé : car un si grand nombre de païens se sont convertis en peu de temps à partir d'un néophyte faible et peu instruit ; tant de courage et de constance dans la souffrance des tortures de la part de ceux qui avaient reconnu les débuts

de la Religion ; le changement dans le cœur du roi fut si soudain qu'il ordonna que les chrétiens emprisonnés en prison soient renvoyés impunis dans leurs propres maisons ; tant d'ardeur pour recevoir les prêtres, évidente par le mépris du danger de la vie des chefs ; l'arrivée opportune d'un des fonctionnaires royaux à Pékin, qui put apporter avec lui les objets sacrés les plus nécessaires ; enfin un tel esprit de piété et de ferveur, qui se discerne bien dans les lettres et dans les choses recherchées, toutes ces choses me semblent révéler très clairement le doigt de Dieu en faveur de ces nations chez lesquelles l'Évangile n'est jamais entré ; de sorte que, par conséquent, je n'ai aucun doute que Dieu achèvera son œuvre et ouvrira les routes bloquées, afin que le missionnaire puisse aller et rester dans le Royaume de Corée.

Par conséquent, en invoquant l'aide de l'Esprit Divin, j'enverrai un missionnaire doté des ressources appropriées au christianisme du Royaume coréen, qui pourra, en travaillant avec Dieu lui-même, nourrir, élever et élargir le jeune troupeau de Jésus Christ. Pour cette œuvre, j'ai nommé Jean de Remédios, prêtre séculier de Macao, que j'avais enseigné à Pékin et que j'avais consacré il y a quatre ans. Ce missionnaire, bien que jeune, gouvernera avec piété, prudence, docilité et une instruction suffisante en théologie morale : de plus, d'éducation européenne, il a un visage chinois et des manières extérieures, dont il faut soigner ici le plus possible, de sorte que, vêtu de vêtements coréens, il ne sera pas facilement reconnu comme étranger dans le Royaume de Corée.

Pour le reste, le royaume de Corée, autant que nous pouvons le comprendre ici, a à peu près les mêmes coutumes et mœurs que les nations de Chine, dont il descend et dont il faisait partie il y a plusieurs siècles. et du reste, qui suit les divinités de Chine ; ils diffèrent peu des Chinois par la figure, le caractère et les manières : ils sont tributaires de l'empereur de Chine, qui a aussi le droit de confirmer le roi, fils ou petit-fils du prédécesseur : ils n'ont aucun commerce ni communication avec les autres nations, excepté les Japonais, avec lesquels ils communiquent à certaines époques et lieux de commerce. Les arts et les sciences sont à peu près les mêmes qu'en Chine, ils utilisent les mêmes livres et caractères, quoique la prononciation soit différente ; de sorte qu'on peut donc communiquer ici avec les Coréens en écrivant des caractères chinois, mais en aucun cas en parlant. Cependant, puisque ce Royaume est plus pauvre et plus sincère que l'Empire de Chine, et par conséquent ne pollue pas avec autant d'orgueil, d'arrogance et de richesse, la prédication de l'Évangile sera plus facile et plus fructueuse. Les obstacles à la sainte religion sont les mêmes que ceux que les Chinois ont, à savoir les superstitions surtout envers les morts ; la multitude des femmes, les contrats usuraires et la difficulté d'introduction des missionnaires ; car comme ils ne communiquent avec aucune colonie européenne ou indienne, et ne savent pas naviguer, l'entrée des missionnaires dans ce royaume ne peut se faire que par la Chine.

Ce sont les choses qui me sont apparues importantes pour parler de l'Église coréenne émergente et du nouveau troupeau de Jésus-Christ qui sera dirigé sous les auspices et le patronage votre Eminence lui-même. Je demande à Votre Eminence d'annoncera au Pape ces heureuses nouvelles, pour qu'il appelle le zèle pour les Saintes Missions, la propagation du Saint Évangile dans ce Royaume dans lequel le christianisme n'est jamais entré et où il n'a jamais été possible d'entrer bien qu'il était civilisé. Dans les années à venir, je vous écrirai des informations de plus en plus précises sur ces christianismes, afin que le Saint-Siège puisse fournir des informations approfondies, solides et utiles.

En attendant, je me recommande moi-même et vos Missionnaires à des prières ferventes ; Et je prie Dieu pour leurs sécurité.

Pékin, 6 octobre 1790.

Em.me et R.me D.D. Cardinal Antonelli

Évêque Pékin

B. Lettre adressée par Mgr de Gouvea au cardinal Antonelli, préfet de la propagande, sur l'administration de la mission coréenne.

Archive de la Propagande, Rome : SO, 1791-1792, ff. 474-475

Pékin, le 6 octobre 1790

Très Éminent et Très Révérend Monsieur,

Dans la lettre précédente adressée à Votre Excellence, je vous ai donné le rapport complet de la merveilleuse diffusion de l'Évangile en Corée pour la première fois, mais j'ai quelque chose à vous dire en privé. Je vous demande d'en juger la valeur et de décider d'en informer ou non la Congrégation.

Je voudrais informer Votre Excellence que la Congrégation devrait considérer les conséquences possibles selon le groupe missionnaire qui sera délégué pour avoir la juridiction sur la nouvelle région missionnaire en Corée. Comme nous l'espérons du Dieu tout-puissant, pour qu'un champ missionnaire prenne racine et récolte une moisson abondante pour Jésus-Christ, un supérieur ou un vicaire doit être placé là pour envoyer des missionnaires dans ce champ missionnaire et y vivre. Mais comme l'entrée du Prêtre en Corée ne peut se faire que par mon diocèse et surtout par la ville de Pékin, il arrivera peut-être dans l'avenir que le Préfet de cette Mission, ne voulant pas ou ne voulant pas se rendre en Corée, réside à Pékin ; il arrivera plutôt qu'un Missionnaire de Pékin sera chargé de cette Mission, et comme les Missionnaires de Pékin ne peuvent quitter Pékin sans grand danger, ledit Préfet sera obligé à plusieurs reprises de rester dans cette Ville. Et même si, dès le début, la Congrégation met en garde contre l'exercice par ce préfet de cette juridiction dans le diocèse de Pékin, avec le temps, il peut arriver ce qui semble déraisonnable au début. Voilà le fondement de ma peur et de mon affirmation.

Si la Sainte Congrégation délègue sa juridiction à ses propres missionnaires, nous n'aurons rien à craindre de la Sainte Congrégation, médiatrice de cette paix, pour la paix de ce diocèse. Quant aux missionnaires portugais, je ne connais pas les intentions des autorités de Lisbonne concernant le nouveau champ missionnaire, je ne peux donc pas leur demander de prendre en charge le champ missionnaire coréen, ni les refuser. Cependant, si la Sainte Congrégation délègue la juridiction du champ missionnaire susmentionné aux missionnaires français résidant à Pékin, cela causera un préjudice particulier à la Sainte Église, et je crains fort que la paix dans le diocèse de Pékin ne soit perdue pour longtemps en raison des protestations des autorités portugaises. Cette affirmation n'est nullement dénuée de fondement, comme le montre l'explication suivante.

La dissolution de la Compagnie de Jésus a rompu la paix entre les jésuites portugais et français. Ou plutôt, il faudrait dire qu'elle l'a été pour des raisons diverses et répétées. En particulier, les Français ont trouvé une méthode pour échapper à la juridiction du diocèse portugais et l'ont envoyée par écrit à la France, en divisant la Mandchourie (communément appelée Liaodong) du diocèse de Pékin, en formant un autre diocèse que Pékin, et en le faisant administrer par les Français. J'ai fait une demande sérieuse. L'idée était d'utiliser cette méthode pour libérer définitivement les missionnaires français de la juridiction du diocèse portugais. Cette idée ne semblait peut-être pas étrange en Europe, mais à Pékin, sa bizarrerie était très claire. Cependant, selon un message envoyé par un ministre des autorités parisiennes aux Français de Pékin qui gardaient espoir, les négociations seraient plus faciles si la Mandchourie ne faisait pas partie du diocèse de Pékin, mais si la Mandchourie faisait partie du diocèse de Pékin et qu'il y avait des problèmes, il faudrait se concerter avec les autorités portugaises. Ce fait était déjà connu à Lisbonne, mais il a été confirmé ici à Pékin par d'autres Portugais, démontrant pleinement le danger d'un conflit avec le scandale. À un moment comme celui-ci, si la Corée est confiée aux Français, elle est adjacente au diocèse de Pékin et

de Liaodong, que les Français veulent, alors les Français utiliseront le nouveau champ missionnaire en Corée comme une opportunité pour créer de nouvelles idées et demandes, j'en suis sûr. Les missionnaires de la mission française nous ont dit qu'ils étaient en train de le faire et qu'ils prévoyaient d'envoyer une lettre à la France cette année concernant le travail missionnaire en Corée. En outre, il y a trois ans, la même idée concernant la division des diocèses est apparue, et des rumeurs se sont répandues parmi les croyants selon lesquelles de nouveaux édits pour la division des diocèses étaient arrivés, et que l'évêque de Pékin serait élu de manière indépendante, et ces simples rumeurs ont donc eu un effet sur la division des diocèses mentionnée plus haut. Il y a des missionnaires qui pensaient que c'était tout à fait fondé. Quant à moi, je ne suis pas du tout inquiet. Je ne suis pas du tout inquiet. En effet, je connais les intentions extrêmement sincères du Saint-Siège à l'égard des champs de mission et son harmonie avec les autorités portugaises. Mais cette unité serait certainement rompue si une division aussi inexplicquée était faite dans ce diocèse, qui était légalement sous la tutelle portugaise, qui n'a jamais été abolie.

Cependant, si je vous raconte honnêtement toutes ces circonstances, c'est simplement pour susciter l'intérêt de votre Excellence, et pour remplir le devoir de ma conscience de promouvoir la paix et d'éradiquer la discorde, et de remercier Dieu pour les résultats. C'est parce que je ne veux pas en assumer la responsabilité. Je sais bien que la Corée ne faisant pas partie du diocèse de Pékin, elle n'a absolument rien à voir avec ma juridiction, si ce n'est le fait qu'elle s'y trouve. Je la confierai volontiers aux missionnaires nommés par la Congrégation. Ce n'est pas seulement le respect que l'on doit avoir pour le Saint-Siège, mais aussi parce que je dois répondre devant Dieu tout-puissant de mon propre diocèse. et il y a de quoi avoir peur.

Que Dieu préserve Votre Éminence, envers qui j'ai le plus grand respect et la plus grande révérence.

1790 : 2 Lettres de Pékin

Fr. Joseph Panzi (1734-1812), né à Crémone, devint frère jésuite en 1768, entra en Chine en 1771 et fut actif comme artiste, associé à la mission française. En 1806, après la restauration de l'ordre des jésuites, il renouvela ses vœux avec les autres anciens jésuites.

Frère Panzi au Père Solari à Genoa et aux Pères Rossi, et Bridault à Rome, sur le baptême de Monsieur Paul Yun à Pékin.

Archive de la Propaganda AJF, dossier Panzi, ff. 9-10.

Pékin, le 11 novembre 1790

Salutations dans le cœur de Jésus et de Marie,

Au début de cette année chinoise, les Coréens sont venus ici pour souhaiter une bonne année, comme c'est la coutume chaque année pour féliciter ce monarque. Parmi eux, l'un d'eux est venu dans notre église pour trouver et voir le Père Grammont, mais il ne m'a pas trouvé, parce qu'il est déjà à Canton ; il s'agit donc d'un jeune homme de ladite Corée, qui a déjà été baptisé par celui qui, de Corée également, avait été baptisé par le Père Grammont. Il était bien instruit de tout ce qui appartient à la connaissance d'un bon chrétien, et très fervent dans cette religion. Il nous a dit que nombreux étaient ceux qui avaient été baptisés par ce premier chrétien du P. Grammont, mais que son père, non satisfait des nombreux baptêmes qu'il avait faits, l'avait renvoyé en prison, et qu'il le gardait encore en prison à l'heure actuelle. C'est ainsi qu'au début de cette année, il a été rebaptisé ici, dans notre église, à la demande de M. Raulx, supérieur de la mission française, et j'étais son compagnon, et il s'appelle Paul. Les écrits ont été cousus dans ses vêtements, afin que personne ne puisse les retrouver.

D'autres de Corée sont venus ici pour féliciter l'empereur pour son grand âge de 80 ans. Le deuxième baptême dans notre Église, que mon fervent fils Paolo nous a apporté, est celui d'un autre coréen, un mandarin, lui aussi bien éduqué, que notre Seigneur l'évêque a voulu baptiser lui-même dans sa cathédrale. C'est pourquoi ce troisième baptisé a laissé ici au Seigneur évêque des vêtements coréens pour envoyer des prêtres missionnaires en Corée, et il a bien informé le Seigneur évêque de la façon dont ils doivent être baptisés et les signes que doivent donner ceux qui seront envoyés là-bas, parce qu'il y en a beaucoup, beaucoup qui baptisent, et beaucoup qui ont déjà été éduqués et qui demandent à être baptisés. Il faut donc que l'Évangile soit maintenant prêché à ces peuples.

A notre confusion un simple et nouveau chrétien seul, né dans l'infidélité parmi les affligés, fait des conversions admirables, il y en a beaucoup qui veulent garder leur virginité. Le deuxième baptisé ici, avant d'être baptisé par ce premier P. Grammont, avait déjà pris femme, mais parce qu'il a été baptisé, mari et femme, d'un commun accord, veulent désormais garder la virginité.

Votre très humble et très dévoué serviteur et frère en Christ,
Joseph Panzi de la Mission française de Peking.

1790 : Lettre du Père Nicolas Joseph Raux,
(1754-1801) Supérieur de la Mission française en Chine

En 1773, après la dissolution de la Compagnie de Jésus, le roi de France, Louis XVI, envoya Raux et deux autres missionnaires en Chine, Raux en étant le supérieur. Ils arrivent à Pékin le 29 avril. L'empereur les accueille et charge Raux, qui se consacre à l'apprentissage du chinois et de la langue mandchoue, d'un travail de traduction. En 1788, après la mort du jésuite Joseph d'Esphinha, Raux est nommé pour le remplacer à la tête du Bureau calendaire. Raux mène également des activités missionnaires clandestines. Il préside l'Église du Nord et établit plusieurs écoles où les chrétiens peuvent apprendre les enseignements de l'Église. Il a également créé un séminaire pour former des prêtres chinois.

Eminentissimi Domini Patroni Colentissimi

J'implore humblement votre bénédiction.

Mais enfin, il faut raconter le merveilleux événement de cette année : vers la fin du mois de janvier, la nouvelle m'est parvenue de la conversion d'un millier de Coréens, instruits par le fils de l'ambassadeur du roi de Corée, Pierre Yi (Seung-hun), qui, en 1784, a été baptisé dans cette église par le père Grammont, autant de personnes qui, en l'espace de six ans, ont fait la preuve de leur cohérence chrétienne

Le porteur de cette nouvelle des plus agréables était un certain Coréen qui, ayant acheté dans son pays la charge d'un humble serf, est venu à Pékin en compagnie de l'ambassadeur, envoyé par ledit Pierre Yi et d'autres pour traiter avec nous pour l'amour de la religion : Il était âgé de vingt-neuf ans, intelligent, très au fait des principes de la foi, instruit dans la littérature chinoise. Le nom de Paul lui a été donné lors du baptême que je lui ai administré le 5 février et qu'il a accepté avec beaucoup de dévotion et des larmes de reconnaissance, devant la sainte joie d'un grand nombre de chrétiens présents. C'est pourquoi, le jour où Paul In est venu me voir pour la première fois, il a découvert dans ses vêtements les lettres de Pierre Yi, avec diverses questions sur la religion, écrites en caractères chinois sur plusieurs morceaux de soie blanche, des morceaux similaires étant insérés dans ses vêtements afin de ne pas éveiller de soupçons.

J'en informai immédiatement l'évêque de Pékin qui, avec une grande rapidité pastorale, donna des instructions aux Coréens convertis et prépara des réponses à leurs doutes, et nous cousîmes le tout dans les vêtements de Paul. Il revint très enthousiaste, avec l'intention très sérieuse de consulter son peuple et de nous informer le plus tôt possible de la meilleure façon d'introduire un missionnaire parmi eux.

Au début de septembre, voici qu'il revint lui-même, porteur d'autres lettres confirmant les précédentes et indiquant la manière de ladite introduction, disant en même temps que le nombre de catéchumènes était beaucoup plus grand qu'auparavant. Le roi de Corée les avait envoyés pour la célébration de la quatre-vingtième année de l'empereur de Chine. Et par la volonté de Dieu, dans la même compagnie de l'Ambassadeur, il y avait un mandarin nouvellement baptisé à Pékin, qui, ayant reçu une commission de son Roi pour acheter beaucoup de choses pour l'usage royal, dans les boîtes mêmes adressées au Roi, qui sont libres et à l'abri des investigations des douaniers chinois, a pu transporter sans danger en Corée des livres traitant de la Religion, des images sacrées, et tout ce qui est nécessaire pour le sacrifice de la Messe.

Et notre évêque pense sérieusement à y envoyer un prêtre, qui commencera à récolter une moisson si abondante, préparée et offerte par la Divine Providence, jusqu'à ce que la naissance de cette Mission soit assurée plus efficacement par votre Éminence. Je suis, et je serai toujours, avec le plus grand respect et une immense gratitude

Très Eminent Père

Pékin, le 14 novembre 1790

Votre très humble et très obéissant serviteur Nicolaus Josephus Raux Cong. Mme
Supérieure de la Mission de France en Chine.

1797 : Mgr. De Gouvea : L'introduction du christianisme en Corée,

Rédigé en latin par Mgr De Gouvea, évêque de Pékin et adressé le 15 août 1797 à Mgr De St Martin, évêque de Caradre et vicaire apostolique de la province du Sichuan en Chine, ce récit des débuts de l'Église coréenne et des premiers martyrs coréens a été traduit en français, probablement par des catholiques réfugiés en Angleterre pour échapper à la Révolution française, à partir d'une copie reçue à Londres le 12 juillet 1798. Le texte français a été publié en 1800 à Londres, à l'imprimerie de Ph. Le Bussonnier, & Co. No. 5, Hollen Street, Soho. Des copies manuscrites de ce texte en italien, en latin et en français se trouvent dans les archives du IRFA, volume 577, ff 11-119.

Monseigneur de Govea, nommé par la Reine de Portugal Evêque de Pekin, arriva dans cette capitale, à la fin de 1784, ou au commencement de 1785, avec la permission de l'Empereur qui l'avoit admis au nombre de ses astronomes. Il y avoit alors en Chine une violente persécution contre la Religion Chrétienne. Trois Evêques et vingt-trois missionnaires tant Européens que Chinois des différentes provinces de l'Empire furent conduits dans les prisons de Pekin. Ceux de cette capitale, qui jouissent de toute liberté, parce qu'ils y sont comme artistes, astronomes &c. de l'Empereur, n'en eurent pas plutôt connoissance qu'ils firent tout ce qui dépendoit d'eux pour leur procurer du secours dans les prisons. Ils eurent la douleur d'y voir périr deux Evêques et plusieurs missionnaires de misère, ou par suite des mauvais traitemens et des fatigues qu'ils avoient essayés avant d'être amenés à Pekin, parce qu'ils n'avoient pas été instruits à tems de leur détention ; mais ils eurent la consolation de sauver par leurs soins Monseigneur de St. Martin Evêque de Caradre, Vicaire Apostolique de la province du Sutchuen, et plusieurs prêtres.

Ils obtinrent ensuite par leur crédit à la Cour, la délivrance de ces Confesseurs de Jésus-Christ. L'Empereur en leur rendant la liberté leur laissa le choix de rester dans les églises de Pekin ou de retourner à Macao. La plupart, et en particulier M. l'Evêque de Caradre et M. Dufresse, demandèrent à retourner à Macao, dans l'espérance d'y trouver le moyen de rentrer dans leur mission. Il leur fut permis de rester quelque tems dans les églises de Pekin.

M. l'Evêque de cette capitale étant nouvellement arrivé ne connoissoit point encore les mœurs et les usages du pays. Il crut que la Divine Providence lui offroit une occasion favorable de se mettre en peu de tems en état de gouverner son Diocèse avec fruit, en se rendant propre l'expérience de tant d'Ouvriers Evangéliques qui exerçoient le St. Ministère en Chine depuis plusieurs années : il eut avec eux de fréquens entretiens, mais il lia d'une manière particulière avec M. l'Evêque de Caradre, soit à raison de sa dignité, soit à raison de son mérite personnel.

Ce prélat fut envoyé à Canton pour de là passer en Europe ; mais il trompa la vigilance des mandarins et se rendit à Manille afin d'être plus à portée de retourner dans sa mission. Il eut en effet la consolation d'y rentrer en 1787. Depuis ce tems ces deux Evêques entretiennent une correspondance non interrompue ; ils s'édifient mutuellement, en se communiquant les succès de leurs travaux Apostoliques et les progrès de l'Evangile dans leurs Eglises.

Relation de l'établissement du Christianisme dans le royaume de Corée,

Rédigée, en latin, par Monseigneur de Govea Evêque de Pekin, et adressée le 15 Août 1797 à Monseigneur de St. Martin Evêque de Caradre, et Vicaire Apostolique de la Province du Sutchuen en Chine. Traduction sur une copie reçue à Londres le 12 Juillet 1798.

Illustriissime & Révérendissime Seigneur

Animé d'un zèle ardent pour les saintes missions, vous m'avez demandé, Monseigneur, une plus ample relation sur l'état du Christianisme établi d'une manière si admirable depuis peu d'années dans le Royaume de Corée situé aux confins de mon Diocèse, et dont j'avois recommandé les prémices à vos prières et à celles de votre Eglise. Pour me rendre à vos désirs, je tracerai en abrégé l'histoire de l'établissement et des progrès de l'Evangile dans ce Royaume, d'après les connoissances que m'ont données les néophytes Coréens et d'après les informations contenues dans les dernières lettres que j'ai reçues cette année du missionnaire de la Corée. La nouvelle Eglise de Corée doit son origine à la conversion d'un jeune homme fils d'un Ambassadeur du Roi de Corée, appelé Ly, qui vint à Pekin en 1784¹. Ce jeune homme grand amateur des mathématiques s'adressa aux Européens pour leur demander des livres qui traitoient de cette science et en recevoir des leçons. Les missionnaires profitèrent de l'occasion pour lui présenter des livres sur la Religion Chrétienne avec ceux de mathématiques, et lui insinuèrent peu à peu les principes du Christianisme. La grâce agissant sur le coeur du jeune Ly, la lecture des livres de Religion, les conversations qu'il eut par écrit² avec les missionnaires Européens lui firent une vive impression ; il se convertit à la foi, et instruit sur les articles qu'il est nécessaire de savoir, il fut baptisé sous le nom de Pierre : il retourna la même année dans sa patrie, muni d'une bonne provision de livres qui traitoient de la Religion Chrétienne.

Ce nouveau disciple de Jésus - Christ fit part à ses parens et à ses amis des principes de la vraie foi qu'il avoit appris des missionnaires de Pekin, et des monumens de la Religion qu'il avoit vus dans leurs églises. Il leur distribua les livres qu'il avoit apportés. La lecture de ces livres et les prédications vives du néophyte amenerent bientôt plusieurs Coréens à la connoissance du vrai Dieu : en peu de tems un grand nombre crurent en Jésus-Christ. Quelques-uns même devinrent plus savans, plus zélés prédicateurs et promoteurs de la Foi Chrétienne que Pierre Ly. Il en baptisa beaucoup, et beaucoup d'autres furent baptisés par de nouveaux Chrétiens qu'il avoit établis catéchistes ; dans l'espace de cinq ans le nombre des Chrétiens s'accrut jusqu'à environ quatre mille.

La propagation de la nouvelle Religion ne put être longtems cachée aux ministres du Roi de Corée ; plusieurs tant de la noblesse que du peuple la prêchoient avec la même sincérité qu'ils l'avoient embrassée, et Dieu donnoit de l'efficacité à leurs paroles. Le gouverneur de la ville royale fit arrêter en 1788 Thomas King zélé Chrétien sous prétexte qu'il enseignoit une Religion et une doctrine étrangère à laquelle il attiroit ses concitoyens. A cette nouvelle plusieurs néophytes se présentèrent devant le gouverneur, déclarèrent qu'ils étoient Chrétiens et prédicateurs du Christianisme, et annonçoient en même tems Jésus-Christ avec zèle et avec force. Etonné de la multitude des Chrétiens, ne connoissant pas d'ailleurs les intentions du Roi touchant les partisans de la nouvelle Religion, le gouverneur n'osa rien faire contre la multitude ; il ordonna aux Chrétiens de retourner dans leurs maisons et condamna à l'exil le seul Thomas King, comme perturbateur du repos public et enseignant des doctrines

¹ Le Royaume de Corée (grande presque à l'orient de la Chine) est tributaire de cet Empire. Le Roi envoie tous les ans des Ambassadeurs pour saluer l'Empereur en son nom et lui offrir le tribut qu'il est d'usage de payer. Cette ambassade s'envoie à la fin de l'année Chinoise qui tombe dans le courant de Février. Le Roi de Corée nomme pour Ambassadeurs trois grands Seigneurs qui se rendent à Pekin accompagnés de plusieurs mandarins subalternes et d'un grand nombre de domestiques ; ce qui forme une suite d'environ deux cens personnes.

² Les caractères ou lettres des Coréens sont les mêmes que ceux des Chinois ; mais la prononciation en est différente ; en sorte que les missionnaires et tous les Chinois qui connoissent les caractères Chinois peuvent communiquer par écrit avec les Coréens qui se servent de ces mêmes caractères ; Les Coréens sont aussi en état de lire et de comprendre les livres de Religion écrits en lettres Chinoises par les missionnaires.

étrangères. Ce prédicateur de Jésus Christ mourut glorieusement dans son exil la même année. Les autres Chrétiens n'en devinrent que plus hardis, ils annoncèrent le Christianisme avec beaucoup de succès dans la ville royale et dans les provinces. Ils conduisoient à Pierre Ly et aux autres catéchistes ceux qu'ils jugeoient dignes de la grâce du Baptême. Cependant connoissant par la lecture des livres qu'il y avoit dans la Religion Chrétienne plusieurs choses qu'ils ne pouvoient comprendre et d'autres qu'il leur paroissoit impossible de pratiquer, ils résolurent d'un commun accord d'envoyer un homme chargé de lettres, pour demander à l'Eglise de Pekin les instructions et les autres moyens d'entretenir et d'augmenter la foi parmi eux.

L'an 1790 Paul Yn vint à Pekin à la suite des Ambassadeurs Coréens ; et apporta les lettres des néophytes. Ils y exposoient l'état de la propagation de l'Evangile parmi eux, prioient qu'on leur envoyât les choses saintes, des livres de Religion, et demandoient des instructions sur plusieurs objets.

L'arrivée de Paul Yn, à laquelle on ne s'attendoit pas, fut le plus agréable des spectacles pour l'Eglise de Pekin. Elle fut remplie de la joie la plus vive en apprenant la propagation admirable de la Religion Chrétienne dans un Royaume où jamais aucun missionnaire n'étoit entré, où jamais le nom de Jésus-Christ n'avoit été prêché. Quant à moi, après avoir lu les lettres de cette Eglise naissante et entendu le récit du néophyte, j'y répondis par une lettre pastorale dans laquelle j'exhortois ces nouveaux Chrétiens à rendre d'éternelles actions de grâces à Dieu tout-puissant et infiniment bon de l'ineffable bienfait de leur vocation à la foi, à persévérer dans cette même foi et à employer tous les moyens nécessaires pour conserver la grâce de l'Evangile qu'ils avoient reçue. Comme je voyois par les questions proposées dans leur lettre qu'il y avoit parmi eux de l'ignorance même sur des points essentiels, je leur enseignai en abrégé ce qu'ils devoient croire et pratiquer pour être vraiment Chrétiens et mériter d'être regardés comme tels. Paul Yn, après avoir reçu les sacremens de Confirmation et d'Eucharistie, partit plein de joie, au mois de Février, pour sa patrie. La lettre que je lui remis étoit écrite sur de la soie afin qu'il put la cacher avec plus de facilité et de sûreté³.

De retour en Corée Paul Yn parla des églises qu'il avoit vues à Pekin, des missionnaires Européens venus des extrémités les plus éloignées de la terre pour propager l'Evangile, des entretiens qu'il avoit eus avec eux, des sacremens qu'il avoit reçus &c. &c. &c. Enflammés à ce récit d'un nouvel amour pour la Religion, instruits sur différens objets qui la concernoient, les néophytes déposèrent toute crainte et méprisèrent tout danger. Ils résolurent unanimement d'en voyer à Pekin un courrier chargé de lettres pour me demander des missionnaires qui les instrueroient et les fortifieroient par la prédication et l'administration des sacremens. Ils envoyèrent, dès la même année 1790, Paul In dont je viens de parler et un catéchumène nommé U. Ces deux députés vinrent à la suite des Ambassadeurs extraordinaires que le Roi de Corée envoya à l'Empereur de Chine au mois de Septembre⁴. Le catéchumène U étoit officier du Roi qui l'avoit chargé de faire quelques emplettes.

Arrivés à Pekin ils me remirent ces lettres de leur Eglise. Les Chrétiens m'y prioient instamment de leur envoyer des missionnaires pour prendre soin de leurs âmes : ils me faisoient aussi plusieurs questions sur les contrats, les superstitions de leur pays &c. Après avoir pris sur des matières aussi importantes et d'une aussi grande conséquence l'avis de missionnaires savans et zelés, je répondis aux questions qui m'avoient été faites, et je promis

³ Les Chinois écrivent avec un pinceau sur la soie presque aussi facilement que sur le papier. La soie écrite peut se cacher plus aisément dans les habits. Note de l'Editeur.

⁴ Il est d'usage de célébrer solennellement chaque dixième année l'anniversaire de la naissance. L'Empereur de la Chine célébroit cette même année 1790 au mois de Septembre la quatre-vingtième année de son âge. Les Ambassadeurs de presque tous les princes voisins de l'empire et entre autres celui de Corée se rendirent à cette fête.

d'envoyer un prêtre en convenant du tems, de la manière et des moyens propres à faire réussir son voyage.

Le catéchumène U fut baptisé et reçut le nom de Jean-Baptiste ; je lui remis un calice, un missel, une pierre sacrée, des ornemens et les autres choses nécessaires pour célébrer le saint sacrifice de la Messe. Je lui appris aussi à faire du vin avec des raisins, afin que tout fut prêt à l'arrivée du missionnaire. Ces deux courriers partirent de Pekin au mois d'Octobre ; ils arrivèrent heureusement dans leur patrie, et remirent mes lettres et les effets que je leur avois confiés. Cette Eglise naissante en ressentit beaucoup de joie et de consolation.

Jean A remediis Prêtre séculier de Macao, que j'avois nommé missionnaire pour la Corée, partit de Pekin, au mois de Février 1791. Après 20 jours de marche, il arriva aux frontières de ce Royaume, précisément au tems dont on étoit convenu. Ce zélé missionnaire demeura contre son attente dix jours à l'endroit déterminé, sans pouvoir découvrir aucun Chrétien de Corée. On avoit décidé qu'on prendroit le tems de la foire qui se tient sur les confins de la Chine et de la Corée, et à laquelle se rendent en grand nombre les marchands des deux nations. Des Chrétiens de Corée, que le missionnaire et ses conducteurs Chinois auroient reconnus à certains signes, devoient s'y trouver pour le recevoir et le conduire dans leur pays. Le tems de l'ambassade et celui de la foire se passèrent sans que personne parut. Le missionnaire et les Chinois qui l'accompagnoient en ressentirent une douleur vive et revinrent à Pekin.

L'année suivante 1792, nous ne reçumes ni lettres, ni nouvelles de Corée, parce qu'il ne vint aucun Chrétien à la suite de l'ambassade ordinaire. Cependant certains bruits que répandirent des payens de ce Royaume nous firent comprendre qu'il y avoit eu une persécution contre les fidèles, et qu'on en avoit mis quelques-uns à mort pour cause de Religion. Nous ne pûmes vérifier cette nouvelle qu'à la fin de l'année 1793. Ce fut alors qu'arrivèrent à Pékin, à la suite des Ambassadeurs, Sabbas Chi Chrétien et Jean Po catéchumène, avec des lettres de l'Eglise de Corée. Les Chrétiens y rendoient compte de la cruelle persécution excitée en 1791 et 1792, laquelle les avoit mis dans l'impossibilité d'aller recevoir le missionnaire.

Voici quelle fut la cause de la persécution. Deux frères Paul In et Jacques Kuan avoient refusé de faire les funérailles de leur mère chrétienne selon les cérémonies du Paganisme. Ils étoient d'une famille noble, d'une piété exemplaire, et d'un zèle ardent, à l'exemple de leur mère qui leur avoit recommandé à l'article de la mort de ne point souffrir qu'on fit à ses obsèques des cérémonies superstitieuses et payennes. Selon l'usage établi par les loix de la Corée, les enfans sont obligés, à la mort de leurs parens, de faire ériger par l'autorité publique des tablettes sur lesquelles on écrit les noms des défunts, que l'on place et que l'on conserve très religieusement dans une maison décente appelée par cette raison temple des ancêtres. Tous ceux qui descendent d'une même famille sont obligés de s'y rendre à certains tems de l'année, pour y brûler des parfums, offrir des mets préparés et pour faire plusieurs autres cérémonies superstitieuses. C'est en cela que les Coréens font principalement consister la piété filiale envers leurs ancêtres défunts.

Entre autres doutes et questions que l'Eglise naissante de Corée m'avoit proposés en 1790, on m'avoit demandé s'il étoit permis d'ériger les tablettes des ancêtres ou de conserver celles qui l'étoient déjà. Je répondis, conformément aux décisions très formelles du St. Siège dans la Bulle de Benoît XIV. ex quo, et dans celle de Clement XI. ex illâ die, que cela n'étoit point permis. Cette réponse fut une pierre de scandale pour plusieurs nobles Coréens. Instruits par ma Lettre Pastorale que les tablettes des ancêtres et autres cérémonies étoient condamnées comme superstitieuses par le St. Siège, ils aimèrent mieux renoncer à une Religion dont ils avoient reconnu la vérité, qu'aux mauvais usages de leur pays. Paul In et Jacques Kuan ne furent point de ce nombre ; dès qu'ils eurent appris qu'il n'étoit pas permis d'ériger ni de

conserver les tablettes des ancêtres, ils brûlèrent celles qu'ils avoient chez eux. A la mort de leur mère, leurs parens et alliés, presque tous payens, vinrent selon la coutume du pays pour assister à ses funérailles. Ne trouvant point les tablettes de leurs ancêtres à l'endroit où elles étoient ordinairement placées, ils entrèrent en fureur, se répandirent en injures contre la Religion Chrétienne et contre les deux néophytes, et exigèrent avec menace qu'ils produisissent et remissent en place les tablettes qu'ils croyoient seulement cachées. Les deux frères ne se laissèrent point effrayer : "Nous sommes Chrétiens, répondirent-ils avec franchise, notre mère l'étoit, il ne nous est point permis d'allier le culte du vrai Dieu avec le culte faussement religieux des morts. Notre mère nous a défendu de souffrir qu'on fit à ses funérailles aucune cérémonie superstitieuse et contraire à la loi de Dieu ; les tablettes ne sont point cachées, nous les avons, de son avis, jetées au feu. Convaincus de la vérité de la Religion Chrétienne, de l'inutilité et de l'absurdité d'un culte rendu à des planches et à des cadavres, nous sommes prêts à souffrir toute sorte de tourmens, la mort même plutôt que de violer la loi de Dieu en érigeant ou en conservant des tablettes qu'il déteste." Ces paroles et autres semblables que Paul Yn, regardé parmi les siens comme un célèbre docteur, prononça avec force, mirent ses parens payens en fureur. Ils allèrent, d'un commun accord, dénoncer au gouverneur de la ville Paul Yn et Jacques Kuan comme coupables d'impiété filiale et de professer une religion étrangère.

Les deux frères appelés en jugement et interrogés par le gouverneur, confessèrent Jésus-Christ avec une noble sincérité. Paul Yn démontra la vérité de sa religion : il ne nia point qu'il eût brûlé les tablettes ; il prouva l'inutilité et l'injustice du culte superstitieux rendu aux défunts &c. Le gouverneur ennemi de la Religion Chrétienne et de la famille de Paul Yn, saisit cette occasion de l'opprimer. Il écrivit aux ministres du Roi pour leur faire part de l'accusation intentée contre les deux frères ; il exagéra le danger dont il prétendoit que cette Religion Européenne menaçait le Roi et le Royaume : il lui reprochoit de détourner les hommes du culte envers les esprits protecteurs du pays, de la vénération envers les ancêtres, de l'obéissance aux loix de l'Etat.

Les ministres informèrent le Roi du crime des deux frères et des dangers qui menaçaient le Royaume, si l'on n'en déracinait entièrement la Religion. Ce Prince, d'ailleurs ami de la paix, fut saisi de crainte, et établit un des grands du Royaume inquisiteur contre les partisans de la Religion Chrétienne. Il lui ordonna d'apporter toute la diligence et tout le soin possibles pour empêcher les progrès de cette Religion, et pour obliger les enfans à rendre le culte ordinaire à leurs ancêtres.

Pour s'acquitter des fonctions de sa charge, ce grand inquisiteur excita une persécution générale contre la Religion Chrétienne. Il ordonna aux gouverneurs subalternes qui commandoient dans les villes, de mettre en prison tous les Chrétiens qu'ils découvroient, et de ne les en laisser sortir qu'après qu'ils auroient renoncé à leur foi de vive voix et par écrit. Il fit amener les deux frères chargés de chaînes pour leur faire subir leur jugement. Aux différentes questions qu'on leur fit ils répondirent : "Nous professons la Religion Chrétienne, parce que nous en avons reconnu la vérité : nous avons jeté au feu les tablettes des ancêtres, parce que nous les regardons comme des choses inutiles et exécrables devant Dieu ; nous voulons vivre et mourir Chrétiens selon qu'il plaira à Dieu. Au reste nous sommes prêts à obéir au Roi et aux loix de l'Etat en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu." Cette réponse courte mais pleine de force déplut à l'inquisiteur. Il donna ordre qu'on appliquât les deux frères à la torture jusqu'à ce qu'ils eussent renoncé à Jésus Christ. Ces deux athlètes du Christianisme ne devinrent, au milieu des cruels tourmens, que plus fermes dans la foi. Après les tourmens on employa les caresses avec aussi peu de succès ; alors l'inquisiteur irrité prononça la sentence de mort et les condamna comme partisans d'une religion étrangère, contempteurs de celle de leur pays, et comme coupables d'impiété envers leurs ancêtres. La sentence fut, selon l'usage du Royaume, présentée au Roi pour qu'il la confirmât. Ce Prince en

fut attristé, il avoit reconnu le génie et les belles qualités de Paul Yn, et il aimoit sa famille : il envoya quelques personnes à la prison pour exhorter les deux frères à renoncer au Christianisme, et à ériger la tablette en l'honneur de leur mère et de leurs ancêtres, avec l'autorisation, s'ils y consentoient, de leur remettre la peine de mort. Ce fut inutilement, les deux athlètes de Jésus-Christ témoignèrent la reconnaissance la plus vive pour la bonté et la clémence du Roi à leur égard, mais ils répondirent qu'ils ne pouvoient renoncer à une Religion qu'ils avoient reconnue pour être la seule véritable, ni consentir à ériger des tablettes qu'ils savoient être une impiété contre Dieu. Irrité de cette réponse le Roi ordonna l'exécution de la sentence. Ces généreux athlètes furent aussitôt transportés de la prison au lieu du supplice, suivis d'une foule immense de payens et de Chrétiens. Jacques Kuan demi mort des tourmens cruels qu'on lui avoit fait souffrir, pouvoit à peine prononcer quelquefois les saints noms de Jésus et de Marie ; mais Paul Yn s'avançoit avec un air d'allégresse vers le lieu du supplice comme vers un festin céleste : il annonçoit Jésus-Christ avec tant de dignité que les Chrétiens et les payens étoient ravis d'admiration.

Arrivés au lieu du supplice, l'officier qui présidoit à l'exécution leur demanda s'ils vouloient obéir au Roi, rendre le culte ordinaire aux tablettes de leurs ancêtres et renoncer à la religion étrangère. Sur leur réponse négative, l'officier commanda à Paul Yn de lire la sentence de mort confirmée par le Roi et écrite sur une planche suivant l'usage du Royaume. Paul Yn la prend, la lit à haute voix ravi de joie, et aussitôt après l'avoir lue, il pose la tête sur un gros billot de bois, prononce plusieurs fois les saints noms de Jésus et de Marie, et d'un grand sang-froid il fait signe au bourreau de faire son devoir. Le bourreau lui tranche la tête, et ensuite à Jacques Kuang qui, quoiqu'à demi-mort, prononçoit encore les saints noms de Jésus et de Marie. Ceci arriva le 7 Décembre 1791 à trois heures de l'après-midi. Paul Yn étoit âgé de 33 ans et Jacques Kuan de 41.

Le Roi se repentit d'avoir confirmé la sentence de mort et dépêcha l'ordre de les envoyer en exil, dans l'espérance qu'ils changeroient d'avis ; mais lorsque le message arriva, la sentence étoit exécutée. Les corps des deux martyrs restèrent neuf jours sans sépulture. Pour intimider les Chrétiens on mit des gardes sur la place. Le neuvième jour les parens qui avoient obtenu de Roi la permission de les ensevelir, et leurs amis qui étoient venus à leurs funérailles, furent très étonnés de voir les deux corps sans aucune marque de corruption, vermeils et flexibles comme s'ils eussent été décapités le même jour. Leur étonnement redoubla, lorsqu'ils virent le billot sur lequel ils avoient eu la tête tranchée et la planche ou la sentence de mort étoit écrite, arrosés d'un sang liquide et aussi frais que s'ils eussent été mis à mort un moment auparavant. Ces circonstances parurent d'autant plus surprenantes qu'au mois de Décembre les froids étoient si grands que tous les liquides et fluides se geloient, disent les Coréens, même dans les vases. Les payens pleins d'admiration se récrièrent contre l'injustice des juges, et proclamèrent l'innocence des deux frères : quelques-uns touchés du prodige qu'ils avoient examiné avec soin se convertirent à la foi. Les Chrétiens, dans leur admiration qui ne fut pas moins grande, louoient et invoquoient Dieu, en levant vers le Ciel des yeux baignés de larmes que la joie leur faisoit répandre. Ils trempèrent plusieurs mouchoirs dans le sang des martyrs, et m'en envoyèrent quelques morceaux avec l'histoire circonstanciée de ce martyr dont je n'écris qu'un abrégé pour n'être pas trop long.

Les néophytes disent dans leur narration qu'un homme abandonné des médecins et près de mourir fut guéri en un instant après avoir bu de l'eau dans laquelle on avoit trempé la planche arrosée du sang des martyrs : ils rapportent aussi que plusieurs moribonds à qui l'on fit toucher un mouchoir teint de ce même sang, furent guéris sur le champ. Ces événemens fortifièrent la foi chancelante de plusieurs néophytes, et firent embrasser le Christianisme à un bon nombre de payens ; en sorte que l'on peut dire que le sang de martyrs fut une semence de Chrétiens.

Quant aux autres Chrétiens, le grand inquisiteur avoit recommandé aux gouverneurs

subalternes dans les villes, d'employer contre eux les exhortations et les menaces plutôt que les tourmens et la peine de mort. « Il est certain, disoit-il, que les Chrétiens aiment à mourir pour leur Religion dans laquelle on leur rend ensuite gloire et honneur comme à des Saints. On lit dans leurs livres que plus on en fait mourir, plus il y a de personnes qui embrassent leur Religion. » L'inquisiteur lui-même, d'après ce principe, employa dans la capitale les exhortations, les caresses, les promesses de richesses et d'honneurs, et il réussit à en faire apostasier plusieurs surtout des nobles. Il eut pourtant quelquefois recours à des tourmens cruels. Dans les provinces les gouverneurs des villes persécutèrent les Chrétiens avec sévérité ou modération selon leurs dispositions pour la Religion. Cependant les néophytes furent, généralement parlant, traités avec plus de rigueur dans les provinces que dans la capitale. Si nous avons à gémir sur l'apostasie de plusieurs surtout d'entre les nobles, qui renoncèrent à Jésus-Christ de vive voix et par écrit, nous avons à nous réjouir de la persévérance d'un bien plus grand nombre qui sacrifièrent à leur foi les honneurs, les biens et la paix de ce monde. Il est certain qu'un grand nombre résistèrent aux tourmens jusqu'au dernier soupir, que beaucoup d'autres s'enfuirent dans les déserts et sur les montagnes pour ne point exposer leur foi, que des vierges et des veuves pieuses renoncèrent à des mariages avantageux, afin de pouvoir servir Jésus-Christ avec plus de sûreté et de facilité : que quelques-uns exilés pour l'Évangile, prêchèrent dans le lieu de leur exil la foi en Jésus-Christ avec la même ferveur qu'auparavant. Instruit que le peuple murmuroit de ce qu'on emprisonnoit et tourmentoit tant de personnes à cause de la Religion Chrétienne, le Roi ordonna au grand inquisiteur, la seconde année de la persécution, de mettre en liberté les Chrétiens prisonniers, en les exhortant à quitter la Religion d'Europe, et à observer les coutumes et la Religion de leur pays. Il enjoignit toutefois en même tems de veiller avec soin à ce que les Chrétiens n'allassent point en Chine d'où leur étoit venu leur Religion. &c. Ce décret du Roi mit fin à la première persécution générale contre les fidèles de Corée ; les Chrétiens furent renvoyés chez eux et les gouverneurs des villes cessèrent de les molester.

La persécution finie, les plus fervens Chrétiens envoyèrent à Pekin Sabbas Chi et Jean Po, dont j'ai parlé ci-dessus, avec des lettres pour en rendre compte et demander des missionnaires. Je conférai avec ces deux néophytes des moyens de faire parvenir un prêtre en Corée. Le prêtre Jean A remediis que j'avois d'abord destiné à cette mission étant mort, je choisis Jacques Vellozo, prêtre Chinois, le premier élève du Séminaire épiscopal de Pekin, âgé de 24 ans, qui joint à la piété et à une connoissance suffisante dans les matières ecclésiastiques une connoissance profonde des lettres et des sciences Chinoises, et qui d'ailleurs a la phisionomie assez semblable à celle des Coréens. Ce missionnaire partit de Pekin, au mois de Février 1794, muni de tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires pour exercer le ministère Apostolique.

Après 20 jours de marche il arriva aux confins des deux Royaumes et y trouva des Chrétiens de Corée avec lesquels il délibéra sur le tems, la manière et la route à prendre pour entrer dans leur patrie. Comme les gouverneurs Coréens redobloient alors de vigilance sur les frontières, à cause de quelques persécutions locales, ils convinrent que l'entrée seroit différée jusqu'au mois de Décembre. En attendant il visita et parcourut les missions que nous avons en Tartarie dans le voisinage de la Corée, comme je lui en avois donné la commission dans le cas où son entrée dans ce Royaume se trouveroit différée.

Au mois de Décembre de la même année le missionnaire revint sur les frontières, où il trouva Sabbas Chi et d'autres Chrétiens disposés à l'introduire dans leur pays. Il quitta son costume Chinois, prit celui de Corée et entra dans ce Royaume, vers le milieu de la nuit le 23 Décembre ; il arriva heureusement après douze jours de marche dans la ville capitale appelée Kim-Ki-táo.

Son arrivée causa une joie et une consolation inexprimables à cette Eglise naissante ; elle le reçut et l'honora comme un Ange descendu du ciel. Il prépara sans délai tout ce qui

étoit nécessaire à la célébration du St. Sacrifice, et se livra tout entier à l'étude de la langue Coréenne, afin de commencer le plutôt possible à exercer le St. ministère. Le samedi-saint 1795 il administra le Baptême à quelques adultes, suppléa les cérémonies de ce Sacrement à quelques autres, et reçut quelques confessions par écrit ; le saint jour de pâques il célébra la sainte messe, et donna la communion aux personnes qui s'y étoient préparées. Jamais jusques là le sacrifice de la loi Evangélique n'avoit été offert dans ce Royaume. Le missionnaire ne fut point troublé jusqu'au mois de Juin ; il profita de cette tranquillité pour administrer le Baptême à quelques personnes et à en suppléer les cérémonies à un grand nombre qui avoient été baptisés par des Chrétiens.

Une femme qui venoit de recevoir les sacremens avertit, à son retour chez elle, son frère qui étoit cathécumène de l'arrivée et de la prédication du missionnaire &c. Cet homme, qui dans la persécution précédente avoit renoncé à Jésus-Christ, feignit un désir ardent de faire pénitence et de recevoir le Baptême, et courut à la maison du prêtre ; il lui fit et à son conducteur beaucoup de questions sur la Religion et sur son arrivée dans le pays. Après une longue conversation il sort de la maison, va droit au palais du Roi, et informe les ministres d'état de l'arrivée d'un étranger, de sa demeure, de ceux qui l'ont amené &c. Ceci arriva le 27 Juin 1795. A cette dénonciation étoit présent un gouverneur militaire, Chrétien Apostat, qui détestoit sincèrement son crime et désiroit ardemment un prêtre pour se confesser ; mais les autres Chrétiens ne lui avoient point fait part de l'arrivée du missionnaire dans la crainte qu'il ne le trahît. Instruit par la dénonciation de l'autre apostat, qui étoit aussi un officier militaire, de la demeure du prêtre, il y courut, l'avertit de l'accusation intentée contre lui, du danger qui le menaçoit et la Religion, lui conseilla de sortir au plutôt, et s'offrit de le conduire ailleurs. Le missionnaire se rendant à cet avis, il le conduisit au même instant dans la maison d'une veuve Chrétienne riche et noble, qui le reçut et le garda chez elle jusques à ce que l'orage fut passé. Le missionnaire y étoit en sureté : selon l'usage du Royaume il n'étoit permis à personne d'entrer dans cette maison, parce qu'il n'y avoit point d'hommes. Le même jour, les ministres du Roi, après avoir tenu conseil, envoyèrent deux bandes de soldats l'une à la maison de Matthias Xu, où le missionnaire avoit demeuré, l'autre à la poursuite des conducteurs de l'étranger, avec ordre de les amener tous au tribunal criminel souverain. Les Soldats obéissant à ces ordres entrèrent avec impétuosité dans la maison de Matthias Xu, le saisirent et l'amènèrent devant le tribunal. On arrêta à peu près dans le même tems les deux principaux introducteurs du missionnaire, Sabbas Chi et Paul In, et cinq autres Chrétiens qu'on croyoit aussi avoir servi de conducteurs. Ces cinq derniers soutinrent qu'ils ne savoient rien de l'entrée d'un étranger dans le Royaume. On employa pendant 15 jours les coups et les tourmens pour les forcer à renoncer à Jésus-Christ, ils souffrirent sans être ébranlés ; on les renvoya après ce tems, et ils s'en allèrent louant et bénissant le Dieu qu'ils avoient généreusement confessé.

Quant aux trois autres Chrétiens Matthias Xu, l'hôte du missionnaire, Sabbas Chi et Paul In, ses introducteurs, ils furent présentés devant le tribunal, la nuit même de leur arrestation. Par leur silence, leur patience et leur constance, ils fatiguèrent et déconcertèrent la méchanceté, la cruauté et les ruses des Juges. Interrogés s'ils professoient la Religion Chrétienne et s'ils adoroient un homme crucifié, ils répondirent avec courage qu'ils professoient la Religion Chrétienne et qu'ils adoroient l'Homme Dieu crucifié pour le salut des hommes. A l'ordre de maudire et de blasphémer Jésus-Christ, ils répondirent qu'ils ne le pouvoient pas et assurèrent qu'ils étoient prêts à mourir mille fois, plutôt que de proférer des injures et des blasphêmes contre Jésus-Christ vrai Dieu et vrai Redempteur. Le président du tribunal ordonna de les frapper, de leur donner des soufflets et de leur écraser les genoux. Ce fut sans succès, ces trois hommes persévérèrent unanimement dans la confession de la foi, sans hésiter ni montrer aucune foiblesse. Ensuite on les interrogea sur l'étranger qu'ils avoient amené de Chine, sur les complices de leur prétendu crime, sur le chemin qu'ils avoient pris pour se rendre à la capitale, sur les maisons où ils avoient reçu l'hospitalité dans leur route, sur

les noms, la qualité et la patrie de l'étranger qu'ils avoient amené ; on leur fit encore beaucoup de questions minutieuses sur leur voyage. La profession de foi fut leur unique réponse, et, comme s'ils eussent été sourds et muets, ils gardèrent un profond silence sur toutes les questions dont nous venons de parler.

Les juges, le président même employèrent les caresses et les menaces pour les engager à répondre à leurs interrogations : ce fut en vain. Après avoir passé une bonne partie de la nuit, sans pouvoir rien obtenir, le président ordonna qu'on leur fit souffrir des tourmens encore plus cruels pour les forcer à répondre. On employa contre eux toutes les espèces de tortures en usage dans la Corée, les soufflets, les coups, la question des mains, des pieds et des genoux qu'on leur écrasoit. Au milieu de tant d'horribles supplices, ces courageux athlètes de Jésus-Christ ne prononçoient autre chose que les saints noms de Jésus et de Marie. S'imaginant enfin que ces trois hommes se moquoient d'eux, et désespérant de leur arracher un seul mot sur l'arrivée de l'étranger, les juges entrèrent en fureur et ordonnèrent qu'on leur fit souffrir toutes les espèces de tourmens jusqu'à ce qu'ils mourussent. L'ordre fut exécuté, et les trois confesseurs de Jésus-Christ rendirent l'esprit, à peu près dans le même instant ; ils invoquèrent Jésus jusqu'au dernier moment, et ils avoient un visage serein, indice de la douceur spirituelle dont ils jouissoient au milieu des tourmens qu'ils enduroient pour l'amour de Jésus. Christ et pour la conservation de la Religion Chrétienne. Ce martyr arriva le 28 Juin 1795. Sabbas Chi étoit âgé de 29 ans, Paul Yn de 36 et Matthias Xu de 31.

Ces trois Martyrs s'étoient distingués par de belles actions depuis leur baptême ; l'Eglise de Corée en fait de grands éloges. Il est certain qu'ils ont été de zélés propagateurs de l'Evangile, et qu'ils ont travaillé avec ardeur à procurer la gloire de Dieu. On en voit une preuve indubitable dans le courage avec lequel ils ont méprisé et bravé les grands dangers qu'ils avoient à courir en introduisant le missionnaire dans un Royaume, dont l'entrée est strictement défendue à tout étranger. Sans autre vue que la gloire de Dieu et le salut de leurs compatriotes, ils conduisirent sain et sauf jusqu'à la ville capitale de la Corée le premier missionnaire de la Religion Chrétienne, malgré les périls, les craintes, les embarras inséparables de cette action. Il paroît qu'on peut avec raison regarder la grace du martyr qu'ils ont souffert d'une manière si glorieuse comme une récompense de la peine qu'ils avoient prise et des dangers qu'ils avoient courus pour la gloire de Jésus Christ. Cette grace du martyr est aussi une preuve non équivoque qu'ils jouissent du bonheur céleste auquel sont appelés ceux qui meurent pour Jésus-Christ.

Au reste l'Eglise de Pekin et moi avons été témoins de la piété et de la dévotion de Paul Yn dans les deux voyages qu'il fit à Pekin en 1790. Il y reçut les sacremens de Confirmation, de Pénitence et d'Eucharistie avec une ferveur si frappante que plusieurs Chrétiens ne purent retenir leurs larmes de joie et d'admiration de trouver dans ce néophyte l'extérieur, les discours, les vertus exemplaires d'un ancien disciple de Jésus-Christ, consommé dans la pratique des maximes Evangéliques.

En 1793 nous fûmes aussi témoins de la piété de Sabbas Chi, pendant les 40 jours qu'il passa à Pékin. Les fidèles de cette ville furent édifiés de la dévotion sensible, de la grande ferveur et de l'effusion de larmes avec lesquelles il reçut sacremens de Confirmation, de Pénitence et d'Eucharistie. Pour ce qui est de Matthias Xu, nous n'avons point été témoins oculaires, parce qu'il n'est point venu à Pekin, mais j'ai appris par le missionnaire de Corée que ce Chrétien a été un des premiers catéchistes choisis par Pierre Ly pour la propagation de la foi, et qu'il s'est distingué par sa ferveur, sa piété et son zèle à étendre la gloire de Dieu.

Après la mort des trois martyrs on sollicita le Roi à plusieurs reprises, d'ordonner par un décret public des recherches contre la Religion Chrétienne. Ce prince naturellement pacifique, n'étant pas trop ennemi de la Religion Chrétienne, craignant d'ailleurs une sédition populaire, ne voulut point exciter, par un édit public, une persécution générale contre le Christianisme : mais il ôta leurs charges à quelques officiers militaires et civils, il en dégrada

quelques autres seulement en partie, parce qu'ils étoient Chrétiens. Pierre Ly fut envoyé en exil, après avoir été dépouillé de sa charge. Ensuite le Roi enjoignit très fortement à tous les gouverneurs du Royaume de veiller avec la plus grande exactitude à ne point laisser propager la Religion d'Europe, d'exhorter le peuple à ne point abandonner celle du pays pour en embrasser une étrangère. Si le peuple n'obéit pas, ils doivent en donner avis au tribunal criminel suprême, afin que ce tribunal prenne des précautions efficaces, après avoir demandé les instructions particulières du Roi. Ce prince recommanda surtout aux gouverneurs placés sur les frontières, et aux Ambassadeurs qu'on enverroit désormais à Pekin, de veiller à ce qu'aucun Chrétien ne sortit du Royaume et qu'aucun Chinois n'y entrât.

Si cette ordonnance du Roi empêcha une persécution générale contre la Religion, elle donna occasion aux gouverneurs des villes de vexer les Chrétiens par des recherches rigoureuses. La seule différence qu'on apperçoit entre cette inquisition et une persécution ouverte, c'est que la plupart des gouverneurs ne faisoient point mourir les Chrétiens, et ne leur faisoient point souffrir les plus cruels tourmens. Il y en eut cependant qui, sous le prétexte de la vigilance recommandée par le Roi, les firent tourmenter jusqu'à la mort. Un grand nombre de néophytes abandonnèrent leurs demeures et se sauvèrent dans les déserts et sur les montagnes pour se soustraire à leur tyrannie : beaucoup d'autres périrent de faim et de misère dans les prisons : il y en eut aussi beaucoup qui foibles dans la foi préférèrent les biens périssables de ce monde à ceux du Ciel, et tergiversèrent au lieu de confesser leur foi d'une manière claire et ouverte. Cependant par un effet de la divine providence, au milieu de dangers si grands et si multipliés, le missionnaire fut conservé sain et sauf pour le salut de plusieurs. Les vexations s'étant un peu ralenties, et cette Eglise naissante commençant à respirer un peu, un grand nombre d'apostats le recherchèrent avec empressement, pour détester à ses pieds le crime d'apostasie que la crainte ou la foiblesse leur avoit fait commettre, et pour en obtenir l'absolution. Ceux qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal trouvèrent la force et la consolation dans la réception des sacremens.

La mort des trois martyrs dont nous venons de parler, et les recherches que firent ensuite les gouverneurs, furent cause que je ne pus recevoir des nouvelles et des lettres du missionnaire que deux ans après son entrée dans la Corée. Nous étions convenus qu'au printemps après son arrivée il enverroit aux frontières un courier Coréen pour remettre ses lettres à un Chinois que j'enverrois de mon côté, afin que je pusse connoître au juste sa situation et l'état de la mission qui lui étoit confiée. Contre mon attente, le courier que j'avois envoyé au tems convenu ne vit aucun Chrétien de Corée pendant tout le tems de la foire. Son retour à Pekin sans lettres nous jeta dans une grande inquiétude sur l'état et le sort du missionnaire et de la mission de Corée. Elle s'augmenta beaucoup lorsqu'un courier que j'envoyai au commencement de l'année suivante, me dit à son tour qu'il n'avoit vu aucun néophyte Coréen, et qu'ayant sondé un marchand payen de ce pays-là, il en avoit appris qu'on y avoit fait mourir des hommes à cause de la Religion Chrétienne. Cette nouvelle fut confirmée par quelques payens de Corée au tems de l'ambassade annuelle. En combinant ces différens rapports, il y avoit lieu de craindre que le missionnaire n'eut été pris et mis à mort.

Les recherches des gouverneurs sur les frontières s'étant un peu ralenties, le missionnaire put enfin au bout de deux ans envoyer à Pekin un Chrétien pour porter ses lettres et donner des détails sur cette nouvelle Eglise. Ce pieux et fervent Chrétien s'appelle Thomas Vam. Quoique de famille noble, il feignit d'être un homme du peuple pour venir à Pekin, comme domestique de l'Ambassadeur. Il avoit acheté à prix d'argent cette fonction humiliante, d'un véritable domestique des Ambassadeurs. Son arrivée à Pekin le 28 Janvier de cette année 1797 nous a comblés d'une joie d'autant plus vive que nous ne l'espérions plus. Les lettres du missionnaire, qu'il m'a remises, étoient en latin et datées du 14 Sep tembre précédent ; celles des Chrétiens étoient en caractères Chinois, et à - peu - près de même date. Elles étoient écrites sur de la soie, et le porteur les avoit cachées dans ses habits pour échapper

à la vigilance et aux recherches des officiers. J'ai connu à fond par ces lettres l'état de la Religion en Corée, et j'ai vérifié les détails que j'avois reçus les années précédentes touchant l'origine et les progrès de la prédication Evangélique, les persécutions et les obstacles de la part des payens ; j'y ai vu que le missionnaire avoit couru, en 1795, les dangers les plus pressans auxquels il n'avoit échappé qu'avec bien de la peine. Il me marque, ainsi que je lui en avois donné commission, les dangers dont il est environné dans l'exercice du ministère Apostolique, à cause des recherches continuelles que font les gouverneurs ; il m'informe que le culte superstitieux que les Coréens rendent aux morts et aux tablettes des ancêtres est un grand obstacle aux progrès de l'Evangile, et que la défense de ce culte que j'avois signifiée dans ma lettre pastorale a fait retourner en arrière un grand nombre de nobles Chrétiens et catéchumènes. Il me parle du Roi comme d'un prince naturellement bon et pacifique, qui ne persécute ceux qui suivent la Religion Chrétienne que parce qu'il y est forcé par ses ministres et qu'il craint quelque révolution dans son Royaume. Enfin il entre dans plusieurs détails sur le caractère de cette nation⁵, (a) ses mœurs, ses coutumes, ses loix, son gouvernement temporel, sa Religion et autres choses semblables dont la connoissance peut être utile à ceux qui seront chargés du soin de l'Eglise de Corée, pour la bien gouverner. Parmi les motifs que le missionnaire et les Chrétiens du pays proposent pour y conserver et augmenter la Religion Chrétienne, voici celui qui leur paroît le meilleur et préférable à tous les autres ; ce seroit de supplier très instamment la Reine de Portugal d'envoyer au Roi de Corée un Ambassadeur, accompagné de missionnaires instruits dans les mathématiques et la médecine, pour saluer ce prince et lui proposer un traité d'alegiance. Il arriveroit, disent les Coréens, que le Roi de Corée naturellement bon, passionné pour les mathématiques et la médecine, point ennemi du Christianisme, flatté d'ailleurs et reconnoissant de l'envoi d'un grand Ambassadeur Européen, honoreroit la religion de cet Ambassadeur, la permettroit dans son Royaume, traiteroit favorablement les missionnaires et les souffriroit auprès de lui au grand profit et à la grande sûreté de la Religion Chrétienne.

Voilà, Monseigneur, l'histoire abrégée de l'Eglise naissante dans le Royaume de Corée, sur lequel Dieu infiniment bon a jeté des yeux de miséricorde dans ces derniers tems, en éclairant des hommes assis dans les ténèbres, et les conduisant dans la voie de la paix et du salut, par des moyens d'autant plus admirables qu'ils paroissent moins efficaces aux yeux des hommes.

Quand je pense à la conversion extraordinaire d'une partie de cette nation, aux moyens par lesquels environ 4000 hommes sont parvenus à la connoissance de la vérité, quand je réfléchis à la vertu courageuse, à la constance héroïque avec lesquelles ces hommes ont embrassé et conservé leur Religion au milieu de tant de secousses violentes et de contrariétés, mon esprit se rappelle aussitôt ces paroles de l'Exode : le doigt de Dieu est ici ; et ces autres de l'Apôtre : ô profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu ! Quel autre en effet que l'esprit de Dieu peut opérer un changement si subit dans les cours, que des hommes depuis si longtems assis dans les ténèbres et les ombres de la mort se lèvent tout-à-coup à la vue de la lumière et la suivent ? Quel autre que l'esprit de Dieu peut opérer de si grandes merveilles de toute-puissance avec de si foibles instrumens, qu'un jeune homme à peine instruit des choses nécessaires pour recevoir le Baptême, devienne le prédicateur et l'Apôtre de ses compatriotes, et ait la force d'attirer à la Foi une grande multitude d'hommes ? Quel autre enfin que l'esprit de Dieu peut tellement fortifier par sa grace les cours des foibles, qu'ils résistent aux attraites du monde et se laissent mettre à mort au milieu de tourmens

⁵ Les Coréens ont les mêmes mœurs et usages que les Chinois dont ils descendent et dont ils ont fait partie autrefois : ils adorent les mêmes fausses divinités : ils suivent les mêmes maîtres, Confucius et les autres docteurs Chinois. La forme de leur gouvernement est la même quant à la substance ; il n'y a de différence que dans un petit nombre d'objets que les Chinois modernes ont introduit sous la dynastie Tartare-Chinoise actuellement dominante.

horribles, plutôt que d'abandonner le Dieu qu'ils ont commencé d'adorer ? C'est donc une oeuvre vraiment divine que la propagation de l'Évangile et ses progrès dans le Royaume de Corée. Elle peut être comparée à la primitive Eglise, cette Eglise dès sa naissance en bute aux orages des persécutions, arrosée du sang de cinq martyrs, affermie par les vertus d'un grand nombre de confesseurs ! Fasse le Dieu tout bon et tout-puissant qu'à l'exemple de la primitive Eglise, celle de Corée voye le nombre de ses en fans augmenter de jour en jour, et croître en ver tus, et qu'elle recueille ainsi les fruits de la bénédiction céleste ! Le Souverain Pontife, le Pasteur de l'Eglise universelle, Pie VI, a confié à mes soins et à ma direction cette nouvelle Eglise fille de celle de Pekin⁶.

Je la recommande à vos saints sacrifices, à vos ferventes prières et à celles de votre Eglise, dans lesquels j'ai la plus grande confiance. J'espère qu'elles me seront d'un grand secours. Adieu, très illustre Prélat. Continuez de m'aimer à votre ordinaire et de prier pour moi, Monseigneur,

Votre très dévoué ami et très affectionné serviteur
signé F. R. Evêque de Pekin. Pekin 15 Août 1797

⁶ Son Eminence le Cardinal Antonelli, dans la lettre qu'il m'a écrite en 1792, m'a fait part de la joie et du plaisir que le Souverain Pontife Pie VI. a ressentis, en apprenant que le Christianisme venoit de s'établir dans le Royaume de Corée. « Notre excellent Souverain Pontife, me marque-t-il, a lu avec la plus grande avidité l'histoire que avez tracée de ce très heureux événement. Il en a répandu des larmes de joie et a éprouvé un plaisir ineffable de pouvoir offrir à Dieu ces prémices de contrées si éloignées. » Ce même Cardinal ajoute peu après les paroles suivantes. « C'est pourquoi Sa Sainteté aime avec une tendresse toute paternelle ces nouveaux enfans, ces illustres Athletes de Jésus-Christ. Elle désire leur accorder toute sorte de biens spirituels. Quoique absente de corps, elle les voit des yeux de l'esprit, les embrasse cordialement et leur donne de tout son cœur la bénédiction Apostolique. »

1801 : Extrait d'une lettre de M. de Govéa, évêque de Péking

Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes Orientales, Volume 5 (1820) pages 295-8

le 23 juillet 1801.

En 1800, il s'éleva dans la Corée une violente persécution contre le christianisme. Elle donna environ trente martyrs. Effrayée du grand nombre des chrétiens, la cour de Corée excita la régente (1) à ordonner une recherche générale de tous les chrétiens, et l'entière extinction de la religion de Jésus-Christ. Cette princesse rendit un édit cruel. Plusieurs centaines de fidèles furent arrêtés, et conduits à la cour. M. Jacques Velloz ; entré en Corée en 1794, était du nombre. Il avait été trahi par un officier qui, feignant d'être converti, demanda le baptême. Conduit devant les tribunaux, on lui demanda son nom, sa patrie, par qui il avait été introduit, etc. M. Velloz ne répondit pas un mot aux questions dont l'éclaircissement aurait pu porter préjudice à la religion et aux chrétiens. Quelque cruels tourments que lui fissent endurer ses juges, il demeura ferme dans la confession de la foi. Il eut le courage de prêcher ses juges, et ne cessa d'exhorter les néophytes, ses compagnons de prison, à rester inébranlables dans la foi en Jésus-Christ. Dans les interrogatoires qu'on leur fit subir, ils se référoient aux réponses du missionnaire, dont ils vouloient imiter la foi et subir le sort. 8 L'affaire, à raison de son importance, fut déferée à la reine. Un des quatre ministres du roi osa plaider, en sa présence, en fa-veur de la religion chrétienne. La diversité d'opinions parmi les ministres occasiona beau-coup de troubles dans le palais. Enfin on rendit une sentence contre la religion chrétienne et ceux qui l'observent, Le ministre défenseur de la religion, qui probablement était un chrétien caché, un neophyte de la ville royale, et d'autres grands mandarins, furent pendus en particulier, avec un cordon de soie. Le missionnaire et vingt et quelques des principaux chrétiens eurent la tête tranchée ; un autre mourut au milieu des tourments beaucoup de chrétiens du peuple furent exilés.

Ceci arriva au mois d'avril 1801. La persécution ne cessa pas pour cela, et la ferveur des néophytes ne se ralentit point. Ils envoyèrent, au mois d'octobre, un chrétien pour me porter des lettres qui contenoient le récit de la persécution, et pour me demander un prêtre. Mais, arrivé aux frontières, il fut pris par les gouverneurs, et envoyé à la cour. Il demeura ferme dans la foi, et eut la tête tranchée avec deux autres chrétiens qui l'accompagnoient. On trouva des lettres cousues dans ses habits, et on connut par-là tous les détails relatifs à l'église de Corée.

Le roi de Corée écrivit à ce sujet à l'empereur de Chine. Il représentait les chrétiens comme des rebelles, qui avoient pour but de changer la religion de Confucius, et d'en introduire une européenne. Il affirmait que cette religion était entrée dans la Corée par le canal des Européens de Péking. Enfin il assurait que cent vaisseaux européens devoient venir pour s'emparer de la Corée, et il pria l'empereur de lui porter secours dans le cas que ces vaisseaux vinssent. L'empereur, par une Providence bien spéciale, répondit au roi que les Européens de Péking étoient incapables de former aucun complot contre la Corée ; que, depuis près de deux cents ans qu'il y en avait à Péking, ils n'avoient jamais rien fait de répréhensible : il lui persuada de ne point croire aux paroles de gens déjà morts, et lui recommanda de faire bien garder ses frontières par ses gouverneurs. Nous ne savons ces détails que par la lettre du roi de Corée qui a été publiée dans la gazette de Péking avec la réponse de l'empereur. Il n'est venu aucun néophyte de Corée avec l'ambassade de cette année. Nous avons aussi appris quelque chose par les gentils. Nous ne saurions assez admirer la conduite miséricordieuse de la Providence sur l'église de Chine. Si l'empereur eût pris différemment la

lettre du roi de Corée, il y aurait eu une cruelle persécution en Chine, et surtout à Péking.

1832 : Notice de Mgr Bruguière sur l'état du Christianisme en Corée.

Annales de la propagation de la foi Vol 6 1833 pages 553-587

Un texte préparé par Mgr Bruguière et joint à une lettre qu'il a envoyée depuis Macao, datée le 14 décembre 1832.

P. S. J'ai sous les yeux des mémoires exacts et authentiques sur l'état du christianisme dans la Corée ; j'en ai fait un abrégé dans lequel j'ai conservé tous les faits intéressans ; je le joins à ma lettre. Je prie M. le Rédacteur des Annales de l'Association de l'insérer dans un de ses Numéros, s'il le juge à propos ; je ne doute pas que MM. les Associés ne lisent avec plaisir des faits si édifiants et si dignes, en tout, des premiers siècles de l'Eglise. »

Notice de Mgr Bruguière sur l'état du Christianisme en Corée

La Corée est une presqu'île située au nord-est de la Chine. Elle est comprise entre le 24. et le 43. degré de latitude septentrionale. Sa largeur s'étend depuis le 122. jusqu'au 149. degré de longitude orientale, méridien de Paris. Elle est bornée au nord par une muraille qui la sépare des Tartares Man-Tcheoux ; à l'est, par la mer du Japon ; à l'ouest, par la mer Jaune, ou golfe de Pékin ; au sud, par un canal qui communique à la mer de Chine et au Hoang-Hai des Chinois. Elle n'est séparée du Japon que par un détroit de vingt-cinq à trente lieues de largeur ; cette distance n'est de guère plus de douze lieues, si on la prend de l'île la plus orientale qui dépend de la Corée. On croit que les Coréens sont d'origine tartare. Cependant leurs mœurs, leurs usages, leurs arts et leurs sciences sont les mêmes que chez les Chinois ; ils ont la même religion, la même écriture et la même langue ; mais ils prononcent différemment. Ils ont conservé l'ancien costume chinois, tel qu'il était sous la dernière dynastie. Ils n'ont jamais voulu admettre la réforme introduite en Chine par les Tartares Man-Tcheoux. Ils nouent leurs cheveux comme les Cochinchinois.

« La Corée est un pays pauvre, sans commerce et sans industrie ; les terres sont assez fertiles et bien cultivées ; on y trouve les productions et les fruits des zones tempérées. On y cultive différentes espèces de blé ; cependant le riz est la nourriture ordinaire. On dit que la vigne croît dans ces contrées ; mais on ne connaît point l'usage du vin : les habitans boivent, comme les Chinois, de l'eau-de-vie de grain. Quoique ce pays se trouve par une latitude moins élevée, il y fait néanmoins beaucoup plus froid qu'en France. Les Coréens sont bien faits, d'une physionomie intéressante, et fort polis. Ils sont en général peu guerriers ; ceux qui habitent les provinces du nord sont plus courageux, et font d'assez bons soldats lorsqu'ils sont exercés. Les femmes jouissent d'une plus grande liberté qu'en Chine et au Japon. Le roi de Corée est vassal et tributaire de l'empereur de Chine. Il ne prend le nom de roi que lorsque l'empereur lui donne l'investiture de son royaume. Il est obligé tous les ans d'envoyer des ambassadeurs à Pékin, pour faire hommage à son suzerain et lui offrir le tribut ordinaire. A cela près, ce prince exerce sur ses sujets une autorité absolue, et il ne doit compte à personne de l'exercice de son pouvoir. Ce pays n'a jamais joui d'une entière indépendance : il a été soumis successivement aux Chinois, aux Japonais et aux Tartares ; mais il a peu souffert de ses révolutions différentes. On ne peut pas connaître d'une manière précise le nombre de ses habitans : l'évaluation que l'on en fait varie depuis douze jusqu'à vingt millions.

« L'Evangile a été annoncé pour la première fois en Corée vers la fin du seizième siècle. Lorsque Tai-Ko-Sama, empereur du Japon, porta la guerre dans cette contrée, la

plupart des généraux et des soldats de son armée étaient chrétiens. Ces fervens néophytes, après avoir soumis les Coréens par leur valeur et la force de leurs armes, entreprirent de les soumettre au joug de l'Évangile par leurs instructions. La charité, la vie pure et édifiante des chefs et des soldats firent une grande impression sur l'esprit des Coréens, et donnèrent du poids aux paroles des Missionnaires : un bon nombre se convertirent ; mais la lumière de l'Évangile ne brilla qu'un moment dans ces contrées, et s'éteignit. Les féroces empereurs Xogun-Sama et To-Xogun-Sama, qui régnèrent après Taï-Ko-Sama, firent un massacre général de leurs sujets chrétiens, qui étaient au nombre de deux millions : il est vraisemblable que les Coréens qui professaient la même religion furent compris dans cette proscription. L'Histoire ecclésiastique a conservé le nom de quelques Coréens martyrisés pendant cette affreuse persécution, qui ruina sans ressource le christianisme dans le Japon et les provinces voisines. Les mémoires du temps parlent entre autres d'un jeune néophyte dont l'exemple prouva, sans réplique, que Dieu ferait un miracle plutôt que d'abandonner un infidèle qui suit les lumières de sa conscience, et cherche la vérité avec un cœur droit et docile. Ce jeune homme était né quelque temps avant que les Japonais eussent fait la guerre à sa patrie. Dès son jeune âge, il éprouva un désir extrême de parvenir au vrai bonheur, c'est-à-dire à un bonheur qui n'eût point de fin. Il se retira dans une solitude pour méditer plus à son aise sur cette félicité qu'il cherchait. Il n'avait pour habitation qu'une caverne, qu'il partageait avec un tigre qui l'occupait avant lui. Ce féroce animal respecta son hôte ; il lui céda même la caverne quelque temps après, et se retira ailleurs. Le jeune solitaire, dans l'unique vue de conserver son innocence, s'exerçait à toutes sortes de mortifications ; il s'abstenait de tout ce qui n'était pas absolument nécessaire pour conserver sa vie. Une nuit qu'il était occupé des moyens d'acquérir ce bonheur dont il n'avait pas la moindre connaissance, un homme d'un aspect majestueux et divin lui apparut et lui dit : « Prends courage, dans un an tu passeras lamer, et, après bien des travaux et des fatigues, tu obtiendras l'objet de tes désirs. » L'année n'était pas encore expirée, lorsque les Japonais entrèrent en Corée sous la conduite de Tsucamidono, roi chrétien de Fingo. Le jeune solitaire fut fait prisonnier ; le vaisseau qui le transportait au Japon fit naufrage près de l'île de Zeuxima : il se sauva à la côte ; ceux qui le conduisaient périrent probablement dans les flots. Quoi qu'il en soit, il recouvra sa liberté. Séduit par la vie austère des bonzes, il crut avoir trouvé ce qu'il cherchait depuis tant d'années. Il se retira dans une des plus célèbres pagodes de Méaco : il ne fut pas longtemps sans s'apercevoir de son erreur ; ces religieux idolâtres n'étaient rien moins que des hommes parfaits. Cette méprise lui causa un si grand chagrin qu'il en tomba malade ; pendant sa maladie il lui sembla voir la pagode toute en feu. Peu après, un enfant d'une beauté ravissante lui apparut et le consola : « Ne crains pas, lui dit-il, tu es à la veille d'obtenir ce bonheur tant désiré. » Il n'était guéri, qu'il abandonna une maison qui lui rappelait de si tristes souvenirs. Le jour même il rencontra un chrétien à qui il raconta ses peines et ses aventures ; celui-ci l'amena sur-le-champ au collège des Jésuites ; on l'instruisit des mystères de la Religion. Comme son cœur était déjà préparé à recevoir la divine semence, il crut sans hésiter, et goûta sans peine la sainte morale de l'Évangile. Il demanda aussitôt le Baptême ; on ne pensa pas devoir le soumettre à une plus longue épreuve la grâce du sacrement produisit dans une âme si bien disposée des effets admirables. Pendant qu'on l'instruisait, un Jésuite lui montra un tableau représentant notre Seigneur : « O mon Père ! s'écria-t-il, voilà celui qui m'a apparu dans ma caverne, et qui m'a prédit tout ce qui m'est arrivé. » Il se mit à la suite des Missionnaires ; il se consacra au soin des malades, surtout des lépreux. Il n'est point de vertu dont cette âme prédestinée n'ait donné l'exemple : mortifications presque excessives, charité pour les malheureux, soins empressés pour les Missionnaires, dont il partageait les travaux et les dangers, zèle pour le salut des âmes, telles sont les vertus qu'il ne cessa de montrer le reste de ses jours. Il ne trouvait rien au-dessus de ses forces, lorsqu'il fallait témoigner de la reconnaissance pour un Dieu qui l'avait prévenu de tant de grâces, avant même qu'il pût connaître et apprécier ses dons. En

1614, il suivit aux Philippines Ukandono, général des armées du Japon, qui était exilé pour la Foi. Après la mort de ce grand homme, le jeune Coréen retourna au Japon ; il reprit ses fonctions et accompagna les Missionnaires à titre de catéchiste. La persécution prenant tous les jours un caractère plus effrayant, il se crut obligé de redoubler de ferveur, il multiplia ses austérités et ses oraisons. Dieu récompensa tant de vertus par un glorieux martyr. Le néophyte étant allé un jour, selon sa coutume, visiter les confesseurs de la Foi, se déclara lui-même chrétien et catéchiste ; il fut arrêté sur-le-champ et conduit dans les prisons de Nangasaki, où il eut beaucoup à souffrir. Il fut condamné à être brûlé à petit feu, pour son attachement à la Foi ; il subit cet horrible supplice avec une constance admirable.

« Vincent Kuan-Cofioïe, qui souffrit le martyr avec un grand nombre de Jésuites, était aussi Coréen. Il était fils d'un des principaux officiers du roi de Corée. Ce seigneur eut ordre d'accompagner son prince, qui allait en personne combattre les Japonais. Craignant pour son fils, il le confia à une personne sûre, pour le conduire avec toute sa famille dans un château inaccessible ; mais Dieu, qui voulait faire de Cofioïe un chrétien et un martyr, permit qu'il s'égarât ; il se sépara de son conducteur, et se trouva par hasard assez près de l'armée japonaise. Bien loin d'en être effrayé, le jeune Cofioïe, qui avait à peine treize ans, voulut, par une curiosité bien pardonnable à son âge, la voir de plus près ; et, sans penser à quoi il s'exposait, il alla droit à la tente du roi de Fingo, général en chef. Ce prince, qui était chrétien, se sentit ému de compassion à la vue de ce jeune orphelin d'une beauté ravissante : il le prit en affection, et chargea un de ses parens d'en avoir soin jusqu'à la fin de la guerre. Il confia ensuite son éducation aux Jésuites ; ceux-ci l'instruisirent de la Religion et le baptisèrent. Le jeune Cofioïe, autant par affection que par reconnaissance, ne voulut plus se séparer de ceux qui l'avaient engendré à Jésus-Christ ; il les accompagna toujours dans leurs courses apostoliques : il fut enfin pris et conduit avec eux dans les prisons de Ximabara. Quelque affreuse que fût cette prison, les saints Confesseurs ajoutaient encore des austérités volontaires à leurs souffrances. On avait choisi les gardes les plus brutaux, pour accroître la dureté de leur détention ; mais la vie angélique des prisonniers, leur patience, et un air de sainteté qui paraissait sur leur personne, adoucissaient insensiblement la férocité de ces satellites ; ils commençaient par admirer une Religion qui élève l'homme au-dessus de lui-même, finissaient souvent par l'embrasser. Quand on s'apercevait de leur retour vers les sentimens d'humanité, on leur en substituait d'autres qui bientôt se trouvaient vaincus à leur tour. Le gouverneur indigné de ne plus trouver des gardes inaccessibles à la pitié, commit le soin des prisonniers à un officier de ses parens, qui était plus semblable à une bête féroce qu'à un homme. Sa haine contre le christianisme ne connaissait point de bornes ; cependant, dès qu'il eut vu les prisonniers, il se sentit ému, et au bout de huit jours il se déclara chrétien. Le gouverneur, autant surpris qu'indigné de cette conversion, n'épargna ni reproches, ni menaces pour ramener le néophyte au culte des idoles. Cet officier lui répondit invariablement : « Vous pouvez me dépouiller de mes emplois, m'enlever mes biens, m'ôter « même la vie ; mais vous ne pourrez rien sur mon esprit, je vivrai et mourrai chrétien. » Le gouverneur voyant que la rigueur de la prison ne diminuait en rien la constance des confesseurs, se résolut à les tourmenter, mais séparément, afin qu'ils ne s'animassent pas les uns les autres. Il commença par Cofioïe ; il crut qu'un étranger serait vaincu plus facilement ; il le fit venir chez lui, le combla d'amitié et de caresses ; il lui fit les promesses les plus séduisantes, et le menaça en même temps des plus horribles supplices, s'il n'obéissait tout à l'heure. Le néophyte Coréen lui répondit simplement : Je suis chrétien, et je ne renoncerai jamais à ma Religion. A l'instant même il le fit exposer tout nu à un vent glacial, et oubliant en même temps le caractère de juge dont il était revêtu, il n'eut pas honte d'exercer la fonction de bourreau. Il tenailla de ses propres mains le saint confesseur qui ne faisait que rire d'un si horrible supplice ; ensuite il lui fit avaler une grande quantité d'une certaine drogue, que le patient rejeta par la bouche avec

des flots de sang. Ce tourment lui causa une défaillance ; mais il reprit aussitôt ses sens et recouvra ses forces : dès ce moment il ne sentit plus aucune douleur, si ce n'est un léger engourdissement aux pieds et aux mains. On continua cependant de le tourmenter pendant plusieurs jours de suite, sans pouvoir jamais lasser sa constance. Enfin on le renvoya en prison dans une mesure ouverte à tous les vents ; il y passa vingt-quatre jours, exposé aux injures de l'air et privé de toute nourriture. Il respirait encore lorsque l'empereur donna ordre de le transporter à Nangasaki, pour y être brûlé vif comme chrétien avec les illustres compagnons de sa prison et de ses souffrances. Avant de mourir il demanda au père Pacheco, provincial des jésuites, de l'admettre dans la Société ; ce Père lui accorda cette grâce, et reçut ses vœux sur le lieu même où ils allaient tous les deux consommer leur sacrifice. Cofioïe souffrit le martyre sous l'empereur Xogun-Sama II. Vers le même temps une jeune Coréenne, nommée Julie Ota, donna une preuve de courage à peu près semblable. Cubo-Sama, tuteur de l'empereur Fideiory, avait commencé la persécution générale qui ne cessa qu'avec l'extinction du christianisme. Il voulut d'abord faire apostasier tous les grands officiers de la couronne et les dames du palais qui professaient cette religion ; mais il trouva dans tous une constance invincible. Julie, issue d'un sang illustre, était élevée à la cour du Cubo-Sama ; elle était fort chérie du prince, qui s'était fait un point d'honneur de la marier au plus grand seigneur de l'empire. Il s'agissait d'abord de changer de religion ; Julie répondit au tyran de manière à lui ôter toute espérance de ce côté-là, et fit sur-le-champ vœu de virginité. Non contente de paraître en public avec toutes les marques extérieures de religion, elle allait encore dans toutes les maisons où les chrétiens tenaient leurs assemblées ; chose extraordinaire au Japon, où les dames ne sortent jamais qu'accompagnées du plus grand cortège, et encore très-rarement. Elle voulait par-là, à quelque prix que ce fût, forcer le Cubo-Sama à lui accorder la palme du martyre : or, dans ces temps malheureux, il ne s'agissait de rien de moins que d'être condamné au feu ou à d'autres supplices bien plus cruels encore. Le Cubo-Sama, qui regardait comme une honte pour lui d'être vaincu par une jeune étrangère, l'attaqua de toutes manières ; mais Julie sortit victorieuse de tous ces combats. Enfin le Tuteur la livra, avec deux autres dames du palais, entre les mains des satellites qui les conduisirent d'île en île ensuite ils séparèrent Julie de ses compagnes, et la déportèrent dans une île habitée par de pauvres pêcheurs, qui n'avaient d'autre habitation que quelques cabanes. Son exil et ses souffrances durèrent quarante ans, c'est-à-dire autant que sa vie : mais si la consolation des hommes lui manqua, elle en fut pleinement dédommée par l'abondance des faveurs du Ciel. Une chose cependant lui causait quelque chagrin, c'est qu'elle n'avait point versé son sang pour Jésus-Christ ; elle trouva l'occasion d'écrire à un Missionnaire jésuite, pour lui faire part de son chagrin à ce sujet. Le Missionnaire lui répondit qu'elle ne devait point s'inquiéter, parce que l'Eglise honore comme martyrs ceux qui ont été exilés pour la Foi : cette réponse la combla de joie et dissipa toutes ses inquiétudes. L'histoire du Japon parle d'un autre Coréen, qui fut brûlé vif avec le célèbre Charles Spinola, jésuite.

« Environ cent soixante ans après, le christianisme a reparu dans la Corée avec un concours de circonstances vraiment admirables. En 1784 un jeune seigneur Coréen, nommé Li, se trouvant à Pékin avec son père, qui était ambassadeur, désira ardemment d'étudier les mathématiques ; il s'adressa aux Missionnaires européens, et leur demanda des livres qui traitassent de cette science : ceux-ci profitèrent de cette occasion pour lui faire tenir des livres de religion. Ce jeune homme fut frappé de la sublimité des dogmes et de la pureté de la morale du christianisme : il voulut connaître à fond notre Religion. La grâce agissant intérieurement, des instructions particulières achevèrent bientôt ce que la lecture avait commencé : il voulut être chrétien. On crut nécessaire de le prévenir qu'un chrétien ne peut avoir qu'une femme ; Le répondit qu'il n'en avait qu'une, mais que s'il en avait plusieurs il les abandonnerait toutes, s'il ne pouvait être chrétien qu'à cette condition : il fut donc baptisé, et

prit le nom de Pierre. De néophyte Pierre fut aussitôt transformé en apôtre ; revenu dans sa patrie, il voulut rendre ses compatriotes participans de la grâce qu'il avait reçue. Il prêcha la Religion chrétienne ; ses parens et ses amis furent ses premiers disciples. Ceux-ci devinrent prédicateurs à leur tour ; les personnes du sexe montrèrent pour le moins autant de zèle que les hommes, et dans moins de cinq ans on compta à la ville royale et à la campagne quatre mille chrétiens.

« On prêchait la Religion publiquement ; on la prêchait à la cour et dans les provinces ; le vrai Dieu avait un grand nombre d'adorateurs parmi la noblesse. En 1788, le gouverneur de la capitale fit arrêter Thomas King, parce qu'il prêchait une religion étrangère (Il est remarquable que dans tout l'Orient la Religion chrétienne a toujours été reconnue comme bonne ; elle n'a été condamnée que comme étrangère). A cette nouvelle, plusieurs néophytes se présentèrent d'eux-mêmes devant le gouverneur, et déclarèrent qu'ils étaient aussi chrétiens et prédicateurs de cette Religion. Celui-ci, étonné de leur nombre, les renvoya chez eux et condamna Thomas King à l'exil, où il mourut la même année. Les chrétiens, loin d'être intimidés par ce commencement de persécution, n'en devinrent que plus intrépides. La Foi faisait tous les jours de nouveaux progrès : cependant il y avait plusieurs doutes que les chrétiens ne pouvaient pas résoudre par eux-mêmes ; ils n'entendaient pas clairement certains articles ; il y en avait d'autres qu'il leur paraissait impossible de pratiquer dans cette incertitude, ils ne trouvèrent pas d'autre expédient que d'envoyer à Pékin, pour consulter l'Evêque. Ce fut Paul In qui fut chargé de cette commission. Pendant son séjour, Paul reçut les sacremens de Confirmation et d'Eucharistie. Il apporta la lettre pastorale de l'Evêque, écrite sur une pièce de soie, afin de tromper la vigilance des gardes. Paul ne manqua pas, à son retour, de raconter à ses compatriotes ce qu'il avait vu à Pékin. Il parla de la beauté et de la décoration des églises qu'il avait visitées, de la majesté des cérémonies et de la solennité de l'office divin auquel il avait assisté, des sacremens qu'il avait reçus, des Missionnaires venus de l'extrémité de l'Occident pour annoncer la Religion, qu'il avait vus lui-même, etc. Les Coréens, enflammés par ce récit, voulurent aussi, à quelque prix que ce fût, avoir des Prêtres et participer aux saints Mystères ; ils députèrent encore Paul In et le catéchumène Ou vers l'Evêque, pour lui demander un Missionnaire. Le Prélat se montra disposé à les satisfaire ; il leur donna tout ce qui était nécessaire pour célébrer le saint Sacrifice, et leur apprit à faire du vin ; il leur promit un Prêtre ; les Coréens devaient aller le prendre sur les frontières, dans un lieu désigné.

« Le Prêtre partit en effet au commencement de l'année 1791, et se trouva au rendez-vous ; mais personne ne parut. On ne savait à quoi attribuer ce contre-temps, lorsqu'on apprit à Pékin la nouvelle d'une persécution plus dangereuse que la première ; voici quelle en fut l'occasion : La mère de Thomas In et de Jacques Kuan se trouvant à l'article de la mort, pria ses enfans de ne point permettre que l'on fît aucune cérémonie superstitieuse à ses funérailles : ils le promirent et tinrent parole. Les parens et les alliés de la défunte s'étant rendus pour procéder aux funérailles, demandèrent les tablettes des ancêtres ; Paul répondit sans hésiter qu'il les avait brûlées. A ces mots les parens entrèrent en fureur, et se répandirent en blasphèmes contre la Religion chrétienne ; Paul et Jacques, loin de se laisser intimider par leurs cris, leur répondirent sans émotion : « Nous sommes chrétiens, notre mère l'était aussi. Notre Religion « nous défend de rendre un culte superstitieux aux ancêtres ; c'est d'après ses ordres que nous avons détruit ces tablettes ; il nous est impossible de les ériger de nouveau : nous sommes prêts à mourir plutôt que de changer de résolution. » Les parens païens, ne se possédant plus, conduisent à l'instant les deux frères devant le gouverneur, comme coupables d'impiété. Paul In avoua les prétendus crimes dont on l'accusait ; il démontra la vérité de la Religion et la fausseté du culte rendu aux ancêtres. Le gouverneur, ennemi déclaré de la

famille de Paul, n'eut garde de laisser échapper une occasion si favorable de satisfaire sa haine particulière ; il donna à cette affaire une forme criminelle, rédigea un rapport calomnieux et l'envoya à la cour. Le roi naturellement bon, mais timide, parut effrayé ; il nomma un commissaire pour informer juridiquement contre tous ceux qui professaient la Religion chrétienne. Presque tous les néophytes furent arrêtés ; les deux frères comparurent devant le nouveau juge ; interrogés sur leur prétendue impiété, ils répondirent, comme la première fois : « Il est vrai que nous avons jeté au feu les tablettes, parce que notre mère nous l'a ordonné : et que ce culte est superstitieux. Nous voulons vivre et mourir chrétiens ; du reste, nous sommes toujours disposés à obéir au roi et aux lois de l'empire, en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu. » Le juge parut mécontent de cette réponse, il les fit appliquer à la question ; mais ni les tourmens ni les caresses ne purent vaincre la constance de ces intrépides confesseurs : le juge irrité les condamna à mort comme sectateurs d'une Religion étrangère. On présenta, selon l'usage, la sentence au roi pour la signer ; il en fut attristé ; Paul lui était cher à cause de ses qualités personnelles, et sa famille jouissait d'une grande considération à la cour. Il envoya quelques-uns de ses officiers dans la prison, pour engager en son nom les deux frères à ériger les tablettes ; ils s'y refusèrent. Le prince se crut bravé ; il confirma la sentence, et à l'instant on procéda à l'exécution. Jacques Kuan, réduit dans l'état le plus déplorable par les tourmens qu'il avait soufferts, pouvait à peine prononcer les saints noms de Jésus et de Marie. Paul prêchait pendant tout le trajet aux païens, assemblés en grand nombre à un spectacle si nouveau pour eux. Arrivés au lieu du supplice, ils furent sollicités de nouveau d'offrir des sacrifices à leurs ancêtres et de renoncer à la nouvelle Religion ; sur leur réponse négative, l'officier commanda à Paul de lire sa sentence écrite sur une tablette. Paul la prit avec joie, la lut d'une voix haute et ferme, mit sa tête sur le billot, prononça à plusieurs reprises les noms sacrés de Jésus et de Marie, et fit signe au bourreau d'exécuter la sentence. L'exécuteur lui trancha la tête, ainsi qu'à son frère, lorsqu'il prononçait les noms de Jésus et de Marie ; ce fut le 7 décembre 1791. Le roi se repentit bientôt d'avoir signé la sentence : il envoya ordre de surseoir à son exécution ; mais lorsque le message arriva le martyr était consommé. Les deux corps restèrent neuf jours sans sépulture ; on plaça des gardes ; on voulait intimider les chrétiens par ce triste spectacle. Ce terme expiré, on permit aux parens de les enlever pour leur accorder la sépulture ; mais on fut bien étonné de trouver ces saints corps flexibles et sans aucune marque de corruption ; les traits de leurs visages n'étaient point altérés, leur sang était encore vermeil et liquide, circonstance d'autant plus extraordinaire qu'on était alors à la mi-décembre ; à cette époque le froid est très-grand en Corée, et tous les liquides étaient actuellement gelés jusque dans l'intérieur des maisons. Ce prodige remplit les païens d'admiration : ils s'écrièrent que l'on avait condamné des innocens, et quelques-uns se convertirent. L'inquisiteur royal, déconcerté par une telle fermeté, n'osa procéder contre les autres confesseurs de la foi : « J'ai lu, disait-il, dans leurs livres, que plus on fait mourir de chrétiens, plus il y a d'infidèles qui embrassent leur loi ; ils se font un devoir de ne point craindre la mort ; après qu'ils ont donné leur sang pour leur Religion, on les honore comme des êtres surnaturels. » Il se contenta d'employer les promesses et les menaces. Ces moyens n'ayant pas mieux réussi que les tourmens, le roi ordonna, la seconde année de la persécution, que l'on délivrât tous les chrétiens.

« Cependant l'Evêque de Pékin voulut introduire un Missionnaire en Corée. Jean A, qu'il avait envoyé d'abord, n'avait pas pu entrer à cause de la persécution : il mourut quelque temps après. Le Prélat choisit, pour le remplacer, un jeune Prêtre chinois à peine âgé de vingt-quatre ans : c'était un sujet plein de mérite et de piété ; on le nommait Jacques Velloz ; son nom chinois était Chôn ; il prit le nom de Ly en entrant en Corée. Il partit en 1794 pour sa nouvelle mission ; arrivé sur les frontières, il trouva des obstacles qu'il ne put surmonter pour le moment ; l'année suivante il put enfin parvenir à sa destination. Son arrivée causa une joie

inexprimable ; il administra les sacrements, entendit quelques confessions par écrit, célébra le saint jour de Pâques et donna la communion. Ce fut la première fois sans doute, depuis J.-C., que le Sacrifice de la nouvelle loi fut offert dans ces contrées. Le Missionnaire s'appliqua sans relâche à l'étude de la langue. Le gouvernement fut bientôt instruit de son arrivée. Dès le mois de juin de la même année, un apostat, qui feignait de se convertir, parvint à découvrir sa retraite ; il alla en faire son rapport à la cour. Mais un mandarin militaire, apostat comme lui, et qui détestait sincèrement son crime, se trouva présent à cette dénonciation ; il courut aussitôt avertir le Missionnaire du danger qui le menaçait. Une femme chrétienne, nommée Colombe, s'offrit à cacher le Prêtre dans sa maison, au péril de sa vie. Elle parvint en effet à le soustraire pendant plus de trois ans à toutes les recherches ; son zèle lui mérita la couronne du martyr. Les poursuites étant inutiles, on se saisit de Matthias Chou, qui d'abord avait logé le Missionnaire, de Sabbas Chi, et de Paul In, qui l'avaient introduit en Corée. Les trois Confesseurs, interrogés juridiquement sur ce qui concernait le Missionnaire, refusèrent de répondre. On les frappa, on leur écrasa les genoux, sans qu'il fût possible de leur arracher une seule parole. Le juge transporté de fureur, et prenant leur silence pour une insulte, ordonna qu'on les tourmentât jusqu'à ce qu'ils expirassent. Cet ordre inhumain fut exécuté dans toute sa rigueur, et les saints Martyrs moururent dans les tourmens, sans rien déclarer.

« Le roi, naturellement pacifique, ne put se résoudre à ordonner une persécution générale ; il se contenta de dépouiller les mandarins de leurs charges ; il dégrada quelques officiers militaires, parce qu'ils professaient la Religion chrétienne. Pierre Ly, le premier apôtre de la Corée, fut envoyé en exil. La modération du prince n'empêcha pas que les gouverneurs des provinces ne vexassent les chrétiens, selon leur caprice et leur haine particulière. Plusieurs néophytes abandonnèrent leurs biens et leurs maisons, et se retirèrent dans les déserts et sur les montagnes pour se soustraire à la fureur de ces tyrans subalternes. Il y eut quelques apostats, mais en petit nombre ; quelques-uns, sans apostasier ouvertement, biaisèrent dans la profession de leur foi ; le plus grand nombre tinrent ferme, et sacrifièrent tout à leur Religion.

« Cependant l'Evangile faisait de jour en jour des progrès sensibles en l'année 1800, on comptait déjà plus de dix mille chrétiens solidement convertis. Le Missionnaire se disposait à ouvrir une mission dans les montagnes, lorsque le roi de Corée mourut : il ne laissa, pour lui succéder, qu'un fils encore enfant ; la reine mère eut la régence. Pendant la minorité, les mandarins, ennemis de notre sainte Religion, machinèrent beaucoup pour forcer la régente à proscrire le christianisme et allumer une persécution générale. Ils feignirent de s'alarmer du grand nombre de chrétiens de tous les rangs, même de la plus haute noblesse. Dieu permit qu'ils réussissent dans leurs pernicieux projets on assembla le conseil d'état ; un des membres eut le courage de plaider la cause de la Religion ; il fut étranglé (on croit qu'il était chrétien), et la persécution fut résolue. Elle prit bientôt un caractère effrayant plusieurs mandarins chrétiens furent arrêtés ; Pierre Ly, qui avait été rappelé de l'exil, fut de ce nombre ; on emprisonna tous les chrétiens que l'on put découvrir ; on se saisit même de ceux que l'on soupçonna d'avoir entendu prêcher la Religion, quoiqu'ils ne l'eussent point embrassée ; les tribunaux étaient en permanence jour et nuit.

« Pendant un an que durèrent les procédures, disent les Coréens dans leur relation, on employa des tourmens affreux, pour vaincre la constance des Confesseurs ; on en inventa d'autres qui jusqu'alors étaient inconnus, et pour lesquels on ne saurait trouver de nom.

« Alexis Hoang-Che Joung, auteur d'un projet pour introduire des Missionnaires européens en Corée, fut arrêté et condamné à être coupé par morceaux, comme traître à la

patrie. Après son martyre, on trancha la tête à tous ceux qui avaient été mis en prison (Il paraît que Pierre Ly fut martyrisé dans cette circonstance). On fit mourir et l'on tourmenta tant de personnes, qu'au jugement de tout le monde, depuis que ce royaume existe, on n'avait jamais rien vu de semblable : ministres, courtisans, lettrés, nobles, bourgeois, artisans, laboureurs, négocians, merciers, femmes, enfans ; en un mot, des personnes de tout rang et de toute condition furent compromises pour avoir embrassé le christianisme ; aussi tout le monde murmurait, tous étaient dans l'affliction, et se plaignaient d'une si cruelle oppression dont on ne prévoyait pas le terme. »

« Le péril croissait d'un moment à l'autre ; il était bien difficile au Missionnaire d'échapper aux recherches de tant de personnes qui étaient à sa poursuite. Un mandarin païen, feignant de vouloir se faire instruire de la Religion, parvint à connaître le lieu de sa retraite ; il fut obligé de changer plusieurs fois de domicile : enfin il se détermina à se livrer lui-même, il se constitua prisonnier, dans les derniers jours d'avril 1801. Il subit un interrogatoire ; il répondit avec sincérité, sans compromettre personne. Il fit une exposition raisonnée de la Religion chrétienne, en forme d'apologie ; il protesta qu'il n'était venu en Corée que pour procurer la gloire de Dieu, et travailler au salut des hommes. Cet écrit fut déposé dans les archives de la cour. Quand il fallut décider du sort du prisonnier, les avis furent partagés : les uns voulaient qu'on le renvoyât dans sa patrie ; d'autres demandaient un plus ample informé ; le plus grand nombre opina pour la mort : ce dernier avis pré valut. Le dimanche de la Sainte-Trinité, 21 mai 1801 9 il fut placé sur une espèce de tombereau rempli de paille, et conduit au supplice ; on mit toutes les troupes sous les armes. Quand on fut arrivé au lieu de l'exécution, on lui fit faire trois fois le tour de la place d'armes, pour intimider le peuple. Le saint Confesseur prêchait Jésus-Christ à tous ceux qu'il rencontrait : « Je meurs, disait-il, pour la Religion du Seigneur du ciel. Dans dix ans d'ici, vous serez frappés d'une grande calamité ; alors on se souviendra de moi. » Ces paroles firent une grande impression parmi les infidèles. Il se mit ensuite à genoux, joignit les mains et reçut la mort avec le plus grand calme.

« Un peu avant l'exécution, le ciel qui avait été jusqu'alors pur et serein se couvrit tout à coup d'épais nuages ; il s'éleva un vent violent qui faisait voler le sable et rouler les pierres ; la pluie tombait à flots ; l'obscurité était telle que l'on ne pouvait pas distinguer les objets à une très-légère distance : mais dès que l'âme du saint Martyr se fut envolée au ciel, l'horizon s'éclaircit de nouveau, la tempête cessa, le soleil reparut plus brillant que jamais ; on vit au loin plusieurs arcs-en-ciel ; et de légers nuages, après s'être élevés peu à peu, descendirent et allèrent se cacher sous l'horizon, du côté du nord-ouest. Ces phénomènes firent une grande impression sur l'esprit du peuple : on disait publiquement que l'on avait condamné un innocent. Le saint corps resta trois jours exposé ; ensuite les soldats l'enlevèrent secrètement : les chrétiens n'ont jamais pu savoir ce qu'ils en avaient fait.

« Les mémoires que j'ai sous les yeux, et qui ont été rédigés par des témoins oculaires, font un grand éloge de ce jeune Missionnaire. Il était, disent-ils, plein de talens et de vertus, il avait beaucoup de prudence ; infatigable au travail, il abrégait son sommeil, pour avoir plus de temps à consacrer à l'étude et au salut des âmes. Sa vie n'était qu'un jeûne et qu'une mortification continuelle. La preuve la moins équivoque de son mérite supérieur, c'est d'avoir été trouvé digne par le célèbre Evêque de Pékin, Mgr. de Govéa, d'être chargé seul, à l'âge de vingt-quatre ans, d'une mission de cette importance. Une dame chrétienne, Colombe Kiang, qui avait pu l'observer de près pendant plusieurs années, a écrit sa vie, ou plutôt a fait l'histoire de sa mission. Je n'ai pas pu me procurer cette pièce.

« La mort du Missionnaire ne ralentit pas le zèle des néophytes. La persécution durait

encore, lorsqu'ils députèrent un chrétien vers l'Evêque de Pékin, pour demander un autre Prêtre ; mais il fut arrêté aux frontières. On trouva sur lui plusieurs lettres, qui mirent les persécuteurs au courant des relations qui existaient entre le Prélat et les chrétiens Coréens. Le député, et deux autres néophytes qui l'accompagnaient, furent aussitôt conduits à la cour : ils demeurèrent fermes dans la Foi, et eurent la tête tranchée. Le gouvernement effrayé crut que toute l'Europe allait se mettre en mouvement, pour faire une irruption en Corée : on écrivit à l'empereur de Chine, pour lui demander des troupes ; on assurait que cent vaisseaux feraient dans peu une descente dans le pays. Heureusement l'empereur ne prit point la chose au sérieux, il ne fit que rire de ces alarmes. Il répondit au roi de Corée que les Missionnaires européens étaient des hommes d'une fidélité à toute épreuve, incapables de tramer aucun complot contre l'état. Ils sont ici, ajoutait-il, depuis deux cents ans ; leur conduite a été irréprochable : du reste, si vous avez lieu de craindre, gardez vos frontières. Enfin la persécution se ralentit peu à peu ; tous les prisonniers chrétiens qui étaient de la classe du peuple furent élargis. Cette persécution a donné plus de cent quarante martyrs, sans compter ceux qui avaient versé leur sang dans les deux précédentes. Quelques-uns ont été coupés par morceaux ; d'autres sont morts dans les tourmens ; le plus grand nombre ont été étranglés, ou ont eu la tête tranchée ; plus de quatre cents ont été exilés pour la Foi ; on ne peut compter le nombre de ceux qui ont été relâchés après avoir été tourmentés ou avoir languis longtemps dans les cachots. J'ai entendu parler de quelques autres persécutions qui ont suivi celle-ci ; mais il ne paraît pas qu'il y ait rien de certain là-dessus.

« Depuis plus de trente ans que les Coréens n'ont plus de Missionnaire, ils n'ont cessé d'écrire à Rome et à Pékin, pour demander un Prêtre. Ils ont envoyé, à plusieurs reprises, des députés à l'Evêque du Chen-Si et à celui de Nangkin, etc. Ces Prélat, malgré leur bonne volonté, n'ont pu jusqu'ici former que des vœux pour ces infortunés néophytes : je souhaite que leurs désirs soient bientôt pleinement accomplis. La France, qui renferme tant de saints Ministres, n'en aura-t-elle aucun pour la Corée ? On distribue avec abondance le pain de la parole aux autres missions : pourrait-on refuser quelques miettes à des néophytes qui ont si bien mérité de l'Eglise ? Est-il cependant une mission qui puisse soutenir le parallèle avec celle-ci ? ils ne sont que d'hier, et déjà ils ont éclipsé la gloire des chrétientés les plus célèbres : dans une seule année dix mille Coréens ont fourni un plus grand nombre de martyrs et de confesseurs, que quelques nations chrétiennes dans un siècle entier. Un zèle louable sans doute s'empresse de rendre participans des dons de Dieu, des peuples infidèles qui plus d'une fois foulent aux pieds ces perles précieuses, et menacent de mort celui qui les leur offre et ces enfans chéris de la Providence, ces néophytes qu'un prodige conserve encore, seront-ils toujours privés du pain de la parole et de la participation aux sacremens, auxquels ils ont un droit imprescriptible, comme domestiques de la Foi ? Mais je sens que ces réflexions m'entraînent hors de mon sujet tâchons d'intéresser le Ciel en leur faveur, s'il nous est impossible de faire davantage pour eux.

« Les Coréens ont dressé plusieurs actes ou mémoires du martyre de leurs compatriotes ; j'en donnerai quelques extraits abrégés. Voici comment ils s'expriment à ce sujet, dans la lettre qu'ils adressèrent au souverain Pontife qui était alors dans les fers (en 1811).

« Nous avons fait un recueil des actes de nos martyrs, qui contient plusieurs volumes. La persécution nous oblige d'écrire cette lettre sur de la soie, afin que le porteur puisse la cacher plus commodément sous ses vêtemens : le danger de perdre sa vie en tel cas est de dix mille contre un ; c'est pour cela que nous ne pouvons point envoyer à Votre Sainteté des ouvrages volumineux.

Nous n'envoyons pour le moment que les actes du martyre du Missionnaire, de la

catéchiste Colombe, etc., et de quelques autres au nombre de dix en tout, avec le nom de quarante-cinq qui se sont le plus distingués ; leurs actes remplissent plusieurs volumes ; nous prendrons humblement la liberté de les faire parvenir à Votre Sainteté, lorsque nous en aurons l'occasion. Quant aux autres, nombre de cent quarante et davantage, qui s'efforcèrent d'obtenir la grâce du martyr et l'obtinrent enfin, on a eu soin de recueillir et de conserver les actes de chacun d'eux ; il faudra un peu de temps pour trouver les différentes personnes qui en sont dépositaires : quand il viendra un Missionnaire en Corée, on procédera à leur impression.

Quoique ce soient les martyrs d'un pauvre royaume étrangers, ils ont eu cependant le bonheur d'être admis dans la sainte Religion ; leurs noms ont trouvé place dans le livre de vie, et leurs mérites sont écrits avec les mérites de ceux qui sont morts pour la justice. Ils sont véritablement agréables à Dieu ; ils sont aimés de la Sainte Vierge et des saints Anges : ils seront aussi agréables à votre Sainteté. Par le mérite de nos Martyrs, nous espérons recevoir au plus tôt le secours spirituel que nous demandons avec mille et dix mille larmes de sang.

Thomas Soui-Py Koum. Thomas souffrit des tourmens innombrables dans la première et la dernière persécution ; il fut toujours ferme et constant. Il y avait dix-sept ans qu'il était chrétien, c'est-à-dire, qu'il fut un des premiers convertis par Pierre Ly ; il fut pris et souffrit extraordinairement dans la prison royale ; il fut condamné à mort. Le bourreau qui était chargé de l'exécution était peu expérimenté : il ne lui abattit pas la tête du premier coup ; Thomas essuya son sang avec sa main, le regarda sans se troubler et dit : « Précieux sang ! » Il fut achevé à l'instant. Augustin Tim-Joux. Augustin fut un des premiers chrétiens. Son père, fort fâché de son changement de religion, l'affligea, le tourmenta même de toutes les manières ; mais Augustin persévéra jusqu'à la fin. Il prêchait, composait des livres de piété ; il fit un ouvrage qui a pour titre : Sentences de la Religion chrétienne ; ce livre est d'une grande utilité pour les commençans. Pendant la persécution il fut emprisonné et rendit témoignage à la Foi devant le tribunal Chim-Fou (cour criminelle) ; il souffrit beaucoup ; il fut condamné à la peine capitale. Arrivé au lieu de l'exécution, il s'assit d'un air gai et riait devant les instrumens de son supplice ; puis jetant les yeux sur les spectateurs : « Le ciel, leur dit-il, et la terre et toutes les créatures ont un très-noble et très-grand Seigneur qui les a créés et qui les conserve : vous devez tous revenir à votre premier principe. Vous regardez mon supplice comme ignominieux ; vous êtes dans l'erreur, vous saurez un jour que cette prétendue ignominie fait ma gloire. » Le bourreau lui commanda de placer sa tête sur l'instrument du supplice ; il obéit, et se plaça de manière qu'il pût voir le ciel : il vaut mieux, dit-il, mourir en regardant le ciel qu'en regardant la terre. Le bourreau tremblait et n'osait frapper : enfin le martyr fut consommé. Charles Si-Siam, son fils, confessa généreusement Jésus-Christ devant ses juges ; il montra la même fermeté et la même constance que son père : il fut martyrisé un mois après. Alexis Sou-Joum-Houam. Alexis était issu d'une famille noble. Il montra de bonne heure des talens extraordinaires dès l'âge de seize ans, il obtint au concours le plus haut grade de littérature. Le roi voulut voir un sujet si distingué ; il lui témoigna beaucoup de considération, et lui dit en le prenant par la main « Quand vous aurez vingt ans, je vous prendrai à mon service. » Mais avant qu'il eut atteint cet âge, il embrassa la Religion chrétienne. Dès-lors il renonça au monde pour ne s'occuper que de son salut ; il fit de grands progrès dans la piété ; il abandonna ses livres de littérature et ne s'occupa plus de science ; quand il était appelé au concours général, il laissait sa composition en blanc et se retirait. Le roi, étonné de cette prétendue négligence, l'exhortait avec bonté à étudier : il exigeait qu'il parût aux examens ; il le recommandait à ses maîtres. Enfin le roi apprit qu'il était chrétien et qu'il n'avait plus que du mépris pour les honneurs le prince parut affligé à cette nouvelle ; cependant il ne le molesta pas. Alexis employa son temps à composer des livres de piété et à prêcher la religion : ses parens et ses amis en étaient singulièrement irrités ; ils l'accablaient d'injures et de malédictions, mais il n'en tenait pas compte. La réception des sacremens augmenta sa ferveur ; il aida beaucoup de Missionnaires qui avaient pour lui une affection

particulière (Les actes de sa vie sont très-étendus). Au commencement de 1801, il y eut un ordre exprès de se saisir de sa personne ; ce ne fut que par une suite de miracles, qu'il parvint à se soustraire aux recherches de ses ennemis. Il se cacha pendant longtemps chez ses amis : enfin il se déguisa, sortit de la capitale et se retira sur une montagne éloignée de quarante lieues ; il trouva un four à tuiles dont il fit sa demeure. Thomas Houan, son ami, connaissait seul le lieu de sa retraite il ne s'occupait dans cette solitude que de la prière et des moyens d'introduire des Missionnaires en Corée. Il écrivit son projet sur une pièce de soie il se proposait de l'envoyer à l'Evêque de Pékin ; son plan était ainsi conçu : Le Prélat aurait ménagé une ambassade entre le roi de Portugal et celui de Corée ; des Missionnaires admis à la cour sur le pied de savans, avec le titre de mathématiciens, auraient prêché publiquement la Religion sous la protection du prince, et chacun l'aurait professée sans crainte, etc. Cependant Thomas le découvrit par une compassion mal entendue : Alexis fut pris aussitôt ; on trouva sur lui son projet d'ambassade. Le gouvernement fut consterné : on s'attendait à une invasion ; Alexis fut condamné à être coupé par morceaux, comme criminel de lèse-majesté et traître à la patrie (On appelle ce supplice Lim-chè : il y en a de deux sortes ; dans l'un on coupe 1.° les bras, 2.° les jambes ; 3.° on ouvre la poitrine ; 4.° on tranche la tête : dans l'autre, on hache, pour ainsi dire, le criminel en petits morceaux, ou plutôt on l'abandonne à la fureur des bourreaux, qui exécutent la sentence selon leur barbare caprice ; quelquefois ils poussent la barbarie jusqu'à dévorer ses membres palpitans, sous les yeux mêmes de la victime. Ce supplice est connu dans tous les royaumes de l'Orient qui ont adopté les lois et le régime des Chinois.). Colombe Vang-Xou-Kiang. Colombe était issue d'une famille noble et ancienne. Dès l'âge le plus tendre, elle donna des preuves d'un génie supérieur et d'un courage au-dessus de son sexe. Elle était chaste, modeste, douée d'un caractère doux et affable. Sa mère était une femme d'un caractère acariâtre, qui exerça longtemps sa patience. Colombe, considérant que son sexe ne lui permettait pas de rien faire de grand, résolut de s'habiller en homme et de quitter le monde ; mais, réflexion faite, elle renonça à son projet (on ne sait pas trop ce que l'on entend ici par quitter le monde ; Colombe était encore païenne quand elle conçut ce dessein). Elle fut mariée à un homme qui était aussi d'extraction noble : c'était un homme simple et d'un commerce doux et facile ; mais la belle-mère avait en partage un caractère fâcheux, moins cependant que la mère de Colombe. Celle-ci avait pour sa belle-mère toute l'affection et toute la complaisance d'une fille bien née : lorsque cette dame était de mauvaise humeur, Colombe paraissait devant elle avec un visage serein et riant, et le plus souvent elle parvenait à la calmer et à lui rendre la gaîté. Elle était déjà mariée, lorsqu'elle entendit parler de la Religion chrétienne ; elle l'embrassa aussitôt et se fit baptiser. Dans la première persécution, elle se dévoua au service des saints Confesseurs ; elle leur préparait à manger de ses propres mains. (1790). L'Evêque de Pékin prévint les chrétiens, par une lettre pastorale, que le culte rendu aux ancêtres était idolâtre : Colombe se soumit ; mais la belle-mère n'en fut que plus obstinée. Colombe avait beau la prier, la conjurer d'abandonner des cérémonies superstitieuses, la vieille dame ne se rendait pas. Dieu fit un miracle pour autoriser les instructions de Colombe ; alors la belle-mère se rendit. Colombe aurait bien voulu vivre en continence ; mais son mari était païen ; cet homme abandonna la maison et prit une autre femme. Colombe, libre alors de suivre son inclination, se retira à la ville royale avec sa belle-mère pour vaquer plus librement à son salut et à celui de ses parens. Le Missionnaire connut bientôt le mérite de cette dame : il lui confia l'instruction des personnes de son sexe qui étaient d'un âge mûr. Agathe, jeune vierge chrétienne, fut placée dans la même maison pour instruire les jeunes personnes on eut bientôt lieu de se convaincre que le Missionnaire n'avait pu faire un meilleur choix. En 1795, il courut un très-grand danger : Colombe le cacha dans un bûcher ; elle seule et un esclave étaient du secret ; son fils et sa belle-mère l'ignoraient. Celle-ci avait refusé de recevoir le Missionnaire dans sa maison ; elle craignait pour sa propre vie. Colombe tachait de l'émouvoir par la compassion et la reconnaissance : « Comment ! lui

disait-elle, le Missionnaire est venu ici au péril de sa vie, pour le seul motif de travailler à notre salut, et aujourd'hui, parce que les ennemis de notre Religion le poursuivent, nous devons lui refuser un asile ? les gens ne sont pas de bois, ni de pierre : comment voulez-vous qu'il vive, s'il n'a pas de riz pour manger et une maison pour se mettre à couvert ? » La bonne dame convenait de tout ; mais la peur, plus forte que la reconnaissance, lui faisait tout refuser. Colombe en conçut un si grand chagrin qu'elle en tomba malade : on craignit même pour ses jours. Sa belle-mère s'efforçait de dissiper sa mélancolie : Non, dit-elle, je veux sortir d'ici ; je m'habillerai en homme, je parcourrai toute la ville pour trouver le Missionnaire et le mettre en lieu de sûreté, dût-il m'en coûter la vie. Tu veux, donc me quitter, mon seul appui, mon unique soutien ? je te suivrai partout où tu iras, je mourrai avec toi. Ah ! que je suis consolée de vous voir arrivée au degré de vertu que je désirais ! si le Missionnaire venait, le recevriez-vous ? Fais ce que tu voudras ; je ne veux point me séparer de toi. Colombe fit aussitôt inviter le Missionnaire de sortir de sa cache, et de passer dans le salon de compagnie (Chim-Bon). Le Prêtre resta dans cette maison pendant plus de trois ans. Il y avait à craindre qu'une jeune esclave menteuse et rapporteuse ne trahît le secret : un jour qu'elle puisait de l'eau, elle vit au fond du puits un bracelet ; elle descendit pour le prendre, mais elle se noya : sa mort fut regardée comme un effet de la Providence. Cependant Colombe, toujours animée d'un saint zèle, prêchait, instruisait, attaquait tous les vices et donnait l'exemple de toutes les vertus ; aussi ses instructions faisaient-elles des fruits merveilleux. Quelque grandes que fussent ses qualités, elle ne plaisait pas à tout le monde ; plusieurs prenaient plaisir à la contrarier. Il n'y a rien d'humain qui n'ait quelque imperfection ; nous voyons souvent, quelque chose de semblable dans les Saints : on ne doit pas toujours conclure pour cela qu'elle eût tort. En 1801, Colombe et Agathe furent arrêtées et conduites devant le tribunal des crimes Chim-Fou). Elles confessèrent Jésus-Christ, expliquèrent avec clarté l'origine du monde, réfutèrent les superstitions, firent l'éloge de la droiture et de la sincérité (le mensonge et la fourberie ne sont pas comptés parmi les vices par les Orientaux ; peu s'en faut que les Chinois ne les regardent comme une qualité honorable). Les juges furent remplis d'admiration. Vous êtes des docteurs, leur dirent-ils. Malgré cet éloge, ils les firent appliquer à la torture. Il n'y a point de tourmens qu'ils ne leur fissent souffrir, pour les obliger à renoncer au christianisme et à découvrir les autres chrétiens. On leur brisa les doigts des pieds ; leur corps ne fut bientôt qu'une plaie : elles montrèrent toujours le même calme et la même tranquillité dans ces différentes tortures ; elles ne proférèrent aucune plainte, elles ne laissèrent échapper aucune parole qui pût faire découvrir les autres chrétiens ; elles exhortèrent et instruisirent ceux qui étaient enfermés dans les mêmes cachots (il paraît que c'étaient des païens) ; elles leur citèrent des passages de Confucius, pour leur prouver la conformité de sa doctrine avec la morale de l'Evangile. Leur constance, fut inébranlable. Leur procès n'était point encore terminé, lorsqu'elles apprirent que le Missionnaire avait souffert le martyre : Colombe déchira aussitôt un pan de sa robe, et écrivit l'histoire de sa vie, depuis son entrée en Corée jusqu'à sa mort ; elle fit parvenir cet écrit entre les mains d'une femme chrétienne. Plus le jour de leur sacrifice approchait, plus Colombe et Agathe croissaient en ferveur : on observa que, la veille de leur martyre, elles montrèrent une joie dont elles n'avaient jamais donné de si grandes marques, lorsque tout leur prospérait dans le monde. Colombe avait un fils nommé Philippe, qui était aussi prisonnier de Jésus-Christ ; mais il était détenu dans une autre prison. Ce jeune homme avait laissé échapper dans les tourmens quelques expressions qui faisaient craindre pour sa persévérance. Un jour qu'elle avait été traduite devant le juge criminel, elle rencontra son fils ; dès qu'elle l'aperçut, elle lui cria de toutes ses forces : Philippe, ne sais-tu pas que Jésus-Christ descend sur ta tête pour t'éclairer, et tu es encore aveugle ? Ce jeune homme, frappé des paroles de sa mère, sentit son courage se ranimer, et termina sa vie par un glorieux martyre. On était en été ; la chaleur était excessive ; les prisonniers souffraient beaucoup de la soif. Colombe ordonna à une esclave de creuser la terre en un lieu qu'elle lui désigna ; à l'instant il

en jaillit de l'eau en abondance. Dans les premiers jours de juillet, elle fut placée avec huit autres dames chrétiennes sur un tombereau, et conduite au supplice : pendant tout le trajet, Colombe récita des prières à haute voix. Un moment avant l'exécution, elle se tourna vers l'officier qui était de garde, et lui dit « D'après la loi, on doit déshabiller les condamnés avant l'exécution ; mais nous sommes des femmes, la décence ne permet pas que l'on en use ainsi à notre égard : allez donc promptement avertir le mandarin supérieur, afin qu'il nous soit permis de conserver tous nos vêtements. » On leur accorda cette grâce ; alors toutes ces dames se regardèrent l'une l'autre en souriant, satisfaites d'avoir obtenu l'objet de leur demande. Colombe fit le signe de la croix, et présenta sa tête au bourreau : elle était âgée de trente-huit ans.

« Les corps des neuf Martyrs restèrent exposés dans un tas de boue, pendant plusieurs jours. Quand l'ordre de leur accorder la sépulture fut venu, on les trouva parfaitement conservés, sans aucune marque de putréfaction, sans mauvaise odeur ; les traits de leur visage n'étaient point altérés, et le sang n'était point corrompu ; cependant il avait plu, et la chaleur était très- grande tous les spectateurs chrétiens et païens y reconnurent quelque chose de surnaturel.

« Agathe Tim-Hay-In. Agathe était alliée à la famille du martyr Paul In, duquel nous avons parlé plus haut. Elle était très-jeune lorsqu'elle embrassa la Religion chrétienne, et dès-lors elle fit vœu de virginité on trouve parmi les chrétiens Coréens beaucoup de personnes de l'un et de l'autre sexe qui ont fait vœu de continence parfaite. Agathe croyant trouver ailleurs des moyens de sanctification, qu'elle ne trouvait pas dans le lieu de sa naissance, résolut de quitter pour un temps la maison paternelle ; elle se procura secrètement des habits d'homme, et, à l'insu de sa mère et de ses sœurs, elle prit son temps avec un de ses parens avancé en âge, et se sauva chez Paul In, pour se faire instruire à fond de la Religion. Sa mère, ignorant ce que sa fille était devenue, crut que le tigre l'avait dévorée ; elle pleurait jour et nuit sur le malheur de sa fille enfin elle apprit qu'elle était dans la maison de Paul In, leur parent. Après une assez longue absence, Agathe cédant aux importunités de sa mère, revint dans le sein de sa famille. Les païens, qui ne connaissaient pas les choses de Dieu, murmuraient ; mais Agathe laissait parler les mauvaises langues et souffrait tout avec patience, pour l'amour de Jésus-Christ. En 1795, elle se retira avec sa mère à la ville royale. Elle n'avait point encore reçu le sacrement d'Eucharistie, lorsque la persécution éclata. Cependant Paul In mourut martyr ; elle se cacha pendant quelques années ; elle eut beaucoup à souffrir. La persécution s'étant calmée, Agathe eut le bonheur de recevoir la communion. Peu après, sa mère mourut ; elle se retira chez Colombe Kiang ; le Missionnaire lui confia l'instruction des petites filles. Elle menait un genre de vie très-mortifié ses jeûnes étaient fréquents ; elle priait et méditait beaucoup ; elle faisait des progrès sensibles dans la piété. Sa mère avait été surprise par la mort, avant d'avoir pu recevoir les sacrements ; c'était pour Agathe un sujet continuel d'affliction. Une nuit, elle vit en songe sa mère en la compagnie de la Sainte Vierge ; elle fut fort troublée de cette vision ; le Missionnaire la rassura, et expliqua ce songe favorablement. Une autre fois étant en oraison, il lui sembla voir le Saint-Esprit descendre sur la Sainte Vierge ; elle crut que c'était une illusion ; elle consulta le Missionnaire : il lui répondit que c'était une faveur du Ciel ; il lui fit voir une image qui représentait ce mystère. Elle avait une grande dévotion à la Sainte dont elle portait le nom ; elle aurait voulu que toutes les personnes de son sexe la prissent pour patronne. En 1801, s'éleva la grande persécution : elle fut prise avec Colombe Kiang ; elle partagea ses souffrances et ses tourmens jusqu'à la mort. Elle fut martyrisée au commencement de juillet 1801, à Jam-Ken, lieu de sa naissance ; on l'avait renvoyée de la capitale pour être exécutée dans sa ville natale, afin d'inspirer de la terreur aux habitants. La veille de son martyre, plusieurs femmes chrétiennes, qui étaient enfermées avec elle dans les prisons de Jam-Ken, observèrent qu'Agathe était aussi tranquille et aussi gaie que si la

sentence portée contre elle ne l'eût pas regardée ; son esprit et son cœur étaient absorbés en Dieu ; elle n'était déjà plus de ce monde. Le jour de son martyre, elle marcha gaiement au lieu de l'exécution, et reçut avec joie la mort qui lui ouvrait les portes du ciel. Lorsqu'on lui trancha la tête, au lieu de sang il en coula une liqueur blanche comme du lait. Luthgarde Ly. Les parens de Luthgarde étaient chrétiens ; elle s'appliqua de bonne heure au service de Dieu. Elle était encore fort jeune, lorsque sa mère pensa à la marier ; mais Luthgarde lui déclara que son intention était de consacrer à Dieu sa virginité. Quelque affection que cette dame eut pour sa fille, et quelque disposée qu'elle se montrât à ne pas contrarier ses désirs, elle exigea, de l'avis même du Missionnaire, qu'elle épousât un chrétien nommé Jean. Il arriva, par un effet de la Providence, que ce jeune homme à qui elle avait été fiancée, se trouva dans les mêmes dispositions que Luthgarde : ils firent vœu tous les deux de continence parfaite, et vécurent comme frère et sœur. Elle jouissait, dans tous les environs, d'une grande réputation de piété ; on ne parlait partout que de ses vertus ; on louait sa modestie, on admirait sa charité. Elle soignait son beau-père et sa belle-mère avec tout le zèle imaginable ; elle avait pour eux cette affection tendre qu'une fille bien née éprouve naturellement pour ceux qui lui ont donné le jour. Dans la grande persécution de 1801, toute sa famille fut arrêtée le mari et le beau-père de Luthgarde furent martyrisés ; elle, sa belle-mère et deux de leurs parens furent condamnés à l'exil. On se mit en devoir d'exécuter la sentence ; Luthgarde et Matthieu, son parent, réclamèrent : « D'après la loi, les chrétiens doivent être mis à mort : nous voulons être traités dans toute la rigueur de l'édit. » Elle eut beau insister, ses vœux ne furent pas encore satisfaits. « Quoi ! leur disait-elle, j'ai chez moi dix mille volumes où la Religion est enseignée, et je ne mérite pas la mort ? je persévère dans ma foi : quand je pourrais être mise à mort dix mille fois, je ne changerais pas de sentiment. Si les mandarins me laissent la vie, ils transgressent les lois et nuisent à la tranquillité du royaume. » Elle voulait par-là les exciter à sévir contre elle. En ce temps-là, le mandarin qui faisait mourir le plus de chrétiens était le plus estimé à la cour, et regardé comme le plus favorable au gouvernement. Mais ce fut en vain qu'elle réclama ; la sentence ne fut point révoquée ; les saints Confesseurs furent envoyés en exil : toutefois, à peine eurent-ils fait dix lieues, qu'on les rappela. Le lendemain, tous les juges se réunirent pour délibérer sur le sort des exilés : Luthgarde et les trois autres Confesseurs parurent devant le tribunal. Elle défendit la cause de la Religion avec une éloquence peu commune : Ses paroles sortaient de sa bouche comme une eau courante ; elle n'avait aucune crainte ; elle croyait fermement et espérait la grande justice. Les juges employèrent les éloges et les promesses pour la gagner ; ils ne purent point réussir. Ils furent tous condamnés à mort : avant de les envoyer au supplice, on leur brisa les doigts des pieds ; ils protestèrent tous qu'ils n'avaient éprouvé aucune douleur. Pendant qu'on les conduisait à la mort, Matthieu prêchait la Religion. Luthgarde crut s'apercevoir que sa belle-mère montrait de la faiblesse et éprouvait de la crainte : cette femme avait quelque regret de se voir séparée de ses trois fils exilés pour la Foi ; elle cria donc à son parent : Matthieu, ranimez notre courage. Ils s'exhortèrent mutuellement, se disant l'un à l'autre : Il faut aujourd'hui déposer toutes les affections terrestres notre cœur doit être entièrement à Dieu.

« Au moment de l'exécution, le bourreau voulait ôter à Luthgarde une partie de ses vêtemens ; mais elle l'arrêta en lui disant : « Comme condamnée, je suis en ton pouvoir ; garde- toi néanmoins de porter tes mains sur moi. » Elle ôta elle-même sa robe de dessus. L'exécuteur voulut encore s'approcher pour lui lier les mains ; elle le repoussa avec menaces, plaça ses mains convenablement, et reçut aussitôt la double couronne du martyr et de la virginité : elle était âgée de vingt-trois ans. Je termine ici ma narration : les faits que j'ai rapportés suffisent pour rendre cette mission intéressante. Le zèle des chrétiens Coréens pour faire part à leurs compatriotes de la grâce qu'ils avaient reçue, la multitude et la constance de leurs martyrs et de leurs confesseurs, la persévérance des néophytes à demander et à chercher

des Missionnaires, sont vraiment admirables et font bien augurer de cette mission. Tout porte à croire que l'Évangile fera des progrès dans cette terre vierge, qui a déjà produit au centuple : plaise au Ciel que ce ne soit pas là de vaines espérances ! Peut-être les progrès seraient-ils plus sensibles, sans l'ombrageuse politique des princes orientaux. Ils ne sauraient distinguer la Religion chrétienne, de l'Européen qui la professe ; ils enveloppent dans la même proscription l'étranger qui prêche le christianisme, et l'Indien qui l'embrasse. Un zèle pur et désintéressé qui se dévoue aux plus grands sacrifices, uniquement pour apprendre la vérité à son semblable et le rendre heureux après sa mort, est un phénomène qui surpasse la sphère de leur génie. Plus d'une fois ils n'ont cru voir dans tout cela qu'une machination secrète, tramée contre la sûreté de l'état. Dieu veuille éclairer enfin ces princes aveugles, sur leurs véritables intérêts !

1833 : Lettre de M. Maubant sur la mort de Mgr. Bruguière

IRFA Archives (Paris) Volume 577 ff. 463-6

Ecrité juste avant son entrée en Corée aux Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères.

le 9 novembre 1833

Messieurs et très chers confrères,

Dans la lettre que j'eus l'honneur de vous envoyer le 14 Octobre dernier, je vous annonçai que Monseigneur de Capse était parti de Siven le 7 du même mois. Je ne m'attendais pas à vous écrire sitôt mais un accident inopiné m'a obligé d'envoyer un exprès à Macao pour vous en faire passer la nouvelle. 24 jours après le départ de Monseigneur de Capse deux de ses courriers revinrent m'annoncer qu'il n'était plus. Vous ne sauriez concevoir la douleur et la consternation dans laquelle me jeta cette triste nouvelle. Cependant j'aurais dû la craindre, les privations, les fatigues et les peines de toute espèce que Monseigneur avait essuyées dans le climat brûlant de l'Inde et surtout en parcourant le vaste empire de la Chine, avaient épuisé ses forces. Hors les plaines il pouvait à peine marcher à pied pendant un quart d'heure, sans être obligé de s'arrêter : cependant il ne se croyait pas néanmoins incapable de continuer sa route pénible même à travers la Tartarie. Il n'est pas non plus invraisemblable qu'il n'eut pu parvenir jusqu'en Corée s'il avait voyagé dans une autre saison et si son amour extrême pour la mortification ne lui eut fait observer un jeûne presque continuel. La mortification et la prière étaient ses vertus favorites. Chaque semaine il récitait l'office des morts, chaque jour à la récitation du chapelet ordinaire il ajoutait le chapelet des sept douleurs de la très S. Vierge, et plusieurs autres prières en l'honneur de la très Sainte Vierge, chaque jour il récitait une prière particulière pour le succès de notre laborieuse entreprise, pour les charitables fidèles de France membres de l'association de la propagation de la foi, vivants et morts.

Depuis quelques temps il était sujet aux maux de tête. Deux ou trois jours avant de partir il en fut attaqué un peu plus fortement qu'à l'ordinaire, il vomit et peu à peu le mal se dissipa. Le jour de son départ il paraissait assez bien portant. Le soir de ce même jour une attaque plus violente le saisit et le retint le 8 et le 9 chez des chrétiens à Ou hao. Heureusement il était accompagné d'un prêtre chinois qui eut la charité de séjourner avec lui et de lui faire donner tous les soulagements possibles pendant toute sa route. Il avait trois hommes à son service et les deux du bon père Ko toutes les fois qu'il le désirait. Mais tous les soins et toutes les attentions qu'on ne manqua pas de lui donner ne purent le mettre à l'abri des rigueurs d'un froid dès le mois d'octobre plus rude en quelques endroits de la Tartarie que celui nord de la France au fort des hivers les plus rigoureux. Une température si contraire à ses infirmités le réduisit à l'état le plus pitoyable. Il était glacé de froid. Il ne pouvait plus digérer aucune nourriture, pas même le lait qu'il prenait avec le moins de répugnance. Son estomac épuisé rejetait tout ce qu'on lui offrait, sans altération.

Le 10 quoique bien affaibli, (il s'affaiblissait de jour en jour,) il se trouve un peu délassé et remit en route, le 15 il s'arrêta une seconde fois à Lamamiao, bourg fameux de la Tartarie occidentale. Il eut le bonheur de trouver encore un charitable chrétien chez qui il reposa une journée. Le 19 il parvint enfin à Pely Keou, autre bourg considérable de la Tartarie occidentale, où se trouvent de deux à trois cents chrétiens. Il devait y passer une quinzaine de jours mais hélas le Seigneur en avait disposé autrement.

Il fut reçu chez les parents d'un guide que lui avait envoyé Monseigneur le vicaire apostolique du Chansy. On le réchauffa et on lui prépara un souper plus convenable à sa santé, il se trouva un peu mieux. Il s'entretint avec le père Ko, ils soupèrent et prirent leur récréation comme à l'ordinaire. Monseigneur put conserver la nourriture qu'il avait prise. Il passa la nuit sans éprouver aucune douleur nouvelle, son mal de tête était passé. Il se croyait beaucoup mieux, entièrement guéri. L'on n'avait pas eu le temps de préparer un autel, il ne put offrir le Saint Sacrifice. Il avait un missel, un bréviaire et plusieurs autres petits livres. Il s'occupa comme à son ordinaire pendant le courant de la matinée. Il dîna et prit ensuite sa récréation avec le bon père Ko. Après la récréation il se sentait beaucoup mieux.

Eh, très chers mes confrères, ô fragilité de notre misérable nature, il n'avait plus de santé que pour une heure ! Après la récréation il fut se reposer comme il est d'usage en Chine. A son réveil il demanda à se laver les pieds. Le vieillard qui m'a rapporté ces détails se trouvait auprès de lui ; il lui apporta de l'eau chaude et lui fit venir un chrétien pour le raser selon que Monseigneur l'avait demandé. Il était rasé, on finissait de lui préparer les cheveux à la manière des chinois, lorsque tout à coup s'écrie-t-il, pénétré d'une vive douleur de tête, tenant la tête serrée entre les 2 mains 'ho ya ho ya ! assez ! le lit – en se portant lui-même dessus, mon bonnet ; quelques mots Européens, indubitablement le nom du bon Dieu de Jésus, de Marie, et de Joseph, et ce furent les derniers ; promptement on appella le bon père Ko qui était à quelques pas de là. Il accourt ; mais hélas Mon très cher Seigneur avait déjà perdu l'usage de la parole, il ne faisait plus que respirer avec peine, le bon père Ko l'administra et lui appliqua l'indulgence plénière. Ensuite il récita auprès de lui la prière des agonisations et plusieurs autres prières, à 8 heures ou 8 heures et quart, Mon très cher Seigneur de Capse rendit son âme à Dieu.

La divine providence l'avait choisi pour ouvrir en quelque sorte les portes de la Corée aux Missionnaires qu'elle destine à y propager la foi. Elle l'avait délivré des dangers nombreux auxquels il avait été évidemment exposé. 4 ou 5 fois, la dernière fois près de Lamamiao on l'avait reconnu pour un Européen. Elle l'avait soutenu pendant de longs espaces de temps presque sans le secours d'aucun aliment, la faim, la soif, la maladie et les misères de tout genre avaient pu diminuer ses forces et les épuiser mais elles n'avaient pas altéré son courage. Il avait formé devant le Seigneur le projet d'aller porter les secours de la sainte religion aux Coréens. Il a fait tout ce qu'il a pu pour le réaliser. Il a épuisé tous les moyens propres à engager les Coréens à le recevoir et ses prêtres avec ou après lui. Il les leur a fait proposer ces moyens par les personnes qu'il a jugées le plus capables de leur faire impression. Enfin le Seigneur avait béni ses efforts. Les Coréens sont disposés à le recevoir ils l'attendent, ils doivent se rendre cette année aux frontières de la Tartarie au lieu qu'ils ont désigné. Mais hélas il n'est plus. A la veille du moment où il allait entrer dans ce royaume qu'il appelait la terre promise, le Seigneur l'appelle. Il avait bien cultivé tous les talents que le Seigneur lui avait confiés. Le Seigneur l'appelle dans la voie pour lui accorder les récompenses éternelles et surabondantes qu'il a promises à ceux qui courent avec diligence dans la voie du commandement et des conseils évangéliques.

Pour nous, Messieurs et très chers Confrères et pour moi en particulier à qui cette nouvelle est parvenue d'abord, que faire en une circonstance si difficile ? Il m'était impossible de convenir avec Mr Chastan pour en délibérer. Je pensai à lui envoyer sur le champ la proposition d'entrer, de se présenter à la place de feu Mon très cher Seigneur de Capse pour entrer en Corée à la fin de décembre prochain ; mais quelque diligence que j'employasse ma lettre aurait pu lui arriver vers le 17 de novembre au plutôt ; il n'aurait plus eu assez de temps pour se rendre à Pien Men à l'époque fixée par les Coréens et il faut l'observer, cette occasion ne dure que trois jours. D'ailleurs quand il aurait eu le temps de se rendre à l'époque fixée à Pien Men ; supposé que j'eusse l'intention d'y aller au défaut de tout autre et que je dusse y aller ; il m'aurait fallu être assuré qu'effectivement Monsieur Chastan n'aurait aucune affaire,

aucune maladie, rien qui l'empêchât de partir aussitôt ma lettre reçue, car pour peu qu'il lui eut fallu tarder il perdait l'occasion. Si lui envoyant cette proposition et comptant qu'il serait parti j'étais resté à Siven et qu'après cela il n'eut pu se rendre à Pien Men, soit que les Coréens fussent venus soit qu'ils ne fussent pas venus, l'occasion était manquée pour cette année. Ainsi après la mort de Mon très cher Seigneur de Capse, supposant que l'un de nous dut profiter de l'occasion qui se présentait d'entrer, je me trouvais dans la nécessité de partir. Autrement il m'eut fallu supposer que vous m'aimeriez mieux, dans les circonstances présentes, ou peut-être en tout cas hors de Corée qu'en Corée. C'a été je vous l'avoue la matière d'une de mes inquiétantes méditations car je connais sinon toute au moins suffisamment mon incapacité pour remplir ces fonctions difficiles surtout comme sont celles que présente l'administration partielle d'une nouvelle Mission pour trembler en y pensant et surtout en pensant au compte qu'il en faudra rendre à Dieu.

Mais enfin Messieurs et mes très chers confrères, j'ai toujours cru que ne pourrais sans crime manquer une occasion qui se présenterait pour me faire marcher là où je crois et par là même ne puis m'empêcher de croire que le Seigneur m'appelle. Si Jésus Christ qui je le crois nous envoie maintenant par votre ministère avait voulu employer des hommes de science et de talents reconnus pour publier le S. Evangile, au grand apôtre, il n'aurait pas manqué d'adjoindre Gamaliel et Nathanael que S. Augustin dit n'avoir été rapellé refusé n'avoir pas été admis à l'apostolat par ce qu'il était docteur de la loi. Dès avant de sortir de France et bien des fois depuis cette double considération es-tu digne ; es-tu capable de remplir des fonctions si relevées et si difficiles ?....

Messieurs et très chers confrères il me semble que j'ai obéi et obéi à la voix du bon Dieu quoique toujours je reconnaisse mon indignité et mon incapacité. Que faire encore dans cette difficile circonstance où les mêmes pensées se représentent ? comme par le passé ce me semble l'ordre donné et confirmé par les circonstances qui en pressent et nécessitent l'exécution marcher là où l'obéissance appelle s'abandonnant au secours et l'assistance de la Divine Miséricorde qui nous envoie. C'est dans ces sentiments, Messieurs et très chers Confrères que je pars lundi de Siven par la route qu'avait prise feu Mon très cher Seigneur de Capse, pour être présent à Pien Men au temps marqué par les Coréens et entrer en Corée à la place de feu Mon très cher Seigneur.

J'ai pris des moyens à peu près sûrs et sans aucun danger pour faire parvenir à Macao la nouvelle de mon entrée 2 mois après qu'il aura eu lieu. Je lui envoie une lettre chinoise et française où je dis en substance que l'affaire est heureusement terminée. Moi lo ai obtenu l'objet de ses désirs il espère ou on lui a promis que à la 3^e ou bien à la 9^e ou bien à la 11^e lune Monsieur tchin pourra venir le joindre, je vous salue ... cela signifiera que je suis entré. Si je n'ai pu entrer je l'indiquerai par une lettre chinoise dont je lui envoie un double, conçue à peu près en ces termes : moi lo n'ai pu obtenir l'objet de mes désirs ; je ne sais comment notre affaire tournera. je resterai ici, si c'est dans le Leatung, où j'étais si c'est à Siven, avec Monsieur Tchin si c'est dans le Chan tong, en attendant la réponse que nous avons demandée.

Je vous prie de pourvoir à nous faire envoyer au plutôt un successeur à Mon très cher Seigneur de Capse.

1836 : Première Lettre du P. Maubant après son entrée en Corée

IRFA Archive Volume 1260 ff. 77-94

Haniang capitale de la Corée

4 Avril 1836

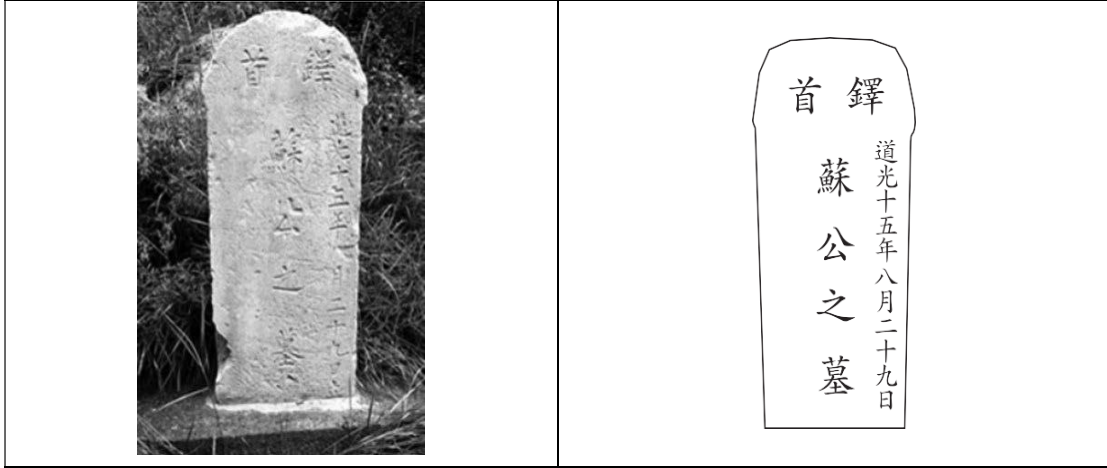
M.M. Directeurs de la Société des Missions étrangères

Rendons grâce à Dieu, Messieurs et très chers confrères, Les obstacles humainement insurmontables que des relations inexactes nous avaient fait imaginer ont enfin disparu et fait place à la vérité. Tant que la Divine providence maintiendra la paix qui règne aujourd'hui en Chine et en Corée, j'espère que l'on pourra introduire en Corée autant de Missionnaires européens que le demanderont les besoins de la Sainte religion et que les circonstances le permettront. J'espère aussi qu'ils ne seront pas obligés, comme feu mon très cher Seigneur de Capse, et votre serviteur, d'arpenter la Chine et la Tartarie en long et en large, ou comme notre cher confrère Monsieur Chastan, de rétrograder plusieurs centaines de lieues. Les idées de figures monstrueuses ou d'hommes d'une autre espèce n'empêcheront plus les Coréens ou les habitants du Leaotung de recevoir les Européens. Les dangers imaginaires des routes n'effrayeront plus les missionnaires et surtout leurs conducteurs, car voilà s'il faut en croire au récit les habitants du Leaotung, les Coréens et les chrétiens de Chine et de Tartarie à qui l'on proposait la charge de conduire mon très cher Seigneur de Capse à Pien men, le motif radical des refus, et des excuses sans nombre des habitants du Leaotung, des Coréens et des conducteurs, tous ont reconnu et confessé ouvertement leur erreur. Cependant les missionnaires que la Divine providence enverra en Corée ne devront pas oublier que la voie du ciel par la Chine et la Corée doit être la voie étroite. Si la Divine providence les a délivrés d'une partie des peines et des privations que d'autres ont essayé dans cette route, ils en trouveront encore assez, peut-être, de celles qui restent, mais ubi amator non laboratur...

J'avais pensé à vous faire la relation de ce que j'ai nécessairement remarqué en traversant la Mongolie et la Mantchoulie, mais les occupations assidues et sans nombre auxquelles je dois me livrer le jour et la nuit, sans le temps d'un repos indispensable, ne me le permettent pas. Si les papiers que j'ai laissés à Chen yang, capitale du Leaotung me parviennent cette année comme je l'espère je pourrai vous envoyer les noms des différents lieux de Mongolie et de Mantchoulie par où j'ai passé avec la distance approximative qu'il y a de l'un à l'autre, etc...

Le lendemain de mon arrivée à Pielikeou, village de Mongolie où est mort mon très cher Seigneur de Capse, je fus avec le R.P. Ko, prêtre chinois qui avait accompagné ce vénérable prélat, en visiter les dépouilles mortelles, nous récitâmes auprès du cercueil les vêpres des morts. Le lendemain je célébrai avec le R.P. Ko un service pour le repos de son âme. Presque tous les chrétiens du village y assistèrent. On me conduisit ensuite au cimetière ou plutôt à la sépulture des chrétiens (elle n'est pas bénie) pour indiquer le lieu où l'on inhumait mon très cher Seigneur : vous êtes étonnés de l'insensibilité avec laquelle vous pensez peut-être que je remplissais ce devoir. La consternation devait s'unir à la nécessité ; il n'y avait personne qui put agir à ma place et remplir les fonctions pour lesquelles on m'attendait depuis un mois. On ouvrit sa fosse sur le penchant méridional d'une montagne au milieu de la sépulture des chrétiens. Cette montagne appartient à Tchang hi, un des bons chrétiens du Chansi. Il était venu du Chansi, 150 lieues de route à Siven pour accompagner Sa Grandeur de Siven à Pien men. Le vendredi 20 novembre on transporta le corps au milieu de la chapelle de Tchang hi chez qui il avait été reçu et était mort, chez qui je demeurais ; et le Samedi, jour de la présentation de la très Sainte Vierge, nous célébrâmes avec toute la

solemnité possible un service auquel assistèrent tous les chrétiens du village et des environs. Nous fîmes aussi toutes les autres cérémonies funéraires selon le rit accoutumé autant qu'il nous fut possible. Je priai Tchang hi et sa famille de vouloir bien faire ériger sur sa tombe une pierre sur laquelle serait gravé son nom chinois 蘇 sou, et, autant que la sûreté de la religion le permet, sa qualité, son âge et l'année où il est mort.



En janvier dernier j'envoyai de Pien men à Mr Légrégeois la relation des difficultés que j'avais eues pour résoudre les Coréens à me recevoir. Je pense qu'il vous l'aura fait passer ; ainsi je ne vous en parlerai pas. Je partis de Pienmen accompagné de cinq Coréens sur les minuits du 12 au 13 de janvier. Je devais passer, me dit-on, par trois douanes, la première à Pien men et les deux autres aux confins de la Corée. L'on m'avait bien indiqué ce que je devais faire pour la passer, mais ce moyen n'était pas ce en quoi je mettais ma confiance. Je m'adressai au bon Dieu et à la très Sainte Vierge, je la priai de tout mon coeur et par tous les motifs imaginables de me protéger et de m'obtenir de Jésus Sa divine assistance. Peut-être, direz-vous, que c'est l'illusion d'une imagination exaltée et hors de la sphère naturelle, libre à l'homme de penser ce qu'il veut : voici selon que je puis l'exprimer, ce que je sentis et entendis dans mon âme : "Tu n'as rien à craindre, il ne t'arrivera aucun mal." Lorsque nous fumes passés, je remerciai le bon Dieu et la Ste Vierge. Mon guide principal parlait chinois, il me dit avec un transport de joie co kouan keou kouo tchu leao, "en voilà une de passée". Ils se communiquèrent leur joie et Ilon m'invita à monter à cheval. Nous n'en avions qu'un. Je les remerciai et leur rejetai leur invitation. Nous traversâmes ainsi les plages et les forêts désertes qui servent comme de bornes à la Mantchoulie et à la Corée. Elles comprennent environ un espace de 12 lieues de large sur de long. Le côté gauche ou oriental est bordé par les trois branches d'un fleuve fameux nommé en langue chinoise Yalo kiang, branche la plus voisine de la Corée est la limite du légale des deux puissances. Il est glacé pendant trois ou quatre mois de l'année. C'est la seule époque à laquelle les missionnaires pourront entrer en Corée, jusqu'à ce nous ayons trouvé d'autres moyens voies. J'en connais déjà, mais je n'ai encore pu m'assurer si elles sont maintenant praticables ni comment on peut en user. A peu près deux lieues avant d'aborder ce fleuve, deux de mes conducteurs partirent avec le cheval qui nous aurait embarrassé à l'entrée de la Corée.

Nous prolongeâmes notre marche de manière à n'arriver à la dernière branche du fleuve, sur la rive gauche de laquelle se trouve la douane la plus redoutable, que vers les 10 ou 11 heures de la nuit. Une lieue peut-être avant d'y arriver, l'on me dit que nous approchions et que nous allions la passer sous peu. Quelques coréens venaient à notre rencontre, aussitôt on me fait signe, je me laisse tomber et reste couché par terre gémissant comme un malade,

jusqu'à ce qu'ils ne pussent plus nous voir. Ensuite on me fait relever pour traverser plusieurs sociétés de marchands coréens arrêtées sur la route pour prendre leur repas, car il n'y a aucun auberge de Pienmen jusqu'à la terre de Corée. Enfin nous traversâmes les deux premières branches et nous arrivâmes à la troisième bien fatigués, depuis minuit de la nuit précédente nous étions continuellement en route et presque toujours à pied, je n'avais pas fait 2 lieues à cheval. Celui qui était désigné pour me porter, Pierre Sompey, me prit alors sur le dos et nous nous avançâmes à petits pas traversant cette dernière branche, jusqu'à une perche environ de la porte de la douane Coréenne. Là aussi se trouve une ville appelée Itchou. Le fleuve coule le long de ses murs à moins de deux perches de la douane. Dans le mur de la ville d'Itchou se trouve un aqueduc. Au lieu de nous exposer aux dangers de l'inspection et des questions que font ordinairement les préposés de cette douane à chaque voyageur, nous nous enfilâmes par cet aqueduc. Un de mes trois conducteurs était déjà passé et à une portée de fusil en avant lorsqu'un chien de la douane, nous apercevant sortir du trou, se prit à aboyer contre nous. Alors pensai-je en moi-même : "C'en est fini, les douaniers doivent sortir, ils vont nous voir en fraude, et en conséquence nous questionner sans fin, et infailliblement me connaître pour étranger. Que la volonté du bon Dieu s'exécute. Il n'y a aucun moyen d'éviter cette dangereuse nécessité." Le bon Dieu ne permit pas qu'il en arrivât ainsi. Nous ne cessâmes pas de nous introduire dans la ville et personne ne parut. Je pensais que nous allions entrer de suite dans quelqu'auberge ou dans quelque maison, dans un lieu disposé à me cacher ; point du tout. Nous avions encore une douane à traverser ou à éviter ; il y avait aussi un autre aqueduc dans les murs de ce quartier. Nous enfilâmes encore cet aqueduc.

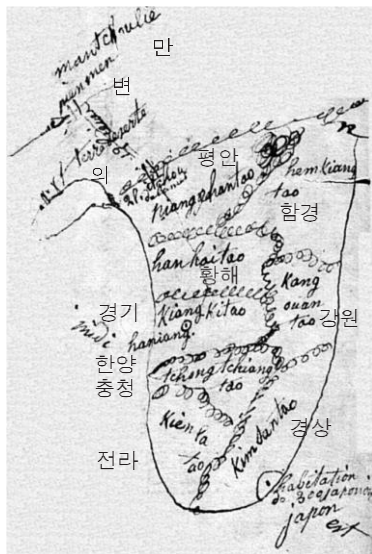
Au moment où je l'abordais, j'aperçus à l'autre bout un homme qui traversait une lanterne à la main. Alors je pensai de nouveau au danger que nous courions mais sans en rien manifester. Nous n'éprouvâmes aucun accident. Enfin à quelques pas de là on m'introduisit dans un petit appartement qui avait la forme d'un grand four de boulanger. Trois chrétiens étaient venus le disposer pour recevoir Mon très cher Seigneur de Capse et éviter les dangers d'entrer dans une auberge à une heure indue. J'y retrouvai un de mes conducteurs qui étaient partis en avant avec le cheval. Nous primes une misérable collation des navets crus salés, et du riz cuit à l'eau blanche, et nous nous étendîmes comme nous pûmes, 6 personnes dans cette étroite enceinte pour y passer le reste de la nuit. Deux ou 3 heures après, il s'agit de prendre un repas semblable à la collation et de <se> remettre en route une heure avant le jour. Les ampoules de mes pieds n'étaient pas encore bien rassises mais ces sortes de peines n'arrêtent pas et l'on ne les fait pas même connaître. Je repartis donc à pied comme la nuit et le jour précédent. À trois ou 4 lieues d'Itchou je trouvai deux autres chrétiens avec deux chevaux. De ce moment je voyageai ordinairement à cheval. Il eut-été plus facile de me cacher voyageant en voiture, mais les Coréens n'en ont point de proprement dite. Je n'ai pas vu dans toute ma route plus de trente voitures c'est-à-dire en idée coréenne une espèce de grande et large échelle échelonnée par un bout jusqu'au milieu environ et par l'autre refermée avec un plus fort échelon. Elle est est montée sur deux roues de la hauteur et la dimension des rouelles des charrues. On abat le bout sans échelon sur le col d'un boeuf et l'y attache avec un cordon passé sous la gorge; voilà toutes les espèces de voitures et d'attelages qu'il y a en Corée. Ils transportent les gros fardeaux sur des boeufs et les moins pesants sur des chevaux. Deux jours avant d'arriver à Haniang capitale de la Corée, je rencontrai 5 chrétiens que Mr Yu avait envoyés au devant de moi avec une litière dont je ne pouvais me servir. Nous nous trouvâmes 12 hommes et 3 chevaux, il n'en fallait pas tant pour attirer les regards et augmenter le danger. Les sociétés ordinaires de voyageurs que nous avons rencontrées étaient de 5 ou 6 personnes les plus nombreuses. Aussi Paul Ting et François Tchio mes deux principaux guides voulurent-ils nous diviser pour entrer dans la ville capitale. Un qui marchait à cheval devant moi avec le conducteur de son cheval, deux autres derrière moi, marchant à pied, voilà comme ils jugèrent qu'il était le moins dangereux d'entrer. Les autres restèrent

plus loin en arrière. On me conduisit aux maisons que les chrétiens avaient achetées 2 ans auparavant avec les 200 liangs que Mon très cher Seign. de Capse avait prié Monseigneur de Nankin de leur donner à sa place. J'y trouvai Mr Yu avec une vingtaine de chrétiens. je vous dirai ailleurs les circonstances de notre entrevue...

En recevant les informations que j'ai pu recueillir sur ce qui regarde la Religion chrétienne en Corée, j'ai acquis d'autres connaissances que j'ai cru à propos de vous exposer avant celles qu'il est de mon devoir de vous communiquer.

La Corée est un peu plus uniforme que la Chine et la Tartarie. Les montagnes n'y sont pas si rapprochées comme dans les provinces méridionales et septentrionales de la Chine. Dans la partie occidentale et orientale de la Mongolie et de la Mandchoulie (ces deux parties de la Tartarie chinoise sont divisées par un cours de montagne, de plus de 20 lieues de large) les plaines n'y sont pas si étendues que dans les parties centrales de la Chine, et la partie centrale de la Mongolie et de la Mantchoulie. Il n'y a pas de terrain inculte et très peu que l'on ne puisse cultiver. Les montagnes généralement sont couvertes d'arbres verts ou de taillis, ou bien cultivées comme les plaines.

La Corée est divisée en 8 provinces administrées par 8 grands mandarins. Selon les lois ou décrets et la volonté d'un roi, d'une reine ou d'une régence. En voici les noms et le nom de leurs capitales. Hemkiangto qui est la province la plus au nord a pour capitale Hang hong ; en descendant au midi par la partie orientale Kangouento capitale Ouentchou ; Kimsanto capitale Taykou ; Kienlato capitale Tien tchu ; Tchongtchangto capitale Kong tchou ; Kiang ki to capitale Haniang que l'on appelle aussi Kin tou à 5 ou 6 lieues de la mer jaune ou golfe de Pekin. C'est le nom le plus commun sous lequel on la désigne ordinairement parce qu'il signifie cour royale ou impériale ou capitale d'un royaume et que cette ville est la capitale de la Corée. Elle est grande et aussi mal bâtie qu'on puisse l'imaginer. Il est inutile d'observer que les rues ne sont pas pavées depuis les provinces du Kiangsi et du Kiangnan on ne trouve plus au nord aucune ville pavée ni en Chine ni en Tartarie ni en Corée. L'enceinte est très étendue elle renferme un cercle de montagnes et de forêts au milieu desquelles sont les maisons de la ville restreinte dans le petit plateau formé par ces montagnes. La maçonnerie des maisons est consolidée avec des liens de paille qui tiennent les pierres unies les unes aux autres. Je l'ai déjà traversée trois fois dont deux pour l'administration des malades. à l'ouest de Kiang ki to, Han hai to capitale Hai tchu ; Piang chan to capitale piang yang. Voici le tableau des provinces dépeint par un Coréen sous mes yeux s'il y a des erreurs l'expérience du passé et de l'avenir les corrigera.



Prenez bien garde que cette notice sur la Corée ne soit publiée et connue, surtout par les navigateurs. Elle nous rendroit odieux aux Coréens chrétiens et abominable aux yeux des infidèles ailleurs.

Ceux qui m'ont fait l'énumération des chrétiens et des catéchumènes n'en connoissent point dans les provinces de Hem kiang tao, Piang hian tao et Hai tao. Voici les noms des villages et le nombre des chrétiens qui se trouvent dans chacune des autres provinces. Dans le village de Kiang kei tao à Sourizan il y a 50 à 60 chrétiens anciens réunis sans mélange de payens ; à guin tsien av 40 ou 50 chrétiens et cate. anciens et nouveaux mêlés avec les payens, dans un autre village du même nom 60 ou 65 d'anciens chr. et cath. avec des payens ; à Kouram 130 ou 140 anciens et nouveaux chrét et cat. avec des payens ; à pouotchen 90 ou 95 anciens ch. et cath. avec des payens ; à guien piang 100 ou 1010(sic) nom c. et cat. avec des payens ; à Souan 130 ou 140 anc. ch. et cat. avec des payens : à yang keung 140 ou 150 anciens chrétiens et caté. sans mélange de payens ; à 130 ou 140 anc. ch. et cat. sans mélange de payens ; à yang gin 140 ou 150 anciens chrétiens et cath. avec des payens ; à 'tchoksang 100 ou 1010(sic) cat chrét. et cath. ; à matke 70 ou 80 ch. et cathe. ; à Konêpi 130 ou 140 chr. et ca. ; à itcheun 140 ou 150 anciens et nouveaux chr. et cate. ; à Koyang 40 ou 50 chr. et cate. ; à yong-mori 30 dans les villages de la province appelée Kang ouan tao à Kim tsang il y a 300 ou 320 anc.ch. et cate. dispersés ; à Ouen ku 260 ou 270 chr. et cate. dispersés ; à heoim sang 350 ou 360 ch. et cate. dispersés ; à Kanguen 550 ou 560 ch. et cate. dispersés. Dans les villages de la province appelée Kim san tao, à pong kei soun hen il y a 500 ou 530 chrétiens et catéchumènes dispersés entre les payens dans le vaste espace qui porte ce nom.

C'est probablement de chez ces chrétiens que nous recevons des renseignements sur la religion chrétienne dans le Japon. il y a 300 japonais marchands établis sur la côte maritime au sud de cette province. Ils n'ont pu me désigner les noms des villages habités dans la province de Kien la tao. On dit qu'il y a beaucoup plus de chrétiens que dans chacune des autres provinces ils en ont supputé 1300 ou 1400. C'est dans un petit cercle de cette province qu'il y a quelque chrétiens connus par des militaires et autres payens, et je crois même par le gouverneur.

Dans les villages de la province de tchiong tchiang tao, à Nêpo et dans toute la contrée qui porte ce nom il y a 300 ou 320 anciens chrétiens et catéchumènes ; à Kin tsuien 220 ou 230 anc. ch. et catech. ; à Ogñang 300 ou 320 chr. et cat. ; à Moktchen 270 ou 280 anc. ch. et cate. à yen pong 340 ou 350 anc. ch. et catéchu. ; à guimtsen, piguin, hampo 300 ou 330 ch. et cate. ; à Kietsen 300 ou 340 ch. et cate.

Cette relation faite, ils me demandèrent le nombre total des chrétiens et catéchumènes. Je calculai le moindre des nombres que j'ai donnés ; car c'est celui qu'ils m'indirent²) ; j'ai ajouté l'autre pour m'approcher le plus possible de la vérité ; quoique peut-être je m'en sois écarté davantage. Quand ils me virent souriant au souvenir du nombre qu'ils nous avaient indiqué dans leur lettre et leur énonçant celui qu'ils venaient de me donner ; ils se récrièrent aussi en riant to, to, to, (langage chinois qui signifie beaucoup, beaucoup, beaucoup ou bien beaucoup plus, beaucoup plus.)

Voilà bien les villages connus où habitent les chrétiens aujourd'hui, mais leur domicile n'est point fixe, ou plutôt ils n'en ont pas ; les chrétiens ne sont point connus pour chrétiens par les payens qui les avoisinent ou c'est à leur insu. Ce qui est très rare. Dès que les payens connaissent un chrétien ils l'évitent comme un lépreux, le vexent eux-mêmes ou le dénoncent au mandarin ou aux militaires. On le saisit et l'emprisonne. Depuis longtemps on ne les met plus à mort mais on les retient emprisonnés ou les relâche après les avoir rudement fustigés et les forçant d'en les sollicitant à apostasier. Pierre Houang, originaire de Souan emprisonné de cette manière, mourut l'an dernier dans les prisons de Haniang. "Quoi, répondait-il, au mandarins qui le faisaient fustiger et le voulaient faire apostasier, je vais

bientôt mourir de vieillesse? Il y a trente ans que j'observe les commandements du Seigneur et créateur du ciel et de la terre, à Dieu ne plaise que je perde par un mot infâme l'amour et l'union avec mon Dieu." Pour obvier aux dangers certains dans lesquels ils sont lorsqu'ils sont connus par les payens, ils vendent promptement leur domaine lorsqu'ils trouvent des acheteurs. S'ils n'en trouvent pas, ils l'abandonnent et fuient comme des abeilles dans un lieu inhabité entre les montagnes ou dans tout autre endroit qu'ils croient pouvoir habiter en paix. Cette émigration plusieurs fois répétée toujours avec un grand détriment à leur temporel, a déjà réduit un grand nombre à vivre dans la rigueur des termes à la sueur de leur front, cultivant la terre ingrate des montagnes que d'autres négligent à cause de sa stérilité. Quoique dans la misère, ils ne viennent cependant pas me voir qu'ils n'apportent une centaine de sapèques, environ 50 sols, ou quelques provisions de bouche, du poisson, et des viandes beaucoup plus que je n'en dépenserais si j'étais seul, des fruits etc... Ils s'étaient imaginé avec Mr Yu qu'il fallait acheter un nombre de maisons dans la ville. Ils Mr Yu avec eux ont employé l'année dernière et la précédente plus de 500 onces d'argent, à en acheter 7 pour la Mission. Vous avez connu le nombre des administrations de Mr Yu : c'est pour une partie à quoi s'est bornée l'utilité d'une auberge et des 6 autres maisons qu'ils ont achetées. Ils me disent qu'aujourd'hui ces maisons ne valent pas à beaucoup près la somme qu'elles ont coûté, ils en estiment une d'elle qui a coûté 30 onces d'argent à deux ou 3 onces tout au plus, et quasi sic de cæteri. Je laisse et laisserai tout in statu quo jusqu'à l'arrivée de quelqu'autre missionnaire à moins que quelques raisons graves comme la nécessité d'argent ou la menace d'une persécution, ne le demandent autrement. Mr Yu, il y a environ un mois, me remit les papiers qui nous donnent et assurent ces possessions. Depuis l'époque où il envoya la relation de ses administrations à juger sur les rapports que j'ai reçus fait il n'en a pas fait plus 60 ou 70 administrations.

Quoique je ne connaisse pas encore la langue coréenne, cependant les chrétiens de 12 villages me pressent d'aller les visiter et entendre leurs confessions. Ceux qui connaissent les caractères chinois ont écrit leur confession en caractères chinois ; ceux qui ne les connaissent pas veulent absolument la faire interpréter ou en l'écrivant ou verbalement en langue chinoise. C'est la manière dont Mr Yu entendait les confessions. Pour m'utiliser le plus promptement possible je voulus en arrivant faire traduire en langue coréenne une formule d'examen. Il fallait la faire. Mr Yu aurait pu m'aider, s'il avait pu parler ou comprendre la langue latine, mais j'étais obligé de converser en chinois avec lui, il ne me paraissait pas plus comprendre la langue latine qu'il ne la parlait, il doit l'avoir oubliée. Cela n'étonnera pas ceux qui savent que quelques européens oublient aussi leur propre langue. On me raconta au Fokien qu'un prêtre espagnol dans les Missions des Philippines ne savait plus dire que pouer en espagnol. J'essayai d'écrire cette formule en chinois ; on me comprit ; je continuai à l'écrire et je la finirai après Pâques. Quand nos chers chrétiens connurent que je pouvais user de cet expédient pour entendre leurs confessions, les recevoir écrites en chinois et leur parler avec le pinceau ils se crurent aux anges. Je ne fus plus maître de mes moments. Tous voulurent se confesser. Je leur ai fait dire qu'il voit que je n'aimais pas à me servir d'interprète. Ils craignent de mourir ou que je ne meure avant qu'ils se soient confessés, ils me font prier de leur permettre de se confesser par interprète.

J'ai entendu la confession de tous ceux qui peuvent parler la langue chinoise, de plusieurs autres qui connaissent les caractères et des autres que les circonstances de maladie, de vieillesse et autres ou les instances après des questions préliminaires que j'ai cru devoir faire précéder la confession. La multitude des affaires que je ne puis me dispenser de traiter ne me laisse que très peu de temps pour étudier la langue, quoique je ne passe sur chacune que le temps strictement suffisant.

Je demandai à Mr Yu presque aussitôt après mon arrivée ce que savaient les deux élèves qu'il nous avait annoncés ; il me proposa en effet deux gens qu'il nourrissait dans une

maison séparée un veuf qui, me dit-il, est d'une paresse extraordinaire et incapable d'étudier ; ce jeune homme ne m'a jamais fait proposer d'étudier et n'en a assurément jamais eu le véritable désir. L'autre était un jeune homme échappé de la maison de son père pour éviter les mauvais traitements mauvais ; il était fiancé et son père le cherchait pour conclure le mariage. Je le fit questionner pour connaître sa vocation. Il ne fut cessait d'exposer des raisons pour démontrer qu'il ne pouvait être prêtre ou plutôt pour exprimer sa véritable volonté. Il ne me parut libéré d'inquiétude et content que lorsque je lui promis la dispense pour terminer le mariage avec la payenne à qui son père aussi payen l'avait fiancé. Mr Yu me parla encore d'un autre enfant qui était mort deux ou trois jours après son baptême. Voici les circonstances de sa mort. Cet enfant s'était écarté seul du village probablement au bord d'une forêt. Un tigre se lançât sur lui le gouspilla et l'aurait dévoré ; mais cet enfant connaissait et observait la religion chrétienne ; alors il se mit à crier de toutes ses forces "Jésus et Marie, ayez pitié de moi, Jésus et Marie, ayez pitié de moi" ; de ce moment le tigre ne fit plus que jouer avec lui toutes fois qu'il remuait, sans le blesser. Cependant les parents de cet enfant et plusieurs personnes sortent, l'aperçoivent et l'entendent crier "Jésus et Marie, ayez pitié de moi." Ils courent plusieurs à son secours et l'apportent à la maison. La Divine providence l'avait conservé et délivré de cet accident pour lui faire imprimer le caractère du chrétien. On le baptiza et il mourut quatre jours après.

On a connu mon désir de faire étudier quelques jeunes gens. On m'en a envoyé deux qui sont avec moi depuis plus d'un mois. Ils commencent à lire les livres européens. Le premier arrivé s'appelle Thomas Tchouyangai, l'autre François Kouatchouri. Je ne sais encore si nous pourrons les envoyer car ils ont eu dans leur enfance un mal d'oreille qui a leur rendu l'oreille gauche paresseuse. si J'avais pensé à les envoyer l'hiver prochain malgré ce défaut et il est encore incertain si je ne les enverrai point. De bons prêtres indigènes pourront conserver la foi en cas de persécution. Or comme il est à craindre qu'elle ne s'élève bientôt, il est très important de les envoyer le plutôt possible. Mais où? Si vous pensiez à me dire de les garder et de les instruire en Corée je vous prierai de considérer que si la persécution qui nous menace continuellement venait à éclater, et il ne faut pour cela qu'un seul mot dit au moindre des mauvais payen militaires : il y a ici un Européen, que faire de ces jeunes gens? Il n'en est pas ici comme en Chine où le feu de la persécution s'éteint dans la province où il a éclaté, où les affaires d'une province n'occupent aucunement les mandarins de la province voisine. La présence d'un Européen dans la Corée la ferait toute bouleverser pour le trouver. Assurément nos pauvres élèves seraient les premiers arrêtés et massacrés. Si donc vous voulez, comme nous conserver un Séminaire de missionnaires Coréens, vous approuverez notre dessein de les envoyer ailleurs. Mais où?

Feu Mon très cher Seigneur de Capse et votre serviteur avions pensé à ériger ce Séminaire dans le Leaotung. Je crois vous avoir envoyé dans une autre lettre des raisons propres à vous faire voir qu'il n'est pas non plus expédient d'établir un Séminaire de Coréens dans cette province. Ce serait les mettre dans une espèce de nécessité d'apprendre la langue chinoise et par là rendre l'étude de la langue latine difficile, laborieuse et extrêmement lente. D'ailleurs cette maison de Coréens dans une province qui communique fréquemment avec les Coréens exposerait la Mission de Corée aussitôt que le roi saurait qu'il y a un séminaire de Coréens avec les Européens, il s'empresserait de persécuter et de détruire la Religion dans son royaume et d'opposer peut-être les obstacles que du Japon à son retour. Ce serait aussi exposer la Mission du Leaotung, fait et tenter la tolérance des Mandarins qui contreviendraient à trois décrets en ne persécutant pas et ne faisant pas renverser ce Séminaire d'étrangers, d'étrangers chrétiens, d'étrangers Missionnaires. Cependant il est de la dernière importance de déterminer un lieu où l'on puisse les réunir pour les instruire. Chaque missionnaire ne pourrait en avoir plus d'un ou deux avec soi. Ce sera plutôt un temps d'épreuve que d'étude. Je ne puis recevoir la réponse de votre dessein que dans deux ou trois

ans. Il m'est d'ailleurs impossible de conserver une dizaine de jeunes gens dans une même maison et d'être toujours avec eux comme il le faudrait. Je ne connais point d'autre endroit lieux que Manille, Sincapour ou Pulopinang ; je présumerai donc votre assentiment et j'enverrai quelque l'hiver prochain si je le puis j'en enverrai quelques-uns à Mr Legrégeois avec la recommandation de les établir en Séminaire dans le lieu qu'il jugera le plus convenable.

Voilà ce que je puis vous dire sur l'état actuel du Christianisme en Corée.

Voici ce que j'ai pu apprendre sur son origine.

Un Coréen nommé Ly bachelier-ès-lettres, parcourant de nouvelles éditions chinoises, lut l'éloge pompeux que l'on faisait du premier Missionnaire qui a porté la foi en Chine, de sa doctrine, de sa science etc. Il en conféra avec ses amis et voulut savoir qu'elle était cette doctrine. À une des époques où le roi de Corée envoie ses ambassadeurs à Pekin, il invita un mandarin, son ami nommé Ly, qui était de l'ambassade, de prendre des informations sur la doctrine de Ly Mateou, Mathieu Ricci jésuite italien. Ce Ly s'introduisit dans l'Eglise des R.R.P.P. Jésuites français à Pekin et communiqua à feu Mr. N. Lazariste français le sujet de sa visite. Ce Mr. N s'empressa de l'instruire pendant l'espace de temps qu'ils passèrent à Pekin et baptisa. Il le nomma [de] Pierre. Il lui fit promettre de travailler à la conversion de ses compatriotes lorsqu'il serait de retour dans sa patrie et lui donna plusieurs livres chrétiens. Pierre Ly à son retour raconta à son ami ce qu'il avait vu et entendu ainsi que le bienfait inouï qu'il avait reçu. Quoiqu'ils ne fussent mandarins ni l'un ni l'autre cependant parce qu'ils étaient de classe noble et lettrés, ils communiquaient avec les mandarins et les Grands de Corée. Ils leur firent part de la bonne nouvelle du St Evangile. Tous en sentirent et goûtèrent la vérité. Un grand nombre voulut en embrasser la foi. Mais hélas, M.M. et très chers confrères, la divine semence tomba dans une terre pierreuse. Environ un an après, le roi sut qu'il y avait des chrétiens dans son royaume ; il les connut et les fit paraître devant lui. Il leur demanda ensuite d'écrire leur acte d'apostasie, tous abjurèrent la foi. Ensuite quand ils furent hors la présence du roi, ils continuèrent à observer la doctrine chrétienne et à travailler à la propager tout comme auparavant. Il est odieux, M.M. et très chers confrères, d'apprendre comme ces funestes exemples des premiers chrétiens ont été imités dans la suite. On m'a dit que le chrétien dont la mort passe pour la plus glorieuse, ne sachant que faire quand il fut arrêté, écrivit une longue lettre par laquelle il menaçait la Corée des armées du Souverain pontife, si l'on persécutait ou mettait les chrétiens à mort. Les gouverneurs du royaume et la reine, irrités par cette lettre, firent multiplier son supplice. On lui coupa les membres par morceaux avant de lui trancher la tête. Il y en a très peu parmi les vivants qui n'aient parlé contre leur conscience, m'a-t-on dit. Le fait est que l'on n'a pu me nommer que neuf ou dix chrétiens non apostats baptisés par le R.P. Tchou. Cependant il y a beaucoup de vieux chrétiens baptisés par lui. Ces neuf se sauvèrent comme ils purent au temps de la grande persécution. Tous ceux qui furent arrêtés durent ou mourir ou apostasier et être transportés en exils à la première apostasie pour se sauver une vie honteuse. Un grand nombre de ces malheureux exilés en ont ajouté une seconde pour revenir dans leur patrie. 8 ans après ils introduisirent le R.P. Jacques Tchou. Dans le cours de l'année qui suivit son introduction le roi l'apprit, mais il n'osa le faire arrêter. Il déchargea son dépit sur trois chrétiens qu'il fit arrêter et massacrer le même jour. 6 ans après qui lui succéda plus cruelle ennemie du christianisme voulut essayer de l'anéantir en Corée. Elle fit arrêter autant de chrétiens qu'elle put. Presques tous furent arrêtés. Le R.P. Tchou, croyant assouvir sa fureur en se livrant soi-même, se rendit directement au tribunal de la justice payenne. D'après les lois Coréennes, un chinois pris en Corée ne doit pas être mis à mort mais renvoyé à son roi qui lui fait justice.

Ils n'observèrent point cette loi, ils commencèrent le faire mourir et quelque temps après l'annoncèrent à l'empereur de Chine. On lui coupa une oreille ensuite on lui trancha la tête. Comme c'était la crainte ou l'épreuve des tourments qui les avait fait presque tous

apostasier ; sitôt qu'ils purent sortir de cette épreuve par quelque moyen que ce fût ils observèrent de nouveau la doctrine chrétienne et peu à peu devinrent plus nombreux qu'avant la persécution. Mais ils ne sont pas plus fervents. Sur les dix qui furent arrêtés il y a deux ans, sept apostasièrent pour être envoyés en exil ; deux enfants furent relâchés et un seul mourut dans la prison.

Il y a cinq cultes idolâtriques principaux en Corée. Celui de Foë ; celui de Confucius, celui de Laokun, celui de yuhoang et celui des ancêtres. Il est facile aux chrétiens de s'abstenir des 4 premiers, mais il n'en est pas de même du culte des ancêtres. Chaque aîné de famille doit conserver sur une tablette le nom de ses parents et les adorer. À 15 époques de l'année les cadets doivent se rendre chez lui pour adorer aussi la tablette. Elle doit demeurer chez l'aîné de la famille en ligne directe d'aîné en aîné. Chaque ligne collatérale doit avoir une tablette particulière qui devient comme la première. Il y a quelques temples élevés en l'honneur de Confucius. Le vulgaire et ceux qui ne veulent pas manifester leur science sont exemptés de ces dépenses ne sont pas tenus à concourir à leur entretien. – La science coréenne consiste dans la connaissance des caractères et de la composition chinoise. Les Coréens méprisent leurs caractères et leur écriture. Elle n'est que pour les femmes, disent-ils. Je me suis informé s'ils avaient quelques ouvrages en leur langue ; je n'ai pu m'assurer que d'un vocabulaire chinois-coréen. J'ai dépensé 10 francs pour en faire imprimer quatre exemplaires. Il y a plusieurs livres chrétiens traduits du chinois. J'ai dessein d'en envoyer quelques exemplaires par nos courriers à Macao avec deux vocabulaires. Un pour Joseph Ouang qui nous traduira le chinois en latin et un pour les élèves dans le lieu où Mr Légrégeois les enverra. Lorsque Joseph l'aura traduit, je tâcherai de le faire transcrire et d'en envoyer un exemplaire dans chacun des lieux où il sera utile. Peut-être en France aussi, avec plusieurs autres ouvrages chrétiens.

Administration

D'après les observations que j'ai eu l'honneur de vous faire sur les domiciles habitations incertaines des chrétiens, je ne puis vous dire en quel lieu le Missionnaire sera reçu pour l'administration des Saint Mystères.

j'ai entendu 56 confessions

j'ai administré l'extrême-onction à 3 infirmes.

j'ai baptisé 19 adultes. 7 le samedi saint, ce matin, nos chrétiens étaient au comble de leur joie ; ils n'avaient jamais vu célébrer l'office du samedi saint. Ils ont vu un seul prêtre le célébrer, que serait-il, s'ils avaient assisté aux offices pontificaux ? La cérémonie a duré depuis environ 5 ½ jusqu'à midi environ, nous n'avons ni montre ni horloge ni aucune espèce de cadran. À propos de cadran il nous serait néanmoins bien utile d'en avoir quelques petits portatifs. Le plus grand obstacle à l'exercice des cérémonies, après le défaut d'officiant capable, venait de l'appartement. Nous avons ajusté une croix au bout d'un roseau, mais on ne pouvait élever au-dessus de sa tête ni la croix ni le cierge paschal ni le roseau, etc. L'on ne peut communément entrer dans les appartements coréens sans se courber la tête. Un homme de plus de 5 pieds et quelques pouces n'y est pas à son aise. Je touche le faite sans m'exhausser.

Avant l'arrivée d'aucun Missionnaire, les chrétiens avaient choisi 6 hommes des plus capables d'entre eux pour traiter les affaires de religion. Feu Mon très cher Seigneur de Capse craignant quelques abus dans cette société, répondit à la question qu'on lui fit à ce sujet qu'il examinerait la chose quand il serait sur les lieux. Je l'ai trouvée dissoute. Conformément aux avis donnés, je crois, dans le synode du Sutchuan. J'ai recommandé et fait recommander au plus capable dans chaque village de réunir les chrétiens les Saints jours de dimanche et de fête pour prier en commun et entendre la lecture qu'il leur ferait dans le catéchisme ou l'évangile et la vie des saints. Il doit toujours lire au moins un article du catéchisme et l'exposer comme

il le comprend lui-même. Le tout autant et selon que la sûreté des réunions le permettront.

Les chrétiens ne parlent communément de la religion à leurs enfants que lorsqu'ils sont parvenus à l'usage de raison parce qu'ils craignent que s'ils leurs parlaient plus tôt de la religion, ils ne les découvrirent.

Si le Missionnaire pouvait vivre seul ou avec une ou deux personnes, il recevrait des chrétiens beaucoup plus qu'il ne faudrait pour le nourrir, mais c'est ce que je n'ai encore pu essayer. me dit peu de jours après mon arrivée qu'il avait deux domestiques onze suivants trois protecteurs et cinq maîtres de maison, ceux-là pour l'intérieur, il ne m'en nomma pas au dehors mais voyant que plusieurs autres mangeaient à la maison comme ceux de la maison, je lui demandai quelle était leur occupation "laborant in ecclesia". Je n'ai pu connaître le nombre de ces ouvriers. il se proposait de partir vers le commencement du Carême pour baptiser et entendre quelques confessions dans un village qu'on appelle Kouram, je lui dis que je ne pouvais me charger de gouverner cette maisonnée, que d'ailleurs je ne pourrais avoir de vieilles femmes dans la maison que dans le cas d'une rigoureuse nécessité. En conséquence qu'il volut pourvoir à cet arrangement qui ne me regardait que comme ne pouvant les conserver dans la maison. Il proposa à tous de sortir et de me laisser seul. Je conférai avec quelques chrétiens pour savoir le nombre nécessaire. Il me fallut permettre à trois femmes vieilles, une vieille servante et deux enfants de 10 ou 12 de rester et à deux protecteurs et un domestique. C'en est encore beaucoup plus que je n'en aurai j'espère à l'avenir, car je ne veux absolument aucune femme dans les appartements que je devrai fréquenter. On vient depuis plus d'un mois me solliciter chaque jour pour admettre Cécile Thérèse Marie à laver mon linge ; par exemple j'ai déjà dit sèchement à deux solliciteurs que si la servante qu'ils veulent avoir ne peut laver ma chemise et mon pantalon une fois par 15 jours, je les ferai laver par mes jeunes élèves ou je les laverai plutôt moi-même car je ne veux absolument admettre aucune autre femme à travailler dans la maison que j'habiterai.

Messieurs et très chers confrères j'ai été employé il y a quelque temps dans une affaire que m'a attiré votre blâme et de durs et pénibles répréhensions. Il semblerait que la Divine providence m'avoit réservé ces sortes d'épreuves. Aujourd'hui ce n'est pas seulement avec vous que mes actions ont de la relation, c'est avec le Souverain pontife lui-même, avec les cardinaux de la Sacrée Congrégation de la propagande avec le Supérieur du séminaire de chinois établi à Naples, en ce qui regarde mes actions envers Mr Yu. Néanmoins je n'ai pu m'empêcher d'interdire à Mr Yu l'exercice des fonctions sacerdotales. Je doute si je puis vous faire connaître mes motifs. Pour ne pas troubler ma conscience, je vous envoie une lettre pour le préfet de la Sacrée Congrégation de la propagande. S'il vous est permis de les connaître, ouvrez-la, vous les y trouverez.

J'invite Mr. Chastan à venir à mon secours au mois de janvier prochain. Les hommes coréens qui accompagneront Mr Yu s'en retournant au ... introduiront Mr. Chastan en revenant. Il serait bien à désirer que nous eussions un confrère dans la partie orientale du Leaotung pour recevoir les jeunes que nous enverrons. Joseph Ouang n'en est pas capable ; il ne s'accommode bien avec aucun de ses égaux, c'est-à-dire laïcs. L'on ne peut penser à le laisser seul administrer la moindre affaire ; c'est l'opinion qu'en avait feu Mon très cher Seigneur de Capse. D'ailleurs nous ne pourrions plus facilement envoyer à Peking des chrétiens coréens capables de nous rendre les services qu'ils ont rendus autrefois. Le seul chrétien capable d'obtenir cette la charge qui le mettrait dans le cas de nous être utile, est extrêmement pauvre et destitué de sa place. Il ne peut plus aller à Peking si on ne lui donne près de 200 leangs (onces) d'argent pour chaque voyage. Or nous pouvons faire enlever de Pien men qu'ils nous apporteraient de Peking et aux trois quarts moins de frais. D'ailleurs notre correspondance à Pien Men peut avoir lieu trois fois l'année. Si nous avons un confrère dans la partie orientale du Leaotung il pourra sans peine à chacune des trois époques ou à deux d'entre elles envoyer quelqu'un à Pien Men qui nous y apporte et reçoive nos

correspondances. Quand même nous parviendrions à communiquer par mer avec le Leaotung la présence d'un confrère y serait toujours utile.

Je recommande à vos prières spéciales nos pauvres chrétiens de Corée. Je n'en connais pas au monde dont la situation religieuse soit plus difficile. Priez le bon Dieu et la très Sainte Vierge de les assister de les fortifier et de les consoler dans leurs peines. Je leur dis que les chrétiens de France prient spécialement pour eux et qu'un grand nombre envoie les aumônes qui nous entretiennent parmi eux.

Agréez Messieurs et très chers confrères l'assurance de mes respects et du parfait attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être en union de prières et de S. Sacrifice unis dans les coeurs de Jésus et de Marie

Messieurs et très chers confrères. Votre très humble et très obéissant serviteur
P.Ph. Maubant miss. in Coreæ regno haniang capitale de la Corée 4 avril 1836

1839 : Relation de Mgr Imbert de la persécution en Corée

Archive IRFA Volume 579 f. 142 ff

Copiée sur le manuscrit laissé par Mgr Imbert, Evêque de Capse, Vicairé Apostolique de Corée

Français corrigé et noms standardisés si possible. Il semble que le texte original se trouve dans Archive IRFA Volume 1254, ff. 141-154 et que le texte de Vol. 579 est une copie. Le texte suivant suit 579 avec des corrections prises sur 1254.

Le 21 décembre 1838 je quittai la Capitale de Corée (Seoul) où j'avais fait séjour de presque un an, y étant arrivé le 31 décembre 1837, pour aller visiter quelques chrétientés de la campagne. Je fus à Surisan à six lieues de la ville passer les fêtes de Noël. Or, aux fêtes de Noël les satellites entrèrent brusquement dans une famille Chrétienne, s'emparèrent de quelques livres et saisirent le maître de la maison avec sa femme et sa belle-mère pour les traduire aux mandarins. Un voisin et ami païen accourut au bruit, parla fortement aux satellites ; l'affaire s'arrangea pour 4 ligatures (cent francs), et les livres et objets de religion saisis furent brûlés d'un commun accord sans apostasie. Ce fut là le premier début.

Le 16 janvier 1839 à la brume, les satellites, conduits par un sergent, neveu d'un fervent Chrétien que j'avais administré quelques jours avant de quitter la ville, voulurent s'emparer du Chrétien qui avait assisté son oncle à la mort, et pour cela ils s'emparèrent de trois familles, François Jo, son beau-frère Pierre Kim et notre courtier Pierre Gwon qui avait assisté le malade et m'avait conduit chez lui hors de la petite porte de l'est... ils prirent aussi son beau-frère André Park qui était chez Pierre Gwon, en tout 4 hommes, six femmes et 7 petits enfants dont trois allaités et 4 âgés de 4 à 6 ans. C'était un beau spectacle de voir ces petits innocents dans le séjour destiné aux criminels, capable de toucher la pitié des mandarins qui, fâchés de cette arrestation, différèrent plusieurs jours à commencer l'interrogatoire, et de faire même cesser la persécution si les têtes de mères n'avaient apostasié dix jour après, lors du 1^{er} interrogatoire et ramené les enfants. Pierre Kim eut aussi le malheur d'apostasier, ainsi qu'une belle sœur de François, veuve jeune et riche. Ces deux derniers apostasièrent de cœur ; Pierre Kim mourut de la suite des tourments qu'il avait éprouvés le 4 février ; il ne me fit pas appeler et se bouchait les oreilles pour ne pas entendre les exhortations de la repentante femme. Il paraît que le désespoir l'a tué plus que la maladie ; car cet apostat avait non seulement renié la foi, mais prononcé, à la dictée du mandarin, les plus sales et impures imprécations contre Dieu, chacune des trois personnes divines, et la très-Sainte Vierge surtout. Je n'ai pu entendre leur récit sans frémir d'horreur, j'aurais voulu arracher la langue à ces... O St. Louis !!!

(Ces malédictions ne furent pas particulières à ces apostats, c'est la formule d'apostasie que subissent tous les apostats pour être mis en liberté, à la ville comme à la campagne.) Les harpies des satellites s'emparèrent de la maison de Pierre Gwon qu'ils vendirent par la suite à moitié prix, et s'emparèrent des meubles et effets des trois maisons, ce qui leur fit une aubaine de plus de cent ligatures, (car P. Jo et sa belle-sœur étaient riches)

Le 25 janvier j'appris cette affligeante nouvelle dans la Chrétienté de Geodeori [거더리] à 10 lieues. Je me pressai d'en terminer la visite, et sans visiter la Chrétienté de Incheon, je retournai le 30 janvier à la ville soit pour rassurer et encourager les chrétiens, soit surtout pour profiter de l'occasion du nouvel an chinois où ici comme en Chine, on jouit de quelque tranquillité de la part du prétoire, pour me presser de faire l'administration des environs mille chrétiens de la ville avant que la persécution n'éclata totalement.

Je commençais le 1^{er} dimanche de carême 17 février et poussai vigoureusement le travail jusqu'au jeudi saint. J'entendis environ 550 confessions dans les divers Gongso ou lieux de réunion. Malgré la précaution que nous prenions que les femmes ne vissent que la nuit et se retirassent avant le jour, deux fois les satellites s'aperçurent de nos réunions et se mirent en faction dans la rue pour observer mais je partais la nuit ou avant le jour et tout rentra dans l'ordre. Jamais je n'ai éprouvé tant de fatigues ; je me levais vers les 2 1/2 à 3 1/2 commençaient nos exercices, baptêmes, confirmation, messe, communion et action de grâces, cela durait environ deux heures. Les 20 environ femmes qui avaient reçu les sacrements se retiraient avant le jour, et d'autres prenaient leur place. A Pâques je pris quelques jours de repos pour écrire en Chine et faire partir les chrétiens de deux Gongso excessivement nombreux, ceux de Charles Hyeon [현석문 Hyeon Seok-mun] et de Sallimacol. Mais ces deux Gongso n'existaient plus. Nam Damien [남명혁 Nam Myeong-hyeok] eut la charité de prêter sa maison pour une réunion de deux jours avant la Quasimodo à la sœur et belle-mère de Charles. J'avais toujours défendu qu'on admit plus de 20 personnes par jour mais les chrétiens du Gongso de Charles, habitués à ne suivre aucune règle et sa sœur et sa belle-mère aussi très imprudentes, invitèrent une soixantaine de personnes pour les deux jours et celles-ci en amenèrent d'autres. D'ailleurs ne connaissant pas la maison, il leur fallait des guides, il y eut plus de cent personnes le vendredi soir, le samedi j'en chassai un bon nombre, d'autres venaient, les allants et venants ne cessaient pas : je fus très fâché, le pauvre Damien était tout courroucé, cependant il se contenta. Je reçus 146 confessions en deux jours : le dimanche de Quasimodo je partis avant le jour pour retourner à notre résidence et y célébrer une seconde messe avant laquelle je reçus la confession de la vieille mandarine, Barbara Nam âgée de 80 ans qui profitait de l'absence de son fils pour venir faire ses pâques, et le soir la persécution éclatât.

Dès le 7 mars un marchand et fabricant de vins fut arrêté au port. C'était le brave Philippe Choe, un tant soit peu à son aise. Sa bête de femme nia être chrétienne, cependant les satellites, pour pouvoir piller la maison à leur aise, ne la garrotèrent pas moins et l'emmenèrent à la ville avec son mari et deux caisses de livres chrétiens, soit les leurs, soit de différentes familles qui les avaient cachés chez lui. Le mandarin leur fit donner une assez légère bastonnade, renvoya la femme apostate qui était enceinte (elle fit le lendemain une fausse couche), et mit le mari dans la grande prison où il resta généreusement jusqu'au 20 avril (avec ?) les deux frères Antoine Kim et leur fils. Ils s'en tirèrent d'abord pour quelque argent et furent relâchés puis repris ensuite. [Ils ont souffert la prison et les supplices. Mais cette nouvelle a besoin de confirmation d'autant plus que leur mandarin les a suppliés à plusieurs reprises de dire un mot d'obéissance au Roi pour se tirer d'embarras et lui aussi (pense ?) qu'il n'y aurait pas grand péché à cela, que leur Dieu le leur pardonnerait...]

Le 28 mars hors la porte de la ville fut arrêtée une catéchumène marchande de cheveux, avec son fils catéchumène aussi. Cette femme peu instruite mais extrêmement ferme dans la foi, souffrit à plusieurs reprises de diverses questions et cruels supplices sans vouloir jamais dire un seul mot d'apostasie ; malheureusement qu'elle ne se fit pas scrupule de faire connaître deux ou trois maisons de Chrétiens avec qui elle avait des rapports. Elle resta généreusement au prison jusqu'au 20 avril que le président de la grande prison la renvoya sans apostasie sous prétexte qu'elle n'avait pas de nom Chrétien. (elle n'a pas encore reçu le baptême) elle réclama je suis Chrétien. Quel est ton nom, dit le mandarin ? Je n'en ai pas ; tous les autres en ont, tu n'es donc pas Chrétienne.

Le 7 avril dimanche de Quasimodo, à la brume les satellites entrèrent brusquement dans la ci-devant auberge de la mission, arrêtaient la veuve Sû, sa brue et une autre femme appelée Hâm. Le mari de cette femme, mauvais catéchumène, mais connaissant toutes les affaires des Chrétiens, vint de suite pour réclamer sa femme aux satellites ; comme elle ne voulut pas apostasier les satellites refusèrent de la lâcher. Alors cet homme furieux dénonça

tout ce qu'il connaissait de Chrétiens, et donna une liste, dit-on de 53 personnes. C'est là, après mes péchés, la vraie cause de l'éclat que fit la persécution ce soir et les jours suivants. Tout de suite deux escouades de satellites de la droite et de la gauche se portèrent au Gongso de mon Damien et d'Augustin Yi [이 광현 Yi Gwang-heon]. Damien et sa famille ayant été extrêmement fatigués de l'affluence des Chrétiens les deux jours précédents, avait négligé le mot que je lui avait dit en quittant sa maison avant le jour, de faire porter mon ornement et la mitre dans le faubourg de l'ouest chez la veuve mandarine Barbara Nam. Il était déjà couché, réveillé en sursaut au bruit des satellites. Sa belle-sœur se sauva par une porte derrière avec son fils âgé de 8 ans et une vierge couturière et brodeuse chez Augustin Yi où les satellites arrivèrent peu après et les saisirent aussi. Damien, son fils et sa femme et une vieille esclave furent donc arrêtés, ainsi que mon ornement dans lequel se trouvait un bréviaire *in totum* et la mitre simple qui tissée et brodée en argent leur parut la huitième merveille ; ils l'estimèrent cinq cents taëls coréens . Chez Augustin on arrêta toute la famille ; sa vieille mère fut prise chez son frère Jean à qui Mr. Maubant donna l'extrême-onction en octobre dernier, mais il fut guéri pour éprouver encore d'autres souffrances : et la veuve dont la maison était attenante, et où j'avais fait un jour seulement l'administration en ayant été débusqué par les satellites qui s'étaient mis en faction dans la rue. Dans ces deux maisons on faisait une vingtaine de personnes. Les jours suivants les arrestations continuèrent. Le lendemain la bru de la veuve Sû et le Kim Ignace apostasièrent sans coup férir, et furent renvoyés. Le mandarin voulut aussi renvoyer la vieille mère d'Augustin âgée de plus de 80 ans, avec un de ses petits-fils de 8 ans ; mais la pauvre vieille eut encore assez de force pour dire vouloir rester avec ses enfants et le mandarin le permit jusqu'au 20 avril que l'affaire devenant terrible et le jugement tendant à mort, le président Hingpou la renvoya absolument sans supplices et sans apostasie par honneur pour son grand âge.

Le 8 avril et le 9 le 1^{er} interrogatoire de Damien, Augustin etc ne fut pas très terrible. L'ornement, livre et mitre ayant été pris chez Damien devinrent son affaire personnelle le mandarin craignant la rumeur que ces objets extraordinaires faisaient parmi le peuple et les satellites, voulut bien recevoir les mensonges de Damien que c'est des objets du temps du P. Zhou 1801, même il lui suggérait que dans l'assemblée des Chrétiens, lui Damien se revêtait de ces habits sur une chaise et peau de tigre, et l'autre de répondre oui, et cela pour na pas trouver la vérité, car les mandarins savent et se le disent à l'oreille qu'il y a trois européens dans le royaume où ils prêchent la religion ; il est clair et les satellites le disent hautement que ces objets leur appartiennent. Mais ils n'osent pas pousser les recherches trop loin, car s'il venait à être prouvé juridiquement que cette rumeur est vraie, il faudrait les prendre et si on les prend qu'en faire ? C'est une affaire trop grande pour un roi enfant et un petit royaume. Voilà leurs expressions. Il s'en prit surtout aux enfants, un fils de Damien âgé de 11 à 12 ans, un fils d'Augustin de même âge, avec sa sœur âgée de 14 ans, mais ces chers enfants transformés en héros par la grâce demeurèrent inébranlables, ni caresses, ni menaces, ni cruels supplices même, rien ne peut les faire apostasier, ils furent donc transportés avec leurs parents dans la grande prison hingpou.

Le 11 la haute Magdelaine avec sa sœur et sa mère et sa nièce et deux autres Vierges enthousiasmées de la ferveur des enfants fils de Damien et d'Augustin firent se présenter au prétoire se disant Chrétiens et vouloir mourir pour la religion. Le mandarin les fit chasser par deux fois ; alors elles s'en allèrent à la ci-devant maison de Damien qui était devenu un poste de satellites, et se firent arrêter par eux et conduire à la première prison ; le mandarin après un cruel interrogatoire les fit conduire à la grande prison.

Le 12 Jacques Jeong et sa femme malade et deux de ses filles toutes très malades, l'une de 14 ans l'autre de 5 furent arrêtés et la maison pillée. Nous y avions encore quatre grandes cruches de vin de messe que les satellites trouvèrent bon... les deux autres enfants

avoient été cachés et son frère Philippe que surtout on voulait arrêter était absent. La femme de notre Jacques et sa fille de 14 ans malades ne souffrirent que de légers supplices, mais deux pauvres veuves qu'on avait prises chez lui, et Jacques surtout furent terriblement torturés pour faire connaître le lieu de la retraite de son frère Philippe et furent transférés à la grande prison, mais non sa femme ni ses enfants.

Le 15 Agathe Jeon [전경협 Jeon Gyeong-hyeop] pour avoir donné l'hospitalité à Park Lucie [박희순 Park Hui-sun], fut arrêtée avec elle et toute la nombreuse famille. Car deux jours auparavant son neveu saisi de terreur, avait vendu pour un tiers du prix sa maison qui était dénoncée, et s'était retiré avec tous ses meubles et toute sa famille chez Agathe où Lucie était déjà depuis un mois et plus. Une vieille veuve leur compagne saisie de terreur apostasia de suite et vint droit à notre résidence pour se confesser de ce péché. Vous devinez comme elle fut ; les autres grands et petits tinrent ferme d'abord, et souffrirent avec courage les premiers supplices qui furent terribles surtout contre les deux Gungnyeo [궁녀] ; mais quand il s'agit d'être transférés à la grande prison Hingpou, la famille païenne accourut, la femme de François et lui aussi apostasièrent. Ses enfants, leur vieille grand-mère, bref toute la famille de sorte que de 11 personnes il ne reste que les deux Gungnyeo. C'est la première apostasie nombreusement presque générale dans la ville qui m'a affligée. Après l'arrestation de la maison d'Agathe, tous les chrétiens les plus connus étaient pris, il y eut quelque relâche en fait d'arrestations de Chrétiens, les prisons étaient pleines. Le président fit son rapport au ministre chargé du pouvoir exécutif Yi Ji-yeon, et celui-ci fit son rapport à la reine grande-mère. Dans ce rapport il ne nomme pas la religion Chrétienne, mais un rejeton des sectes infâmes Pelieu Kiao et hoang Kin, il exagère le nombre de ses sectateurs qu'il couvre des plus noires calomnies, de ne point reconnaître leurs parents, d'être rebelles au roi, de ne point observer les devoirs sociaux, et surtout de se faire une joie et un bonheur de souffrir et mourir pour leur religion, pires que les animaux qui craignent la douleur. Il parle de l'ornement et de la mitre comme d'objets singuliers de superstitions, et propose d'employer la sévérité des lois pour la détruire. En Chine le style est que les projets qu'on propose à l'empereur poussent les choses à la dernière sévérité, et sa majesté dans sa réponse en rabat plus de la moitié ou des deux tiers, ce qui fait que les peuples louent la clémence de leur Souverain. Mais ici la bête de Reine sans avoir consulté son frère le grand Kim ta yen [이자연 Yi Ji-yeon], répondit d'une manière encore plus terrible que le rapport du mandarin ennemi. Selon la réponse en 1801 on n'avait pas assez exterminé les Chrétiens et ils avoient repullulé, qu'à présent et fallait couper l'herbe et arracher les racines. Ce sont ses termes, et établir dans les huit provinces la grande visite domiciliaire solidaire de cinq en cinq familles pour prendre tous les Chrétiens et les exterminer. Cet ordre qui parut le 19 étonna tout le monde, mais surtout le président du tribunal des crimes Hingpou [형부 Hyeongbu], car le grand juge avait parlé quelques jours auparavant avec le petit Kim ta jen, et avait promis de renvoyer tous les Chrétiens hors de cause et l'ordre royal lui ordonnait de tenir séance tous les jours et même les jours de fête, de sacrifices, et de juger selon la sévérité des lois. Le 20 il commença par renvoyer les enfants à la 1^{ère} prison, le fils de Damien, le fils et la fille d'Augustin et aussi une nièce de Magdeleine Yi âgée de 14 ans, sous prétexte que la loi ne permettait pas de les juger au criminel, malgré les supplications et les larmes des uns et des autres. Mais la grâce soutint ces quatre petits héros et héroïnes, et ils sont toujours demeurés fermes malgré les supplices qu'on leur a fait souffrir à plusieurs reprises et surtout la faim. En vain les ministres de Satan ont voulu leur faire accroire que leurs parents avoient apostasiés et étaient retournés libres à la maison ; eux répondirent : que mes parents aient apostasié ou non c'est leur affaire, moi je ne puis renier le Dieu que je sais depuis mon enfance. Il renvoya la vieille mère d'Augustin avec un de ses petits-enfants âgé de 8 ans seulement, il renvoya de même une autre vieille de 80 ans, trois des prisonniers de janvier qui eurent le malheur d'apostasier. Le prisonnier du 7 mars Philippe Choe eut aussi le malheur d'apostasier et fut renvoyé ainsi que la marchande de cheveux

parce qu'elle n'avait pas de nom Chrétien.

Le 21 l'interrogatoire fut de 11 personnes que le président traita avec la plus grande sévérité pour épouvanter les esprits, surtout Damien au sujet de la mitre et de l'ornement. Le président refusait ses mensonges, ces objets sont neufs, comment peuvent-ils être des objets du P. Zhou en 1801 ? Il lui fit briser les os des jambes et la fit rouer de coups de bâtons sur les bras les côtes et tout le corps ; il paraît qu'il voulait qu'il en mourut afin d'étouffer l'affaire de ces objets qui étaient la chose la plus délicate, s'il était reconnu et dénoncé qu'ils appartenissent aux européens qui seraient dans le royaume. Il la mit dans un état sans connaissance et il resta ainsi les jours sans espoir de vivre. Mais la divine providence qui sans doute voulait seulement lui expier la peine de ses mensonges, et le réservait à un plus glorieux martyr, lui rendit ensuite peu à peu la santé. Les deux Gungnyeo Lucie et Agathe souffrirent aussi de cruels supplices, on leur brisa les os des jambes, la moëlle en coula, le mandarin admirait leur patience, et dès le lendemain elles se trouvèrent miraculeusement guéries. Les sept autres souffrirent moins. Les jours suivants il en examinait chaque jour six, tous souffrirent plus ou moins cruellement, surtout la femme de Damien qui avait imité les mensonges de son mari, eut aussi l'os des jambes brisé. Ils pulvérisèrent toutes les calomnies des païens sur le culte à rendre aux parents, sur les devoirs sociaux, et surtout sur la modestie et chasteté Chrétienne qui règle non seulement le corps mais le cœur aussi, bref, ils firent briller la doctrine Chrétienne au point que les païens et le président surtout étaient dans l'admiration. Ils répondirent sur le devoir où ils étaient réduits de refuser l'obéissance d'apostasie qu'exigeait le roi par l'*obedire oportet Deo potius quam hominibus*, mais cela avec de si propres et simples expressions et comparaisons que le mandarin applaudissait avec complaisance, *Ota*, tu as raison, s'écriait-il en riant. En sais-tu plus long que le roi et les mandarins, disait-il à un jeune Lucie Kim, vierge âgée de 22 ans, mais qui raisonnait admirablement ? Lucie répondit : la religion est si belle et si vraie que si le roi et les mandarins voulaient l'examiner, ils l'embrasseraient de piété. *Ota*, tu as raison, disait le président. Après plusieurs séances jusqu'au 30 avril, il en condamna 40 à mort et fit présenter le jugement à l'approbation de du Conseil royal. Ce nombre épouvanta le ministre et surtout la reine, ils s'attendaient que les Chrétiens apostasieraient pour sauver leur vie. Ils répondirent donc : mettre les Chrétiens à mort c'est accéder à leurs désirs, il faut recommencer à les torturer et faire apostasier et renvoyer chacun chez eux. D'après cette réponse, le président recommença les supplices surtout envers ceux qui dans le 1^{er} interrogatoire n'en avaient soufferts que de légers. La première séance fut de six personnes, Agathe Yi fut le plus maltraité, elle eut les jambes rompues à coups de bâtons, une seule femme eut le malheur d'apostasier dans les supplices, elle devait recevoir 30 coups de bâton sur les jambes, au 27^{ème} elle apostasia. Le 7 juillet renouvellement de la persécution, cette femme est reprise et demeure ferme. Le président voyant que les supplices ne servaient de rien, et son cœur étant peiné de faire inutilement torturer des innocents sous ses yeux, déchaina contre eux les prisonniers païens, et leur fit dire de les molester nuit et jour d'injures et de coups. Ce moyen lui réussit, le pauvre Jacques Jong, François Choe et son fils et un autre Chrétien vaincus par les mauvais traitements apostasièrent. La femme de Jacques était encore dans la première prison, ayant appris l'apostasie de son mari, elle apostasia aussi avec sa fille de 14 ans et ramena celle de 5 ans à la maison. Cette apostasie m'affligea beaucoup surtout dans ces deux malades languissantes depuis trois mois, à qui il ne restait plus que quelques jours de prison pour y terminer leur vie par une espèce de martyr. De plus M. le président sachant que les satellites et leur chef avaient pris les maisons et meubles des Chrétiens et tout dilapidé voulut qu'ils rendissent tout, maison, meubles, etc. Il fit même rendre les maisons et les meubles pris en janvier. Ce qui fut cause que les satellites et leur chef eurent de sortes restitutions à faire, qui leur coulèrent d'autant plus qu'ils avaient tout dilapidé et volé. En vain voulurent ils restituer l'argent de la vente des objets, le président fut inexorable, il fallut rendre les objets

mêmes ou en acheter des neufs selon le catalogue que chaque Chrétien donna. Après plusieurs séances jusqu'au 9 mai 35 confesseurs restèrent fermes et furent pour la 2e fois condamnés à mort et la sentence présentée au conseil royal. Après plusieurs débats elle fut à encore rejetée et ordonné de recommencer avec motifs propres à chacun individuellement.

Sur ces entrefaites nos chers courriers de Chine arrivèrent heureusement le 3 mai, mais ils ne nous apportèrent ni livres, ni effets, parce que à Pékin la persécution de l'année dernière a été cause que les livres et effets de Mgr de Capse et de nos chers confrères ont été ou enfouis ou perdus ; et Joseph Wang ayant quitté cette capitale et les deux prêtres chinois qui avoient nos affaires, aussi à cause des Judas qui les observent, personne ne savait où étaient nos effets et ne pouvait les leur livrer. Le bon et cher Chrétien du Sutchuen que j'y avois vu en 1826, l'horloger Tung Tcheng Ouan leur dit que la meilleure et majeure partie de nos livres et effet étaient enfouis dans la boutique, mais ne sachant ni français, ni latin, il ne pouvait devenir quels étaient les livres que nous désirions et vu la grandeur du danger il ne leur livra rien, et eux ne désirèrent rien apporter que nos lettres et ne synode que leur remit Mr. Mouli qu'ils virent à chan hai koan [산해관].

Ce même jour 3 mai les satellites se portèrent à deux lieues de la ville, dans la maison d'Antoine Kim. Au bruit de leur arrivée, tous se sauvèrent, ils ne saisirent que sa sœur Colombe Kim [김효임 Kim Hyo-im] âgée de 26 ans et une autre sœur de 24 ans et un petit enfant de trois ans qu'ils remirent au chef du quartier. Colombe et sa sœur furent présentées au chef de la police ou de la première prison qui les exhorta beaucoup à apostasier par caresse et belles promesses. Leur ayant demandé la raison pourquoi à cet âge elles n'étaient pas encore mariées, Colombe lui répondit en toute simplicité que c'était pour garder la virginité, et que dans la religion Chrétienne ceux et celles qui conservaient la chasteté, faisaient une œuvre très agréable à Dieu. Les autres vierges prises en avril, plus rusées n'avoient osé ainsi parler, mais avaient dit avec le presque mensonge et finesse coréenne n'avoir pas trouvé de parti convenable, et avoir ainsi vieilli surtout à cause de leur pauvreté... Mais notre Colombe parla avec sa noble simplicité car Dieu a voulu que cette persécution fit ressortir aux yeux des païens toute la doctrine et les pratiques de notre Sainte Religion. Livres, ornements, vin de messe, hosties à consacrer : il fallait qu'ils entendissent aussi un mot de la virginité. Le brigand de mandarin étonné de cette belle vertu, les fit de suite dépouiller entièrement, et leur fit rouer les épaules, coudes, genoux, bref toutes les moulures des os de coups de bâton, et leur fit donner à cinq reprises la question aux jambes, leurs os courbaient et se brisaient. Dans ces supplices elles étaient très contentes, ne jetaient ni cris, ni soupirs, ne prononçaient pas même le Saint Nom de Jésus à haute voix comme les autres supplices, pratique qui fait enrager les satellites et leur mandarin, mais celles-ci priaient en silence. Le mandarin attribuant leur impassibilité à la magie, leur fit écrire sur l'épine du dos des caractères anti-magiques, puis les fit percer de 13 coups d'haleines rougies au feu, elles restèrent de même impassibles. Alors le mandarin leur dit : je vous marierai avec mes satellites et tous les prisonniers, et les fit ainsi jeter toutes nues dans la prison des hommes disant à ceux-ci il les violer et d'en abuser à volonté. Mais notre bon Jésus, leur divin époux, vint à leur secours et leur donna une force extraordinaire, de sorte qu'elles pouvaient se défendre de dix hommes et les battre. Elles restèrent ainsi deux jours nues parmi ses brigands qui enfin désespérant d'en venir à bout et rougissant de honte, on leur rendit leurs habits et miot dans la prison des femmes... Ces deux jeunes vierges ne sont pas les seules à qui on ait voulu faire rougir la pudeur naturelle ; les jeunes femmes, les veuves surtout dès que les satellites mettaient la main sur elles dans leurs maisons ou dans la prison hors de vue du mandarin, étaient souvent par eux dépouillées de leurs corsets et mises à nue dans la partie supérieure du corps, mais peu dans la partie inférieure ; on leur laissait au moins leurs caleçons si on leur arrachait leur jupe, mais je n'ai pas appris qu'aucune ait été violée ; mais les deux sœurs furent absolument dépouillées même de leur caleçon, horreur !!!

Sur ces entrefaites, le cruel ministre Yi Ja-yeon, ayant appris que depuis que les satellites étaient obligés de restituer les maisons et meubles des Chrétiens et défense leur était faite de ne toucher à rien, mais de prendre les Chrétiens seulement. Ceux-ci n'arrêtaient plus personne, on fit son rapport à la reine, lui insinua de permettre à la dilapidation des Chrétiens comme auparavant. Cette fois la reine, par un reste d'honneur pour ne pas permettre le vol et le pillage, n'adhéra pas au projet, au contraire elle approuva fortement la pratique du président Hingpou, et ordonna que si dans la maison il y avait quelque païen, ou que quelqu'un apostasia hors de la saisie, on le laissa garder la maison et les meubles. Sinon qu'on ne fit un inventaire et qu'on la confia au chef des satellites à arrêter les Chrétiens. L'ordre d'établir la grande visite domiciliaire et surveillance solidaire de cinq en cinq maisons [오가족통법] s'exécutait lentement et à contre-cœur, d'abord dans les faubourgs, puis dans les divers quartiers de la ville, mais non généralement, de sorte qu'à la mi-mai il n'était pas encore arrivé dans notre quartier. Il a été de même à la campagne où les mandarins ont agi avec la plus grande répugnance et lenteur.

Le 9 Colombe et sa sœur et trois autres prisonniers furent transportés dans la grande prison, et complétèrent de nouveau le nombre de 40 confesseurs. Ils nous écrivaient les lettres les plus saintes et les plus d'édifiantes, surtout Lucie Park, la femme de Damien et notre Colombe. Vraiment la prison était le séjour de la paix, de la sainteté et du bonheur. Le 12 Colombe parut devant le président et lui fit le récit naïf de l'outrage qu'on avait fait en sa personne et celle de sa sœur aux mœurs publiques de tout le royaume. M. Le Président vivement affecté de cette horreur en fit le rapport au conseil royal. Jamais nous n'avons pu savoir quelle aurait été la réponse ; il paraît même qu'on s'y est contenté de baisser la tête et de rougir. Mais M. le président ne se contenta pas de cela, il fit une verte sermonne au chef des satellites et de la première prison, fit mettre quatre satellites aux arrêts et en condamna 2 à l'exil, ils partirent le 16. Ce même jour 12 mai la divine providence donna encore un bel exemple à ce président : un Chrétien Protais Jeong [정국보 Jeong Guk-bo] avait eu le malheur d'apostasier dès la première prison au commencement de la persécution. Retrouvée dans sa famille, il ne se nourrissait que de ses larmes ; enfin pressé par le repentir, il vint dans la rue se prosterner aux pieds du président au sortir du prétoire, le suppliant de le remettre en prison : qu'il était contrit de son apostasie... Est-ce de tout cœur, dit le président ? Oui, répond Protais, eh bien, va à la prison, et le pauvre apostat d'y accourut le cœur comblé de joie qu'augmentèrent encore les exhortations et les consolations des autres prisonniers. Le 19 il fut renvoyé à la première prison où il avait apostasié, le 20 il y fut roué de bâtons (il fut battu de 15 coups à mort) car les Coréens ont la cruelle finesse de battre à mort ou à vie, et la nuit suivante il expira martyr de son repentir.

Voyant que la force de la persécution était un peu ralentie, je revins le 13 à notre maison de résidence que j'avais quitté dès le 10 avril pour me cacher dans une pauvre petite maison du quartier voisin, et où malgré moi je ne pouvais empêcher les allants et venants, et c'était plus notoire qu'à notre maison de résidence où la porte n'était vue d'aucune autre porte, et la maison beaucoup plus grande et plus commode.

Cependant tous les ennemis de la religion, le parti surtout opposé au grand Kim ta yen, murmuraient cruellement et méprisaient la reine de ne vouloir pas faire exécuter les Chrétiens. M. Le président du tribunal des crimes las de les torturer inutilement, leur fit une exhortation paternelle à l'apostasie : un mot d'obéissance au roi ne sera pas un si grand péché... les autres criminels me demandaient la vie, mais vous d'un ordre renversé. C'est moi de vous demander de vouloir vivre. Nos confesseurs répondirent poliment et chrétiennement à son exhortation. Augustin supplia le président de lui rendre ses deux enfants qui étaient trop exposés dans la 1^{ère} prison, surtout sa fille âgée de 15 ans, privés de leurs parents, la femme de Damien demanda la même grâce pour son fils. Hé bien, dit le mandarin à Augustin, apostasie donc toi et je te rendrai ta femme et tes enfants même sans qu'ils apostasient. Je ne puis

apostasier, répond le fervent confesseur, et il fut de nouveau condamné à mort, ainsi que Damien à cause de l'ornement et de la mitre. Pierre Gwon [권득인 Gwon Deuk-in], confesseur de janvier pour avoir coulé et vendu des croix et médailles en quantité, Lucie Park parce qu'elle était Gungnyeo, ou vestale de la tablette du roi défunt ; la femme de Choe François parce que son mari et son fils ayant apostasié, elle s'obstinait à refuser l'apostasie. Cinq personnes furent de nouveau ainsi condamnées ainsi que les 4 anciens confesseurs condamnés à mort depuis trois ans, mais dont la sentence n'avait pas encore été exécutée. Après trois jours de débats au conseil royal, la sentence fut remise le 24 à 3 h. après midi, heure de la mort de notre divin Sauveur, ces neufs holocaustes terminèrent par le glaive leur glorieux martyr sur la place publique hors la porte de l'ouest. Ils souffrirent selon l'impudique coutume l'avarie de la dénudation leurs habits étant la proie du bourreau, mais ils avaient prévu cela, et s'étaient ceint les reines de quelques mesures de toile qu'on leur laissa. Leurs corps restèrent selon la loi exposés trois jours sur la place publique, et le lundi 27 au petit point du jour, je parvins à les faire enlever et enterrer ensemble dans un petit terrain que je fis acheter *ad hoc*. J'aurais voulu comme dans notre noble et heureuse Europe les faire envelopper de parfums et d'étoffes précieuses ; mais ç'aurait été trop exposer le brave homme dont je me suis servi pour cette sainte œuvre. On se contenta donc d'habiller chacun d'une chemise et d'un caleçon selon son sexe, puis le tout bien enveloppé et lié dans des nattes. La seule Lucie Park a un petit cercueil donné par son lâche de neveu. Voilà de nombreux protecteurs dans le ciel et des reliques en abondance, si jamais la religion devient publique et florissante en Corée, comme il y a tant lieu d'espérer !

Avant et après le martyr de nos illustres confesseurs, les satellites arrêtaient encore quelques Chrétiens, mais le cruel et barbare chef piqué des reproches du président à cause des outrages faits à Colombe, et des fortes restitutions qu'il avait eu à faire, les a expédiés à coups de bâton, ou fait apostasier et renvoyer. C'est ainsi que le dimanche de la très Sainte Trinité il fit expirer le pauvre et cher Joseph Jang fervent néophyte par moi baptisé et confirmé en avril 1838 qui expira dans les supplices, et un riche et tiède Chrétien fabricant de soieries expira la nuit suivante, emporta ainsi la palme d'un martyr qui pour être moins glorieux, n'en est pas moins vrai et méritoire selon St Cyprien. Le lundi 27 la nièce de la tante Magdeleine Yi, pauvre enfant de 14 ans qui était en prison depuis le 11 avril y mourut aussi de mauvais traitements et de misère. Ces chers enfants restent encore trois, daigne notre divin enfant Jésus et la miséricordieuse mère les conserva jusqu'à la fin. Depuis le glorieux triomphe de nos enfants jusqu'au 2 juin, le plus grand silence règne dans le conseil au sujet des Chrétiens qui restent encore 32 dans la grande prison et 10 dans la première. Le président du tribunal ne veut plus les juger, son second a donné sa démission, sa conscience n'y tenant pas à tuer des innocents. On parlait de les laisser mourir en prison de faim, de misère ou de maladie ; car une espèce de fièvre putride s'est mise parmi eux à cause de tant de personnes réunies dans un petit local, et ne pouvant plus tenir leur habits propres (ce dont les dames coréennes sont fort soigneuses et jalouses [elles maltraitent si fort la pauvre toile et du fer chaud et du battoire qu'elle ne dure guère qu'un an entre leurs mains.]) Une pauvre veuve en mourut le 2 juin ; ou bien on parlait de les renvoyer à la première prison afin que le barbare geôlier les expédia avec son bâton, bref, que la volonté du bon Dieu soit faite, que son Eglise triomphe !

Dans la province du Sud Est Jeolla, cinq Chrétiens étaient en prison depuis 10 ans qu'ils furent condamnés à mort, mais la sentence n'avait pas encore été exécuté, elle l'a été à cette occasion, et le ils ont terminé par le glaive leur glorieux martyr. Quoique la paix paraisse rétablir à la ville et que le chef des satellites leur ait, dit-on, défendu d'arrêter dorénavant les Chrétiens, deux bons Chrétiens de la campagne étant venus me chercher avec un bateau, je suis parti avec eux le 3 au petit point du jour, et ayant descendu le fleuve, puis navigué environ 30 lieues entre les îlots qui entourent la Corée je suis venu me cacher dans une maison au bord de la mer pour me rafraîchir mon cœur des angoisses de la ville.

Le 28 juin je reçus de la ville les nouvelles suivantes. 1^{er} Le grand juge ayant effectivement donné sa démission le nouveau qui l'a remplacé met la plus grande activité à faire apostasier les confesseurs, les séances sont fréquentes et les supplices et bastonnades qu'il fait souffrir sans aller à la mort sont très douloureux surtout par la fréquente répétition. Deux femmes, la belle-sœur de Damien et une vierge vaincues par les supplices ont eu le malheur d'apostasier et ont été renvoyées, triste chute après plus de deux mois de prisons après avoir par deux fois été condamnées à mort !!!

Deux autres veuves âgées ont terminé dans la prison leur pénible existence. On annonçait que 7 personnes seraient exécutées le 30, mais ce bruit s'est trouvé faux, les ministres de Satan ne veulent pas la mort du corps, mais celle de l'âme par l'apostasie à quelque prix que ce soit. 2^e Le pauvre André Park après avoir fait inhumer les martyrs du 2 h. s'était rendu le serviteur des prisonniers à qui il parlait nos aumônes pour leur subsistance, les satellites l'ont observé et pour savoir d'où il avait tant d'argent de nouveau et lui ont fait souffrir de cruels supplices.

Le 15 juillet un exprès m'apporta ces affligeantes nouvelles... Le 7 juillet il y a un grand conseil d'Etat, et le résultat a été un nouveau décret de la reine grande mère qui fait une forte sermon aux deux chefs des satellites et au grand juge de leur paresse et nonchalance à exterminer les Chrétiens et leur ordonne de pousser l'affaire vivement, sans quoi ils seront coupables à tout le royaume... de suite après cet ordre, ce jour même et le 8 et 9 la persécution fut comme la grêle ; plusieurs et même des apostats renvoyés ont été pris. Le 9 les satellites arrêterent notre courrier de Pékin le cher Charles Jo [조신철 Jo Sin-cheol] et sa femme qui allaite un enfant de quatre mois, son beau-père et sa belle-mère qui aussi allaite un enfant de 6 mois, la femme et le fils de mon introducteur et catéchiste de M. Chastan, Charles Hyeon, sa belle-mère et sa sœur Senta(?)... Ce n'est pas qu'on voulut les arrêter, mais se trouvant trop à l'étroit dans leur maison, où ils craignaient du danger, (toutes les maisons de la ville sont dans le même cas) ils eurent l'imprudence de transmigrer ensemble dans une maison plus grande appartenant à la mission, et dont les habitants épouvantés délogeaient et quelques jours après il y ont été arrêtés ensemble. Il paraît aussi qu'on a pris la grande majeure partie des effets qu'il venait d'apporter de Chine par l'échange de l'argent que nous a envoyé la charité de nos frères de France. *Fiat Sanctissima Dei voluntas*. Des judas et des apostats ont parlé des trois européens aux mandarins et satellites de sorte que ceux-ci disent hautement vouloir nous arrêter. Le 17 arrestation du cher interprète Augustin Yu [유진길 Yu Jin-gil] avec son fils et un grande quantité de livres chinois et d'objets de religion, arrestation de Pierre Hong [홍병주 Hong Byeong-ju] avec sa femme qui allaite un enfant de 6 mois, **** de Martha et de la fille fugitive... arrestation des frères Kim Antoine. Le 19 ou le 20, arrestation des chers habitants de l'évêché, Paul, sa mère, sa sœur et trois servantes. 22 arrivée de Yi Jean porteur de ces tristes nouvelles : Vendredi 19 à trois heures après midi glorieux martyr de Yi Jean [이광렬 Yi Gwang-ryeol] frère d'Augustin, de sa fille Agathe âgée de 15 ans, de la haute Magdeleine Yi, Kim Juliette et les autres dont on n'a pu me dire les noms qui neufs ont terminé par la glaive leur glorieux martyr. Yi Jean surtout, après avoir eu les jambes rompues, s'est trouvé miraculeusement guéri la nuit suivante. 24 à minuit heureuse arrivée du cher M. Chastan, 29 à 4 h après-midi arrivée du cher M. Maubant, le 30 à 9 h du soir ils m'ont quitté pour aller se rembarquer. Ce même jour au matin départ de Thomas avec Jean pour la ville. Le 31 à 7 h du matin dévastation de Surisan plus de 60 pris une dizaine de fugitifs. 7 Août après cette triste nouvelle par André Jeon qui lui a annoncé l'arrivée d'un traître avec cinq satellites pour le conduire à la ville par ordre du ministre Yi.

Mr. Maubant ajoute ce qui suit : le 3 septembre Pierre Yi un de mes trois introducteurs à Uiju me rapporte de la ville les nouvelles suivantes. Mgr a passé sous de dures bastonnades, Augustin Yu, Charles Jo et Paul Jeong [정하상 바오로] ont été réduits à ne

pouvoir plus recevoir de coups. On ne cherche plus les chrétiens avec tant d'activités, l'orage est trouvé contre nous. On a promis une préfecture au Chag tung jin noble qui nous **Iteoit et exemption d'impôts à la famille du rot*** qui nous livrerait au mandarin. Afin d'éviter les maux qui pourraient retomber sur nos chers Chrétiens et conformément à l'avis de notre cher et S. Pasteur, Evêque de Capse dans les *** nous partons aujourd'hui vendredi 6 septembre mon cher confrère M. Chastan et moi, pour aller partager les supplices et *** à Dieu ses mérites.

P. Ph. Maubant

Lettre de Mgr de Capse à M. Maubant 24 juillet 1839

Bien cher confrère,

M. Chastan est arrivé à minuit, *Deo gratias*. Avant hier votre Yi Jean [이문우 요한] vint m'apprendre que tout était perdu et qu'il ne manquait plus que nous pour terminer la fête. Les satellites se répandent dans la campagne pour nous arrêter. Il faut se livrer et payer de la personne, au moins l'un de nous et les deux autres sortir du royaume. Ainsi venez de suite, car plus nous différons, plus il y a de danger, venez vite, venez vite. Je fais partir une barque pour aller vous rencontrer.

Autre lettre en date du 11 août.

Mes chers confrères, Dieu soit béni et que sa très sainte volonté soit faite, il n'y a plus moyens de reculer. Ce ne sont plus les satellites qu'on envoie nous chercher, ce sont les chrétiens, André Jeon arrive à une heure après minuit, on lui a compté les plus belles merveilles, et le pauvre Jeon a promis de m'appeler. Cependant cachez-vous bien jusqu'à nouvel avis si je puis vous en donner. Priez pour moi. Joseph Laurent M. Imbert Ep. de Cap.

Dernier avis de Mgr Cap

In extremis bonus Pastor dat animam suam pro ovibus sui et ideo si non cymbâ profecti estis. Venite cum misso praefecto Song Gye-chang sed nullus christianus vos sequatur.

+ Imbert Ep. Cap

Ces 2 dernières lignes furent envoyées par Mgr de Capse à M. Maubant qui envoya chercher M. Chastan éloigné de 70 lieues environ. ***** de sa prison le 4 ou 5 7^{bre}.

1839 : Dernière lettre de M. Maubant

Archive IRFA (Paris) Volume 577 ff. 561-592 et Archive IRFA Volume 1260
ff.149-188

Messieurs et très chers Confrères
Salut et adieux,

Monsieur et bien cher Curé et parents et amis

J'ai reçu en mai dernier votre lettre du 22 août 1837. Je vous remercie de m'avoir envoyé les nouvelles qu'elle renfermait ; j'aurais désiré qu'elles eussent été plus longues. S'il y avait lieu à un avenir ici-bas pour nous, j'espérerais que vous répareriez le déficit par une longue et pleine de nouvelles ecclésiastiques et attendantes, mais notre avenir paraît tellement abrégé que je n'aurais pas le plaisir de goûter ces nouvelles.

Voici ce que m'écrit Monseigneur par un de mes anciens catéchistes qui doit me conduire au lieu où Sa Grandeur s'est réfugiée : « Bien cher Confrère, Mr Chastan est arrivé à minuit, Deo Gratias, avant hier. Votre Y Joan, c'est le nom du susdit catéchiste, vint hier m'apprendre que tout était perdu et qu'il ne manquait plus que nous pour terminer la fête... Les satellites se répandent dans les campagnes pour nous arrêter. Il faut se livrer et payer de sa personne, au moins l'un de nous, et les deux autres sortir du royaume... Ainsi venez de suite, car plus nous différons, plus il y a de dangers. Venez vite, venez vite, je fais partir une barque pour aller vous rencontrer. »

Or la plus grande facilité qu'ont Monseigneur et Mr Chastan à parler la langue chinoise, jointe aux lettres que j'avais eu d'adresser à Sa Grandeur, m'autorisent à croire que le sort est tombé sur le premier et le plus misérable d'entre les pécheurs, plein de regret de ne pas avoir dignement correspondu aux bienfaits de la miséricordieuse et Divine Providence. Mais selon qu'il est écrit, l'homme propose et Dieu dispose, la Divine Providence en avait autrement ordonné : arrivé auprès de Sa Grandeur le lundi 29 juillet, après avoir examiné la manière de sortir du royaume et ses suites, il fut résolu que nous attendrions tous trois en Corée les dispositions subséquentes de la Divine Providence et le martyre si elle nous en accordait la grâce. Les cochinchinois, qui avaient déporté les missionnaires européens hors du royaume de Cochinchine lors de la persécution, furent arrêtés et périrent sous de cruelles bastonnades redoublées de deux en deux jours jusqu'à leur mort. Nous craignîmes ces supplices, ou de plus cruels encore, pour les charitables pêcheurs qui auraient essayé de jeter deux de nous 3 sur la côte de la Chine ou de la Mantchourie.

Ainsi nous nous séparâmes le mardi soir 30 juillet, résolus de suivre le conseil de notre Seigneur Jésus Christ et son Divin exemple « Si l'on vous rejette d'une ville, fuyez dans une autre » et de nous cacher chacun de notre mieux. Nous crûmes, Mr Chastan et moi, malgré la difficulté et les dangers des temps, devoir accéder aux désirs ardents de trois petites chrétientés par où nous passions. Cela nous occupa une dizaine de jours pour leur administrer les sacrements.

Cependant on nous rapporta souvent les plus fâcheuses nouvelles. Un traître apostat un Judas coréen fit, dit-on, croire à plusieurs chrétiens nommés... que la religion allait être publique, qu'il ne manquait plus pour cela que l'arrestation d'un de nous trois européens, et cela tout en forçant des enfants à apostasier, la verge de fer à la main. Chrétiens qui voyez et lisez cette lettre, Judas Iscariote, qui a plus fait par ce qu'il a livré le fils de Dieu notre infiniment aimé et aimable sauveur Jésus, aurait-il fait plus contre les chrétiens que le Judas coréen? Priez pour lui, que le désespoir ne le réunisse pas à son patron, mais qu'un vrai repentir en fasse un imitateur de S. Longin.

Un fidèle trop bon et trop simple, dupe des diaboliques enchantements de Kim (c'est le nom coréen de ce Judas), eut le malheur de promettre à ce traître et à cinq satellites qui l'accompagnaient d'aller appeler l'évêque. Le samedi 10 août, jour de St. Laurent patron de ce cher évêque, ce 2 fois bon homme accompagné du traître jusqu'à 3 ly, ¼ de lieue environ, du lieu où était notre cher pasteur, le laissa chez des païens et alla seul à minuit porter à Monseigneur la triste nouvelle.

C'était le dimanche matin. Monseigneur célébra les S.S. Mystères pour la dernière fois, nous écrivit la lettre suivante. «11 août +J.M.J. Mes chers confrères, Dieu soit béni et que sa très Sainte volonté soit faite. Il n'y a plus moyen de reculer. Ce n'est plus les satellites qu'on envoie nous chercher, mais les chrétiens. André Tchen arrive à une heure après minuit... On lui a raconté les plus belles merveilles et le pauvre Tchen a promis de m'appeler... Cependant cachez-vous bien jusques à nouvel avis si je puis vous en donner. Priez pour moi. Laurent Joseph Marie Imbert Episcopus Capsensis.» Ensuite il partit, rencontra d'abord le perfide et à certaine distance de là les cinq satellites qui le conduisirent en prison à la capitale Seoul Haniang. Sur la demande de Monseigneur, ils renvoyèrent André Tchen dans sa famille.

Le jour même que nous quittâmes Monseigneur, Sa Grandeur avait envoyé Y Thomas son disciple et servant avec mon Y Joan à la ville capitale chercher de l'argent et des nouvelles. Le 14 Thomas nous rapporta qu'il n'avait appris l'arrestation de Monseigneur qu'à son arrivée chez André Son, chez qui Sa Grandeur s'était réfugié, que Joan était resté à la ville pour avoir soin des prisonniers confesseurs et des affaires de la mission à la ville conjointement avec Tcheu Philippe, qu'il y avait douze prisonniers restés des 32 plusieurs fois déjà condamnés à mort dans la grande prison tsieuen ok, les autres sont martyrs par le glaive, une soixantaine au moins dans la prison pghô tchang avec les voleurs et autres malfaiteurs pour subir les interrogatoires avant de passer à la prison tsieuen ok avec les condamnés à mort. Les confesseurs de la prison pghô tchang recevaient par jour 600 sapecs coréens, de 15 à 16 francs, fruit de la vente de nos objets cachés dans la maison de Charles Tchao, un de mes trois introducteurs catéchistes devenu commissionnaire à Pékin et alors arrêté et confesseur dans cette prison.

Monseigneur pendant son séjour à la ville avait eu soin de ces prisonniers jusqu'au 3 juin qu'il en échappa. Jusqu'à ce jour la Divine Providence nous a ménagé les moyens de leur distribuer la copieuse aumône que nous avons reçue ces 2 années de nos chers frères fidèles de France. J'ai disposé les choses avec les chrétiens capables non encore arrêtés de manière qu'aucun confesseur ne périclite de faim tant qu'il y aura quelque chose disponible de ces aumônes et biens de la mission qu'on pourra les leur faire passer après notre arrestation qui doit s'effectuer dans 15 jours.

Un évêque du Setchuen en Chine en prison à Pékin avait trouvé de la prison une occasion pour donner de ses nouvelles à ses prêtres au Setchuen. Monseigneur Imbert [f.154] qui m'avait rapporté ce fait, nous avait promis ut supra videre est de nous donner de ces nouvelles s'il y avait lieu. En conséquence⁴⁸) je tâchais donc de détourner Thomas du dessein périlleux de retourner de suite à la ville, lui conseillant de passer quelque temps avec moi attendant l'avis de Sa Grandeur si elle pouvait en donner et l'effet que produirait son arrestation. Je ne réussis pas.

On crut qu'il n'était pas plus dangereux d'une part et de l'autre, qu'il était utile de lui adjoindre mon catéchiste et servant actuel. J'étais avec Monsieur Chastan et le sien parut suffire pour nous deux. Mon Pierre Tcheu, frère de François Tcheu, élève coréen mort à Macao, partit donc avec Thomas.

Le deux fois bon homme, qui tombé dans l'illusion et la déception avait fait arrêter Monseigneur Imbert, tomba une seconde fois dans la même illusion, dit-il (il est assez simple et simplace pour qu'on le croie) et les fit arrêter à 50 lys, 5 lieues, de la capitale. Un autre

perfide apostat lui étala une multitude de merveilles mensongères et lui demanda où nous étions. Notre 2 fois bon homme : « Je ne le sais pas, mais il y a ici chez Pak sapang, dominus maître, Tcheu Petro et Y Thomas qui le savent. » Au son de Tcheu Petro et Y Thomas, connus par les satellites pour être à notre service, une vingtaine de pôkio assaillissent la maison de Pak saisissent mon Pierre et Thomas.

Le maître de la maison Pak franchit la haie comme à joint pied et s'esquiva. Pierre fut gardé comme en caution et Thomas envoyé nous chercher, avec recommandation de nous dire que notre arrestation aurait, de trois bons effets principaux, au moins un; ou le martyre et la non perturbation des chrétiens ou la publicité de la religion. Le 18 août Thomas Y et Tchen André vinrent nous apporter cette nouvelle. Il fut arrêté qu'indépendamment de ces belles paroles des pôkio (c'est ainsi qu'on appelle ces satellites) il fallait nous cacher. Thomas leur avait dit qu'il ferait ce que nous lui dirions et ne reviendrait peut-être pas. Je le retins donc avec moi à la place de Pierre, et je recommandai fortement et doucement tout à la fois à André Tchen de ne plus croire désormais au dire des pôkio ni des chrétiens qui les accompagnent ; pour ce qui regarde la publicité de la religion chrétienne en Corée, de ne croire à personne à moins que ce ne fut un de nos serviteurs sortis de prison ainsi que Monseigneur et tous les confesseurs, s'il était muni d'une pièce authentique, interimque de s'en aller se cacher où il pourrait, il obéit. Il n'a que la moitié de ce qui faut pour faire un chrétien bon et utile en ces pays-ci, la simplicité de la colombe.

Nous partîmes donc Monsieur Chastan et moi ensemble, parce que⁶⁵) les circonstances l'exigeaient pour nous cacher vers le midi. Le vendredi 23 août au matin un chrétien de Kienlato nous rencontra à Tarêcol et nous dit⁶⁶) qu'il avait trouvé des lieux pour nous cacher aux confins de la province. Il partit vendredi soir avec Mr. Chastan promettant de revenir me chercher sous peu de jours.

Interim je reçus à 40 lys, 4 lieues, de Hong tchou l'avis que Monseigneur nous avait promis, conçu en ces termes : « Bonus pastor ponit animam suam pro ovibus suis. Si nondum estis profecti, per cymbam venite cum misso Son xiê tchong, nom du satellite, chef de plus de cent, peut-être envoyé à notre recherche. » À cette lettre de Monseigneur était jointe une lettre de mon Pierre Tcheu ennuyé de ne pas revoir Thomas et de ne pas recevoir de nouvelles ni de lui ni de moi. Il sait que Monseigneur nous appelle en prison, il nous prie de nous rendre au lieu où il est, sur la route d'ici à Se Oul, et de ne pas prendre une autre route. Sitôt que j'ai reçu cette lettre de Monseigneur je l'ai envoyée à Monsieur Chastan l'invitant à venir en toute diligence. J'ai aussi le même jour envoyé au chef de tous les satellites à notre recherche, une lettre à peu près conçue en ces termes accommodés au style coréen. Son xiê tchong lis : Lo sin pou, pater spiritualis Lo, mon nom chinois conservé et devenu coréen, "nous ne pouvons nous rendre de suite à Tal kei mori (nom du lieu où il est avec Pierre Tcheu sur le rivage d'une baie de la Mer Jaune) parce que le Père Tchen, Mr Chastan, est loin d'ici. Nous nous y rendrons dans une dizaine de jours. Je désire que ton coeur se change et que tu trouves l'heureux séjour après ta mort." et mon signe. » Pendant le temps qui s'écoule à attendre l'arrivée de Mr Chastan, je consacre mon temps libre à vous faire le récit de cette persécution copie de celle de 1801. Elle vous parviendra peut-être un jour. Je tâcherai de répondre aussi aux autres charitables personnes qui m'ont écrit.

Pendant le courant de l'été 1838 une quarantaine de chrétiens de Chungcheong-do furent emprisonnés à Hongju, grosse ville coréenne de seconde classe. Ils sauvèrent ou plutôt prolongèrent la vie de leurs corps au dépens de celle de leurs âmes et les plus aisés d'une partie de leur fortune. Depuis lors jusqu'à ce jour de temps à autre les pôkio qui ne cessent de roder dans les lieux habités par ces ci-devant chrétiens (ils n'apostasient cependant que de bouche) et dans une douzaine d'arrondissements du ressort de la gendarmerie de Hongju arrêtent d'ici et de là tantôt un tant trois ou quatre chrétiens les rouent de coups pour les faire

apostasier et avec cela les gardent en prison d'où le mandarin ne les laisse sortir qu'après leur avoir extorqué toute la rançon possible. Plusieurs fois il est arrivé à ces diaboliques pôkio de prendre des païens, les tourmenter pour leur faire dire qu'ils étaient chrétiens, et réussir envers quelques infortunés païens à leur faire dire enfin qu'ils étaient chrétiens, quitte à redire par une sorte d'apostasie qu'ils n'étaient pas chrétiens afin de se tirer de prison. Cela est arrivé m'a-t-on dit à Myeoncheon envers des parents ou voisins de chrétiens.

Un pauvre homme de Houang Mousil nommé Tcheng qui n'a qu'une jambe serviable s'était mis les mains et la jambe en perdition à faire dix lieues pour venir se confesser en temps de persécution. Je le confessai, le communiai et le fis reporter à Houang Mousil. lui faisant bien entendre qu'il ne devait pas entreprendre une route si longue et si pénible pour lui et qu'il n'eut pas à ressortir ainsi. Une quinzaine de jours après, épouvanté des bruits de persécution dans sa contrée, il revint encore en 2 jours au même lieu à Keumtchatong où je me trouvais aussi. Mais la fuite est inutile quand l'heure n'est pas ou est arrivée. Il s'en retourna chez lui fut arrêté avec son frère aîné et emprisonné à Haemi. Il est écrit *unus salvabitur alter relinquetur*. Ce frère aîné a eu le malheur d'apostasier et ce fervent et boiteux chrétien a eu le bonheur de confesser sa foi. On dit qu'il ne peut plus se servir pour ainsi dire de sa jambe libre et que le mandarin du lieu lui a permis de mendier sa vie dans la bourgade.

Dans la province de Gyeonggi-do à Imtsien Hampaiki une attaque de persécution jeta le trouble et l'épouvante parmi quatre petites chrétientés de cet arrondissement. Quelques-uns furent arrêtés et conduits à la capitale de leur arrondissement, 2 lieues de leur domicile. Un d'eux périt dans les eaux en traversant le fleuve qui conduit à la capitale, Seoul, les autres qui s'étaient échappés rentrèrent peu à peu chacun chez soi à mesure que le calme paraissait s'affermir. Tous rentrèrent, même les prisonniers, mais ceux-ci avec la vie seule de leur corps.

Sur la fin de décembre 1838 les pôkio entrèrent brusquement dans un faubourg de Seoul chez une famille chrétienne, prirent quelques livres et saisirent le maître de la maison, sa femme et sa belle-mère pour les traduire aux mandarins. Un voisin et ami païen accouru au bruit parla fortement aux pôkio et arrangea l'affaire pour 40 leangs coréens, une centaine de francs. Ils n'apostasièrent pas, seulement ils consentirent à laisser brûler leurs livres.

Le 16 janvier 1839 à la brune un délateur païen ou faux catéchumène conduisit les pôkio et fit arrêter la famille François Tchao, la famille de Pierre Kim, beau frère de Tchao, et Pierre Kouen notre courtier avec sa famille et son beau-frère André Pak qui se trouvait chez lui et fondait avec lui des médailles et des crucifix de cuivre, en tout 4 hommes, six femmes et 7 petits enfants. Les mandarins qui généralement, un bien petit nombre exceptés, ne paraissent pas approuver la persécution, différèrent le traitement de cette affaire survenue contre leur gré, après 10 jours d'emprisonnement au pré-interrogatoire les femmes apostasièrent et à la dictée du mandarin vomirent les plus injurieuses, les plus outrageantes, les plus honteuses et les plus sales blasphèmes et malédictions contre le Bon Dieu, les trois personnes et chacune des trois personnes de la très Sainte Trinité, notre Bon Sauveur Jésus Christ et Sa très Sainte Mère notre patronne et ma patronne spéciale et signalée. Voici ce qu'en écrit Monseigneur « je n'ai pu en entendre le récit sans frémir d'horreur, j'aurais voulu arracher la langue à ces malheureuses. O St Louis ! » (par un édit de ce Saint roi on perçait la langue des blasphémateurs avec un fer rouge.) Ces atrocités, toutes diaboliques qu'elles soient, accompagnent cependant les apostasies que les mandarins Coréens font subir aux infortunés coréens chrétiens ou réputés pour tels avant de les relâcher, aussi bien à la campagne qu'à la ville.

Kim Dae-jin frère de la Grande reine, (grand-mère paternelle du roi âgé de 12 ans marié depuis 2 ans à une arrière nièce de ce Kim Tajin) était en démence depuis plusieurs mois. C'était le régent principal du royaume, il ne voulait pas la persécution de la religion

chrétienne, occupé à-tue-tête à chercher la vérité qu'il ne pouvait trouver dans toutes les superstitions du paganisme il l'a soupçonnait dans la religion chrétienne et il paraissait la protéger. Jo Tajin, grand-père maternel du roi, se trouva revêtu de tous les pouvoirs de Kim Tajin, son rival et ennemi, or ce Jo ennemi connu de la religion chrétienne, employa tout son pouvoir et ses moyens à la persécuter ; le chef des pòkio qu'on nomme pòtcheng avait cessé d'arrêter les chrétiens faute d'argent pour payer les frais des arrestations ; le juge du premier tribunal avait dit à un ami de l'ancien Kim Tajin régent et de nous (notre protecteur) qu'il avait ordre de presser l'affaire des chrétiens et qu'il allait les renvoyer au premier. Les chrétiens instruits de ces nouvelles espéraient la fin prochaine de la persécution. Des malveillants ennemis des chrétiens rapportèrent à Tchao Tajin que le pòtchang n'était pas riche et qu'il ne pouvait à cause de cela faire arrêter les chrétiens, le premier ministre de Satan en ce pays renouvela l'ordre d'arrêter sans discontinuer et qu'il fournirait aux frais. Interim les pòkio s'emparèrent de notre maison qu'habitait Pierre Kouen de ses meubles et des meubles des autres chrétiens qu'ils avaient arrêté, ce qui leur fit une aubaine d'une centaine de louis 2400 francs car François Tchao et sa sœur veuve étaient riches.

Monseigneur était sorti pour administrer 6 petites chrétientés qu'il s'était réservée hors de la ville. Croyant que l'occasion du nouvel an coréen était favorable pour y rentrer et en commencer administrer les chrétiens. il s'y rendit le 30 janvier, commença l'administration le 15 février, premier dimanche de Carême, et jusqu'au jeudi saint il y entendit 550 confessions. Malgré dit-il la précaution, c'est toujours lui qui parle, que nous prenions que les femmes ne vinsent que la nuit et se retirassent avant le jour, deux fois les satellites se mirent en faction après nous avoir observé mais je partais le soir de nuit ou avant le jour et tout rentrait dans l'ordre. Jamais je n'ai éprouvé tant de fatigues, je me levais vers les 2h½ à 3h½, commençaient nos exercices, baptêmes, confirmation et action de grâce, cela durait environ deux heures. Les 20 femmes environ qui avaient reçu les sacrements se retiraient et d'autres prenaient leur place. A Paques je pris quelque repos pour écrire en Chine et éviter l'affluence qu'aurait occasionné la solennité. Il ne restait plus que deux lieux d'administration, Kong-so, dont les maîtres avaient délogé. Nam Damien (maintenant Saint Martyr coréen) eut la charité de prêter sa maison pour les chrétiens accoutumés à être administrés dans la famille de Charles Suien catéchiste de M. Chastan. J'avais toujours défendu d'admettre plus de 20 personnes à la fois, mais les chrétiens du kongso de la famille Charles Suien habitués à ne suivre aucune règle et sa sœur et sa belle-mère aussi très imprudentes invitèrent une 60aine de personnes pour les 2 jours. Celles-ci en amenèrent d'autres. D'ailleurs, ne connaissant pas la maison, il fallait des guides, il y eut plus de 100 personnes le vendredi soir ; le samedi j'en chassai un bon nombre, d'autres venaient, les allantes et venantes ne cessaient pas ; je fus très fâché. (Monseigneur a eu lieu de se repentir de ne pas s'être retiré au moment où il prévit cette affluence turbulente. Nous nous serions retiré.)

La trop grande affluence empêcha les pòkio d'entrer, il y aurait eu trop de monde d'un seul coup ont-il dit depuis. Le soir du dimanche qui était le dimanche in albis, quand tout fut évacué, ils s'introduisirent brusquement chez Nam Damien éveillé en sursaut, le saisirent lui et son épouse et son fils unique et une vieille hospitalière. Je les avais tous confirmés l'année précédente et agrégés à la confrérie du Saint Rosaire

Ils saisirent aussi un ornement d'autel, la mitre commune et un bréviaire, in totum. Le tissu de cette mitre quoique seulement en argent leur parut dit-on la huitième merveille. C'est un objet royal disaient-ils ainsi que les mandarins. Ils l'estimèrent 500 tias coréens 12000 fr.

Ce même jour ils avaient auparavant arrêté une veuve Seo, sa brû et une autre femme appelée Han. Le mari de cette femme, mauvais catéchumène, de suite va trouver les satellites, réclame sa femme que les pòkio ne relâchent pas parce qu'elle refuse d'apostasier, il entre en fureur, dénonce tout ce qu'il connaît de maison chrétiennes, et donne une liste de 53

personnes.

Après avoir arrêté la famille Nam Damien, de suite une escouade de pôkio se porte à la maison de Yi Augustin catechumène, arrêtent la belle-sœur de Nam Damien, son fils et une fille nommée Marie Kim brodeuse, qui échappées de chez Damien venaient d'entrer pour se sauver, et toute la famille, grands et petits. On arrêta la mère d'Augustin, vieille femme de 80 ans, dans la maison de Jean Yi, frère d'Augustin, à qui j'avais donné l'extrême onction en octobre de l'année précédente, mais que la Divine Providence avait guéri pour lui faire endurer des souffrances plus glorieuses et la décorer de la palme du martyr. En cinq maisons un vingtaine de personnes furent arrêtées. Le lendemain la brû de la veuve Seo et Kim Ignatius apostasièrent sans coup férir. Le mandarin voulut aussi renvoyer la vieille mère d'Augustin Yi avec un enfant de 8 ans parce que selon les lois ou coutumes coréennes on est exiles per gratiam quand on a atteint 70 ans. La bonne vieille eut assez de courage pour dire qu'elle désirait rester avec tous ses enfants et le mandarin le lui permit.

Dès le 7 mars on avait arrêté dans une grosse bourgade ou petite ville à une lieue de la ville capitale un nommé Choe Philippe, fabricant et marchand de vin. Sa femme, quoiqu'ayant apostasiée, ne fut pas moins arrêtée et conduite à la prison afin que les pôkio pillassent plus aisément la maison de cette homme un peu à son aise. Le mandarin leur fit subir une légère bastonnade et renvoya la femme apostate qui le surlendemain fit une fausse couche, et fit passer le mari à la prison tsieuen pghô.

Le 21 mars à 4 lieues de la ville furent arrêtés les frères Kim et leur fils. Je les avais administré en décembre de l'année précédente ainsi que tout leur village. Ils s'en tirèrent d'abord pour quelque argent, furent relâchés puis repris, flagellés et détenus en prison. On dit qu'ils ont été condamnés à mort. Leur mandarin les a dit-on prié d'apostasier, dites un mot d'obéissance au roi ce n'est pas si grande chose, votre Dieu vous le pardonnera, c'est qu'on en a rapporté.

Le 28 mars dans un faubourg fut arrêtée une catéchumène peu instruite avec son fils aussi catéchumène. Elle souffrit à plusieurs reprises de dures questions sans vouloir apostasier, mais malheureusement elle ne se fit pas scrupule de dénoncer 2 ou 3 familles chrétiennes avec qui elle avait des rapports. Elle resta généreusement en prison jusqu'au 20 avril que le président de la prison tsieuen pghô la renvoya parce qu'elle n'avait pas de nom chrétien. Elle réclama – je suis chrétienne – le magistrat : quel est ton nom – elle : je n'en ai pas – le magistrat : tous les autres en ont, tu n'es donc pas chrétienne.

Le 8 ou 9 avril Nam Damien passa à l'interrogatoire ainsi que Yi Augustin. Il ne fut pas très terrible, l'ornement, le bréviaire et la mitre ayant été pris chez Damien devinrent son affaire personnelle. Le mandarin craignant la rumeur que ces objets faisaient parmi le peuple et les pôkio voulut bien se contenter d'entendre dire que c'étaient des objets du Père Zhou martyrisé en 1801. Même il suggérait à Damien que dans l'assemblée des chrétiens lui Damien assis dans le fauteuil recouvert d'une peau de tigre s'en servait et Damien de répondre oui, et cela pour ne pas faire déclarer la vérité car les mandarins savaient et se le disaient à l'oreille : il y a 3 européens qui prêchent la religion chrétienne dans le royaume, il est clair et les satellites le disent haut que ces objets leur appartiennent. Mais ils n'osaient encore alors pousser les recherches, car disaient-ils quand cela deviendra à être prouvé juridiquement, il faudra les prendre et qu'en faire ? C'est une affaire trop grande pour un roi enfant et un petit royaume. Ce sont dit-on leurs propres paroles. Le mandarin employa tous les moyens pour faire apostasier Pierre Nam fils de Damien, enfant de 11 à 12 ans et le fils d'Augustin Yi de même âge, ainsi que sa sœur âgée de 15 ans. Ces chers et très aimables enfants devenus de petits héros par la grâce que leur a méritée Jésus enfant demeurèrent fermes ; ni caresses ni menaces ni supplices cruels mêmes, rien ne put ébranler leur foi. Ils furent donc transférés à la prison tieuen pghô avec leurs parents. Quelle douce et sainte société ! dans 12 jours environ j'aurai le bonheur j'espère d'entrer dans cette route certaine et

raccourcie qui conduit à la société de Dieu, des anges et des saints. Monseigneur y est déjà depuis 22 jours.

Le 11 avril la haute Magdeleine Yi, sa sœur, sa mère, sa nièce et deux autres vierges enthousiasmées de la ferveur des enfants fils et filles de Damien et d'Augustin furent au prétoire se présenter comme chrétiennes et voulant mourir en confession de cette foi. Le mandarin les fit chasser par deux fois, fermes et ardentes dans leurs désirs elle s'en allèrent à la ci-devant maison de Nam Damien devenue un poste de pôkio, se firent arrêter et conduire à la prison. Le mandarin après un cruel interrogatoire les fit conduire à la prison psieuen pghô. Chose admirable dans ce peuple nous avons souvent et très souvent occasion de gémir sur le sort de quelques apostats nouveaux et une sorte de consolation de réprimer les ardents désirs de plusieurs pour se présenter aux persécuteurs.

Le 12 Jacques Jeon, frère de Philippe, un de nos hommes d'affaires, son épouse malade et deux de ses filles aussi très malades l'une de 14 ans l'autre de 5, furent arrêtées et la maison pillée. Nous y avons 4 grandes cruches de vin de messe que les pôkio trouvèrent bon. Les deux autres enfants avaient été cachés et son frère Philippe que l'on recherchait principalement était absent. Jacques et deux veuves que l'on avait aussi arrêtées chez lui furent horriblement torturées pour dire où était Philippe et ensuite conduits à la prison tsieuen pghô. Sa femme et sa fille comme malades ne le furent que très légèrement et on ne les conduisit pas non plus à la grande prison.

Le 15 Agathe Jeon pour avoir donné l'hospitalité à Pak Lucie fut arrêtée avec elle et sa nombreuse famille. Car François Pak, neveu de Lucie, saisi de frayeur, avait vendu pour un tiers de prix sa maison qui était dénoncée s'y était retiré depuis 2 jours avec tous ses meubles et toute sa famille. Une vieille veuve leur compagne hors d'elle-même apostasia de suite et alla droit trouver Monseigneur pour se confesser de ce péché et selon que nous l'a rapporté Monseigneur fut très mal reçue. Vous devinez comme elle fut reçue. Ce sont les expressions de Monseigneur. Tous les autres tinrent fermes d'abord et souffrirent avec courage les supplices qui furent plus horribles contre Agathe Jeon et Pang Lucie parce qu'elles étaient kong-niu c'est-à-dire vestales ou vierges de la cour employées à la garde d'honneur et dans les sacrifices aux tablettes des rois. Pang Lucie les mains liées derrière le dos les yeux modestement baissés d'un air paisible et avec un visage serein qui annonçait la paix de sa belle âme adressait à Dieu de ferventes et continuelles prières, répétant mille fois les doux noms Jésus Maria, ce qui est commun à tous nos chrétiens, ne proférait pas les moindres plaintes pendant que sous un nombre de coups de verges on lui rouait cruellement les jambes. Ces supplices passés il s'agit de les transférer à la grande prison. Alors la famille de François Pak, toute païenne, accourut et occasionna malheureusement l'apostasie de tous leurs parents de 11 personnes qui avaient été arrêtées et avaient d'abord généreusement confessé la foi. Il ne resta que les deux kong-niu Agatha Jeon et Lucia Pang, tous les autres apostasièrent. Les chrétiens plus connus se trouvèrent en peu arrêtés et les prisons remplies, après quoi il y eut quelque relâche en fait d'arrestation.

Le président du tribunal fit son rapport à Yi Tajin ministre chargé du pouvoir exécutif qui en refera à la Grande Reine et lui présenta un rapport dans lequel il ne nomme pas la Religion chrétienne mais un rejetton des sectes infâmes pe lin kiao et heuang kin, sectes qui exercent la vigilance de l'Empereur et des gouvernementaires de Chine. Il exagéra le nombre de ses sectateurs et les couvre des plus noires calomnies, de ne point reconnaître leurs parents, d'être rebelles au roi, de ne point observer les devoirs sociaux et surtout de se faire une joie et un bonheur de souffrir et mourir pour leur religion, pires en cela que les animaux qui craignent la douleur et la mort ; il y parle de la mitre, du livre, et de l'ornement comme d'objets singuliers de superstition et propose d'employer la sévérité des lois pour la détruire. En Chine le style est que les projets qu'on propose à l'Empereur poussent les choses à l'excès et à la dernière sévérité et sa Majesté dans sa réponse en rabat toujours plus des deux tiers, ce

qui fait que les peuples louent la clémence de leur souverain. Mais ici la Reine, trop précipitée, sans avoir consulté Kim Tajin son frère, avant sa maladie régent du royaume reconnu pour habile et alors assez refait pour pouvoir lui donner un bon avis, ajouta encore au rapport du ministre ennemi de notre Sainte Religion. Selon sa réponse, en 1801 on n'avait pas assez exterminé les chrétiens, ils avaient repullulé, à présent il fallait couper l'herbe et en arracher les racines. Ce sont ses termes, et établir dans les 8 provinces l'okatchaktong qui constitue 5 maisons sous la surveillance et la responsabilité d'un seul homme et fait que nul ne peut déloger ni recevoir d'hôtes secrets, afin de prendre tous les chrétiens. Et nous européens chrétiens comment et où nous trouvions-nous ? Cependant nous avons vécu avec et entre tout cela jusqu'à ce jour et je ne désespérerais pas d'y vivre encore plus longtemps si Notre Seigneur Jésus Christ par l'organe de Monseigneur Imbert son vicaire sur cette terre ne nous appelait dans la voie certaine du salut et du ciel par les prisons et les tourments de Satan en Corée.

Cet ordre de la Grande Reine d'exterminer les chrétiens parut le 19 avril, il étonna beaucoup de monde et surtout le président du tribunal tsieuen pghô. Ce juge avait dit quelques jours auparavant au petit Kim Tajin notre protecteur que l'ordre royal lui prescrivait de tenir séance tous les jours même les jours de sacrifices auxquels le barreau est vacant ordinairement, afin de traiter vite l'affaire des chrétiens et de les juger selon la sévérité des lois. Il avait ajouté même qu'il les renverrait hors de cause. Le 20 il commença par renvoyer à la prison pghô tchang le fils de Damien. le fils et la fille d'Yi Augustin et la nièce de la haute Magdeleine Yi âgée de 14 ans, sous prétexte que la loi ne permettait pas de les juger au tribunal des crimes capitaux malgré les supplications et les larmes des parents et des chers et aimables enfants. La grâce de notre bon Jésus les soutint. Ces quatre petits héros et héroïnes chrétiennes sont toujours demeurés fermes malgré les supplices qu'on leur a fait endurer à plusieurs reprises et surtout la faim car nos gens ne pouvaient leur faire passer aucun soulagement.

Les ministres de Satan se sont en vain efforcés à leur faire accroire que leurs parents avaient apostasiés et étaient retournés à leur maison : que mes parents aient apostasié ou non c'est leur affaire, répondaient chacun de nos aimables enfants, pour moi je ne puis renier me séparer de mon Dieu que je sers depuis mon enfance. L'affaire des chrétiens prenant une tournure terrible et leur jugement tendant à la mort, il renvoya absolument sans supplice et sans apostasie par honneur pour son grand âge la mère de Yi Augustin et Yi Joan avec un enfant d'Augustin âgé de 8 ans un apostat Philippe tsay qui avait heureusement confessé la foi depuis le 7 mars jusqu'à ce moment où il eut le malheur de succomber, et une brave et forte catéchumène quoique professant la foi chrétienne parce qu'elle n'avait pas de nom chrétien.

Le 21 Nam Damien, Yi Augustin et leurs co-prisonniers subirent un nouvel et terrible interrogatoire. Le président rappella l'affaire de la mitre, du livre, et des ornements, il réfuta les réponses fausses que lui avait données Damien dans le premier interrogatoire. Ces objets sont neufs, comment peuvent-ils être des objets du père Tchou mort en 1801 ? etc etc...il lui fit briser les os des jambes et le fit rouer de coups de verges sur les bras, sur les cuisses, et sur tout le corps ; il le mit sans connaissances et il y resta pendant 4 jours sans donner des marques ni espoir de vie mais la Divine prov. qui sans doute voulait seulement lui faire expier sa réponse mensongère et le réservait à un plus glorieux martyr lui rendit peu à peu la santé.

On brisa également les os des jambes de Lucie Pang et Agathe Jeon. Le sang, la moelle, les chairs en lambeaux, offraient un spectacle que les démons seuls et leurs ministres peuvent regarder et faire endurer sans horreur et sans compassion. Ce président dénaturé admirait seulement leur patience et la sérénité de leur maintien, le lendemain elles se trouvèrent miraculeusement guéries. Les autres examinées ce jour souffrirent moins. Les jours suivant il en examinait six chaque jour. Tous souffrirent plus ou moins cruellement. L'épouse

de Damien, qui avait eu l'imprudente et coupable faiblesse d'imiter et répéter les mensonges de son mari, fut des plus maltraitées ; on lui brisa aussi l'os des jambes. Cette femme d'un caractère fort et intrépide, quoique d'une petite complexion et capable de parler, ainsi que quelques autres chrétiens et chrétiennes dont les noms ne me sont pas parvenus, pulvérisèrent les calomnies des païens sur le culte à rendre aux parents, l'observation des devoirs sociaux etc. Surtout ils et elles relevèrent la modestie et la chasteté chrétienne qui règlent non seulement le corps mais l'esprit et le cœur ; ils et elles firent autant que leur facultés le leur pouvaient suggérer ressortir et briller mille points de notre sainte doctrine, tellement que les auditeurs et le président surtout étaient dans l'admiration. Ils et elles prouvaient l'obligation de refuser l'apostasie qu'on leur demandait au nom du roi par *l'Oportet obedire Deo potius quam hominibus*, mais avec de simples et si propres expressions et comparaisons que le président leur applaudissait puis ensuite à une vierge de 22 ans nommée Lucie qui raisonnait plus sciemment et plus fortement : mais en sçais-tu plus long que le roi (enfant de 12 ans) et les mandarins ? Notre Sainte religion est si vraie et si belle que si le roi et les mandarins voulaient l'examiner, de suite ils l'embrasseraient. Dans les diverses séances qu'il tint jusqu'au 30 avril il en condamna 40 à mort et fit présenter le jugement à l'approbation du conseil royal.

Ce nombre épouvanta le ministre et surtout la Reine. Ils s'attendaient à ce que les chrétiens apostasieraient pour se sauver la vie. Ils répondirent : mettre les chrétiens à mort c'est accéder à leurs désirs, il faut recommencer les tortures, les forcer à apostasier et les renvoyer chez eux. Le cruel président recommença donc les supplices avec une nouvelle cruauté, principalement envers ceux qui avaient moins souffert dans les interrogatoires précédents. Augustin Yi fut des plus tourmentés il eut comme les jours d'avant Lucie Pang et Agathe Jeon et la femme de Nam Damien, Marie Yi, les jambes rompues sous les coups. Une femme eut le malheur d'apostasier dans les tourments. Elle était condamnée à recevoir 30 coups de verges sur les jambes, elle apostasia au 25 coup. Relâchée, elle a été reprise et confesse généreusement sa foi et répare sa faute. Le président, voyant que les supplices ne réussissaient pas à faire apostasier, déchaîne contre eux les prisonniers païens, les chargeant de molester les chrétiens jour et nuit de d'injures et de coups. Ce moyen lui réussit en partie, les infortunés Jacques Tcheu. père de notre Philippe , François Tay, son fils et un autre chrétien vaincus par ces vexations continues apostasièrent. L'épouse de Jacques Tcheu de la prison Pghô Tchang où elle était malade avec ses deux filles apostasia sans coup férir sitôt qu'elle eut appris l'apostasie de son mari et sortit avec sa fille de 14 ans aussi apostate et une enfant de 5 ans. Ces apostasies nous causèrent une peine particulière. Cette femme et son enfant n'avaient plus que quelques jours à souffrir dans la prison, lieu certain de salut pour elle, et seraient sorties hors du danger de tomber en enfer par une espèce de martyr. Jacques était un chrétien d'une piété exemplaire. Le président vraisemblablement pour porter les confesseurs à apostasier fit rendre aux apostats leurs meubles. leurs maisons. et tous leurs biens. Il fit rendre également aux apostats arrêtés en janvier leurs maisons et tous leurs biens. Les pôkio, ayant tout dilapidé, voulaient rendre l'argent de la vente des meubles, non il leur fallut rendre les objets même ou en acheter de semblables à l'arbitrage des apostats et selon la liste qu'ils présentèrent. Sur cet article le président se montra inexorable. Après plusieurs séances jusqu'au 9 mai 33 confesseurs restèrent fermes et furent pour la seconde fois condamnés à mort. La sentence fut de nouveau présentée au conseil royal et de nouveau rejetée avec ordre de recommencer les tentatives d'apostasie avec motifs propres à chacun individuellement.

Sur ces entrefaites le 3 mai nos chers commissionnaires à Peking, Yu Augustin et Charles Tchao arrivèrent heureusement à Seoul, capitale du royaume, mais ils n'apportèrent aucun livre ni objet de religion, parce que pendant la persécution de l'année dernière à Peking Joseph Wang avait caché nos livres et effets. Or il était absent au temps où nos

commissionnaires coréens les demandaient et les prêtres chinois qui nous aident en Chine à cause de nombreux traîtres ne purent se rendre à Pékin ni gérer nos affaires. Tang tcheng ouen, originaire du Setchuen horloger établi à pekin dit à nos commissionnaires que la majeure et meilleure partie de nos effets étaient enfouis dans sa boutique mais que ne sachant ni latin ni français il ne pouvait livrer les objets que nous demandions et il ne leur livra rien. Ils n'apportèrent que nos lettres, un synode du Sethcuen que Mr Mouly eut la charité de nous envoyer de Sanhaifou où nos gens le virent avec une très abondante aumône de nos frères fidèles de France, dont une très grande partie est tombée entre les mains des persécuteurs et de leurs agents.

Ce même jour 3 mai les pôkio à deux lieues de la ville allaient arrêter Kim Antoine, un excellent chrétien, lorsqu'au bruit il s'enfuit ainsi que sa femme et une de ses sœurs. Colombe, sa sœur aînée âgée de 26 ans, et une autre sœur âgée de 24 ans furent arrêtées avec son enfant de âgé de 3(5?) ans qu'ils remirent aux païens du quartier. Le pôtchang président du tribunal par caresses et mille belles paroles exhorta longtemps Colombe et sa sœur à apostasier, puis ayant appris qu'elles n'étaient pas mariées il leur en demanda raison ; Colombe lui répondit que c'était pour garder la virginité, car ajouta-t-elle les chrétiens qui gardent la chasteté font une œuvre agréable à Dieu. Les autres vierges emprisonnées en avril n'avaient osé parler si clairement, elles s'en étaient tirées en disant qu'elles n'avaient pas trouvé de parti de leur goût ou convenable et qu'ainsi, surtout à cause de leur pauvreté, elle avaient ainsi vieilli. Il y a en cela du *non secundum rem veritatem*, néanmoins Dieu veuille les préserver de plus grandes fautes et après avoir lavé ces fautes dans leurs peines elles gagneront encore la palme du martyr. La mère de Colombe, que j'administrerai il y a deux ans dans la maladie dont elle mourut, était une des meilleures chrétiennes que j'aie connues en Corée. Son frère, ses sœurs, qui sont 5 toutes à son instar ont voulu garder la virginité, une est morte comme de chagrin d'avoir été fiancée ou des suites de ce chagrin, sont et ont toujours été de nos plus exactes et de nos plus fidèles observantes. Colombe hors de la prison avant d'être en prison était un modèle de vertu, en prison elle soutient ses exemples antérieures. Sa candeur son ingénuité et toutes ses vertus sont encore un modèle pour ses co-prisonnières et pour les vierges de Corée qui naîtront après nous. Le mandarin dépourvu de tout sentiment de pudeur et d'honneur fit totalement dépouiller Colombe et sa sœur, leur fit ensuite rouer de coups les os à toutes les jointures et à cinq reprises leur donna la question aux jambes ; leurs os pliaient et ne rompaient pas, ces pieuses vierges souffraient ces supplices avec un air serein et content, sans jeter ni cris ni soupirs, ne prononçant pas même à haute voix les doux noms de Jésus et de Marie comme tous les autres suppliciés, pratique qui fait enrager les pôkio et les mandarins tellement que l'on appelle les chrétiens Jésus Maria. Ainsi, quand on prit Paul Ting notre commun et principal introducteur, nous avons arrêté aujourd'hui un grand Jésus Maria dirent les pôkio. Nos ferventes héroïnes intérieurement s'entretenaient en silence avec notre bon Jésus qui les soutenait et portait la plus pénible partie de leurs croix. Les souffrances ou tourments sont supportables ont dit les apostats, tant qu'on n'a pas apostasié mais une fois que l'on a apostasié il n'y a plus moyen d'y tenir. Le mandarin attribuant leur impassibilité à la magie, leur fit écrire sur le dos des caractères antimagiques qu'il perça de treize coups d'allènes rougies au feu. Vives douleurs ! elles restèrent comme impassibles. Alors il leur dit : je vous marie à tous les pôkio et les prisonniers et à ceux-ci de même abusez en comme vous voudrez. Notre bon Jésus notre Divin maître leur seul protecteur ne les abandonna ; il les rétablit miraculeusement en santé et leur donna une force telle qu'elles pouvaient se défendre de dix hommes à la fois. Elles restèrent en cet état toutes nues pendant deux jours dans la prison des hommes et enfin les pôkio honteux leur rendirent leurs vêtements et les firent passer dans la prison des femmes. Ces deux vierges ne sont pas les seules qui aient subi cette infamie. Les pôkio dépouillaient les vierges, les jeunes femmes et les veuves de leur corset et de leur jupon, ne leur laissant que le caleçon sitôt qu'ils entraient

dans leurs maison et les arrêtaient. Cependant on n'a pas entendu qu'aucune ait été violée, on sait que les deux si honteusement maltraitées ne l'ont pas été.

Le ministre persécuteur Yi Tajin ayant sçu que les pôkio se ralentissaient à arrêter les chrétiens parce qu'ils ne leur était plus libre de piller et voler et que même ils avaient été obligés de réparer ad amussim leurs brigandages, en fit son rapport à la reine Grand-Mère, lui insinuant de permettre le dépouillement des chrétiens comme auparavant. Cette fois elle ne succomba pas à la suggestion, au contraire elle approuva fort la pratique du président du tsieuen pghô de faire restituer les choses volées et pillées. Elle ordonna en outre que si dans la maison arrêtée il se trouvait quelqu'apostat les meubles et biens lui restassent, sinon aux plus proches parents et à défaut de parents que les biens de la famille arrêtée fussent confiés à un propriétaire du quartier qui en serait solidairement responsable. Ce nouvel ordre ajouta encore au ralentissement des pôkio à prendre les chrétiens, l'ordre d'établir la surveillance de 5 en 5 maisons o ka tchak tong s'établissait lentement et à contre cœur dans les faubourgs et certains quartiers de la ville. Il en a été de même dans la province de Chungcheong-do. On ne l'a établi que dans bien peu d'endroits. Dans la province de Jeoll-do il a été plus exactement établi mais cela n'a eu aucune suite nulle part et il est devenu insignifiant ; aujourd'hui c'est ainsi qu'en parlent les chrétiens et les payens : l'o ka tchak tong ne signifie rien.

Le 9, Colombe et sa sœur avec trois autres furent transférés dans la grande prison et complétèrent de nouveau le nombre de 40 confesseurs. Ils nous écrivaient les lettres les plus édifiantes, surtout Colombe Kim, Lucie Pang et l'épouse de Damien. La prison était vraiment le séjour de la paix, de la sainteté et du bonheur, le chemin du ciel. Monseigneur y est et j'y serai j'espère dans 11 ou 12 jours.

Le 12 Colombe comparut devant le président du tsieuen pghô et lui fit ingénument le récit naïf de l'injure que sur sa sœur et en sa personne on avait fait aux mœurs publiques du royaume. Le président, vivement affecté de cet horreur, en fit son rapport au conseil royal. Nous n'avons pu savoir quelle aura été la réponse ; il paraît qu'on s'y est contenté de baisser les yeux et de rougir. Mais le président ne se contenta pas de cela ; il fit une verte semonce au président du tribunal pô-cheng, fit mettre 4 pôkio en jugement, et en condamna 2 à l'exil, où ils partirent le surlendemain. Ce même jour 12 mai Protais Jeon, qui avait eu le malheur d'apostasier dès la prison au commencement de la persécution et qui retourné dans sa famille ne s'y nourrissait que de ses regrets et de ses larmes, vint dans la rue se jeter aux pieds du président au sortir du tribunal, le supplier fondant en larmes de le remettre en grâce en prison, qu'il mourrait de chagrin d'avoir apostasié. Est-ce de tout ton cœur ? répondit le président. Oui, sans doute, répliqua Protais. Eh bien, va à la prison, et notre Protais d'y courir, le cœur content et plein d'une joie qu'augmentèrent encore les félicitations des autres confesseurs. Il avait scandalisé les confesseurs des deux prisons et plus particulièrement ceux de la première. Le 19 il y fut renvoyé, le 20 le président de ce tribunal lui fit donner 15 coups à mort car les coréens ont cette cruelle adresse de battre à mort ou à vie et la nuit il mourut martyr de son repentir et de sa foi.

Les arrestations paraissaient suspendues, le président las de torturer ces pauvres innocentes victimes chrétiennes leur fit comme en père une exhortation à l'apostasie : un mot d'obéissance au roi ne sera pas un si grand péché. Les autres criminels me demandent la vie mais avec vous d'un ordre renversé il n'en va pas ainsi. Je vous l'offre, c'est à moi à vous demander à ce que vous veuilliez vivre. Nos fervents et inébranlables confesseurs s'en tirèrent par une réponse polie et honnête. Augustin Yi le pria de lui rendre ses deux enfants qui étaient très exposés dans la première prison, surtout sa fille de 15 ans seule sans parents. La femme de Damien demanda la même grâce pour son cher fils. Eh bien, toi, dit le mandarin à Augustin, apostasie donc toi et je te renvoie ainsi que ta femme et tes enfants sans qu'ils apostasient ; je ne puis apostasier, répondit l'intrépide confesseur et il fut de nouveau condamné à mort, ainsi que Damien Nam comme collecteur de la mitre, livre et autres objets

religieux ; Pierre Kouen pour avoir coulé des crucifix et médailles en quantité ; Lucie Pang parce qu'elle avait quitté la cour et sa charge de vestale ou gardienne de la tablette du roi dernier mort ; l'épouse de François Tay pour n'avoir imité l'apostasie de son malheureux mari ; Agatha en prison depuis 2 ans et demi et sœur d'une vierge morte martyr le jour que Mr Chastan entra à Uiju, ville frontière de Corée. Barbara Han, Magdalena Kim et Agatha Yi, toutes 4 en prison et condamnée à mort depuis 2 ans ½ mais dont l'exécution avait été différée. Après 3 jours de débats au conseil la sentence fut entérinée et le vendredi 24 fête du Sacré Cœur à 3 heures après midi, heure à laquelle Notre Divin Jésus avait donné sa vie et son sang pour nous et pour eux, ces heureuses victimes eurent le bonheur de donner aussi leur vie et leur sang par amour pour lui, ils furent décapités sur la place publique hors la porte de l'ouest. Les habits des exécutés devenant la proie du bourreau ; ils souffrirent selon l'impudique coutume l'avanie de la dénudation mais ils avaient prévu cela et s'étaient ceint les reins d'une pièce de toile qu'on leur laissa pendant l'exécution. Leurs corps restèrent 3 jours sur la place publique selon les lois du pays et le lundi 27 au petit point du jour Monseigneur parvint à les faire enlever et inhumer dans un petit terrain qu'il avait fait acheter ad hoc en forme de fer à cheval ouvert à l'ouest dans un lieu qu'on appelle o ya ko kê. J'aurais bien voulu nous écrivit Monseigneur comme dans noble et heureuse Europe les faire envelopper de parfums et d'étoffes précieuses mais ç'aurait été trop exposer l'homme dont je me servais pour cette sainte œuvre, on se contenta donc de les vêtir d'un caleçon et d'une chemise chacun selon son sexe puis envelopper et lier dans des nattes ; la seule Lucie Pak a eu un petit cercueil donné par son lâche neveu. L'épouse de Tay François fut par lui et sa famille enterrée ailleurs. Voilà des patrons et des reliques en abondance si jamais la religion devient publique en Corée comme il y a lieu de l'espérer.

Avant et après le martyr de nos illustres confesseurs, le président du pôtcheng, piqué des reproches du président tsieuen pghô à cause des outrages faits à Colombe et à sa sœur et fâché des fortes restitutions qu'ils avaient eues, à faire à coup de verges redoublées en fit apostasier un certain nombre et mourir d'autres ainsi un nommé Joseph Tchang, baptisé et confirmé par Monseigneur en 1838 et un riche et peu fervent chrétien marchand de soirie. Le 27 la nièce de la haute Magdaleine Yi enfant de 14 ans mourut de misère et des suites des tourments, elle était volontairement entrée en prison le 11 du mois précédent. Pendant un certain espace de temps sur la fin de mai et dans les premiers jours de juin il y eut une apparence de bonace à la tempête. On ne parlait plus des chrétiens qui restaient en prison. Le président du tribunal criminel tsieuen pgho, fatigué de condamner et torturer des personnes qu'il connaît innocentes, refusa de juger et voulait donner sa démission. Son second pour les mêmes motifs l'a donnée. On parlait de les laisser mourir de faim et de misère en prison. Une fièvre putride en avait attaqué plusieurs. La malpropreté et le grand nombre réunis dans un petit local y avait probablement donné lieu. Une pauvre veuve en mourut le 2 juin.

Dans la province de Jeolla-do 5 chrétiens en prison depuis 13 ans et condamnés à mort furent exécutés et décapités à Jeonju, métropole de la province, le

3 confesseurs en prison à Daegu, métropole de Gyeongsang-do province sud-est depuis condamnés à mort furent aussi décapités.

Quoique le calme parut se rétablir et que les pôkio disait-on eussent reçu ordre de ne plus arrêter de chrétiens, Monseigneur crut plus avantageux de se retirer à la campagne. Il partit le 3 juin et arriva le 6 chez Son André sur la rive de la grande baie de nêpo.

Le 28 juin on rapporta que le nouveau président du tribunal tsieuen pgho mettait la plus grande activité à faire apostasier nos chers confesseurs. Sans leur faire souffrir de très durs tourments il ne les fait pas moins vexer par de fréquentes et dès lors douloureuses bastonnades. La belle-sœur de Damien Nam a eu le malheur d'apostasier et s'en est retournée avec son enfant, une vierge vaincue par les tourments a eu le même malheur, funeste apostasie après plus de deux mois de douloureuse prison. Après avoir entendu deux fois

courageusement leur sentence de mort et vu le ciel ouvert prêtes à y entrer, funeste apostasie !! deux autres veuves âgées ont terminé dans cette prison leur pénible existence par une martyr qui pour être moins glorieux n'en est pas moins vrai et méritoire selon St. cyprien.

Le beau frère de Pierre Kouen, André pak, d'après son apostasie et sa sortie de prison s'était rendu l'inhumateur des martyrs et après cette Sainte œuvre, comme auparavant, le serviteur des prisonniers. Les pōkio après l'avoir observé en vain pour savoir d'où il tirait tant d'argent qu'il portait aux prisonniers, l'ont enfin arrêté et cruellement torturé. Nos agents lui remettaient les aumônes au premier endroit convenu pour se rencontrer dans les carrefours en pleine rue en pleine place mais néanmoins secrètement.

Yi Johan, un de mes anciens catéchistes vint de Seoul nous apporter les affligeantes nouvelles suivantes : le 7 juillet il y a eu grand conseil d'état dont le résultat un nouveau décret de persécution approuvé par la Reine. Dans ce décret on fait faire à la reine une forte sermon contre les pōkio et le juge du tribunal criminel tsieuen pgho, sur leur lenteur et leur paresse à exterminer les chrétiens. Elle leur a ordonné de pousser l'affaire vivement, sans quoi ils seront coupables à tout le royaume... de suite après cet ordre ce jour même et les jours suivants 8 et 9 la persécution fut comme la grêle. Des apostats renvoyés furent de nouveau arrêtés.

Le 9 l'épouse de Charles Tchao, un de mes deux principaux introducteurs de Pien Men, celui qui le premier dit le père peut entrer en Corée. un de mes premiers catéchistes. devenu commissionnaire à Pekin parce qu'il était le plus capable, le seul connu capable de gérer ces sortes d'affaires, son enfant de 4 mois, son beau-père et sa belle-mère avec un enfant de 6 mois, l'épouse le fils la sœur et la belle mère de Sieuen Charles catéchiste de Mr Chastan, furent arrêtés dans une maison vacante de la mission où ils venaient d'arriver pour la conserver et aussi être un peu plus au large et fuir le danger auquel ils se croyaient plus exposés dans leur petite maison. C'était pour une semblable raison de peur que les ci-devant habitants de cette maison de la mission l'avaient abandonnée. Notre cher Charles Tchao était absent quand il entendit que les pōkio s'étaient emparés de son habitation et des habitants, il ne retourna pas pour s'en assurer et il fit bien. Se croyant sans moyen d'échapper et au désespoir de pouvoir se sauver il fut à Houtong notre maison principale, dire à Paul Ting que tout était perdu pour lui, qu'il allait se rendre en prison. Il ne prit pas le temps de réfléchir et ne trouva pas non plus gens capables de le détourner de son projet précipité prématuré et inutile. On dit qu'il arriva à la prison avant sa chère épouse même. Ni apostasie ni or ni argent ne peuvent le tirer des griffes des démons incarnés qui torturent nos très chers frères. Il est un des trois qui avaient écrit et signé les lettres au Souverain Pontife et à feu Monseigneur Bruguières qui avaient promis de l'introduire en Corée et qui m'y avaient introduit à la place de ce vénérable prélat, le catéchiste et commissionnaire titre des affaires de la mission et des chrétiens avec les européens et les chinois à pekin etc...aussi disent les chrétiens avec le pauvre Charles Tchao et consorts il ne s'agira pas d'apostasie. Il le savait de long temps et il s'attendait à ce que la Divine providence a permis qui lui soit arrivé. C'est un des meilleurs chrétiens de Corée. Ses semblables sont rares. Dieu veuille le conserver et le continuer un de ses adorateurs perpétuels. La mission a perdu une multitude d'effets en marchandises chez lui et bien d'autres. Il s'en fallait bien qu'il eut débité ses marchandises et achevé de perdre plus de 345 louis qu'il nous avait apporté cette année. Mr Chastan et moi n'avons pu rien en recevoir et ne recevant d'ailleurs rien de nos chrétiens pauvres comme des pierres presque tous, il en meurt de faim ; nous avons été obligés de faire mendier ; ce qui en cherchant à nous cacher des chrétiens imprudents comme des païens n'était pas chose facile. Mais c'est une misère humaine qui tire à sa fin et n'est que le préambule de celle que nous allons endurer en prison dans peu de jours.

Des judas, inter quos un Kim joon yang-pan noble par origine bâtarde, fils né d'une concubine, originaire et habitant de Seoul, Kouak, jeune homme d'environ 25 ans ci-devant

domicilié et peut-être originaire de bousasan Gongju niteunneuki. Son père Pierre Kouak était catéchiste du lieu, ont déclaré aux mandarins et en public qu'il y a dans le royaume trois européens qui y prêchent la religion chrétienne. Après quoi Tchao et Yi Tajin ont donné ordre de nous arrêter en envoyant Kim jo-an avec une escouade de pôkio, et Kouak avec une autre avec en outre quelques centaines de pôkio pour nous arrêter.

Le 17 Augustin Yu, interprète du chinois et coréen à la cour, un des 10 petits mandarins qui vont chaque année à Peking ad***** émérite depuis 3 ans, grand et intime ami du ci-devant régent Kim Tajin frère de la reine persécutrice, (la maladie d'émence de ce régent causant sa spoliation du pouvoir principal a laissé ouvrir la porte à la persécution que ce brave régent quoique revenu à la santé ne peut plus arrêter ; il a même à craindre pour sa vie. Plusieurs païens disent Kim Tajin le frère de la Reine et un autre Kim Tajin notre protecteur et comme rapporteur des affaires de la cour et un Kouen Tajin aussi puissant et brave homme ami des deux Kim Tajin et loin d'être notre ennemi ; ces trois Tajin sont chrétiens, ils ont peut-être le désir de l'être c'est certain pour le second, Kim Tajin, mais ils n'en auront pas le courage ; leur parti aussi est presque aussi fort et plus au fait de gouverner dit-on que leur opposant Tchao Tajin et les siens mais item c'est Tchao qui maintenant et l'exerce contre nous en dépit dit-on de Kim Tajin qui laissait les chrétiens et nous vivre tranquilles. Avec les titres et les dignités susdites notre cher Augustin Lieou avait à Peking lui-même de sa propre main écrit les lettres au Souverain Pontife et une à feu Monseigneur Bruguière, c'était lui principalement qui parlait et traitait nos affaires avec Ouang Joseph notre procureur. C'est sous sa sauvegarde que l'on a introduit tous les objets religieux entrés en Corée depuis une douzaine d'années. Ce brave chrétien lorsqu'il fut démis de sa faculté d'aller à Peking, sous prétexte de vouloir y faire les affaires du roi et de Kim Tajin le régent avait réussi à obtenir cette faveur et toutes les bonnes du régent et faisait les nôtres. Le 17 il fut arrêté avec son fils aîné et une quantité de livres et objets religieux déposés chez lui. C'est un chrétien d'une conscience délicate et vigilante, un des plus fervents et des plus dévots du royaume. Encore avec celui il ne s'agit et ne s'agira pas d'apostasie. Dans le même temps furent arrêtés Pierre Hong et son épouse qui allaite un enfant de 6 mois, le brave Pierre Hong avait fui la maison paternelle et l'espoir à une certaine fortune pour vivre dans la pauvreté mais en chrétien ; une fille nommée Marthe et une autre échappée de sa famille pour professer la seule sainte et salutaire notre religion chrétienne ; Antoine Kim, sa mère, sa belle sœur, et tout petit neveu. Kim Antoine était un célèbre scribe de livres chrétiens dont il professait bien la doctrine, il avait su profiter des leçons et de l'exemple de sa vertueuse mère qui pendant un long veuvage avait élevé et soutenu ses 5 garçons et sa fille en femme chrétienne.

Le 19 ou 20 les pôkio entrèrent à Houtong à notre maison principale et dirent qu'ils reviendraient le lendemain. On en avait ôté la meilleure partie des objets de religion. Il n'y restait que quelques images de Monseigneur et autres petits objets gardés par Paul Ting, sa vieille mère sa sœur une esclave et deux servantes. Depuis mon entrée en Corée en janvier 1836 ces braves gens avaient toujours demeuré avec moi et avec nous, me soignant avec le respect les soins et toute l'attention imaginable. Surtout Elizabeth sœur de Paul qui a conservé la virginité et dont vous ferez sans manifestation bientôt la fête au commun des vierges martyrs ; c'est une vierge pleine de mérites devant Dieu j'aime à le croire et certainement devant les hommes. Paul a été l'introducteur de chacun de nous trois successivement et aussi notre catéchiste puis quoique déjà vieux il était devenu élève ecclésiastique. Monseigneur lui faisait étudier la théologie chinoise du Chansi et il s'y appliquait et préparait admirablement ses leçons. C'était un chrétien fervent et tout adonné à christianiser ses compatriotes et entretenir la religion dans son pays, dès sa plus tendre enfance, après le martyr de son père, en bas âge retiré avec sa mère et sa sœur dans les gorges des montagnes de Taniang il y vivait et étudiait de toutes ses forces la religion chrétienne chez Laurent Kim père de François qui signa à Peking les lettres au Souverain Pontife et à Monseigneur Bruguière en 1835, écrivant

des livres chrétiens, puis dès qu'il fut en âge et qu'il en eut l'occasion après avoir quêté l'argent qui lui était nécessaire il alla à Peking avec Augustin Lieou et Charles Tchao, demanda un prêtre, lors des demandes en 1826 et 28. et rapporta en Corée des sommes d'images, quantité de reliquaires et médailles chapelets etc. A l'arrivée des pōkio pour les arrêter il empêcha le tumulte, parla doucement aux pōkio, leur demanda à ce sa mère sa sœur et les deux servantes ne fussent conduites que le soir, ce que les pōkio lui accordèrent en qualité de noble comme il l'est véritablement ; son oncle paternel en cette qualité était premier secrétaire du roi après la mort duquel eut lieu la persécution de 1801. Arrivé en prison il eut la consolation, dit-on, d'être logé avec ou non loin de sa mère, sa sœur et une trentaine d'autres anciens confesseurs. Il arrangea quelques petites difficultés qui s'étaient élevées entre les deux enfants confesseurs, le fils de Damien et celui d'Augustin.

En ce même temps, le vendredi 19 Juillet, jour de St Vincent de Paul, Yi Jean baptiste frère d'Yi Augustin martyr le vendredi 24 du mois précédent Magdeleine Yi peut-être la fille d'Yi Augustin, âgée de 15 ans et Kim Julietta kong-niu fille de la cour mais dont elle était sortie depuis longtemps ainsi que 5 autres dont je n'ai pu aucunement apprendre les noms reçurent la glorieuse palme du martyr, Yi Jean après avoir eu les jambes rompues fut miraculeusement guéri. Magdelaine Yi est cette fille courageuse qui était enfin après plusieurs instances parvenue comme malgré le persécuteur parvenue à se faire au rang des souffrants pour le nom et la gloire de Jésus Christ avec 5 autres compagnes. Kim Julitta était une intrépide dévote que l'on avait peine à tirer des dangers ou empêcher de les occasionner ; l'été de 1838 elle m'apportait tous les dimanches des raisons à l'occasion desquelles elle assistait à la messe, principale raison de sa venue quoiqu'on lui eut bien intimé que les dangers et autres circonstances non seulement la dispensaient de ce précepte ecclésiastique mais devaient être une raison pour elle d'observer et sanctifier les saints jours de dimanche et de fêtes chez elle. Si on insistait quelquefois elle pleurait, elle l'a fait chez Monseigneur. La fille d'Augustin va être de famille de saints, son père, son oncle et elle sont martyrs, sa mère et son frère confessent Jésus Christ en prison, sa grand'mère de 80 ans voulait mourir avec ses enfants en prison pour la gloire de Dieu

Le 31 juillet sur les 7 heures du matin sur trois petits villages de chrétiens à Sourizan deux furent dévastés ; 60 chrétiens arrêtés entre autres le père et la mère de Thomas Choe, élève coréen vers Macao qui sont en prison et seront martyrs pour la gloire de Dieu et le salut de leur ou avec leur malheur éternel, car l'affaire de leur cher Thomas leur ferme la porte à tout espoir de vie en ce monde et 11 autres convillageois du reste ce sont de nos plus dévots et de nos plus fidèles observants. Ils ont généreusement confessé la foi jusqu'à ce jour et sont bien loin de penser à la renier.

Voici une note et plan pour reconnaître les tombeaux des 8 premiers saints martyrs de cette persécution

Keihai 4 lunæ 12 die martyres, 15 die sepulti in loco nomine O ya ko kê
parvo monte in forma semicirculari
de fer à cheval vergit ab oriente
ad occidentem circiter hocce modo
in charact. sinicis sic describitur
ut ibidem videre est

oriens

Y. Lucia Pak Y. Petrus Y. Augustin Yi Y. Damianum Nam

septen
trio

Kouen
Y. Agatha Kim Y. Barbara Han Y. Magd. Kim Y. Agatha Yi

meridio

occidens

Le trois septembre Pierre Yi Sonpini, un de mes trois introducteurs à Uiju me rapporta de la ville les nouvelles suivantes. Monseigneur l'évêque a passé sous de dures bastonnades ; Augustin Lieou, Charles Tchao et Paul Ting ont été réduits à ne plus pouvoir recevoir des coups. Un très grand nombre de prisonniers sont toujours dans les tourments et les prisons. On ne recherche plus à arrêter les chrétiens avec tant d'activité. Tous les efforts des ministres des démons sont tournés contre nous. On a promis une préfecture au chang-teng-jin, noble qui nous arrêterait, et exemption d'impôt à la famille du roturier qui opérerait la même diabolique œuvre. Pour éviter les maux qui pourraient retomber sur nos chers chrétiens et conformément à l'avis de notre cher pasteur Evêque dans les fers nous partons aujourd'hui vendredi 7 septembre, Mon Cher Confrère Mr Chastan et moi, pour aller partager ses peines et, grâces à Dieu, ses mérites.

Messieurs très chers Confrères parents et amis qui connaîtrez cette lettre, recevez nos à Dieux et n'oubliez pas devant le Seigneur cette pauvre mission pour laquelle nous allons verser notre sang.

Votre très humble serviteur
pet.ph. Maubant.

Messeigneurs, Messieurs et chers confrères, réitérée parents et amis fidèles, à l'invitation de notre cher pasteur au Martyre nous partons sans avoir le temps d'écrire autre chose que de nous recommander ainsi que cette pauvre mission à vos prières et SS. Sacrifices.

Je n'ai rien à ajouter à la narration de notre cher Confrère
Agréez nos humbles adieux. Nous avons l'honneur d'être dans les Sacrés Cœurs de
Jésus et Marie

Nosseigneurs et Messieurs
Votre très humble et très obéissant serviteur et confrère
Jacques Honoré Chastan

1839 : Mgr. Ferréol : Actes de quelques martyrs coréens

Actes de quelques martyrs coréens durant la persécution de 1839, recueillis par Charles Hien¹ et Thomas Y².

Texte de Mgr. Ferréol. Nous avons gardé l'écriture des noms de l'original, ainsi que les notes de Mgr. Ferréol. Nous avons identifié dans les notes ceux qui ont été canonisés. De simples erreurs d'orthographe ont été corrigées. Les notes en texte ont été fournies pendant la transcription en Corée.

IRFA Archives Volume 577 ff. 831-960

22 Septembre 1846

Après la persécution de 1801, l'Eglise de Corée resta dans un état de grande faiblesse durant plusieurs années. Le seul pasteur qu'elle eut avait disparu, les principaux des chrétiens avaient été mis à mort ou envoyés en exil, toute communication avec l'église de Pékin avait été interrompue. Cependant ceux des fidèles, qui étaient distingués par leur piété, ne cessaient d'appeler de leur vœux le moment où ils verraient au milieu d'eux de nouveaux prêtres pour les diriger dans la voie du Salut. Dieu les exauça en ouvrant le chemin qui avait été fermé jusque là. L'interprète du gouvernement, Augustin Liou³ [유진길 Yu Jin-gil] et son second Charles Tchao⁴ [조신철 Jo Sin-cheol] embrassèrent la foi. Comme ils suivaient chaque année l'ambassade à Pékin, il leur fut facile de traiter nos affaires religieuses et de renouer notre correspondance avec l'évêque qui alors avait soin de nous. Ils lui demandèrent des ouvriers évangéliques ; le prélat leur en promit quelques uns. Cette promesse releva notre courage. En 1833 le P. Pacifique Yu⁵ pénétra le premier dans ce royaume ; il ne resta que trois ans et se retira. En 1835 M. Maubant, après de longues courses, put arriver à la frontière et la franchir. L'année suivante il fut suivi par M. Chastan, et en 1837 il nous fut donné de voir au milieu de nous notre premier pasteur, Mgr Imbert. Une grande lumière se répandit alors sur notre terre de l'orient, et en dissipa les ténèbres. Les faibles dans la foi furent fortifiés, les tièdes devinrent fervents, beaucoup de paiens entendirent la bonne nouvelle et l'eau baptismale coula sur leur front. Mais hélas ! l'ennemi du bien nous suscita de nouveaux malheurs. Il jeta dans le cœur d'un faux frère l'avarice, qui jadis perdit le traître Judas. Kimiensan [김여삼 Kim Yeo-sam] était le nom de ce faux frère. Il alla trouver le chef des satellites et reçut de lui le prix de sa trahison et lui dénonça les principaux d'entre nous.

C'était en décembre 1838 : dès lors la persécution fut déclarée. Depuis quelques

¹ Charles Hien (현석문 Hyeon Seok-mun 玄錫文 (1797-1846). Saint.) est le principal catéchiste de la Corée. C'est à lui et qqs autres que l'évêque avant de mourir laissa le soin de la chrétienté. Il a été pris dans cette persécution de 1846 et il est encore en prison. Sans nul doute il suivra au lieu du triomphe ceux dont il a recueilli les actes. (Il a eu la tête tranchée le 19 septembre.)

² Thomas Y ou Ly (이재의 Yi Jae-ui 李在誼 (1785-1868)), suivant la prononciation chinoise, est le petit fils du mandarin Ly qui introduisit la religion en Corée. Le roi le fait rechercher avec activité.

³ 유진길 Yu Jin-gil 劉進吉 (1791-1839) Augustine. Saint.

⁴ 조신철 Jo Sin-cheol 趙信喆 Charles (1795-1839). Saint.

⁵ Le P. Pacific(us) Yu: un prêtre chinois connu en Chine sous le nom de Yu Heng-de 余恒德 mais en Corée sous le nom de 유방제 Yu Bang-je 劉方濟. Il a vécu à Séoul pendant quelques années jusqu'à l'arrivée des prêtres français.

années la famine affligeait le pays. Les satellites pressés par la soif du pillage, se jetaient sur les maisons dénoncées, les dévastaient, en enchaînaient les habitants et les entassaient dans les prisons. Le premier juge du tribunal des crimes informa la cour des affaires des chrétiens. On mit en liberté ceux qui avaient apostasié et on leur fit restituer leurs biens. L'orage se calma un instant, mais bientôt sur de nouvelles accusations portées par l'un des premiers ministres, l'horizon de notre infortunée patrie devint plus sombre que jamais. On mit de nouveau la main sur les apostats : les douze lieux de réunion, que nous avions dans la capitale, furent emportés d'assaut et ruinés. La crosse, la mitre et les autres ornements épiscopaux tombèrent au pouvoir de nos ennemis. Ils s'en amusèrent en parodiant nos cérémonies saintes. La prise des objets de religion rendit plus sévères les perquisitions et augmenta les tortures : on voulait savoir d'où ils venaient. Les chrétiens sous les coups ne proférèrent aucune parole qui put compromettre l'évêque et ses confrères. Dans ce temps-là le ministre Y [이 지연 Yi Ji-yeon] avertit la cour : on fit un édit terrible contre les chrétiens et on l'envoya en tous lieux. Cependant les gouverneurs des provinces ne pressèrent pas trop son exécution. Peu après le ministre Y fut changé, et Tchao [조인영 Jo In-yeong] notre ennemi le plus acharné prit sa place. La persécution n'en devint que plus ardente. Il fit étrangler dans les prisons de la capitale tous les chrétiens qui s'y trouvaient, à l'exception de trois sur le sort desquels il ne statua rien.

Mgr. Imbert se trouvait dans Seoul⁶, il en sortit pour se rendre auprès de MM. Maubant et Chastan, qui administraient les chrétiens dans les provinces méridionales. Leur présence dans le royaume était encore un mystère. Ils passèrent trois jours ensemble délibérant sur le parti à prendre dans des temps si mauvais. Ne pouvant sortir du royaume, parce que toute issue leur était fermée, ils conclurent qu'ils devaient en se séparant prendre les mesures de prudence exigées par les circonstances, et attendre avec résignation les événements [événements] que la providence leur préparait.

Cependant le traître Kimiensan [김여삼 Kim Yeo-sam] cherchait l'occasion de livrer l'évêque et ses collaborateurs, qu'ils venait de dénoncer. La simplicité d'un chrétien la lui offrit. Prenant avec lui quelques satellites, il va le trouver et lui dit : « La bonne nouvelle que j'ai à t'annoncer ! Sais-tu que le roi et ses ministres se sont convertis ? Ils veulent s'instruire à fond de la religion et recevoir le baptême de la main de l'évêque. Ils envoient ces gens-ci pour l'introduire à la cour. Tu connais sa retraite, enseigne-la moi et allons ensemble chez lui. » Le chrétien tombe dans le piège, transporté de joie, il part avec cette canille ; laisse les satellites à trois lieues et le traître à une petite distance seulement ; il entre chez l'évêque et il lui annonce les choses comme il venait de les entendre : « Tu es assez simple pour croire à de pareilles histoires ! On t'a trompé, lui répondit l'évêque. » Jugeant la fuite impossible, funeste même à son troupeau, Mgr Imbert célèbre la messe, prend un modeste repas et se livre entre les mains de ses ennemis. Le gouvernement, voyant en son pouvoir le chef des chrétiens, voulut à tout prix s'emparer des deux autres prêtres. Il dirigea ses émissaires de tout côté, les prisons s'emplissaient de fidèles. Les deux européens ne pouvant rester longtemps cachés sans être pris, l'évêque leur écrivit ce peu de paroles : « Un bon pasteur donne sa vie pour ses brebis : dans l'extrémité où nous sommes, vous voudrez bien à la réception de ce billet vous rendre de suite à la capitale. Ne permettez à aucun de vos domestiques de vous suivre. » Un petit mandarin escorté de quelques soldats fut porteur de la lettre. Les deux prêtres la reçurent avec une grande joie, firent aussitôt leurs dernières dispositions pour la bonne conduite des chrétiens après leur mort et allèrent contents au devant de la palme qui les attendait. Une même prison réunit l'évêque et ses collaborateurs ; un même jour les vit monter au ciel et aller prendre possession de la couronne des martyrs.

Environ deux cents personnes de Seoul furent prises ; une cinquantaine d'entr'elles

⁶ Seoul, ou capitale, de la Corée. C'est en Corée le nom de la ville où réside la cour.

eurent la tête tranchée : dans la prison furent étranglées ou expirèrent sous les coups, ou moururent par suite des tortures et des maladies plus de soixante personnes. Celles parmi elles qui avaient apostasié se reconnurent avant la mort et retractèrent leur apostasie. En voyant les signes de leur douleur, les gardes de la prison dirent : « Leur bouche seulement a renoncé à leur religion, leur cœur est resté toujours le même. » Vraiment, ajoutèrent les autres apostats en sortant de prison, il n'y a pas à craindre pour leur salut : on ne peut exiger davantage pour leur contrition, ils sont morts les enfants même, avec un contentement ravissant. » Les autres prisonniers furent mis en liberté.

Dans la province de Tsella eurent la tête tranchée neuf personnes parmi lesquelles cinq étaient captifs depuis treize ans. Une douzaine expirèrent sous les coups ou moururent en prison. Dans la province de Kiensang [경상 Gyeongsang] trois eurent la tête tranchée. Dans celle de Kang-ouen [강원 Gangwon] un eut la tête tranchée, deux moururent en prison, deux furent envoyés en exil.

Dans la province de Tshongtsheng [충청 Chungcheong], sept furent pris et envoyés à Seoul ; les uns eurent la tête tranchée, les autres moururent en prison.

Dans la province de KiengKei [경기 Gyeonggi] et en dehors de la capitale neuf moururent en prison.

Deux ans après cette grande persécution, on rechercha encore les chrétiens dans Seoul : Dieu nous protégea ; sept personnes seulement furent prises et martyrisées.

Le traître Kimiensan croyait avoir un grand mérite et s'attendait à une grande récompense, il devint l'objet de l'exécration publique. L'année suivante s'étant associé un autre mauvais garnement, il voulut de nouveau susciter une persécution contre les chrétiens, il fut pris, roué de coups et envoyé en exil perpétuel.

Le ministre Y tomba en disgrâce, et fut envoyé en exil où il mourut presque en arrivant.

Le ministre Tchao [조인영 Jo In-yeong]⁷ expira à table, au milieu de sa gloire. Ainsi prospèrent ceux qui veulent s'élever contre la très Haut.

Les Supplices

Pour ne pas répéter à chaque martyr la description des supplices, nous allons la donner ici une fois pour toutes. Il y en a neuf sortes :

1. La planche : c'est une planche d'un chêne très dur, épaisse d'un pouce et demi, large de trois quarts de pieds, longue de quatre pieds, terminée en manche à l'une de ses extrémités. On fait étendre le patient le ventre contre terre, un homme robuste, saisissant l'instrument, frappe avec violence au dessus du jarret sur les parties molles de la jambe. Après quelques coups le sang jaillit, les chairs se détachent et volent en lambeaux. Au dixième coup la planche est parvenue aux os et ne fait plus entendre qu'un horrible son. Il y eut des chrétiens qui en reçurent plus de soixante d'une seule fois. Le patient, le bourreau, la terre aux environs sont couverts de sang et de morceaux de chair.

2. Le bâton-verge : ce sont trois grosses verges entrelacées en forme de corde. On en frappe le patient sur tout le corps mis à nu.

3. Les longs bâtons : il y en a quatre ; ils sont de la hauteur d'un homme et de la grosseur du bras. Quatre hommes entourant le patient frappent tous à la fois de la pointe dans les hanches et les cuisses.

4. Le plie ment des jambes : on attache les deux gros doigts des pieds l'un contre l'autre et les deux jambes ensemble au-dessus du genou, on passe deux bâtons entre et on les

⁷ Tchao était l'oncle maternel du roi. Celui-ci craignant sa puissance, lui ordonna de boire la coupe empoisonnée ; il expira presque aussitôt. Ceci se passait en mois de décembre 1845, dix jours avant mon entrée dans la capitale.

écarte peu à peu jusqu'à ce que les os prennent la forme d'un arc ; après quoi on les lâche insensiblement. Ou bien après avoir lié ensemble les deux gros doigts des pieds, on met une pièce de bois entre les jambes, et deux hommes tirant chacun une corde attachée à chaque genou, les rapprochent peu-à-peu l'un contre l'autre jusqu'à les faire toucher.

5. La dislocation des bras : on les attache derrière le dos fortement l'un contre l'autre jusqu'au dessus du coude et avec deux bâtons on les écarte avec violence, en suite par le moyen de deux cordes attachées à chaque bras on rapproche les épaules l'une vers l'autre ; puis déliant le tout, un homme prend les mains du patient appuie un pied sur sa poitrine et tire les bras vers lui pour remettre les os à leur place.

6. Le frottement des jambes : ce supplice consiste à frotter avec un bâton triangulaire sur le devant des jambes. Bientôt la peau est enlevée et le bois râcle sur les os.

7. La corde-scie : Avec une corde on fait un tour à la jambe et deux hommes la prenant chacun par un bout la tirent et lâchent à la manière de deux scieurs, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à l'os, après quoi on la porte à un autre endroit.

8. La suspension : on dépouille le patient de ses vêtements, on lui attache les mains derrière le dos et on le suspend en l'air par les bras ; ensuite quatre hommes le frappent d'un bâton chacun à son tour. Bientôt la langue et l'écume lui sortent de la bouche ; une couleur violette couvre son visage ; on la descend avant qu'il expire pour recommencer le même supplice.

9. La règle : c'est une petite planche large de deux pouces, longue de trois pieds et de quelques lignes d'épaisseur. Lorsque le chrétien n'a pas renié sa foi au premier tribunal, on le transfère au second. Là il subit trois interrogatoires et à chaque fois il reçoit sur le devant de la jambe trente coups de la règle. Le bois est préparé de manière qu'il casse du premier coup, en sorte qu'il en faut trente pour chaque interrogatoire. Si, après la troisième question, il est toujours ferme, on prononce sa sentence. Elle porte qu'il est condamné à mort pour suivre une mauvaise doctrine. Les lois du royaume veulent que le criminel condamné avant de subir sa sentence, le signe de sa propre main. Les martyrs s'y refusèrent tous. « Notre religion est vraie, est la seule véritable, répondirent-ils ; nous ne pouvons attester qu'elle est fausse. » On la prit la main de chacun et on la lui fit signer de force.

On conçoit qu'après de pareilles tortures, le patient n'avait plus l'usage de ses membres. Après l'interrogatoire deux bourreaux le ramassaient sur deux bâtons et le portaient bras et jambes pendantes dans son cachot.

Les prisons

C'est une vaste enceinte entourée de hauts murs ; dans l'intérieur sont rangées des baraques en planches : une très petite porte en permet l'entrée ; il n'y a point de fenêtres, et le jour n'y pénètre que faiblement. En hiver c'est un froid⁸ et en été une chaleur intolérable. Le sol de ces baraques est couvert de nattes construites avec une paille grossière. Les chrétiens y étaient entassés au point de ne pouvoir étendre leurs jambes. Ils avouèrent tous que les tourments qu'on a décrits plus haut n'eurent rien de comparable à ce qu'ils eurent à souffrir dans cet affreux séjour. Le sang et le pus qui sortaient de leurs plaies eurent bientôt pourri leurs nattes et répandaient partout une infection insupportable.

Mais la faim, la faim surtout fut leur principal supplice ; un certain nombre qui avaient soutenu les autres ne tinrent pas devant celui-là. On leur donnait à manger deux fois par jour et à chaque fois une petite écuelle de millet de la grosseur du poing. Ils furent réduits à dévorer jusqu'à la paille pourrie sur laquelle ils étaient étendus. Les poux, les puces et les punaises abondaient si fort dans leurs prisons qu'ils les prenaient par poignée, et ce qui fait horreur, ils ne dédaignaient pas d'en faire leur aliment. Une maladie pestilentielle se mit

⁸ Cet hiver passé, le thermomètre est descendu à Seoul à 20° de Réaumur.

parmi eux et en enleva plusieurs. Au milieu de tant de souffrances, ces généreux athlètes de Jésus Christ n'avaient qu'une crainte, c'était de mourir avant de porter leur tête sous la hache du bourreau, et ils prenaient des médecines pour prolonger leur existence.

En Corée, dans le jugement des criminels, on garde un grand secret. Presque tous les confesseurs écrivirent des lettres ; c'est un malheur qu'elles se soient perdues, on aurait pu avoir quelques détails intéressants. Nous allons donner ici le peu que nous avons pu obtenir : nous en certifions l'authenticité.

Laurent Imbert, évêque

Laurent Imbert était français. Dieu le gratifia en naissant d'heureuses dispositions à la vertu et à la science. Il avait un cœur généreux et compatissant. Jeune encore, il avait à peine sept ans, son père lui lisait les lettres édifiantes : son cœur s'émut profondément en apprenant qu'il y avait sur la terre tant de nations païennes qui se perdaient, faute de prêtres qui leur enseignassent la vérité. Il dit à son père « Un jour j'irai dans ces pays lointains prêcher la religion et sauver ces âmes qui tombent en enfer. » Cette généreuse résolution grandit avec son âge. Il fit ses études avec distinction, il reçut la prêtrise et partit pour les missions. Il arriva heureusement en Chine, où il passa une quinzaine d'années. Les progrès qu'il fit dans l'étude de la langue, furent rapides. Son évêque lui confia le collège, où des jeunes gens se préparaient au sacerdoce. L'odeur de ses vertus se répandit au loin. Nommé évêque de Capse et vicaire apostolique de la Corée et des îles Liou-Tsou, il se mit aussitôt en route pour occuper le poste qui lui était assigné. Les fatigues et les dangers sans nombre qui lui étaient réservés furent par lui comptés pour rien. Son voyage fut de quelques mois.

Il entra dans Seoul, capitale de la Corée le premier jour de la 12^e lune de l'année Ting-Iou (28 décembre 1837). Il se mit à l'étude de la langue avec ardeur ; au bout de quelques mois il la connut assez pour entendre les confessions et administrer les sacrements. Il fit traduire du chinois en coréen nos livres de prières. Dès lors savants et ignorants, jeunes et vieux tout le monde les comprit.⁹ Son assiduité à la prière, son zèle pour la prédication de la parole divine, sa diligence dans le travail étaient dignes d'admiration. Tout en lui était réglé ; pas la moindre action qui ne fut faite en son temps déterminé. Il jeûnait trois fois la semaine ; son zèle lui faisait souvent oublier de prendre son sommeil et ses repas. S'il se traitait durement, il avait pour les autres la plus grande douceur. Tous avaient auprès de lui le même accès que les enfants ont auprès de leur père. Son séjour dans la capitale dura un an : il la quitta pour se rendre dans les provinces ; il parcourait les villes et les bourgades toujours à pied. Ce bon exemple touchait beaucoup les chrétiens : les pécheurs étaient confondus et revenaient à de meilleurs sentiments. Sa visite fut courte ; au bout de quelques mois il retourna à Seoul. Peu de temps après la persécution éclata. Les chrétiens étaient enchaînés et périssaient sous le glaive. Ceux qui restaient en prison se trouvaient dans un état déplorable. Comme un bon pasteur, l'évêque faisait ensevelir les morts et prodiguait aux prisonniers les soins les plus touchants : il leur envoyait de l'argent du riz ; il se dépouillait même de ses habits pour les vêtir.

Son séjour dans la capitale n'était pas sans danger ; il alla se cacher dans les provinces ; dire combien il y eut à souffrir de misères et de privations, c'est impossible. Son désir pour le martyre croissait de jour en jour. La perspective qu'il en avait devant lui le consolait au milieu de ses peines et les lui rendait douces et agréables. Hélas ! le cœur de l'homme est un abîme impénétrable : on n'en saurait connaître la profondeur. Un païen se fit chrétien ; il s'appela Kimiensan : Jean fut le nom qu'il reçut au baptême. Expulsé de sa maison paternelle pour cause de religion, il se trouva dans une grande gêne. L'évêque vint à son secours et le combla de bienfaits. Il n'en devint que plus ingrat. En présence des chrétiens

⁹ Jusque-là les chrétiens de Corée avaient récité leurs prières en langue chinoise. Elles n'étaient comprises que par ceux, en petit nombre qui connaissaient les caractères.

il montrait les dehors de la piété ; en secret il s'entretenait avec les satellites sur les moyens de s'emparer des missionnaires. Nous avons dit plus haut comment il parvint à livrer Mgr Imbert. L'évêque en arrivant près de satellites trouva un grand nombre de paiens que la curiosité de voir un européen avait rassemblés ; il leur prêcha la religion et fut écouté avec une respectueuse attention. Les satellites le firent assoir sur une chaise à porteurs et le conduisirent à la capitale. Durant la route ils lui servirent d'escorte ; arrivés aux portes de Seoul, ils lui passèrent aux bras la corde rouge¹⁰, et le déposèrent dans le Potsang [포도청 捕盜廳 Podocheong], prison des voleurs. Le juge lui confronta Paul Ting [정하상 Jeong Ha-sang]¹¹, Augustin Liou¹² [유진길 Yu Jin-gil] et Charles Tchao¹³ [조신철 Jo Sin-cheol].

L'évêque leur dit : « Puisqu'on sait qu'il y a dans le royaume trois européens, il est inutile d'en faire un mystère ; seulement m'indiquons pas la retraite des deux autres : mettons notre confiance dans le secours d'en haut ; supportons les coups et taisons-nous. » Le juge le fit amener devant son tribunal et lui dit : parlez, où sont les deux autres européens ? – On ne sait ce que l'évêque répondit. On lui tord les jambes. – Pourquoi êtes-vous entré dans ce royaume ? – Pour arracher les âmes à la puissance du démon et les mettre dans la voie du salut. – Combien de personnes avez-vous instruites de votre religion ? – Quelques centaines. – Où sont-elles ? – Elles sont innocentes vous voulez les mettre à mort, je ne puis les dénoncer. – Renoncez à votre Dieu ! – Moi, renoncer à mon Dieu ! non, jamais, répondit l'évêque d'un ton ému et d'une voix forte. Il est reconduit en prison. Quelques jours s'écoulèrent ; les perquisitions étaient très sévères ; on enchaînait les chrétiens. L'évêque, jugeant que la présence du pasteur nuisait au troupeau, écrivit à MM. Maubant et Chastan de se rendre. Quelques jours après, ils partageaient ses chaînes. La juge déploya un grand appareil pour intimider les prisonniers. Il les fit comparaître tous les trois devant lui : - quel est le chef de famille dans laquelle vous demeurez ? – L'évêque Paul Ting est son nom ; vous l'avez entre vos mains. – D'où vient l'argent qui sert à votre entretien ? – Vous l'avons apporté de notre pays. – Vous n'aviez pas de quoi vivre chez vous, vous êtes venus ici chercher votre nourriture. – Si vous connaissiez notre patrie, vous ne parleriez pas ainsi. – Qui vous a envoyés dans ce royaume ? – Le pape, chef de notre religion. – Qui vous a invités à venir, qui vous en a facilité l'entrée ? – On vous a tout dénoncé ; vous le savez ; les chrétiens nous ont appelés au secours de leurs âmes ; Ting, Liou et Tchao ont fait le reste. – Le juge, d'un ton ironique : retournez dans votre patrie. – En quittant notre pays, nous avons fait le sacrifice de notre vie ; avant de partir, nous savions à quel danger nous l'exposions : le salut des âmes nous a été plus cher. Nous mourrons ici, et notre Dieu va nous couronner d'une gloire immortelle. – Indiquez les lieux où se trouvent ceux de votre secte. – En vous les dénonçant nous commettons un crime, parce que nous les exposons à la mort. Les confesseurs reçoivent le supplice de la planche ; trois coups chacun. Au premier coup M. Maubant se leva d'un mouvement instantané en s'écriant : « Les Coréens sont bien cruels. » Ils sont renvoyés dans leur prison. Une multitude de mandarins se rassemblèrent dans ce prétoire et les accablèrent de questions pendant trois jours. On ignore les interrogations et les réponses. Plus tard les prisonniers furent transférés au Kempou [금부 禁府 Geumbu], tribunal royal¹⁴. Dans cette prison, une clochette est agitée jour et nuit aux oreilles des détenus, en sorte qu'ils ne peuvent s'entendre. Le juge, quand il veut les interroger, envoie un huissier porter ses questions :

¹⁰ C'est la corde dont on y arrête les criminels.

¹¹ 정하상 Jeong Ha-sang 丁夏祥 (1795-1839) Paul. Saint. Disciple de l'évêque.

¹² 유진길 Yu Jin-gil 劉進吉 (1791-1839) Augustin. Saint.

¹³ 조신철 Jo Shin-cheol 趙信喆 (1796-1839) Charles. Saint.

¹⁴ C'est le tribunal du roi qui interroge en person les gds coupables en les faisant interroger par ses premiers ministres.

celui-ci parle à l'oreille du criminel et en reçoit ses réponses ; eux deux seulement se comprennent. Les confesseurs subirent devant le tribunal trois interrogatoires, et reçurent chacun 70 coups de la règle devant sur le devant de la jambe. Ils sont condamnés à mort.

Pierre Maubant, prêtre

Pierre Maubant était français. Il avait un caractère droit, un port majestueux, sérieux et grave, affable d'ailleurs, humble et modeste. Pendant la traversée de l'Europe en Asie, il eut beaucoup à souffrir ; sa vie se trouva en danger. Il arriva d'abord en Chine ; c'est là où il fit connaissance avec le premier évêque de la Corée, Mgr Bruguière et convint avec lui qu'il le suivrait dans son vicariat. L'évêque mourut en route, et le prêtre se trouva dépositaire de ses pouvoirs. Il entra en Corée le 7 de la 12^e lune de l'année elmi, (26 décembre 1835). Sa première occupation fut de mettre en ordre bien des choses qui n'allaient pas bien. Il choisit trois élèves qu'il envoya à Macao pour les besoins futurs de la mission. Son séjour dans la capitale fut de quelques mois, pendant lesquelles il apprit un peu la langue ; puis il se rendit dans les provinces. Marchant toujours à pied, il eut à supporter beaucoup de fatigues,¹⁵ et souvent la faim et la soif au point de tomber de défaillance en route. Un peu de riz et quelques herbes cuites à l'eau étaient sa nourriture ; une toile grossière formait les habits qui le couvraient. En hiver tout est couvert de glace et de neige ; par mesure de prudence il partait toujours la nuit ; ses souliers¹⁶ se ruinaient en route, et ses bas étaient bientôt percés, il marchait alors à pieds nus, disant que pour sauver des âmes il valait bien la peine de souffrir quelque chose. Il instruisait les ignorans et les idiots avec une grande patience. Le soin des âmes n'était pas seul l'objet de son zèle ; il serait difficile dans ces temps de famine d'énumérer le nombre de pauvres qui reçurent de lui la nourriture et le vêtement. Quand il eut reçu de l'évêque l'ordre de se rendre, il en donna aussitôt la nouvelle à M. Chastan.

Jacques Chastan, prêtre

Jacques Chastan était français. Il avait beaucoup de miséricorde et une grande vertu. Il répandait au loin la bonne odeur de Jésus Christ. Ne comptant les dangers pour rien, il conçut le projet d'aller prêcher l'évangile aux nations païennes ; il s'embarqua, traversa la mer et aborda à Siam où il exerça son zèle pendant quelques années ; puis il se rendit en Chine pour venir au secours des Coréens. Son entrée dans la capitale eut lieu le 9 de la 12^e lune de l'année Ping-sin [병신 丙申 Byeong-sin] (17 décembre 1836). Il y resta peu de mois ; il apprit la langue et commença l'administration. Il parcourut beaucoup de pays, et traversa de hautes montagnes. On ne pourrait raconter ni écrire ce qu'il eut à souffrir. Très-diligent, il instruisait jour et nuit ; il était d'une grande affabilité ; toujours égal et tranquille, on n'entendit jamais de lui une parole qui dénota la moindre impatience. On ne pouvait l'approcher sans se sentir réchauffé de l'amour d'un père et la tendresse d'une mère. Quand il en voyait en guenilles ; il se dépouillait de ses vêtements pour les couvrir. Il donnait aux nécessiteux jusqu'au dernier sou de sa bourse. Alors même il trouvait encore les moyens de venir au secours des misérables. Sa charité s'étendait sur les païens comme sur les chrétiens ; il n'en est pas un auquel il ait refusé l'aumône. Aussi retournait-il toujours les mains vides à la capitale. Dans l'espace de trois ans il parcourut trois fois quatre ou cinq provinces. Il devait se rendre à la capitale Seoul ; quand la persécution se déclara. Beaucoup de chrétiens furent pris et se trouvèrent en prison dans de grandes privations. Il en ressentit une vive douleur, et

¹⁵ En Corée ce ne sont que montagnes et vallées ; pas de chemins ; l'art de tracer des routes est ici encore inconnu : on n'y rencontre que des sentiers raboteux, malaisés, et souvent jetés sur le flanc de la montagne, qui s'élève à [à] pic ; un faux pas peut vous précipiter au fond de la vallée. Cinq heures de marche suffirent pour harasser un européen.

¹⁶ Les souliers coréens sont des sandales de paille de riz ; quand on marche à pied, il en faut à peu près une paire par jour.

comme il n'avait plus rien, il envoya faire des collectes qu'il fit transmettre aux prisonniers. Quand il eut reçu la lettre de M. Maubant, il se rendit en diligence au près de lui. Chemin faisant, il dit aux chrétiens qui l'accompagnaient : je fais cette route avec autant de joie que si j'allais à un festin délicieux. Arrivé auprès de son confrère, ils écrivirent ensemble une lettre dans laquelle ils donnaient aux fidèles leurs derniers avis. Après quoi ils partirent pour aller trouver les satellites. On les conduisit d'abord à la première préfecture, où on leur mit au cou la cangue à laquelle une de leurs mains fut attachée, on leur jeta une grande voile sur la tête, on les fit monter à cheval et dans cet équipage on les mena à la Capitale.

Les trois prisonniers étant étrangers, la loi n'avait aucune peine déterminée pour eux. On les traita en ennemis d'état. Le genre d'exécution qu'on employa à leur égard fut différent de celui qu'on employait à l'égard des criminels ordinaires. Le 14 de la 8^e lune de l'année Ki-hai (21 septembre 1839). Un grand mandarin militaire se rendit à la prison, suivi de 127 soldats. Trois chaises à porteurs avaient été grossièrement préparées ; c'étaient deux longs bâtons au milieu desquels on avait tressé un siège de paille. On y fit asseoir les missionnaires, les mains attachées derrière le dos, et au milieu des soldats qui les escortaient et d'une foule immense on les conduisit à une lieue de la ville sur les bords de fleuve. Les trois européens n'avaient que les pantalons et la chemise. On plante une pique dans le sable ; au sommet flotte un étendard portant la cause pour laquelle ils sont condamnés. Les soldats se rangent tout au tour en cercle. On dépouille les prisonniers de leur chemise, on jette de l'eau sur leur figure et par dessus quelques poignées de chaux. Puis dix hommes les prenant à califourchon chacun sur une barre, les promènent trois fois autour du cercle. Après cette cruelle et grotesque farce, ils les font agenouiller, passent deux flèches à travers leurs oreilles, attachant une corde à leur chevelure¹⁷ et tiennent leur tête élevée. Une douzaine de soldats, armés de leur sabre et simulant un combat, voltigent tout autour et en passant frappent sur le cou des martyrs. Au premier coup, que reçut M. Chastan, l'arme ayant effleuré sur l'épaule ; il se leva debout et se remit aussitôt à genoux. Quand les têtes furent abattues, un soldat les porta sur une table et les présenta au mandarin, qui s'en revint avertir la cour de l'exécution. Suivant les lois du royaume les corps des criminels doivent demeurer en place l'espace de trois jours. Ce terme écoulé, leurs proches ont la liberté de les enlever. Les restes des trois martyrs gisaient ainsi sur le sable. Quelques chrétiens de la capitale voulurent les recueillir, mais ils ne le purent aussitôt, parce que les satellites déguisés faisaient garde de tout côté. Vingt jours après huit d'entr'eux, bravant la mort, se rendirent de nuit sur le lieu de leur martyre. On avait jeté un demi pied de terre sur leurs corps. Ils les déterrèrent, et ne trouvèrent que des os, dont quelques uns avaient été à demi rongés par les animaux, ils les recueillirent et les ensevelirent à quelque distance de Seoul. Chaque jour une foule de personnes de toute distinction allaient prier sur leur tombeau ; cette dévotion pouvait avoir des suites funestes. Les catéchistes les firent transporter sur une haute montagne isolée de toute habitation. Les os sont confondus ; on ne reconnaît que le chef de l'évêque. Une des trois têtes a été égarée.

Augustin Y¹⁸ [이광헌 Yi Gwang-heon], catéchiste, sa femme Barbe¹⁹ [권희 Gwon Hui] et leur fille Agathe,

Y descendait d'une famille distinguée. Avant sa conversion au christianisme, c'était un homme qui aimait les sociétés et les divertissements. A l'âge de trente ans, il entendit parler de la religion et l'embrassa. Dès lors sa vie devint exemplaire. Ayant perdu sa fortune dans les persécutions, il supporta la pauvreté avec une grande patience. Instruire les ignorants [ignorants], exhorter les pécheurs, enseigner aux infidèles les vérités de la foi étaient des

¹⁷ Les Coréens laissent croître leurs cheveux, les ramassent et les arrêtent par un nœud sur le sommet de la tête.

¹⁸ 이광헌 Yi Gwang-heon 李光獻 Augustin (1787-1839). Saint.

¹⁹ 권희 Gwon Hui 權喜 Barbe (1794-1839). Sainte.

œuvres auxquelles il s'adonnait de concert avec son épouse, aussi pieuse que lui. On compte un grand nombre de paiens qui se convertirent à ses prédications. Il fut pris avec toute sa famille dans le mois de mars 1839 et jeté dans la prison du Potseng [포도청 捕盜廳 Podocheong]. Conduit devant le juge et sommé par lui de renoncer à sa religion et de dénoncer les autres chrétiens, il se montra ferme et constant. Il fut rudement frappé et transféré au Hientso [형조 刑曹 Hyeongjo] ; le juge de ce tribunal voyant dans sa famille des enfans encore en bas âge, en fut touché de compassion et employa pour l'ébranler les promesses et les menaces, tout fut inutile. Il devint furieux ; il le fit battre cruellement, il renvoya à l'autre prison ses enfans que la loi ne permettait pas décapiter, et dit à Augustin ; Dis seulement une parole, et tu te mets en liberté toi, ta femme, ton frère et tes enfans, et tu recouvre tes biens. – Ce que j'ai de plus cher au monde, répondit Augustin, c'est ma religion, plutôt tout perdre que d'y renoncer. On lui frotte les jambes avec le bâton triangulaire. Le juge lui dit : A la bonheure que tu ne comptes ta vie pour rien, mais tu n'as aucune compassion de ta femme et de tes enfans ? – J'aime ma femme et mes enfans, et c'est pour cela que je ne leur donne pas l'exemple de la faiblesse. Qu'il expire sous les coups, dit le juge en colère. La chair d'Augustin tombait en lambeaux ; sa figure, ses habits, tout son corps était inondé de son sang. Les spectateurs épouvantés détournaient les regards avec horreur. Sa sentence fut prononcée et reçut son exécution le 24 mai 1839. Augustin fut décapité à l'âge de 53 ans.

Pour Barbe, on se figure aisément ce que son cœur de mère eut à souffrir à la vue de ses enfans torturés ; elle en offrit le sacrifice à Dieu ; elle demeura six mois en prison et fut inébranlable dans les tourmens. Elle fut décapitée le 3 septembre 1839, à la 46^e année de son âge.

Leur fille Agathe fut renvoyée au Potseng, elle n'en souffrit que davantage. Pendant dix mois que dura sa captivité, dans cette épouvantable prison, elle eut à endurer la faim, la froid, les maladies et les horreurs du cachot ; elle reçut plus de trois cents coups de bâton et 90 coups de la planche ; sa constance fut inébranlable. Elle fut étranglée dans la prison le 13 janvier 1840. Elle avait 15 ans.

Damien Nam²⁰ [남명혁 Nam Myeong-hyeok] **et son épouse Marie²¹** [이연희 Yi Yeon-hui]

Nam comptait beaucoup de mandarins parmi ses ancêtres. Il connut la religion à l'âge de trente ans et se fit chrétien. Son zèle pour sa sanctification et celle des autres attira l'attention de l'évêque qui le nomma catéchiste. Sa maison servit d'oratoire pour les fidèles : les missionnaires y logeaient souvent. Durant la persécution il donna un refuge à beaucoup de personnes, elles lui disaient en riant : qu'est-ce que la postérité dira de vous ? Mon unique désir, leur répondait-il, est qu'on dise un jour que Damien Nam a été martyr de Jésus Christ. Il fut pris dans la nuit avec toute sa famille. Les ornemens épiscopaux, qu'il avait chez lui, tombèrent au pouvoir des satellites. Les prisonniers furent jetés dans le Potseng. De l'appartement qu'il occupait, Damien entendit sa femme gourmander les géoliers qui lui manquaient de respect ; il lui cria d'une voix forte : « Nous sommes les captifs de Notre Seigneur ; nous devons être ici comme des agneaux destinés à la mort. Soyons ses imitateurs et ne perdons pas une si belle occasion de souffrir pour la gloire de son nom. » Marie entendit ces paroles et reçut désormais les tourmens et les injures sans proférer la moindre plainte. Quand il fit jour, le juge fit amener Damien devant son tribunal : « Parle-moi franchement et sans détour ; à qui appartient ce grand bonnet, (il parlait de la mitre qu'il avait devant lui) et ces habits de sacrifice et d'où viennent-ils ? – Notre prêtre Tcheou [주문모 周文謨 Ju Mun-

²⁰ 남명혁 Nam Myeong-hyeok 南明赫 Damien (1802-1839). Saint.

²¹ 이연희 Yi Yeon-hee 李連熙 (1804-1839) Marie. Sainte.

mo, prononciation chinoise Zhou Wen-mo)²² s'en servit anciennement, il les avait apporté de la Chine. – Tu mens ; ces traces de sueurs encore fraîches n'indiquent pas une époque aussi reculée, et d'ailleurs ce bonnet paraît neuf encore. Damien ne répond rien. – Renonce, à cette religion étrangère, et sauves ta vie, celle de ta femme et de tes enfants. – Ma religion, que vous appelez étrangère, est de tous les temps et de tous les lieux ; il y a huit ans que je la connais et je la pratique, je n'y renoncerai jamais. – Tu connais les chrétiens, indique les maisons qu'ils habitent. – Dans les commandements de notre Dieu, il en est un qui défend de nuire à notre prochain, je ne puis les dénoncer. Il fut interrogé plusieurs jours de suite et à chaque interrogatoire il endura de cruels tourmens. Transféré, au Hientso, le juge de ce tribunal lui fit les mêmes questions. Damien répondit : « Faites-moi expirer dans les supplices, si vous le voulez, je n'ai qu'un mot à vous dire, je suis chrétien, je le serai jusqu'à la mort ; pour d'autres paroles vous n'en aurez pas. » Le juge lui fit appliquer à trois reprises différentes 90 coups de la règle sur les os des jambes, et le condamna à mort. Quelques jours avant l'exécution, Damien écrivit à sa femme : « Cette terre n'est qu'un lieu de pèlerinage, notre patrie est au ciel. Nous souffrons pour le Seigneur ; encore quelques heures de souffrance et nous serons revoir éternellement dans le séjour de la gloire. » Il alla tout joyeux au lieu du supplice et ne cessa de prier qu'aux moments où sa tête tomba sous le glaive du bourreau le 24 mai 1839. Il avait 38 ans.

Sa femme Maria était d'une intelligence et d'un courage plus qu'ordinaire. Pieuse et zélée, elle préparait dans la maison de son mari les personnes de son sexe à recevoir dignement les sacrements. A ses tourmens propres se joignirent ceux de son enfant âgé de 12 ans. On venait lui dire presque tous les jours qu'il avait été battu de verges, qu'il se mourait de faim, que les fièvres de ces lieux infects le consumaient. Son cœur en était percé de douleur, mais il demeura inébranlable. Elle reçut la question une multitude de fois et eut la tête, tranchée le 3 septembre 1839, à la 36^e année de son âge.

Pierre Kouen²³ [권득인 Gwon Deuk-in]]

Pierre naquit de parents chrétiens. Sa famille quoiqu'appartenant à la seconde classe de citoyens²⁴, était extrêmement pauvre. Il gagnait sa vie en faisant un petit commerce. Comme il était d'un caractère très obligeant, les chrétiens des provinces qui venaient à la capitale pour l'achat de leurs marchandises avaient recours à lui ; il les servait avec la plus grande ponctualité. Mais ce qui est plus glorieux pour lui, il était très fidèle à tous ses devoirs de religion. Il fut pris dans le mois de janvier de 1839, et cruellement torturé. Sa constance ne se démentit jamais. Le juge lui dit : pourquoi pratiques-tu la religion du maître du ciel ? – Dieu a créé le ciel et la terre ; il est le père de tous les hommes ; il les comble de tant de bienfaits que quoiqu'ils fissent, ils ne pourraient lui en rendre la dix-millième partie. Pour reconnaître quelques de ses bienfaits, je l'honore, et que vous la vouliez, ou que vous ne vouliez pas, je l'honorerai toujours. Le juge en colère, ordonna aux bourreaux de le frapper ; il lui dit ensuite ; dénoncez-ceux de ta secte. – Ma religion me défend de nuire à mon prochain ; comment pourrais-je laisser échapper de mes lèvres une parole qui comme un glaive irait leur percer le cœur ? » Il fut plus tard transféré au Hientso. Le juge de ce tribunal avait quelques bonnes qualités : il ne condamnait les chrétiens à mort qu'avec la plus grande répugnance. Il usait de toutes sortes de caresses pour leur arracher un mot d'apostasie et les renvoyer chez eux. Il leur disait : « Vraiment, vous êtes de singuliers gens, vous autres chrétiens, vous devriez me prier de vous laisser la vie ; comme font les autres criminels, au contraire c'est

²² Prêtre chinois martyrisé en 1801.

²³ 권득인 Gwon Deuk-in 權得仁 (1805-1839) Pierre. Saint.

²⁴ On distingue en Corée quatre classes de citoyens ; les nobles, ils ont seuls droit aux grandes dignités ; la bourgeoisie, elle peut aspirer aux petites magistratures ; la classe infime, et les esclaves.

moi qui vous conjure de vous la conserver à vous mêmes. Dites un mot, et c'est fini, et vous rentrez chez vous. » L'humanité de ce juge n'était pas moins cruelle pour les fidèles ; car pour les forcer à apostasie, il leur prolongeait la vie et redoublait leur tourmens. Ainsi en usa-t-il à l'égard de Pierre. Il le livra à la discrétion des malfaiteurs prisonniers pour le torturer. Ils remplissent admirablement son intention. Ils rouèrent le patient de coups et le laissèrent deux fois pour mort. Pierre subit trois interrogatoires et à chacun le supplice de bâton triangulaire. Ses chairs se détachèrent des os et couvrirent la terre. Il ne perdit rien de sa tranquillité ; une sérénité et une joie surnaturelle couvraient sa figure. Les satellites en le reconduisant du tribunal en prison lui disaient par ordre du juge : « Tu n'as à proférer qu'une parole, soit vraie ou fausse, peu importe ; dis seulement que tu n'es pas chrétien et on te renvoie ; tu pratiqueras ensuite ta religion comme tu voudras. » « Ma religion, leur répondit Pierre, est ce que j'ai de plus cher au monde ; l'abandonner m'est pire que la mort. » Il fut condamné à avoir la tête tranchée. Il alla au lieu du supplice avec un redoublement de joie. Sa tête séparée du corps conservait encore un air riant. Il fut martyrisé le 24 mai 1839, à la 35^e année de son âge.

Agathe Y²⁵, veuve [이 조이] Yi Jo-i]

Agathe perdit son père de bonne heure. Sa mère négligea fort son instruction religieuse et le maria à un païen,²⁶ qui la laissa veuve au bout de trois ans et sans postérité. Elle rentra dans la maison paternelle, s'instruisit de la religion, et la pratiqua d'une manière exemplaire. Après la mort du chef de famille, leur fortune s'en alla peu à peu et finit par s'épuiser. Elle eut beaucoup à souffrir de la pauvreté et la supporta sans murmure. Elle fut prise au commencement de 1839. Sollicitée à l'apostasie et à dénoncer les chrétiens, elle demeura ferme. Le juge l'abandonna aux bourreaux, que la dépouillèrent de ses habits, la suspendirent par les bras et la battirent de verges. Tout son corps fut déchiré. Ne pouvant la fléchir, il la condamna à mort. Agathe resta quatre ans en prison au milieu des souffrances et des privations de la prison, sans montrer la moindre faiblesse. Enfin arriva la fin de ses peines. Elle fut décapitée le 24 mai 1839, à la 56^e année de son âge.

Madelaine Kim²⁷, veuve [김업이] Kim Eop-i]

Madelaine naquit de parens pauvres. Son père quitta ce monde de bonne heure. Elle vécut sous la tutelle de sa mère, femme acariâtre et méchante. Malgré les mauvais exemples qu'elle recevait, elle ne laissa pas de pratiquer la vertu dès son enfance. Elle voulait conserver la virginité, mais sa mère la contraignit de se marier. En peu d'années, ayant perdu son mari et ses enfans, elle retourna chez sa mère. Il n'est pas possible de raconter combien elle eut à endurer de son mauvais caractère. Elle lui fut pourtant toujours soumise et ne se permit jamais de manquer aux devoirs de la piété filiale. Patiente et douce elle souffrait sans se plaindre. Pour l'éprouver et la rendre plus parfaite, Dieu permit que sa mère vécût jusqu'à une extrême vieillesse. Elle connaissait bien sa religion et la prêchait aux païens ; elle en convertit plusieurs, conférer le baptême aux enfans moribonds était aussi l'objet particulier de son zèle. Elle avait un désir ardent de verser son sang pour la gloire de Jésus Christ. Prise en 1836, et conduite devant le juge, elle ne craignit point de lui expliquer les mystères de notre foi. Son courage la fit triompher des tourmens et des bourreaux. Condamnée à avoir la tête tranchée, elle demeura encore trois ans prison où elle eut à endurer un long et plus glorieux martyre. Enfin elle le consuma le 24 mai 1839, à l'âge de 66 ans.

²⁵ 이조이 Yi Jo-i 李召史 (1784-1839) Agathe. Sainte.

²⁶ Avant l'arrivée des missionnaires, les Coréens tant enfant qu'adultes ne recevaient le baptême qu'à l'article de la mort.

²⁷ 김업이 Kim Eop-i 金業伊 (1774-1839) Madeleine. Sainte.

Barbe Han²⁸, veuve [한아가기 Han A-gi]

Les parens de Barbe étaient chrétiens et l'élevèrent dans la religion dès son enfance. Mais elle profita peu de leurs leçons. Elle passa sa jeunesse dans l'indifférence et la dissipation et se maria avec un païen. Un jour sa mère allant la voir, rencontra à la porte Madelaine Kim, celle dont nous venons de parler plus haut. Elles entrèrent toutes les deux et la pressèrent vivement de changer de conduite. C'était pour Barbe le moment de la grâce : elle se convertit et donna désormais l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Dieu voulut l'éprouver et lui enleva son mari et tous ses enfans l'un après l'autre. Elle n'avait que trente ans encore ; elle retourna à la maison de sa mère et vécut avec elle dans la pratique des vertus. Elle jeûnait très souvent ; animée de zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, elle prêchait aux païens et baptisait leurs enfans moribonds, et exhortait les pécheurs à la pénitence. Elle désirait ardemment le martyre. Elle fut prise avec la précédente et souffrit avec elle les tortures des bourreaux et les tourmens de la prison, et fut décapitée le même jour : elle avait 48 ans.

Anne Pak²⁹ [박아가기 Park Agi]

Un petit hameau, situé sur la rive du fleuve qui baigne les murs de la capitale, fut le berceau d'Anne. Ses parens étaient chrétiens. D'un esprit lent et tardif, elle ne pouvait apprendre les vérités de la religion qu'avec une grande difficulté. Elle s'en consolait en disant : puisque je ne puis connaître mon Dieu comme je le voudrais, je m'efforcerai du moins de l'aimer de tout mon cœur. Mariée à un chrétien à l'âge de dix-huit ans, elle éleva ses enfans dans des sentimens religieux. Elle avait une dévotion particulière à méditer la passion de Notre Seigneur. La vue de ses cinq plaies arrachait de ses yeux d'abondantes larmes. Quand elle entendait parler de persécution, loin de pâlir, sa figure s'animait au contraire. Elle fut prise avec son mari et son fils aîné. Ceux-ci avaient dans le prétoire de nombreux amis, qui firent tout ce qu'ils purent pour les faire apostasier ; ils parvinrent à les gagner et à les faire mettre en liberté. Anne demeura ferme. Cent fois le juge, tantôt par les supplices tantôt par la douceur, essaya de l'ébranler ; il fit de vains efforts. Très souvent elle recevait la question ; sa chair tombait par lambeaux. Ses os étaient mis à découvert. Tous les jours son mari et son fils venaient la conjurer de dire un mot et de sortir de prison : ils lui mettaient sous les yeux la désolation de sa famille, sa vieille mère, qui se mourait, ses enfans qui l'appelaient de leurs cris. Son courage au dessus de la chair et du sang sut résister à cette tentation plus terrible que les tortures. Elle leur reprochait leur lâcheté : « Quoi ! leur disait-elle, pour quelques jours de vie, vous vous exposez à une mort éternelle ? Loin de me solliciter à la défection, vous devriez m'exhorter à la constance. Revenez, revenez plutôt à votre Dieu, et enviez mon bonheur. » Le juge lui dit : « Ton mari et ton fils sont sortis de prison et retournés dans leur famille ; par une seule parole tu peux en faire de même ; ils t'en conjurent et tu demeures inflexible : tu as un cœur d'airain : tu es sans pitié. est-ce donc quelque chose de mauvais que la vie ? Anne répondit : que mon mari et mon fils aient apostasié, c'est leur affaire. Pour moi je suis résolue de conserver ma religion et de mourir pour elle. Le juge après l'avoir fait battre de la règle, la condamna à mort. Anne fit un séjour de trois mois en prison et cueillit la palme du martyre le 24 mai, 1839. Elle avait 57 ans.

Agathe Kim³⁰, veuve [김아가기 Kim A-gi]

C'est la conduite ordinaire de Dieu de choisir ce qu'il y a de plus vil et de plus

²⁸ 한아가기 Han Agi 韓阿只 (1792-1839) Barbe. Sainte.

²⁹ 박아가기 Park Agi 朴阿只 (1783-1839) Anne. Sainte.

³⁰ 김아가기 Kim Agi 金阿只 (1792-1839) Agathe. Sainte.

faible au monde pour confondre ce qu'il y a de plus grand et de plus fort. Cette conduite brille dans l'histoire suivante. Agathe Kim naquit de parents païens et très pauvres. Elle était d'un esprit excessivement borné. Une de ses sœurs, qui était chrétienne, voulait l'attirer au christianisme et faisait tous ses efforts pour lui apprendre les vérités essentielles de la foi : elle ne put y parvenir. Agathe ne retint de ses instructions journalières que les noms de Jésus et de Marie. Son mari zélé païen, était adonné à une multitude de superstitions ; Agathe ne connaissant la religion que d'une manière vague, suivait son exemple. Sa sœur était venue un jour la voir, lui montra la vanité de ses idoles et la folie de ceux qui mettent en elles leur espérance. Agathe aussitôt les jeta au feu sans s'inquiéter de ce que son mari pourrait lui dire. Comme elle ne put apprendre la doctrine et les prières nécessaires, elle ne put recevoir le baptême. Elle fut prise en 1836 et conduite devant le tribunal du Potseng. Le juge lui dit : « Tu es assez imbécile pour croire que la doctrine des chrétiens est véritable ? Agathe répondit : moi, pauvre misérable, je connais seulement Jésus et Marie ; hors de là je ne sais plus rien. – On va te rouer de coups, te faire expirer sous les verges, ne renoncera-tu pas à Jésus et Marie ? – Fallut-il mourir, je ne renoncerai jamais à Jésus et à Marie. » Dans les interrogations et les tourmens. Elle n'avait à la bouche que les noms de Notre Sauveur et de sa sainte-mère. Sa foi, quoique peu éclairée, demeura inébranlable ; et son courage excita l'admiration de tout le monde. Le juge ne pouvant la vaincre l'envoya au Hientso. Lorsqu'elle entra en prison, les chrétiens lui dirent en plaisantant : Ah, ah, voici Agathe qui ne sait que Jésus et Marie, et rien de plus. Ils louèrent son intrépidité, lui enseignèrent les vérités essentielles et la baptisèrent. Ayant puisé de nouvelles forces dans le sacrement de la régénération, elle subit trois interrogatoires devant le tribunal du Hientso avec le même courage et la même réponse que plus haut. Le juge la condamna à avoir la tête tranchée. Sa sentence ne fut exécutée que le 24 mai 1839. Elle alla au supplice, en la compagnie de huit autres martyrs, avec la même fermeté qu'elle avait montrée devant le juge. Elle avait 54 ans.

Lucie Pak³¹, fille d'honneur de la reine [박희순 Park Hui-sun]

Lucie naquit d'une famille riche. Distinguée par sa beauté et son esprit, elle fut introduite à la cour et mise au nombre des filles d'honneur de la reine. Son habileté, sa prudence, et sa douceur l'élevèrent dessus de ses compagnes et lui méritèrent le premier rang. Quoique païenne, elle sut se conserver pure et chaste au milieu de la licence. A l'âge de trente ans elle entendit parler de la religion et conçut un grand désir de la pratiquer. A la cour, c'était impossible ; elle prétextua une maladie et rentra dans sa famille. Sa mère n'était plus ; son père ne voulant entendre parler de religion, elle quitta la maison paternelle et se retira chez un de ses neveux. Quelques mois après toute la famille était chrétienne. Lucie toute joyeuse du trésor qu'elle avait trouvé dans la foi, ne cessait d'en remercier le Seigneur. Elle sacrifia pour lui les vaines pompes du monde et se dévoua à la pratique de l'humilité chrétienne. Elle trouvait un goût particulier à méditer au pied d'un crucifix. La vue des cinq plaies de Jésus faisait couler ses larmes. Ses paroles, et ses actions étaient un sacrifice de louange qu'elle offrait chaque jour à Dieu. Par sa mortification et sa ferveur elle était un modèle pour les autres. Lorsque la persécution eut éclaté ; elle se retira chez une de ses amies, Agathe Tsen et de deux familles elles n'en firent qu'une. Un jour elles s'entretenaient ensemble sur les moyens à prendre pour éviter d'être prises, lorsque soudain les satellites parurent. « C'est la volonté de Dieu, dirent-elles ; nous souffrirons pour lui. » Loin de se troubler, Lucie alla au devant d'eux, les introduisit dans la maison et leur fit préparer à boire et à manger. Conduite devant le tribunal le juge lui dit : vous n'êtes pas une personne du commun, comment se fait-il que vous pratiquiez une religion aussi méprisable ? Notre religion n'a rien de méprisable, répondit Lucie. Dieu a créé le ciel, la terre et tout ce qu'ils contiennent ; tous les hommes lui

³¹ 박희순 Park Hee-sun 朴喜順 (1801-1839) Lucie. Sainte.

doivent la vie et conséquemment la louange et l'adoration. – Renoncez à votre religion, dénoncez vos complices. – Dieu est mon créateur et mon père, je ne puis le renier ; il me défend de nuire à mes frères, je ne puis les dénoncer. » Le juge lui fit attacher les mains derrière le dos et conduire au Hientso. Devant ce tribunal Lucie fut plusieurs fois cruellement battue ; on lui tortura les jambes ; il n'y restait presque que les os. Au milieu des coups, une sérénité surnaturelle était répandue sur sa figure. Maintenant je commence, disait-elle, à comprendre un peu les souffrances de Notre Seigneur et de sa Sainte mère. Jusqu'à cette heure je ne m'en étais pas fait une idée convenable. Au bout de deux ou trois jours, ses jambes furent parfaitement guéries et parurent plus fermes qu'auparavant. Cette guérison extraordinaire surprit tout le monde ; le juge aveuglé l'attribua à l'art magique. Dans l'interrogatoire elle expliqua la religion d'une manière si claire que le mandarin étonné ne sut que répondre et demeura muet. Il la condamna à mort. Lucie resta deux mois en prison où elle supporta avec chrétiens une lettre dans laquelle elle les exhortait à la patience dans les tribulations et à être fermes dans leur foi ; elle y parlait d'une manière si touchante des bienfaits du Seigneur que les lecteurs en versèrent des larmes. Il est fâcheux que cette lettre se soit perdue. Durant le temps de sa captivité elle fit les fonctions d'apôtre ; elle encourageait les chrétiens par ses exemples et ses paroles, consolait les affligés, soutenait les faibles. Elle alla au lieu du supplice en priant ; elle eut la tête tranchée à l'âge de 39 ans, le 24 mai 1839.

Marie Hieng

Marie avait un esprit doux et un cœur compatissant. Elle vivait en parfaite harmonie avec sa sœur et dans la pratique des devoirs du christianisme. Son amour pour Dieu, et sa charité pour le prochain lui faisaient trouver dans son indigence les moyens d'assister les pauvres. Elle fut prise avec sa sœur. Conduite en prison, elle subit les tourmens [tourments] avec fermeté. Après cinq mois de captivité et de souffrances, elle fut décapitée le 24 mai, 1839, à la 54^e année de son âge.

Voici la manière dont l'exécution des chrétiens se faisait : elle ne différait pas de celle des criminels condamnés à mort à la peine capitale. Le jour arrivé, on amenait devant le prison une charrette au milieu de laquelle on dressait une croix, plus haute que la taille ordinaire d'un homme. Quand tout est préparé, le bourreau prend le condamné sur ses épaules et l'attache à la croix par les bras et la chevelure, il met pour le soulager un billot sous ses pieds, et donne le signe du départ. Le convoi parvenu à la porte occidentale de la ville, laquelle domine une pente rapide, le bourreau enlève le billot de dessous les pieds du patient et le conducteur pique les bœufs, qui se précipitent dans la descente. Le chemin est raboteux, plein de pierres ; la charrette fait des cahots terribles ; le corps du martyr qui n'est soutenu alors que par les bras et la tête, en reçoit à droite et à gauche des mouvemens saccadés, qui le font souffrir horriblement. Au bout de la descente est le lieu du supplice. Le bourreau détache le chrétien, le dépouille de ses habits, et appuyant sa tête sur une pièce de bois, la lui abat.

En 1839, le 20 juillet, hors la petite porte occidentale [서소문 西小門 Seo-so-mun, more correctly 소의문 昭義門 So-ui-mun) furent décapités les huit martyrs suivants.

Jean Baptiste Y³² [이광렬 Yi Gwang-ryeol]

Jean Baptiste était le frère cadet d'Augustin dont on a vu le martyr plus haut. Il embrassa le christianisme avec son aîné ; il avait 28 ans. Sa ferveur attira l'attention des catéchistes, qui l'envoyèrent à Pékin à la suite de l'ambassade pour gérer les affaires de la religion. Il fit ce voyage deux fois. Les prêtres de la capitale charmés de sa piété lui conférèrent le baptême et les autres sacrements. De retour dans son pays, Jean Baptiste

³² 이광렬 Yi Gwang-ryeol 李光烈 (1795-1839) Jean. Saint.

s'abstint de viande toute sa vie et prit la résolution de garder le célibat. Son extérieur était celui d'un homme absorbé en Dieu, ce qui faisait dire aux chrétiens qu'il avait puisé dans les sacremens la plénitude de l'esprit saint. Il avait un grand désir de verser son sang pour Jésus Christ. Puis avec son frère, il souffrit les mêmes tourmens et montra la même constance que lui. Après sa sentence il demeure encore six mois en prison où il augmenta sa couronne. Il cueillit la palme du martyre à l'âge de 39 ans.

Madelaine Y³³ [이영희 Yi Yeong-hui], sa mère Madelaine He³⁴ [허계임 Heo Gye-im], sa tante Thérèse³⁵ [이매임 Yi Mae-im], sa sœur Barbe³⁶ [이정희 Yi Jeong-hui], et sa nièce Barbe³⁷

Madelaine Y appartenait à une famille noble, mais peu fortunée. Son père était païen et avait eu horreur la religion chrétienne. C'est ce qui obligeait Madelaine, sa mère, sa tante et sa sœur de pratiquer leurs devoirs en secret. Parvenue à l'âge nubile, son père voulait la marier à un païen. Dans cette extrémité Madelaine prit la résolution de garder la virginité et de se sauver de la maison paternelle. Elle avait pour servante une jeune esclave chrétienne. Voici l'expédient qu'elle imagina : un soir, après avoir mis sa servante sans le secret, elle lui dit : « D'ici à la capitale on compte trois lieues, j'en ignore la route. Demain mon père doit s'y rendre ; tu le suivras de loin sans le perdre de vue : je te suivrai de même de mon côté. » Pendant la nuit elle fait ses préparatifs, se dépouille de ses habits, en revêt de vieux, tout usés, prend ceux qu'elle vint de quitter et sort secrètement. Sa maison était située au milieu des montagnes, non loin d'une forêt. Madelaine s'enfonce dans le bois, teint sa robe de son sang, la met en pièces et en disperse ça et là les lambeaux. Son père part de grand matin pour la ville, l'esclave se met à sa suite et Madelaine à la suite de l'esclave. Arrivée à la capitale, elle se rendit chez sa tante Thérèse. O mon Dieu ! s'écria celle-ci, dans quel état tu te trouves ! quel malheur m'annonces-tu ? Madelaine était couverte de haillons en toute ensanglantée. Paix ! Paix ! lui répond-elle, vous allez tout savoir, ne dites rien. Et elle lui raconte les choses comme elles venaient de se passer. Elle n'avait pas fini de parler qu'on annonce son père à la porte ; elle s'enfuit à la hâte dans une pièce retirée. Cependant à la maison de Madelaine, on est étonné de ne la voir point paraître. On l'appelle point de réponse. On ouvre la porte de sa chambre, on n'y trouve personne. On la cherche partout : on se figure aisément l'inquiétude de sa mère. Son oncle sort et pénètre dans le bois ; il pâlit en voyant des traces de sang ; il les suit et arrive aux lambeaux ensanglantés. Il court aussitôt à la ville et entre tout essoufflé dans la maison où son frère s'entretenait encore avec Thérèse. « Malheur, malheur, s'écrie-t-il, le tigre a dévoré votre fille. Ma fille ! dit le père, et il tombe évanoui. » On le fait revenir à lui ; on pleure, on jette les hauts cris. Thérèse seule était dans le secret ; pour ne pas le trahir, elle pleurait comme les autres. Les deux frères reviennent à la hâte à leur famille, et informent le mandarin de l'accident qui vient d'arriver. Le mandarin envoie des chasseurs pour tuer le tigre homicide. On bat la forêt de toutes parts ; on ne voit pas de tigre. Trois mois s'écoulèrent pour les parens de Madelaine dans les pleurs et les larmes. Cependant sa mère eut vent du secret, et dès ce moment elle parut moins affligée. Son mari s'en aperçut, et soupçonna que sa fille n'était pas morte. Il dit à sa femme : tu me parais moins triste qu'auparavant ; dis-moi la vérité, notre fille vit encore. Révèle-moi tout, je te promets de ne point à l'avenir contrarier

³³ 이영희 Yi Yeong-hee 李英喜 (1809-1839) Madeleine. Sainte.

³⁴ 허계임 Heo Gye-im 許季任 (1773-1839) Madeleine. Sainte.

³⁵ 이매임 Yi Mae-im 李梅任 (1788-1839) Thérèse. Sainte.

³⁶ 이정희 Yi Jeong-hee 李貞喜 1799-1839 Barbe. Sainte.

³⁷ Les chrétiens coréennes ont, on ne sait pourquoi, une dévotion extraordinaire pour Ste Barbe. Si on voulait le leur permettre, elles porteraient presque toutes le nom de cette Sainte.

ses goûts. Son épouse lui raconte l'histoire. Ce père tout joyeux court à la maison qui recelait sa fille, la serre tendrement entre ses bras et lui dit : « Il me suffit de te trouver encore en vie ; suis désormais ton inclination ; je ne m'oppose plus à ce que tu ne te maries pas. » C'est ainsi que Madelaine préserva sa chasteté du péril. Son père lui permit même de demeurer chez sa tante et d'y pratiquer sa religion en toute liberté. Barbe, sa sœur ; aînée s'était trouvée dans un danger à peu près semblable. Elle avait été fiancée à un païen et le moment des noces approchait. Sa vertu abhorrait un mariage³⁸ contraire aux lois de l'église. Elle feignit une maladie des jambes et resta trois ans assise. Son fiancé chercha fortune ailleurs. Un chrétien, qui connaissait la cause de sa maladie, la demanda à son père ; elle lui fut accordée. Il la laissa veuve au bout de deux ans. Barbe ne pouvant dans la famille de son mari pratiquer sa religion comme elle le voulait, alla trouver sa sœur et sa tante et vécut avec elles. Elles passèrent quelques années ensemble dans l'exercice des vertus et dans une extrême pauvreté. En mars 1839, leur mère vint à la ville pour se confesser ; la persécution était alors dans sa force ; elle entra dans la maison de Thérèse, et y vit réunies deux autres chrétiennes Madelaine et Lucie Kim. La conversation roulait sur le bonheur de verser son sang pour Jésus Christ. Ces six femmes courageuses prirent la résolution d'aller au devant du martyre. Sur ces entrefaites on vint leur annoncer que la maison de Damien Nam avait été envahie et que les satellites la dévastaient. Elles sortirent à l'instant et allèrent se présenter à eux. Vous en voulez aux chrétiens, lui dirent-elles, en voici six ; enchaînez [enchaînez] nous et conduisez-nous en prison. Les satellites ébahis ne voulaient pas les croire. Nous sommes chrétiennes ; n'en doutez pas, en voilà la preuve, reprirent-elles en montant leurs chapelets. Les satellites leur lièrent les mains derrière le dos et les conduisirent en prison. Le juge les fit amener devant son tribunal et leur dit : Croyez-vous que la doctrine des chrétiens soit véritable ? – Certainement, si nous avons un doute là dessus, nous ne serions pas à cette heure devant vous. – Renoncez à cette religion et livrez-moi les livres qui en parlent. – Plutôt mourir que renier notre Dieu. » Quatre fois on leur plia, les jambes ; elles furent inébranlables. Cinq jours après le juge les fit comparaître de nouveau : - Les supplices que vous avez endurés, les horreurs de la prison ne vous auront-ils pas réveillées de votre assoupissement ? – Vous perdez votre temps en nous exhortant à l'apostasie. C'est pour rendre témoignage à J. C. que nous nous sommes livrées entre vos mains, et vous voulez que nous le reniions : non, non, détrompez-vous, un chrétien véritable vit et meurt pour son Dieu. Si les lois du royaume nous condamnent à mort, nous mourons ; mais pour renoncer à notre religion, jamais. » Elles subissent la même torture une fois chacune. Renvoyées au second tribunal, le juge leur dit : croyez-vous toujours que la religion des chrétiens soit véritable ? – Nous la croyons vraie, nous honorons Dieu, et nous sommes prêtes à verser notre sang pour lui. » Le juge en colère ordonna de les battre plus que les autres, parce qu'elles s'étaient livrées, et ne pouvant les fléchir, il les condamna à mort. Le 20 juillet Madelaine Y, âgée de 31 ans, et sa tante Thérèse, âgée [âgée] de 52 ans, eurent la tête tranchée. Sa sœur Barbe, âgée de 41 ans, fut exécutée le 3 septembre. Leur mère Madelaine, âgée de 67 ans le fut le 26 septembre. On verra plus bas l'histoire de Marthe et de Lucie Kim.

Barbe Y, de la même famille que les précédentes, fut orpheline dès l'enfance. Elle eut à supporter les privations de l'indigence, et se distingua par sa vertu des enfans de son âge. Elle fit prise au mois de mars et conduite au Potseng où elle endura les tourmens avec une grande fermeté. Le juge ne pouvant la faire apostasier, l'envoya au Hientso. Le juge de ce second tribunal tenta plusieurs fois de la gagner par la douceur, il ne put l'ébranler. Etonné de tant de constance dans une jeune fille, elle avait 14 ans, et touché de sa jeunesse, il la renvoya au Potseng où elle reçut de nouveaux tourmens, la faim, le froid, les coups, les maladies. Elle

³⁸ Dans ces pays de barbarie et d'esclavage, les parens fiancent, marient leur enfans sans consulter leurs goûts ; ceux-ci doivent baisser la tête sous le joug sans dire mot : aussi y-a-t-il peu de mariages assortis, et beaucoup de dissensions domestiques.

fut enfin étranglée dans la prison.

Marthe Kim³⁹ [김성임 Kim Seong-im]

Marthe naquit dans un village situé non loin du Seoul. Ses parents étaient païens. Ne vivant pas d'accord avec son mari, elle le quitta secrètement et vint à la capitale où elle vécut avec un vieil aveugle, sorcier de profession. Dans cette nouvelle famille, elle entendit parler de la religion et conçut le dessein de l'embrasser. Elle sortit de la maison du sorcier où elle vivait dans l'aisance et se fit pauvre pour l'amour de Jésus Christ. Elle fut une des six femmes qui se livrèrent aux satellites. Elle reçut cinq fois la torture des jambes et d'autres tourmens et après cinq mois de prison et elle eut la tête tranchée le 20 juillet, à l'âge de 54 ans.

Lucie Kim⁴⁰ [김 루시아 Kim Lucia]

Lucie vit le jour dans un hameau situé sur le bord du fleuve qui coule au pied des murs de la capitale. Son père était païen et quitta ce monde dans la fleur de son âge. Sa mère fervente chrétienne l'instruisit dès l'enfance dans la loi de Dieu. Lucie avait une beauté distinguée, une grande douceur, beaucoup d'intelligence et un courage au dessus de son sexe. Peu touchée des avantages de la nature, elle voua à Jésus Christ sa virginité. A la mort de sa mère, elle se vit obligée avec sa sœur de vendre leur petit patrimoine pour faire les frais de ses funérailles. N'ayant plus aucune ressource, elle demanda l'hospitalité aux familles chrétiennes et passait de l'une à l'autre pour n'être pas toujours à charge à la même. On l'exhortait souvent à prendre un parti, mais elle fut fidèle à sa résolution. On a vu plus haut comment elle se livra aux mains des satellites. Elle fut présentée devant le tribunal les mains liées derrière le dos. Le juge lui dit : « Comment se fait-il qu'étant ainsi avantagée de la nature vous pratiquez la religion des chrétiens ? – Je la crois véritable, c'est pour cela que je la pratique. – Maintenant vous allez y renoncer et vous conserver la vie. – Je ne le puis. – Si on vous frappe, si on vous déchire le corps, vous n'y renoncerez pas ? – Fallut-il mourir sous les coups, j'adore Dieu, je ne puis le renier. – Dites-moi la raison pour laquelle vous ne pouvez le renier. – Dieu a créé le ciel et la terre, les esprits et les hommes, il les gouverne par sa providence ; il est le roi et le père du genre humain, il récompense les bons, il punit les méchants : telle est la raison pour laquelle je ne puis le renier. – Qui vous a instruite de votre religion ? Depuis combien de temps la pratiquez-vous ? – Dès l'enfance ma mère me parla de Dieu et m'apprit à l'aimer. – Vous connaissez des chrétiens, puisqu'ils vous ont reçue chez eux, dénoncez leurs domiciles. – Je ne puis nuire à mes bienfaiteurs ; ma religion me défend le meurtre. – Pourquoi ne prenez-vous pas un mari ? – Je n'ai que vingt ans, il en est temps encore ; et puis il ne vous appartient pas de parler de mariage à une jeune fille. – Vous avez raison ; dans vos livres il est souvent parlé de l'âme, qu'est-ce que c'est que cette âme ? – C'est une substance spirituelle que les yeux matériels ne peuvent apercevoir. – Où se trouve-t-elle ? – L'âme est par tout le corps et le fait mouvoir ; elle est le principe de sa vie ; l'âme se retirant le corps demeure immobile. – Ne craignez-vous pas de mourir ? – Je crains la mort, j'aime la vie, mais pour mon Dieu j'abandonne celle-ci, je me dévoue à celle-là. – Avez-vous jamais vu Dieu ? – Je vois ses ouvrages et je crois à son existence ; ce vaste univers et l'ordre qui y règne m'indiquent assez qu'il en est l'auteur. Le peuple des provinces n'a pas vu le roi ; il croit cependant qu'il existe. » Le juge touché de sa jeunesse et de sa beauté voulait l'arracher à la mort en la faisant apostasier ; il employa les flatteries et les menaces, il en vint aux tortures, tout fut inutile ; Lucie le confondait par ses réponses. Elle fut condamnée à mort et, subit sa sentence le 20 juillet. Dans la prison elle écrivit son interrogatoire et l'envoya aux

³⁹ 김성임 Kim Seong-im 金成任 (1787-1839) Marthe. Sainte.

⁴⁰ 김 루시아 Kim Lucia 金— (1818-1839). Luce. Sainte.

chrétiens.

Anne Kim⁴¹, veuve [김장금 Kim Jang-geum]

Anne Kim reçut le jour dans la capitale de parents chrétiens et pauvres. Dès son enfance elle pratiqua la vertu. Elle devint veuve de bon heure. Après la mort de son mari, elle vécut [vécut] avec sa vieille mère et supporta avec joie les privations de la pauvreté. Habitant une maison voisine de celle d'Augustin et de Jean Bte Y, elle fut prise avec leur famille et subit les mêmes tourmens qu'eux. Elle demeura cinq mois en prison et fut décapitée à la 51^e année de son âge.

Rose Kim⁴², veuve [김노사 Kim Rosa]

Rose était païenne. Dans sa parenté se trouvaient des chrétiens, ce qui lui fournit l'occasion d'entendre parler de la religion. Elle l'embrassa après la mort de son époux. Heureuse du trésor qu'elle avait trouvé dans la foi, elle voulut en faire part aux autres, et se montra fort zélée pour la propagation de l'évangile. Les gens de sa famille furent l'objet principal de son zèle. En décembre 1838, les satellites entrèrent inopinément chez elle et la saisirent. Rose invoqua les Sts noms de Jésus et de Marie et marcha gaiement à la prison. Le juge fit étaler devant elle les instrumens de supplice et lui dit : avant qu'on te plie les jambes, qu'on mette ton corps en pièces, renonce au maître du ciel et dénonce tes complices. – Je ne puis renier mon Dieu, je ne puis dénoncer les chrétiens. – Et pourquoi ? – Dieu est le créateur et le père de tous les hommes ; il aime la vertu, il punit le vice ; il réserve à l'homme vertueux des récompenses éternelles, et des supplices sans fin au méchant ; le renier est un crime, je dois m'en abstenir ; nuire à mon prochain est un mal, je ne dois pas le faire. Ne me pressez pas davantage, c'est inutile ; je suis prête à sceller de mon sang ces vérités, que je vous annonce. – Le roi défend cette religion. – Je suis à mon Dieu avant que d'être au roi. Le juge entra dans une grande colère et la fait torturer ; Rose est invincible. Elle est condamnée à avoir la tête tranchée. Après sept mois d'une dure captivité, sa sentence fut exécutée. Elle avait 56 ans.

Marie Ouen⁴³ [원귀임 Won Gui-im]

Les parents de Marie habitaient en province. Ils la laissèrent orpheline dans l'enfance. Elle veut habiter la capitale chez un de ses proches et y vécut du travail de ses mains ; elle était brodeuse. Quoique jeune elle montrait dans ses actions la prudence de l'âge mûr ; d'un cœur droit, humble, doux et conciliant, elle était par ses vertus un sujet d'admiration pour les personnes qui l'entouraient. Elle consacra à Jésus Christ sa virginité. Dans le mois de mars, les satellites entrèrent soudain dans la maison au milieu de la nuit. Marie eut le temps de s'évader par une porte dérobée. Pendant qu'elle errait cherchant un gîte dans la ville, elle fut prise. Troublée d'abord, elle revint bientôt à elle et marcha d'un pas ferme à la prison. On lui lie les mains derrière le dos et on la conduit devant le tribunal. Le juge lui dit : Tu es de la secte des chrétiens ? – Vous l'avez dit, je suis chrétienne. – Abandonne ta religion et tu as la vie sauve. – J'adore Dieu, je veux sauver mon âme, ma résolution est ferme ; s'il faut mourir, je mourrai ; mais le salut de mon âme avant tout, abandonnant ma religion je la perds. On lui tord les jambes, on la frappe du long bâton. Elle subit la question plusieurs fois, tous les os étaient déboîtés ; son sang inondait la terre. Sa constance demeura inébranlable. Transférée au Hientso, le juge s'efforça en vain de la gagner

⁴¹ 김장금 Kim Jang-geum 金長金 (1789-1839) Anne. Sainte.

⁴² 김노사 Kim Rosa 金老沙 (1784-1839) Rose. Sainte.

⁴³ 원귀임 Won Gui-im 元貴任 (1819-1839) Marie. Sainte.

par la douceur. Après les trois interrogatoires et les supplices d'usage, il la condamna à mort. Marie alla au martyre à l'âge de 21 ans.

Le 3 Septembre furent décapités six martyrs.

Jean Pak⁴⁴ [박후재 Park Hu-jae]

Jean n'avait pas pour lui la noblesse de la naissance ; il avait quelque chose de mieux : le sang d'un martyr coulait dans ses veines. Sa mère était porteuse d'eau et lui faisait des souliers de paille. Il avait de la réputation dans son métier, et on le louait pour la solidité de son ouvrage. Cet homme simple et pieux fut pris avec sa femme. Le juge lui dit : comment t'appelles-tu ? – Je m'appelle Pak Mieng-Kouang-i. – Quelle est ta profession ? – Je suis chrétien, et mon métier est de faire des souliers. – As-tu encore tes parens ? – Ma mère est morte depuis peu d'années, mon père eut en 1801 la tête tranchée pour la même cause qui m'amène devant vous ; pour d'autres parens, je n'en ai pas. – Le roi ne permet pas cette religion, tu enfreinds ses ordres. – Dieu est mon créateur, il me commande de l'aimer ; je lui dois l'obéissance plutôt qu'au roi. – Tu connais des complices de ta désobéissance, dénonce-les. – Il ne m'est pas permis de nuire à mon prochain. – Renonce à ta religion, si tu veux vivre. – Ma religion m'est plus chère que la vie, je préfère mourir plutôt que de l'abandonner. Il reçoit quarante coups de la planche ; ses chairs s'en vont en lambeaux, son sang inonde la terre ; le bois frappant sur les os rend un son terrible. Le confesseur demeure inébranlable ; on lui plie les jambes. Il est envoyé au second tribunal où l'on renouvelle ses tourmens. Sa sentence est prononcée et reçoit son exécution cinq mois après. Jean avait 40 ans. Les cinq autres martyrs sont Marie, femme de Damien Nam, Barbe, femme d'Augustin Y, Barbe, sœur de Madelaine Y, Marie Pak, qui se montra aussi ferme dans les tourmens que sa sœur Lucie, fille d'honneur de la reine. Elle avait 54 ans. Agnès Kim, dont on verra l'histoire avec sa sœur Colombe.

Le 22 septembre furent décapités les deux suivants :

Paul Ting⁴⁵ [정하상 Jeong Ha-sang]

La famille Ting appartenait à la première noblesse du pays. Les grandes dignités du royaume avaient passé de génération en génération dans cette famille jusqu'à Augustin qui le premier embrassa le christianisme. En 1801 surgit la première persécution. Il fut pris avec son épouse, Cécile et ses enfans, Charles Paul et Elisabeth. Augustin fut martyrisé avec son fils aîné Charles. Son épouse et ses autres enfans furent mis en liberté. La couronne leur était réservée plus tard. Se trouvant sans ressource, ils demandèrent l'hospitalité à leurs nombreux parens de la capitale. Ceux-ci étaient paiens, ils leur refusèrent l'entrée de leurs maisons. Ce qui les obligea de se réfugier dans la province. Paul, âgé alors de sept ans, vécut sous les yeux de sa mère dans la pratique de la vertu. Devenu grand il déplorait avec larmes l'état où se trouvait l'église de son pays, sans pasteur, sans prêtres, sans sacremens, et demandant sans cesse à Dieu de lui envoyer des ouvriers évangéliques. Pour l'amour de Jésus Christ et l'utilité de ses frères, il ne dédaigna point les offices de l'esclave. Il se mit au service de l'interprète du gouvernement et put aller en Chine huit à neuf fois. Il pria instamment l'évêque de Pékin, qui gouverna alors l'église de Corée, d'envoyer des prêtres. Les circonstances ne la permirent pas d'abord, et le prélat ne put que plaindre leur sort. Plus tard il put disposer d'un prêtre chinois et l'envoya avec des pouvoirs pour la Corée, mais ce prêtre mourut avant d'arriver à la frontière. Malgré ce contre temps Paul ne perdit point courage, il fit de nouvelles instances, il

⁴⁴ 박후재 Park Hu-jae 朴厚載 (1799-1839) Jean. Saint.

⁴⁵ 정하상 Jeong Ha-sang 丁夏祥 (1795-1839) Paul. Saint.

écrivit même de concert avec d'autres catéchistes au Souverain Pontife pour avoir un pasteur. Quelques années après un évêque et deux prêtres se trouvaient au milieu parmi eux. L'évêque voyant dans Paul de la capacité, du zèle et de la vertu, lui fit étudier le latin, puis la théologie, et il pensait à l'ordonner quand la persécution éclata. Paul s'attendait à être pris, il avait trop de renommée pour demeurer inconnu. Il composa une apologie de la religion pour la présenter au juge quand il serait devant son tribunal. Le traître l'avait dénoncé ; le 6 juillet les satellites entrèrent dans sa maison et l'enchaînèrent avec Cécile, sa mère et sa sœur Elisabeth. Le juge lui dit : vous transgressez les lois du royaume en pratiquant une religion étrangère et en l'enseignant aux autres. – Dieu est le créateur de tous les hommes il est le mien ; il m'ordonne de l'adorer, je dois lui obéir. Tous les peuples sortant du même principe, qui est Dieu, ne forment qu'une seule famille dont il est le père ; sa religion, qui est l'ensemble des devoirs qu'ils lui doivent, n'est pas plus étrangère en Corée qu'en un autre endroit. – Il suit de votre réponse que le roi et les mandarins se trompent en la prohibant ; qu'en dites-vous ? – Si vous me pressez de la sorte, je n'ai qu'un mot à dire : je suis chrétien, je mourrai chrétien⁴⁶. Paul présenta son apologie au juge qui, après l'avoir lue attentivement, lui dit : vous avez raison dans votre écrit ; mais le roi prohibe cette religion, c'est un devoir pour vous d'y renoncer. – Je vous l'ai dit, je suis chrétien, je le serai jusqu'à la mort. Les bourreaux lui lient les mains derrière le dos et attachant ses bras fortement l'un contre l'autre, puis passant deux bâtons entre eux, ils les écartent avec violence. Les os du patient sont disloqués. Il est reconduit en prison.

Au second interrogatoire on lui tordit les jambes. Au troisième on le conduisit au même tribunal où se trouvait l'évêque. Il reçoit le supplice des longs bâtons, le pliage des jambes, la torture du bâton triangulaire, la torture de la corde-scie. Chose étonnante, au milieu de ces épouvantables supplices, il avait une figure tranquille. Le juge voulait savoir de lui la retraite des deux missionnaires, il ne put lui arracher une parole. Il le livra à la discrétion des satellites qui raffinèrent de barbarie, mais sans plus de succès. Les deux missionnaires étant arrivés à la prison, Paul fut transféré avec eux au Kempou, où après de nouveaux tourmens, il fut condamné à mort. Attaché à la croix au dessus de la charrette, il allait tout joyeux au lieu du supplice ; ses souffrances allaient finir, son bonheur allait commencer et durer éternellement. Il avait 45 ans.

Augustin Liou⁴⁷ [유진길 Yu Jin-gil]

Augustin naquit dans la capitale d'une famille distinguée par les charges qu'elle occupait. Dès son enfance il eut un goût prononcé pour l'étude. Avant l'âge de vingt ans il avait acquis les connaissances que d'autres acquièrent à peine dans le cours de leur vie. Sa famille était favorisée de la fortune ; beaucoup de ses parents étaient dans les dignités.⁴⁸ Peu touché des hommes, il cherchait plutôt la science. Ce monde était pour lui une énigme, il voulut en avoir la clé. Il la chercha dans la religion de Taosse, dans celle de Fo, il feuilleta leurs livres jour et nuit, l'espace de 12 ans : il ne l'y trouva pas. Il restait dans son cœur un vide qui l'inquiétait ; il interrogeait les autres savants ; ceux-ci ne pouvaient résoudre ses

⁴⁶ Je demandais à celui qui m'expliquait ces paroles pourquoi Paul ne répondait pas directement à la question, et quel mal il y avait à dire que le roi et les mandarins étaient dans l'erreur, lorsque la chose était patente comme le jour. « Dire que le roi et les mandarins se trompent, me répondit-il, avec un air d'étonnement, c'est un crime de lèse-majesté. N'eût-il que celui-là, celui qui l'aurait commis, outre les tortures ordinaires, aurait les bras, les jambes et la tête coupées, son père et sa mère seraient mis à mort, et ses autres parents envoyés en exil. Vous vivez sous un admirable régime, lui repartis-je.

⁴⁷ 유진길 Yu Jin-gil 劉進吉 (1791-1839) Augustin. Saint.

⁴⁸ Sa condamnation entraîna la destitution de vingt-six mandarins, ses parents, et l'exil de son frère aîné. Ils étaient tous païens d'après les lois barbares du royaume, quand un des membres de la famille commet un crime, tous les autres sont, suivant la gravité des crimes, mis à mort, ou envoyés en exil, ou destitués de leurs dignités.

doutes. Il se rappela que dans son enfance, il avait vu des chrétiens conduits à mort pour leur doctrine ; il s'enflamma du désir d'en connaître et de s'entretenir avec eux ; il en chercha et n'en trouva pas.⁴⁹ Un jour dans sa chambre jetant fortuitement les yeux sur un meuble tout couvert de papier collé, il voit le haut d'une feuille que se détachait, il la tire à lui et lit ces paroles : Vérité de la Vérité du Maître du Ciel.⁵⁰ Voici mon affaire, dit-il, c'est ce que je cherche. Il décolla toutes les feuilles et les ajuste ensemble ; les feuilles dépareillées ne lui offrirent pas un sens complet ; il en lut cependant assez pour redoubler en lui le désir de trouver des chrétiens.

Il chercha avec plus d'activité, il en rencontra enfin un qui lui donna des livres. Il n'eut pas de peine à reconnaître la vérité, et il se fit chrétien. Plus tard il fut élevé à la dignité d'interprète de gouvernement. Il alla souvent à Pékin, communiqua avec l'évêque et reçut le baptême. Pieux, zélé, instruit, il soutint les fidèles par ses exemples et ses bons conseils. C'est lui qui avec quelques autres traitait les affaires religieuses de la mission. Cet homme prédestiné eut à soutenir des assauts terribles de la part de ses proches, et surtout de ses filles et de son épouse qui demeurèrent dans le paganisme. Un de ses fils fut l'imitateur de sa foi et de ses vertus. Cet enfant âgé de 13 ans conçut un si grand désir de verser son sang pour Jésus Christ qu'il se livra lui-même. On le verra plus tard lutter contre les tourmens avec un courage qui fit l'admirateur de ses juges. Augustin fut pris dans le mois de juillet ; il marcha joyeux à la prison où son fils l'avait précédé d'un jour. Aussitôt que son frère et ses autres parens le surent entre les mains des satellites, ils vinrent en foule le conjurer d'avoir pitié de sa famille, de sauver sa vie et de leur épargner la perte de leurs dignités. « Je suis profondément affligé, leur dit-il, de ce qu'à mon occasion vous allez souffrir, je plains votre sort, mais je ne puis après avoir connu Dieu, le renier. Le salut de mon âme doit passer avant toute considération de chair et de sang. Imitiez mon exemple, faites-vous chrétiens ; vous mépriserez alors ce qu'aujourd'hui vous craignez tant de perdre. » Quelques jours après il comparut devant le tribunal. Le juge le fit monter sur l'endroit élevé où il était assis et s'entretint familièrement avec lui. Il l'engagea fortement à abandonner sa religion ; il lui mit devant les yeux le précipice ouvert sous ses pieds de sa famille. Ses paroles étaient comme les vagues de la mer qui viennent follement heurter contre le rocher, elles s'y brisent sans l'ébranler. Le juge le fit descendre au bas du tribunal ; ne pouvant comprendre le motif lequel des européens avaient quitté leur pays, leur parens, leurs amis, il lui dit qu'ils étaient venus en Corée chercher des honneurs, des richesses et des plaisirs. Augustin répondit au juge en ces termes : « Les docteurs occidentaux sont venus chez nous pour répandre la gloire du Maître du Ciel, le faire connaître aux hommes et leur apprendre à observer ses lois. Notre Dieu veut être servi par la mépris des richesses et des honneurs, et par la mortification de ses passions. Il doit à la fin des temps ressusciter tous les hommes, les assembler devant son tribunal, les juger et rendre à chacun suivant ses œuvres. Le ciel et ses joies ineffables seront le prix de ses serviteurs ; l'enfer et ses douleurs infinies seront le partage de ceux qui l'auront méconnu. Voilà ce que nos maîtres nous ont enseigné. Peuvent-ils pendant qu'ils donnent ces préceptes aux autres les transgresser eux-mêmes et faire le contraire de ce qu'ils disent ? Quel poids auraient alors leurs paroles ? Peuvent-ils, en étant méchants eux-mêmes, rendre les autres bons ? Non certes. Aussi dès leur enfance ils s'exercent à la vertu ; pour être plus libres et dégagés de toute entrave, ils renoncent aux plaisirs même permis, et font vœu de ne point se marier. Après un temps suffisant d'épreuve dans la science et les bonnes mœurs, on les revêt d'une haute dignité et on les envoie prêcher la religion dans les pays étrangers. Si l'amour des voluptés, des honneurs, des richesses était leur mobile, auraient-ils abandonné leur patrie où ces choses

⁴⁹ En Corée, surtout dans la capitale, les chrétiens cachent leur foi avec le plus grand soin, car s'ils étaient connus pour tels, ils seraient pris aussitôt.

⁵⁰ C'est le titre d'un ouvrage composé par le P. Mathieu Ricci ; c'est le premier livre de polémique religieuse qui ait été fait en langue chinoise.

abondent ? Ils ont traversé une mer de 9000 lieues avec des dangers et des fatigues sans nombre ; arrivés ici, ils vivent dans toutes sortes des privations ; ils sont poursuivis comme des êtres malfaisants, et exposés tous les jours à expirer au milieu d'affreux tourmens. Avant de partir, ils n'ignoraient pas ce qui les attendait dans ces pays lointains. » - Qui les a introduits dans le royaume ? – C'est moi. – Les deux autres européens, où sont-ils ? Combien de personnes avez-vous imbues de votre doctrine ? Dénoncez-les. – Augustin ne répond rien ; il est torturé. On le transporta à la prison où se trouvait Mgr Imbert. Il reçut douze fois la question, il endura tous les tourmens. Sa constance l'accompagna jusqu'à la fin. Il avait 49 ans quand sa tête tomba sous le glaive. Ses biens furent confisqués, son épouse, ses filles, son jeune fils âgé de 9 ans, son frère furent envoyés en exil.

Le 26 septembre, hors la petite porte occidentale furent décapités neuf martyrs suivants.

Charles Tchao⁵¹ [조신철 Jo Sin-cheol]

Charles naquit à Hoi-iang dans la province de Kang-ouen. Ses parens étaient paiens et le laissèrent orphelin dès l'âge de cinq ans. Le peu de fortune que possédait sa famille fut bientôt dissipé. Pour avoir de quoi vivre il se coupa les cheveux et se fit bonze ;⁵² mais cette vie l'ennuya bien vite, il revint au siècle, et se mit au service d'Augustin Liou, interprète du gouvernement, lequel il accompagnait chaque année à Pékin. Augustin voyant dans Tchao une droiture plus qu'ordinaire pour un paien, hasarda de lui parler de religion. Il en éprouva de la résistance d'abord, mais ensuite il le persuada tellement qu'il fit de lui un fervent néophyte. Tchao reçut le baptême à Péking ; de retour il travailla à la conversion de sa famille et eut le bonheur de la gagner tout entière à J. C. Son zèle pour la propagation de la foi s'étendait aussi au dehors, et une quinzaine de paiens lui durent leur conversion. Charles fut un de ceux qui introduisirent les missionnaires dans le royaume. Au commencement de 1839, quand il revenait de Pékin, il eut un songe dans lequel il lui sembla voir Jésus Christ ayant à ses côtés saint Pierre et Saint Paul et entendre de sa bouche ces paroles : « Cette année même je te ferai la grâce de verser ton sang pour la gloire de mon nom. » Charles s'inclinant profondément devant lui, le remercia. A son réveil, il fut fort étonné de ce qu'il avait entendu. Quand il était parti pour la Chine, la persécution n'avait pas encore commencé, et en ce moment il ignorait qu'on sévissait contre les chrétiens. Il prit ce songe pour une vaine imagination ; mais s'étant renouvelé une seconde fois avec les mêmes circonstances, il ne douta plus de sa réalité, lorsque surtout de retour en Corée il vit l'état des choses. Il redoubla de ferveur et se prépara au martyre ; il se cacha cependant pour éviter d'être pris ; il quitta sa maison et alla loger ailleurs. Un jour revenant chez lui, il vit une foule de monde rassemblé devant sa porte. Les satellites étaient dedans et enchaînaient sa famille. Charles les laissa faire quand ils sortirent, il se mêla dans la foule et les suivit à la prison ; il entra avec eux dans l'intérieur de la cour ; beaucoup de personnes entrèrent aussi. Les satellites les firent retirer, Charles resta en place ; un d'entr'eux le prenant par les épaules le pousse rudement, il oppose de la résistance. On lui demande son nom : Jésus, dit-il, le chef de cette famille que voilà. On lui mit aussitôt la main dessus. Charles, introduisant chaque année les objets de la mission, en avait encore beaucoup chez lui au moment où sa maison fut pillée. Le juge lui dit : « A qui appartiennent ces objets ? Qui t'a chargé de les introduire dans le royaume ? – Je fais le voyage de Pékin tous les ans, je les ai achetés en Chine. – Ils ne sont pas à toi, ils

⁵¹ 조신철 Jo Sin-cheol 趙信喆 (1796-1839) Charles. Saint.

⁵² En Corée, comme en Chine, les bonzes suivent la doctrine de Fo, et croient à la métempsychose. Il y en a très peu parmi eux qui soient de bonne foi. Vilipendés par le peuple, le respect humain et d'autres passions les retiennent dans l'état vil qu'ils ont embrassé : une cinquantaine environ se sont faits chrétiens.

appartiennent à un autre, tu vas me nommer le propriétaire, et les gens de ta secte. – Dieu dans ses commandemens nous défend de nuire à notre prochain, je ne puis vous dénoncer mes coréligionnaires. – Quoi ! Pour observer les commandemens de ton Dieu, tu te montres rebelle à la volonté du roi et des mandarins ? – Dieu est au-dessus du roi et des mandarins ; sa volonté doit passer avant la leur.» On lui plia les jambes, on lui disloque les bras, on n’obtient pas un mot. Le patient est suspendu en l’air par les bras et frappé de toutes parts. Il reçoit trente cinq coups de la planche. Ces supplices se renouvelèrent quatre fois. Tout son corps n’était qu’une plaie. Les tourments loin de l’abattre augmentèrent sa ferveur.

Après la prise de l’évêque on le confronta avec lui. On le soumit à de nouvelles questions pour lui arracher le secret de la retraite des deux missionnaires ; on lui tord les bras et les jambes, on lui scie les chairs avec une corde, on fouette sur ses os avec le bâton triangulaire et cela quatre fois dans le même interrogatoire. On le conduisit avec les européens au tribunal royal, où il reçut encore trois fois le supplice de la règle ; puis sa sentence fut prononcée. Il subit en tout onze interrogatoires ; dans ses tourmens il montra une si grande fermeté (pas un mot de plainte, pas un soupir) et même une insensibilité si étonnante que les juges et les satellites dirent : « Cet homme n’a pas un corps de chair, mais de bois et de pierre. » Sur le point d’être attaché sur la charretée, il dit au géolier : « Mon ami, je m’en vais au ciel ; annoncez, je vous prie, à ma famille que je les précède et qu’ils aient le courage de me suivre. » Le géolier s’acquitta de sa commission les larmes aux gens. Charles de son côté partit pour le lieu du supplice : une joie céleste inondait sa figure ? Quand on l’eut délié de la croix, il aperçoit dans la foule quelques-uns de ses parens paiens et plongés dans une profonde tristesse, il leur donna le dernier salut avec un sourire gracieux ; il baisse sa tête ; elle tombe sous le glaive. Son âme s’envole dans l’éternelle patrie. Charles avait 45 ans.⁵³

Sébastien Nam⁵⁴ [남이관 Nam I-gwan]

Nam appartenait à une famille distinguée par sa noblesse. Dans la persécution de 1801 son père fut pris et envoyé en exil où il mourut presque aussitôt. Il fut pris lui-même aussi et condamné à la même peine que son père. Il n’était pas baptisé et ne connaissait de la religion que la prière dominicale et la salutation angélique qu’il récitait tous les jours : sa conduite d’ailleurs était toute paienne. Une maladie grave, dont il fut attaqué ; le fit rentrer en lui-même ; se voyant aux portes de la mort, il fit appeler un chrétien, se fit instruire et reçut le baptême. Il revint en santé. Depuis cette époque sa vie fut exemplaire. Il fut rappelé de l’exil, fut un de ceux qui allèrent à la frontière pour introduire les missionnaires et les reçut chez lui. Dans la persécution, un chrétien le dénonça ; il fut pris avec sa femme et incarcéré. Le juge lui commanda de dénoncer les autres chrétiens, de livrer les livres de religion et de renier son Dieu. Malgré son grand âge Sébastien se montra ferme dans les tourmens ; renvoyé au Hientso et de la Kempou, il eut à soutenir la question devant chaque tribunal : puis il fut condamné à mort. Avant de monter sur la fatale charrette, qui pour les martyrs était un char de triomphe, il dit au géolier de la prison des femmes : « J’avais désiré ardemment de mourir même jour que mon épouse, mais notre Dieu en dispose autrement : dites-lui que je l’attends au séjour du bonheur. » Il alla à la mort avec une joie extraordinaire. Il avait 60 ans.

Madelaine mère de Madelaine Y
On a vu son histoire à cet article.

Ignace Kim⁵⁵ [김제준 Kim Je-jun]

⁵³ Ne sont-ce pas là des martyrs dont Rome et Lyon s’enorgueilliraient ?

⁵⁴ 남이관 Nam I-gwan 南履灌 (1780-1839) Sebastien. Saint.

⁵⁵ 김제준 Kim Je-jun 金濟俊 신명 Shinmyeong 信明 (1796-1839) Ignace. Saint.

La famille d'Ignace est célèbre dans l'église de Corée par le nombre de martyrs qu'elle a fournis. Elle habitait la province : dans la première persécution son père quitta sa patrie et s'enfuit dans les montagnes où il exerça à la vertu dès l'enfance. Ignace était distingué par sa force corporelle ; il avait à lui seul celle de cinq ou six hommes. Son gendre le dénonça ; il fut pris et conduit en prison. Outre le crime de sa Religion, il en avait un autre aux yeux de la loi, celui d'avoir envoyé son fils à Macao pour étudier les langues européennes.⁵⁶ Aussi fut-il tourmenté plus cruellement que les autres. Le courage lui manqua dans les supplices et il apostasia. On ne le relâcha pas pour cela. Transféré au second tribunal, les confesseurs lui dirent : « N'espérez pas d'être libéré ; une condamnation certaine vous attend ; revenez à vous-même, confessez votre faiblesse devant le juge et mourez martyr. » Ignace rentra en lui-même ; pleura son crime, se rétracta devant le juge, soutint ses trois interrogatoires avec fermeté et recueillit la palme qu'il avait laissé échapper de ses mains. Il avait 44 ans. Son fils André est aujourd'hui prêtre et emprisonné pour la foi ; très probablement il aura la gloire de suivre ses ancêtres au lieu du triomphe. (André Kim a eu la tête tranchée le 26 septembre 1846.)

Julite Kim⁵⁷ [김 율리에타]

Julite naquit dans la province. Ses parents étaient chrétiens, mais chrétiens à gros grains. Avant la persécution de 1801 ils vinrent s'établir à la capitale. Quand elle eut atteint l'âge nubile, ils voulurent la marier, mais Julite avait pris la résolution de garder la virginité ; se voyant pressée tous les jours et sur le point d'être forcée, elle s'arracha elle-même les cheveux et rendit sa tête aussi rase que la main. C'est bien pour le moment, lui dirent ses parents, tes cheveux recroîtront et nous verrons alors. Sur ces entrefaites surgit la persécution de 1801 ; ils retournèrent dans leur patrie. Julite s'enfuit secrètement et demanda à être reçue dans un des palais royaux⁵⁸. Voyant qu'il lui était difficile de pratiquer sa religion dans ce lieu de désordres, elle en sortit et reçut l'hospitalité chez un chrétien. Assidue au travail, elle se fit un petit pécule et acheta une maisonnette, où elle vécut toute seule dans la ferveur d'une religieuse. D'un caractère rigide, d'une volonté inflexible, elle avait un franc parler qui la faisait redouter des autres. Aussi veillaient-ils sur leurs paroles lorsqu'ils paraissaient en sa présence. Elle ne leur laissait rien échapper. On disait d'elle : Julite se ferait plutôt tuer que de laisser couler un mot de travers. Elle fut trahie et conduite en prison. Le juge lui dit : « Renie ton Dieu, dénonce les chrétiens, indique les endroits où sont cachés les livres de la religion. – Elle répondit : j'aime mon Dieu, je ne puis le renier ; si je vous dénonce les chrétiens, vous les mettez à mort ; si je vous indique les lieux où se trouvent les livres de notre religion, vous les brûlez [brûlez] ; plutôt mourir que de commettre de pareils crimes. » Devant les deux tribunaux on épuisa tous les tourmens, on tenta tous les moyens de séduction ; elle demeura inébranlable. Sa sentence fut prononcée. Julite avait 56 ans.

⁵⁶ Le gouvernement coréen a une horreur si absurde pour les étrangers, qu'il condamne à mort tous ceux qui communiquent avec eux.

⁵⁷ 김유리대 Kim Juliette 金琉璃代 (1784-1839) Juliette. Sainte.

⁵⁸ Ces palais royaux ne sont que de misérables maisons que le plus petit bourgeois d'Europe [d'Europe] ne voudrait pas habiter. Outre ceux où le roi fait sa demeure il y en a d'autres destinées à conserver la tablette de ses ancêtres. La superstition était en Corée de traiter les morts comme s'ils étaient vivants [vivants], de les saluer, de leur offrir de la nourriture etc. Par ordre du roi sont réunies, dans ces palais, des eunuques et des filles pour le service de ses ancêtres. Ces filles ne peuvent se marier et doivent garder la continence : si elles y manquent, on les en punit par la mort ou l'exil. Une fois entrées dans ces sanctuaires elles ne peuvent en sortir que pour cause de maladie grave. On s'abstient de raconter ici les crimes qui se commettent dans ces lieux où le démon règne en maître.

Agathe Tsen⁵⁹, fille d'honneur de la reine [전경협 Jeon Gyeong-hyeop]

Agathe reçut en naissant les avantages du corps et de l'esprit ; jeune encore elle fut introduite à la cour. Elle y entendit parler de la religion et l'embrassa. Dès ce moment elle chercha à abandonner ce milieu où elle ne pouvait être chrétienne. Elle quitta ses habits précieux et sortit du palais. Sa famille était païenne ; elle ne pouvait rentrer dans ses foyers sans exposer sa foi à une foule de périls. Elle se fit pauvre avec Jésus Christ qu'elle venait de connaître et demanda l'hospitalité à des chrétiens. Elle s'appliqua à la pratique des vertus avec une grande ferveur et son exemple était présenté aux autres comme un modèle. Dieu l'éprouva par des maladies continuelles ; elle les supporta avec patience. Pieuse et zélée elle travaillait avec succès à la conversion des païens. Agathe se trouvait avec Lucie Pak, sa compagne, quand inopinément les satellites entrèrent dans la maison. Sans se troubler elle les reçut avec politesse, leur fit préparer à manger, fit son petit paquet de linges les plus nécessaires et les suivit à la prison. Présentée devant le tribunal le juge lui dit : « Comment se fit-il qu'une personne de votre rang ait embrassé cette religion perverse ? – Dieu est le créateur de l'univers ; il donne aux hommes l'être et la vie, et la leur conserve ; il récompense la vertu, il punit le vice ; lui rendre des hommages n'est pas un crime digne de punition. » Le juge tenta plusieurs fois de la faire apostasier ; ne pouvant y réussir, il l'envoya au second tribunal. Le mandarin lui fit : « Vous avez été élevée et nourrie dans le palais du roi et vous transgressez ses ordres, renoncez à votre religion et rentrez chez vous. – Je préfère mille fois la mort à faire ce que vous me dites. » Cinq fois elle reçut le supplice des jambes ; ses os furent fracturés. Dans les tourmens elle conserva une tranquillité qui jeta dans l'admiration les personnes qui l'entouraient. Son frère était païen et avait une position honorable dans le monde ; si sa sœur était condamnée à la peine capitale, il était perdu d'honneur et de réputation. Il fit tous ses efforts pour la faire apostasier : ne pouvant y réussir, il pensa que si elle mourait en prison, sa mort n'aurait pas d'éclat, et lui conserverait son honneur et la place qu'il avait dans le gouvernement. Il conçut l'affreux projet de l'empoisonner et lui envoya un mets préparé au poison ; mais Agathe le rendit aussitôt après l'avoir pris. Ce frère dénaturé voyant son coup manqué, va trouver le chef des satellites et le conjure de la faire expirer sous les verges. Agathe eut à supporter d'affreux tourmens, mais sans mourir. Elle connaissait le dessein de son frère et craignait qu'il n'obtint qu'on la laissât mourir en prison de sa belle mort. Déjà même on le lui avait fait entendre. Lucie sa compagne était en possession de la palme du martyr ; elle voyait devant elle un avenir qui l'effrayait par sa longueur. Elle pria le Seigneur avec larmes de ne pas la priver de la couronne ; ses prières furent exaucés ; après six mois de captivité, elle eut la tête tranchée, à l'âge de 50 ans.

Madelaine Pak⁶⁰ [박 봉손 Park Bong-son]

Madelaine naquit de parens païens. Après la mort de son mari, elle rentra dans sa famille et vécut avec la femme de son père, fervente chrétienne. Elle apprit d'elle la religion et l'embrassa. Elle remplissait ses devoirs avec une fidélité exemplaire ; elle se chargeait toujours de ce qu'il y avait de plus difficile dans le ménage et laissait aux autres le besogne la plus facile ; ce qui lui gagnait le cœur de tout le monde. Dans la maison qu'elle habitait vivaient ensemble trois ou quatre familles chrétiennes ; ce qui chaque jour occasionnait un grand tumulte et leur affluence de beaucoup de personnes ; on ne la vit jamais se fâcher ; elle ne craignait qu'une chose c'était de manquer à quelqu'un de ses devoirs. Quand la persécution s'éleva, tout le monde s'enfuit, elle reste seule dans la maison pour la garder. Quelque temps après le frère de sa belle-mère revient et au moment où ils y pensaient le moins les satellites

⁵⁹ 전경협 Jeon Gyeong-hyeop 全敬俠 (1790-1839) Agathe. Sainte.

⁶⁰ 박봉손 Park Bong-son 朴鳳孫 (1796-1839) Madeleine. Sainte.

entrèrent, les enchaînèrent tous les deux et les conduisirent en prison. Présentée devant le tribunal le juge lui dit : « Renie ton Dieu, dis où sont allés les gens de la maison, dénonce les chrétiens. – Si tu n’obéis, tu seras rouée de coups. – Je ne puis renier mon Dieu ; les gens de la maison ont fui, je ne sais où ils sont allés ; pour des chrétiens, je n’en connais pas. Qu’on lui torture les jambes. Dans ta maison une foule de personnes allaient et venaient, et tu n’en connais pas ? – Je ne m’occupais pas des allants et des venants, je n’en connais point. » Elle subit plusieurs fois la question et se montra ferme dans les tourmens. Transféré au Hientso, le juge lui dit : « Il en est temps encore, renonce à la religion et tu recouvres ta liberté. – Si je devais renoncer à ma religion, je ne serais pas venue ici, j’aurais apostasié au premier tribunal ; ne me pressez pas davantage, c’est inutile ; je suis venue ici verser mon sang pour mon Dieu, mettez à exécution les lois du royaume. » Après le supplice de la règle renouvelé trois fois, elle est condamnée à mort. Sa sentence ne fut exécutée que sept mois après. Elle avait 44 ans.

Perpétue Hong⁶¹, veuve [홍금주 Hong Geum-ju]

Perpétue Hong naquit dans les foubourgs de la capitale. Ses parens la laissèrent orpheline dès sa tendre jeunesse. Son aïeule la recueillit et l’éleva. Elle fut mariée à un païen. Après la mort de son époux, elle entendit parler de la religion et l’embrassa. Elle quitta la maison de sa famille où sa foi rencontrait des dangers et demanda l’hospitalité à des chrétiens. Elle vécut chez eux dans la pratique des vertus. Durant sa persécution elle fut prise et jetée en prison. Le juge employa à son égard les promesses, les menaces, et les tourmens, tout fut inutile, il l’abandonna à la discrétion des satellites, qui la suspendirent et la meurtrirent de coups. Outre les supplices, elle eut à supporter les maladies de la prison pendant six mois. Elle était âgée de trente six ans.

Colombe Kim⁶² et sa sœur Agnès⁶³ [김효임 Kim Hyo-im, 김효주 Kim Hyo-ju]

Colombe naquit dans un village situé non loin de la capitale. Sa famille était païenne et favorisée de la fortune. Son père, ayant eu une dispute avec son voisin, se pendit de désespoir.⁶⁴ Sa mère embrassa la religion avec ses six enfans, et quelques années après, elle mourut de la mort des justes. Colombe et sa sœur Agnès vouèrent à Jésus Christ leur virginité et vécurent dans la famille de leur frère. Colombe était d’un naturel timide, plus timide que ne le sont les ordinaires personnes de son sexe. Chaque fois qu’elle entendait dire qu’un tel chrétien avait été pris, elle pâlisait et tombait presque de défaillance. Néanmoins devant le tribunal elle fit paraître un courage qui en imposa à ses juges. Dans le mois de mai les satellites entrèrent soudain chez elle et l’enchaînèrent avec Agnès. Le juge dit à Colombe : « Tu crois que la religion du maître du Ciel est véritable ? – Je la crois vraie, et c’est pour la même que je la pratique. – Pourquoi ne prends-tu pas un mari ? – Notre Dieu aime la pureté du corps et de l’esprit, je l’honore en lui consacrant l’un et l’autre. – Tu manques aux devoirs de la société, tu enfreins les ordres du roi, renonce à la religion, dénonce les chrétiens, indique l’endroit où sont cachés les livres de ta secte où est allé ton frère ? – Jamais je n’abandonnerai mon Dieu ; je ne sais où s’est caché mon frère ; vous mettez à mort les chrétiens, vous brûlez nos livres, c’est un crime de vous les livrer entre les mains. » On lui tordit les jambes et on le frappa du long bâton. – « Tu ne veux obéir, je vais te faire expirer sous les coups. – Comme il vous plaira, mais je ne ferai rien de ce que vous m’ordonnez. » Elle est reconduite en prison.

⁶¹ 홍금주 Hong Geum-ju 洪今珠 1804-1839 Perpétue. Sainte.

⁶² 김효임 Kim Hyo-im 金孝任 (1814-1839) Colombe. Sainte.

⁶³ 김효주 Kim Hyo-ju 金孝珠 (1816-1839) Agnès. Sainte.

⁶⁴ Les gens en Corée se pendent et se noyent avec une facilité étrange : un petit déplaisir, un petit mot de mépris, un rien souvent les portent à ce criminel délire.

Quelque temps après, les satellites sans ordre du juge entrèrent dans sa prison, la dépouillèrent de ses vêtements aussi que sa sœur Agnès, les suspendirent, en se moquant d'elles et armés de bâtons les couvrirent de plaies ; puis faisant rougir un fer au feu, ils percèrent le corps de Colombe en douze endroits. Pendant les tourmens elle conserve un visage tranquille et sa constance lassa ses bourreaux. Le juge ordonna de la dépouiller de nouveau et de la jeter toute nue dans le cachot des voleurs. Ceux-ci étaient au nombre de seize ; ils se précipitèrent sur elle pour lui faire violence, mais le Dieu des martyrs lui donne en ce moment une force surnaturelle qui la rendit victorieuse de ces brutaux. Cinq jours après ses supplices Colombe se trouva aussi robuste qu'auparavant ; il ne restait sur son corps aucune trace de ses blessures. Le juge attribuant cet effet merveilleux à l'opération du démon dont il la croyait possédée, la fit exorciser par un sorcier, lequel prenant une grosse aiguille lui perça le corps en plusieurs endroits pour donner passage à l'esprit possesseur. « Qu'avons-nous fait, dit Colombe, qu'y a-t-il de mauvais dans notre religion pour que vous nous tourmentiez avec tant de cruauté ? – Vous n'honorez pas les ancêtres, répondit le juge, en ne leur offrant pas la nourriture ordonnée par les rits.⁶⁵ – Vos rits [rites] sont de vaines observances : l'âme séparée du corps n'a plus besoin de nourriture. » Elle fut avec sa sœur envoyée au second tribunal. Le juge lui dit : « En dehors de votre religion ne peut-on pas être saint ? – Non, lui répondit Colombe, il n'y a pas moyen. – Et Confucius et Montze ont connu Dieu et l'ont adoré, ils sont saints ; s'ils ne l'ont pas fait, ils sont réprouvés. » Le juge lui fit plusieurs autres questions qui ne sont pas venues à notre connaissance. A la fin des interrogatoires, Colombe dit : « Les mandarins sont les pères du peuple, ils accueillent favorablement les prières qu'on leur fait ; ne serait-il permis d'adresser une question au juge ? – Parle. – Si les lois du royaume condamnent les chrétiens à mort, je suis prête à mourir ; mais d'où vient qu'on m'inflige des peines qui ne sont pas déterminées par la loi ? A l'autre tribunal on m'a dépouillé de mes habits, on m'a suspendue, et au milieu de moqueries indécentes on m'a percée le corps du fer rouge. Sa loi permet-elle d'outrager ainsi la pudeur ? – Cette fille est une perle, répondit le juge, en colère, qui a voulu ternir son éclat ? » et il envoya aussitôt l'ordre de battre les coupables ; deux des principaux furent exilés. Dans la suite on épargna aux femmes ces dégoûtants supplices. Agnès après de 4 mois de grandes souffrances eut la tête tranchée le 3 septembre, à l'âge de 29 ans. Aux tourmens de Colombe se joignirent les douleurs des maladies. Après cinq mois de prison, elle fut décapitée à l'âge de 26 ans.

Le 29 décembre eurent la tête tranchée sept martyrs suivants.

Pierre Tshoi⁶⁶ [최창흡 Choe Chang-heup]

Pierre appartenait à une famille honorable de Seoul. Ses ancêtres avaient occupé des places dans le gouvernement. Dans la persécution de 1801, il perdit son frère aîné qui fut martyrisé pour la foi. Agé alors de 13 ans et n'ayant aucun soutien, il fut abandonné à lui-même et son éducation religieuse fut fort négligée ; aussi sa conduite n'était-elle pas différente de celle des païens. En 1820 un fléau aussi terrible qu'extraordinaire⁶⁷ ravagea le

⁶⁵ Presque toutes les pratiques religieuses des Coréens se réduisent à offrir de la nourriture devant la tablette ou sur le tombeau de leurs ancêtres, et à les saluer en portant le front contre terre. Ils croient d'ailleurs qu'ils ont une âme, qu'il y a au ciel une puissance divine, plutôt que le ciel est lui-même une divinité ; mais quelle est cette divinité ? ils ne savent rien et ils ne s'en occupent pas si on leur parle de leur fin dernière, Ils répondent comme une certaine classe de gens en Europe : Qu'y a-t-il au delà de la tombe ? On n'en sait rien, et personne n'en est revenu pour nous en instruire. Mangeons et buvons ; demain nous mourrons.

⁶⁶ 최창흡 Choe Chang-heup 崔昌洽 aka 여칠 Yeo-chil (1787-1839) Pierre. Saint.

⁶⁷ D'après la description qu'on m'en a fait, c'est, à n'en pas douter, le choléra. Il passa du Japon en Corée, et delà en Chine ; douze ans après il était aux portes de Paris.

Corée, et faisait chaque jour une multitude de victimes. Pierre rentra en lui-même, se fit instruire et reçut le baptême. Dès lors sa conduite fut irréprochable, son caractère doux et pacifique le mettait d'accord avec tout le monde. Plein de regret et de repentir pour sa conduite passée il disait souvent en gémissant : « Hélas ! le martyr seul peut expier mes nombreux égarements, mon Dieu, ne me privez pas de cette grâce. » Lorsqu'il vit la persécution se déclarer, son désir pour le martyr devint plus vif, et il s'y prépara par un redoublement de ferveur. Sur la fin de juin les satellites envahirent sa maison, enchaînèrent sa famille et la conduisirent en prison. Le mandarin fit amener Pierre et lui dit : « Tu suis la mauvaise doctrine des chrétiens ? – La doctrine des chrétiens n'a rien de mauvais, j'adore Dieu et je le sers. – Renonce à ce Dieu et tu vivras. – Je ne peux renier mon créateur. – Depuis quel temps le connais-tu ? – Les parents étaient chrétiens ; ils me parlèrent de lui dès l'enfance. – Voici un savant docteur, dirent les gens du prétoire en se moquant de lui. » On lui fit subir sept fois la question, sept fois on lui tordit les jambes sept fois quatre hommes à la fois le frappèrent de la pointe du long bâton : il reçut en tout cent cinquante coups de la planche. Sa constance fut invincible. Transféré au Hientso, il y subit les trois interrogatoires ordinaires avec les tourmens qui les accompagnaient. Sa sentence fut portée et reçut son exécution dix mois après. Sur le point d'être conduit au lieu du supplice, il dit au géolier : « Je vais à la mort ; avertissez mon épouse et ma fille qu'elles ne me pleurent point ; mais plutôt qu'elles louent et remercient le Seigneur ; j'espère que dans peu de jours, elles me suivront au lieu du triomphe. » Pierre cueillit la palme du martyr à l'âge de 53 ans.

Barbe Tso⁶⁸, femme de Sébastien Nam⁶⁹ [조증이 Jo Jeung-i ; 남이관 Nam I-gwan]

La famille de Barbe était distinguée par sa noblesse et sa piété. A l'âge de seize ans elle fut mariée à Sébastien Nam dont on a vu plus haut le martyr. Le seul enfant qu'ils eurent de leur union mourut quelques mois après sa naissance. En 1801, son père fut martyrisé, son beau père et son époux furent envoyés en exil. Barbe n'ayant plus dans sa famille d'autre soutien qu'un jeune frère, se retira chez lui. Plusieurs années s'étant écoulées, son époux fut rappelé de l'exil, et ils allèrent ensemble habiter la capitale. Barbe fut une des personnes qui contribuèrent le plus à introduire dans la Corée des ouvriers évangéliques. Ils furent reçus dans sa maison et servis par elle comme des envoyés du ciel. Animée du grand désir de verser son sang pour J.C, elle se prépara au martyr par la pratique d'une fervente piété. Elle fut prise en juin et présentée devant le tribunal. Le juge lui dit : « Il ne vous reste que deux choix à faire, ou mourir, ou renoncer à votre religion et dénoncer les autres chrétiens ; réfléchissez avant de répondre. – Mes réflexions sont faites, répondit Barbe, plutôt mille morts que de commettre un crime que ma conscience repousse. » Elle soutint cinq fois la question devant le tribunal : dix fois les bourreaux lui firent subir les tortures : elle reçut cent quatre-vingts coups de bâton. Son corps était tout en lambeaux, il n'y restait plus aucune partie saine. Le juge las de la faire tourmenter prononça sa sentence. Pendant six mois de séjour dans la prison, Barbe s'était conciliée une affection singulière de la part de ses compagnes de captivité. Quand son jour fut venu, elles lui en annoncèrent la nouvelle de grand matin et l'entourèrent en pleurant. Elle les consola, et comme l'exécution tardait à venir ; elle les pria de se retirer, s'étendit sur sa natte et dormit paisiblement jusqu'au moment où il fallut monter sur la charrette. Elle s'en alla gaîment à la mort. Elle avait 58 ans.

⁶⁸ 조증이 Jo Jeung-i 趙曾伊 (1782-1839) Barbe. Sainte.

⁶⁹ 남이관 Nam I-gwan 南履灌 (1780-1839) Sebastien. Saint.

Madelaine Han⁷⁰ [한영이 Han Yeong-i], **veuve, sa fille Agathe**⁷¹ [권진이 Gwon Jin-i], et **Agathe Y**⁷² [이경이 Yi Gyeong-i]

Madelaine naquit en province de parents nobles et peu fortunés. Sa famille était païenne ; elle se convertit au christianisme peu d'années avant la persécution. Sa fille Agathe reçut de la nature des avantages qui lui devinrent funestes ; elle donna des scandales à la religion ; mais elle les répara par le repentir. Agathe Y naquit aussi en province de parents chrétiens. Ces trois femmes vivaient ensemble dans la capitale, lorsqu'elles furent prises. Par l'entremise de quelques satellites les deux Agathe s'évadèrent de leur prison ; leur fuite occasionna la destitution du juge, la mort d'un géolier, l'exil de deux autres et la prise de plusieurs chrétiens. Saisies de nouveau elles souffrirent courageusement les tourmens avec Madelaine. Celle-ci fut décapitée à l'âge de 56 ans, le 29 décembre 1839 ; Agathe sa fille, âgée de 21 ans, le 31 janvier 1840 ; Agathe Y, âgée de 27 ans, le 31 janvier 1840.

Benoite Hien⁷³, **veuve** [현경련 Hyeon Gyeong-ryeon]

La famille Hien tenait un des premiers rangs dans la classe moyenne, et les dignités secondaires de l'état y passaient de père en fils. Le père de Benoite fut martyrisé en 1801. Sa mère pieuse chrétienne l'éleva avec beaucoup de soin. La jeune fille sut mettre à profit les leçons maternelles et avança à grands pas dans la pratique des vertus ; elle était une des personnes que l'on citait avec éloge. Après trois ans de mariage, elle perdit son époux.⁷⁴ La persécution ayant plusieurs fois dépouillé sa famille de ses biens, elle se trouva dans l'indigence et se vit obligée de chercher le soutien de sa vie dans le travail de ses mains. Elle se fit couturière, et quand les missionnaires arrivèrent, elle confectionnait leurs habits. Le traître la dénonça comme ayant eu des rapports fréquents avec les européens et comme étant la sœur de Charles, catéchiste de l'un d'entre eux. Elle fut prise et eut d'horribles souffrances à supporter. Plus de vingt fois les satellites la tourmentèrent pour la fouer à indiquer la retraite de son frère. Onze fois elle soutint la question devant le tribunal : outre la torture des jambes, elle reçut plus de trois cents coups de bâton. Le juge ne pouvant la vaincre la condamna à mort. Benoite attendit paisiblement pendant sept mois dans la prison, au milieu des privations de tout genre et des souffrances des maladies, le moment où la hache du bourreau faisant tomber sa tête la mit en possession de sa couronne des martyrs. Elle était âgée de 46 ans.

Elisabeth⁷⁵, **sœur de Paul Ting** [정정혜 Jeong Jeong-hye ; 정하상 Jeong Ha-sang]

Nous avons vu qu'Elisabeth fut incarcérée pour la foi en 1801 avec toute sa famille. Elle avait alors quatre ans. Elevée avec soin elle se montra la digne émule de la piété de ses parents. Dès le jeune âge elle voua sa virginité à Jésus Christ. Elle fut prise avec sa mère et son frère. Le juge instruit de son état, lui dit : « Pourquoi n'avez-vous pas pris un mari ? – Ma famille ayant été dégradée⁷⁶ et étant déchue de son rang, personne n'eut voulu de moi. – Pratiquez-vous la religion du maître du ciel ? – Oui, je la pratique. – Qui vous a imbue des enseignemens de cette secte ? – Dès l'enfance ma mère me fit connaître Dieu, et me parla des

⁷⁰ 한영이 Han Yeong-i 韓榮伊 (1784-1839) Madeleine. Sainte.

⁷¹ 권진이 Gwon Jin-i 權珍伊 (1819-1840) Agathe. Sainte.

⁷² 이경이 Yi Gyeong-i 李璟伊 (1813-1840) Agathe. Sainte.

⁷³ 현경련 Hyeon Gyeong-ryeon 玄敬連 (1794-1839) Benoite. Sainte.

⁷⁴ En Corée, dans les personnes de bon ton, ce serait une infamie pour une veuve quelque jeune qu'elle fût, de se remarier. Absurde de coutume, source de mille désordres.

⁷⁵ 정정혜 Jeong Jeong-hye 丁情惠 (1797-1839) Elisabeth. Sainte.

⁷⁶ Quand le chef de la famille est puni de la peine capitale, les autres membres sont dégradés à tout jamais. Le Père d'Elisabeth fut martyrisé en 1801.

chatimens réservés à ceux qui ne le connaissent pas. – Renoncez à votre religion et vous vivrez. – Renoncer à mon créateur est un crime, je ne puis le faire. – Votre frère est assez insensé pour vouloir mourir ; vous, soyez plus sage, dites un mot et vous sortez de prison vous et votre mère. – Si je ne puis vivre qu'en reniant mon Dieu, je préfère la mort. » Le juge essaya les promesses, essaya les menaces ; tous ses efforts vinrent échouer contre la constance d'Elisabeth. Elle reçut sept fois la question et trois cents cinquante coups de bâton. Au milieu des tourmens elle conserva un visage tranquille, elle disait : « Par une grâce spéciale, je n'ai pas expiré sous les coups, et je comprends un peu combien d'immenses douleurs mon Sauveur dû souffrir. » Transférée au second tribunal, elle y soutint les trois interrogatoires avec la même fermeté. Sa sentence fut portée. Pendant six mois qu'elle demeura en prison, prier, méditer, consoler les affligés, exhorter les faibles, souffrir avec patience les maladies furent ses œuvres journalières. Elle monta gaiment sur la charrette qui la conduisit au lieu du supplice. Elle avait 43 ans.

Sa mère Cécile confessa généreusement Jésus Christ devant le juge, et montra dans ses tourmens un courage au dessus de son âge, elle reçut 230 coups de bâton, et expira dans la prison le 23 novembre 1839, âgée de 79 ans.

Barbe Ko⁷⁷ [고순이 Go Sun-i]

Barbe naquit dans la capitale d'une famille honnête. Son père fut martyrisé en 1801 ; sa mère l'éleva dans la crainte de Dieu et la pratique des œuvres chrétiennes. Elle fut mariée à Augustin Pak, dont on verra le martyr plus bas. Avant d'entrer dans la lice, elle craignait beaucoup les tourmens, mais une fois lancée sur le champ de bataille, elle y soutint vaillamment les combats du Seigneur. Saisie de reconnaissance et d'admiration pour la grâce que Dieu lui faisait, elle disait : vraiment j'ignorais qu'il fût si doux de souffrir pour Jésus Christ. Outre la torture des jambes et des bras qui furent disloqués, on lui déchira le corps à coups de verges ; ses chairs tombèrent en lambeaux et ses os furent mis à nu. Après trois mois de prison et de souffrances elle eut la tête tranchée à l'âge de 41 ans.

Madelaine Y⁷⁸ et Marie⁷⁹, sa sœur [이영덕 Yi Yeong-deok ; 이인덕 Yi In-deok]

Ces deux filles virent le jour dans la capitale de parens paiens et très pauvres. Leur aieule maternelle, qui était chrétienne, se trouvant sans appui, vint se réfugier dans leur famille. Elles lui entendirent parler de la religion et l'embrassèrent avec leur mère Barbe. Il est impossible de raconter combien elles eurent à supporter de vexations et d'injures de la part de leur père, homme violent et entiché de ses superstitions. Elles purent sortir secrètement de la maison et reçurent le baptême. Madelaine avait pris la résolution de garder la virginité. Parvenue à l'âge de 19 ans, son père voulut la marier à un païen ; elle s'en excusa prétextant une maladie. Son père ne voulut pas la croire ; Madelaine tirant alors du sang de son doigt⁸⁰, écrivit sur un papier la résolution où elle était de ne point se marier, et le lui montra en le priant de ne pas insister davantage. Le père déchira le papier et lui dit d'un ton irrité qu'il ne lui resta d'autre parti qu'à obtempérer à sa volonté. Madelaine, se voyant sur le point d'être forcée, forma de concert avec sa mère et sa sœur le projet de s'évader. Elles l'exécutèrent et vinrent avertir l'évêque. L'évêque leur ordonna de retourner dans leur famille et d'être fidèles à leur religion. Mon mari, dit Barbe, est d'un caractère si emporté, que si nous retournons chez nous, il y va de notre vie. Dans ce cas, faites comme vous l'entendrez, leur répartit

⁷⁷ 고순이 Go Sun-i 高順伊 (1798-1839) Barbe. Sainte.

⁷⁸ 이영덕 Yi Yeong-deok 李榮德 (1812-1839) Madeleine. Sainte.

⁷⁹ 이인덕 Yi In-deok 李仁德 (1818-1840) Marie. Sainte.

⁸⁰ Moyen usité chez les Coréens pour exprimer énergiquement leur volonté.

l'évêque ; et leur procura quelques secours. Elles achetèrent une maison et purent désormais se livrer en liberté au zèle de leur dévotion. Cependant le païen ne les voyant plus revenir s'imagina que de désespoir, elles s'étaient jetées dans la rivière. Il appelle des pêcheurs et les fait sonder dans l'eau : leurs filets en ramènent trois corps de femmes. Il les prend pour son épouse et ses filles et les ensevelit. Il ignore encore leur histoire, et il est toujours dans la persuasion qu'elles se sont noyées. Barbe et ses filles, voyant surgir la persécution se préparèrent au martyre. Elles habitaient alors avec deux autres chrétiennes. Madelaine Tso et sa fille de même nom qu'elle ; Les satellites entrèrent soudain chez elles, les enchaînèrent et les jetèrent toutes les cinq en prison. Elles souffrirent courageusement les tourmens. Barbe, Madelaine Tso et sa fille après quelques mois de souffrance moururent dans le cachot d'une fièvre pestilentielle. Madelaine Y et sa sœur Marie eurent la tête tranchée, la première le 29 décembre, à l'âge de 28 ans, la seconde le 31 janvier 1840, à l'âge de 27 ans.

Après l'exécution des martyrs, les satellites pendant trois jours gardaient leurs corps étendus sur la grève. Ce terme écoulé, des mendiants s'emparaient de ces corps, leur attachaient une corde sous les bras et les traînaient devant les maisons. Les habitants effrayés leur donnaient de l'argent pour ôter de devant leurs yeux, un spectacle odieux pour eux. Plus tard ils prièrent le mandarin de vouloir bien faire transporter ailleurs le lieu du supplice des chrétiens.

Le 31 janvier 1840, hors les remparts de la ville dans un endroit appelé Tankokai, eurent la tête tranchée 6 martyrs.

Augustin Pak⁸¹, catéchiste [박종원 Park Jong-won]

Augustin était de la capitale. Il mérita par sa vertu et son intelligence d'être élevé au rang de catéchiste. Il fut pris un jour avant son épouse Barbe Ko, subit les mêmes interrogatoires et les mêmes tourmens, il montra la même fermeté qu'elle. Il avait 48 ans.

Pierre Hong⁸² et Paul⁸³, son frère [홍병주 Hong Byeong-ju ; 홍영주 Hong Yeong-ju]

Ces deux frères étaient distingués parmi les chrétiens par leur noblesse et leur piété. Leur aïeul qui le premier de leur famille embrassa la foi, fut martyrisé en 1801. Ils furent saisis. Le grand juge étant leur parent ne voulut pas se mêler de leur cause. Il en laissa le soin aux deux juges inférieurs, en leur recommandant de les faire apostasier et de les renvoyer chez eux. Ceux-ci et les bourreaux voulurent se faire un mérite auprès du premier juge, en conservant la vie à deux de ses parens ; ils raffinèrent de barbarie à leur égard ; mais tous leurs efforts n'aboutirent qu'à rendre leur martyre plus glorieux. Ils eurent la tête tranchée Pierre le 31 janvier, à l'âge de 42 ans, Paul le jour suivant, à l'âge de 39 ans. Quelques mois auparavant le frère de leur père, avec ses enfans avait été martyr dans la province de Tsella, après 20 années de prison. En eux leur famille s'éteignit sur cette terre pour aller briller dans le séjour de la gloire.

Madelaine Son⁸⁴, femme de Pierre Tshoi⁸⁵ [손소벽 Son So-byeok ; 최창흠 Choe

⁸¹ 박종원 Park Jong-won 朴宗源 (1793-1840) Augustin. Saint.

⁸² 홍병주 Hong Byeong-ju 洪秉周 (1798-1840) Pierre. Saint.

⁸³ 홍영주 Hong Yeong-ju 洪永周 (1801-1840) Paul. Saint.

⁸⁴ 손소벽 Son So-byeok 孫小碧 (1801-1840) Madeleine. Sainte.

⁸⁵ 최창흠 Choe Chang-heup 崔昌洽 (1787-1839) Pierre. Saint.

Chang-heup]

Madelaine naquit à Seoul d'une famille honnête. En 1801 son père fut exilé pour la foi ; sa mère mourut de bonne heure ; et son éducation fut fort négligée. En 1820, à l'époque du choléra, elle se convertit avec son époux, reçut le baptême et se mit à la pratique des devoirs du christianisme. Elle fut prise en juin et conduite en prison, avec sa jeune fille de deux ans. Présentée devant le tribunal, le juge lui dit : « Qui t'a instruite de la religion chrétienne ? Depuis combien de temps la pratiques-tu ? – Dès l'enfance mon aieule me parla de Dieu, de la récompense qu'il destine aux hommes vertueux, et des châtimens qu'il prépare aux impies. – Quelles sont les personnes qui fréquentaient ta maison ? – Vous voulez les mettre à mort ; je ne puis vous les dénoncer. – Ces objets qu'on a trouvés chez toi⁸⁶, à qui appartiennent-ils ? – Je ne me mêle pas de ces affaires-là, je n'en connais pas le propriétaire. – Renonce à ton Dieu. – Jamais, Dieu est mon créateur, je l'honore. – Aie pitié de ton enfant, conserve-toi au moins pour elle, dis un mot et tu recouvres la liberté ; si tu persistes dans ton obstination, tu ne pourras éviter les tourmens et le dernier supplice. – Dieu est l'arbitre de la vie et de la mort ; ma vie appartient, je ne puis la conserver aux dépens de l'obéissance que je lui dois ; quand je ne serai plus, c'est lui qui prendra soin de mon enfant. » Quatre fois on lui tordit violemment les jambes ; elle reçut 360 coups de bâton. Tout son corps fut déchiré, son sang en coula à grands flots. Craignant que son enfant ne lui devint une occasion de tentation et de chûte, elle s'en sépara et le confia à un chrétien. Elle souffrit encore huit mois les privations de la prison ; après quoi commença sa vie immortelle. Elle avait 39 ans.

Les trois autres personnes qui souffrirent le martyre le même jour sont :

Agathe Y⁸⁷ [이경이 Yi Gyeong-i], Agathe Kouen⁸⁸ [권진이 Gwon Jin-i] qu'on a vu à l'article de Madelaine Han⁸⁹ [한영이 Han Yeong-i]. Marie Y⁹⁰ [이인덕 Yi In-deok], qu'on a vu avec sa sœur Madelaine⁹¹ [이영덕 Yi Yeong-deok].

Le 1 février 1840 eurent la tête tranchée trois martyrs.

Paul Hong⁹² [홍병주 Hong Byeong-ju] – on a vu son histoire.

Jean Y⁹³ [이문우 Yi Mun-woo]

Jean descendait d'une famille noble de la province. Laisse orphelin dans son enfance, il fut adopté par un chrétien de la capitale. Plus tard il se mit au service des européens qui lui donnèrent à gérer les affaires de la mission. Ayant été pris, il fut conduit devant le tribunal. Le juge voyant en lui de la jeunesse et une figure au-dessus du commun conçut de l'affection pour lui ; il lui dit d'un ton de bienveillance : vous êtes jeune encore, vous avez de l'éducation, vous pouvez aspirer aux dignités, un bel avenir est ouvert devant vous, comment se fait-il que vous ayez embrassé cette secte, et que vous vous montrez rebelle

⁸⁶ objets de la mission

⁸⁷ 이경이 Yi Gyeong-i 李璟伊 (1813-1840) Agathe. Sainte.

⁸⁸ 권진이 Gwon Jin-i 權珍伊 1819-1840 Agathe. Sainte.

⁸⁹ 한영이 Han Yeong-i 韓榮伊 (1784-1839) Madeleine. Sainte.

⁹⁰ 이인덕 Yi In-deok 李仁德 (1818-1840) Marie. Sainte.

⁹¹ 이영덕 Yi Yeong-deok 李榮德 (1812-1839) Madeleine. Sainte.

⁹² 홍병주 Hong Byeong-ju 洪秉周 (1798-1840) Pierre. Saint.

⁹³ 이문우 Yi Mun-woo 李文祐 aka 경천 Gyeong-cheon (1810-1840) Jean. Saint.

aux ordres du roi ? une mort ignominieuse vous attend ; renoncez à votre religion inconnue à nos ancêtres, dites un mot et vous êtes en liberté. – Jean répondit : « Aimer la vie, repousser la mort est un sentiment naturel à l’homme, je le sais, mandarin. Je connais aussi les avantages que vous me portez mais ils ont peu d’attraits pour moi : cette vie est courte et les dignités qu’on y possède passent comme l’ombre. Il est d’un homme sensé de préférer une gloire immortelle, une joie qui ne finit point à un plaisir d’un instant. A travers les tribulations de ce monde et au delà du tombeau, ma religion me montre un bonheur éternel, c’est pour cela que je la pratique. Le roi, il est vrai, défend cette religion, mais au dessus du roi est un Dieu, créateur et père de tous les hommes, lequel m’ordonne de l’adorer, puis-je sans crime lui refuser l’obéissance ? Jugez-en vous-même. Si dans ce royaume le roi ordonnait une chose et qu’un mandarin en commandât un autre contraire, à qui faudrait-il obéir ? Sachez-le entre les mains de Dieu les rois sont des mandarins dont il se sert pour gouverner ce monde. » Le juge en signe d’amitié et pour le gagner lui offrit un petit coup de vin à boire. Il essaya de plusieurs moyens de séduction, mais voyant qu’ils étaient inutiles, il en vint aux tortures. Il ordonna qu’on l’étendît par terre et qu’on lui appliquât vingt coups de la planche. Le sang jaillit avec violence ; Jean était épuisé. Le juge voyant qu’il allait expirer et qu’il était incapable de supporter d’autres tourmens le fit reporter en prison. Le confesseur fut ensuite transféré au second tribunal où il soutint ses trois interrogatoires avec la même constance. Il fut condamné à mort. Sa sentence fut exécutée trois mois après. Il avait 30 ans.

Barbe Tshoi⁹⁴ [최영이 Choe Yeong-i]

Barbe fut prise en même temps que son père Pierre Tshoi et sa mère Madelaine Son. C’était une chrétienne très fervente. Quand ses parens lui parlèrent de mariage, elle répondit : « Dans le choix que vous avez à faire d’un mari ne considérez ni l’âge, ni le rang, ni les richesses ; qu’il soit bon chrétien, cela me suffit, il me conviendra. » Leur choix tomba sur Charles Tchao, plus âgé que leur fille de 24 ans. Présentée devant le tribunal, le juge lui dit : « Renoncez à votre religion, dénoncez les chrétiens, indiquez le maître des objets qui se trouvaient chez votre mari. – Fallut-il mourir, je ne renoncerai jamais à mon Dieu ; je ne connais pas beaucoup de chrétiens, et d’ailleurs vous les mettez à mort, je ne puis vous le dénoncer ; j’ignore qui a placé ces objets chez moi. » Le juge lui fait tordre les jambes. Comme sa mère, Barbe était nourrice d’une jeune enfant ; afin que sa présence n’excitât pas dans son cœur maternel une affection qui lui devint funeste, elle le fit remettre à un chrétien en le priant d’en avoir soin. Elle subit sept fois la question et reçut plus de trois cents coups de bâton. Elle eut à supporter pendant huit mois les souffrances de la prison. Son père, sa mère, son époux l’avaient précédée au séjour du bonheur : elle soupirait après le moment de leur être réunie. Elle fut décapitée à l’âge de 21 ans.

Paul He [허임 Heo Im]

Paul était soldat. Dans les premiers interrogatoires, il se montra ferme ; il reçut 70 coups de la planche. Plus tard les angoisses de la prison le firent apostasier. Le jour même il revint à lui et pleura amèrement son crime. Il va trouver le mandarin et lui fait l’aveu de sa faiblesse. « J’ai péché, je m’en repens ; ma bouche a apostasié, mon cœur était chrétien : il l’est encore ; me voici disposé à supporter de nouveau les supplices. – C’est bien, lui dirent les satellites, mais nous ignorons si tu dis vrai ; tu vas nous donner un signe de ton repentir. » Il y avait là tout près un grand vase destiné à recevoir les immondices des prisonniers. « Si réellement tu te repens, voilà une écuelle, puise dans ce vase et bois. » Paul sans hésiter remplit l’écuelle et d’un seul trait avale cet affreux breuvage. Il veut puiser encore. « Assez, assez pour cela. Voilà un crucifix, prosterne-toi devant lui. » Paul se prosterne et le baise avec

⁹⁴ 최영이 Choe Yeong-i 崔榮伊 (1818-1840) Barbara. Saint.

respect. Le juge irrité de son retour, le fit expirer sous les coups de la planche. Paul avait 45 ans.

Pierre Y [이호영 Yi Ho-yeong]

Pierre naquit en province d'une famille noble et peu fortunée. A son père étant mort, sa mère vint habiter la capitale avec ses enfans. Pierre remplissait ses devoirs en bon chrétien, lorsque en 1834, il fut pris avec sa sœur. Il soutint devant le tribunal les tortures des bras et des jambes et les coups de bâton avec un grand courage. Le juge ne pouvant obtenir de lui-même parole d'apostasie, écrivit sur un morceau de papier une grosse lettre, la lui présenta et lui dit : « Il est difficile à votre bouche de prononcer l'apostasie, crachez sur cette lettre et ce sera un signe que vous n'êtes plus chrétien. – C'est la même chose, répondit Pierre, je ne puis le faire. – Je vais vous faire battre et si vous poussez un cri, je saurai que vous abandonnez votre religion. » Il le fit battre cruellement ; ses bras et ses jambes furent rompus. Pierre demeura immobile et muet. Sa sentence est prononcée ; elle portait qu'il était condamné à mort pour suivre une mauvaise doctrine. Le juge la lui présentant, « Apposez, lui dit-il, votre signature là dessus. – Ma religion est sainte, la doctrine qu'elle enseigne, est vrai, je ne puis attester qu'elle est fausse. » Le juge commanda à un satellite de lui prendre la main et de la lui faire signer de force. Pierre demeura quatre ans en prison pendant lesquels il observa un jeûne rigoureux. Sentant sa fin approcher, il dit : « Je désirais vivement que ma tête tombât sous le glaive, mais Dieu en dispose autrement, que sa sainte volonté soit faite. » En disant ces mots, il s'endormit du sommeil des justes, dans le mois de juin de l'année 1838, à l'âge de 36 ans. Sa sœur fut martyrisée l'année suivante.

Joseph Tsang⁹⁵ [장성집 Jang Seong-jip]

Joseph était ce qu'on appelle vulgairement une bonne pâte d'homme. Il naquit à Seoul dans la dernière classe. Très-pauvre, il se mit à faire un petit commerce de détail pour avoir de quoi vivre. Il l'abandonna ensuite parce qu'il était pour lui une occasion de mensonges journaliers. Sa famille lui dit : « Nous n'avons plus rien, la faim nous consume ; continuez votre commerce, qui nous substantait. » Joseph répondit : « Par mon négoce j'ai pu gagner les habits qui vous couvrent vous et moi ; mais il m'est une occasion de ruine ; j'aime mieux perdre la vie que de la conserver aux dépens de ma conscience ». Pendant la persécution il fut enflammé d'un si violent désir de verser son sang pour son Dieu, qu'il fut sur le point de se livrer lui-même au mandarin. Il attendit cependant que les satellites vinssent lui mettre la main dessus. Il tombe malade. « Hélas ! dit-il, je ne pourrai être martyr ! » Les satellites entrent ; il est au comble de la joie ; il est porté au prison et jeté dans un coin. Plusieurs jours se passent, on ne fait pas attention à lui. Je suis chrétien, s'écria-t-il, d'où vient qu'on me laisse de côté, qu'on ne m'interroge pas, qu'on ne me bat pas. – Il est dans le délire, dirent les gens du prétoire. – Je ne suis pas en délire, je jouis de mon bon sens. Je suis chrétien, vous dis-je, je suis venu ici pour souffrir et mourir. » Le juge lui accorda ce qu'il souhaitait si passionnément ; il le fit frapper de 25 coups de la planche. Joseph mourut presque aussitôt, le 5 juin 1839 il avait 54 ans.

Protai Tseng⁹⁶ [정국보 Jeon Guk-bo]

Protai appartenait à une famille de mandarins. Il embrassa le christianisme étant déjà dans l'âge, et en pratiqua les devoirs avec une grande ferveur. Il était si humble que laissant de côté sa noblesse, il se prosternait devant tous les nobles qu'il rencontrait. Conduit

⁹⁵ 장성집 Jang Seong-jip 張— (1786-1839) Joseph. Saint.

⁹⁶ 정국보 Jeong Guk-bo 丁— (1799-1839) Protai. Saint.

devant le premier tribunal, il y soutint les tortures avec fermeté. Transféré au second, le juge le gagna par sa douceur, le fit apostasier et le renvoya chez lui. Rentré dans sa maison, Protais conçut un si vif repentir de son crime qu'il ne put manger ni dormir de plusieurs jours. Il retourna au prétoire ; ah te voilà de nouveau, lui dirent les satellites, et quel sujet t'amène ici ? – Je viens réparer le crime que j'ai commis ; j'ai apostasié, je m'en repents, je viens l'annoncer au mandarin ; et en disant ces mots, il entre dans le prétoire. – Bah, lui disent les satellites en le repoussant, ce que tu as dit, est, dit ; c'est fini maintenant ; retourne chez toi.» Protais revint à la charge trois jours de suite. La porte lui est constamment refusée. Il va se porter sur le chemin et attend la sortie du juge. Le voyant arriver, il se prosterne devant lui en versant des larmes ; « J'ai péché, lui dit-il, ma bouche a proféré une parole que mon cœur reniait ; je m'en repents [repens], je suis chrétien, je veux l'être. » Je ne te crois pas, lui répond le juge et il continue son chemin. Protais le suit en criant : « Quelle race de gens, reprend le juge avec dépit, on ne peut s'en défaire. » Il le fait saisir et reconduire au premier tribunal. Là il obtint ce qu'il désirait ; il reçut 25 coups de la planche et expira la nuit suivante, dans le mois de mai (le 10) 1839 à l'âge de 41 ans.

Pierre Liou⁹⁷ [유대철 Yu Dae-cheol]

Pierre était fils d'Augustin, interprète du gouvernement. Il se montre le fidèle imitateur des vertus de son père. – C'est incroyable ce qu'il eut à supporter des mauvais traitemens de sa mère, et de ses sœurs, ennemis déclarés du nom chrétien. Cet enfant persuadé qu'il ne pourrait échapper à la recherche de satellites, alla lui-même se présenter au tribunal. Il reçut huit fois la question devant le juge et plus de six cents coups de bâton. Quatorze fois les satellites le tourmentèrent de toutes les manières, l'accablant d'injures et d'outrages. Il reçut 40 coups de la planche. Dans ses tortures il montra une fermeté si grande, un air si tranquille, qu'il jeta ses bourreaux dans l'admiration. Il prenait les lambeaux de la chair qui ne tenaient plus au reste de son corps que par une faible peau et les jetait en riant devant les juges. Il fit dans la prison les fonctions d'apôtre. Il encourageait les faibles, il exhortait au repentir les apostats. Vous êtes catéchiste et homme fait, disait-il à l'un d'entre eux. Moi, je ne suis qu'un enfant ; c'est vous qui devriez m'encourager à souffrir courageusement ; d'où vient que le rôle est changé : rentrez en vous-même et mourez pour Jésus Christ. Pierre fut étranglé dans la prison le 31 octobre, à l'âge de 13 ans.

Les martyrs suivants présentant dans leur interrogatoires les mêmes questions et les mêmes réponses que les précédents, nous avons été contraints d'en retrancher une partie, pour ne pas tomber dans des redites ennuyeuses.

Agathe Tseng [정 아가다 Jeong Agatha]

Agathe naquit sur le bord du fleuve qui coule près de la capitale. Elle embrassa le christianisme au milieu du cours de ses années. Après la mort de son mari, n'ayant plus personne pour la nourrir, elle alla de porte en porte demander son pain. Dans son extrême indigence elle était très fidèle à ses devoirs. Conduite devant le tribunal, le juge, pour l'effrayer, déploya devant elle les instrumens du supplice en la menaçant de la faire expirer sous les coups, si elle n'apostasiait. « Ce n'est pas à mon âge, dit-elle, qu'on abandonne sa religion : je suis sur le point de paraître devant le juge des vivants et des morts : il ne me reste plus qu'un souffle de vie, hâtez-vous de me l'arracher ; si vous ne le faites promptement, la mort vous préviendra. » Elle fut transférée à la prison du Hientso, où elle mourut au milieu des tourmens de la faim en prononçant les doux noms de Jésus et de Marie. Elle avait 79 ans.

⁹⁷ 유대철 Yu Dae-cheol 劉大喆 (1826-1839). Pierre. Saint.

Barbe Kim [김 바르바라 Kim Barbara]

Barbe naquit en province de parents païens. Jeune encore elle se mit au service d'une famille chrétienne de la capitale. Elle se montra ferme dans les supplices et mourut de faim et de maladie, dans le mois de juin, à l'âge de 36 ans.

Lucie la bossue [루시아 곱사등이 Lucia Gopsa-deungi]

Les parents de Lucie étaient de pauvres habitants de la campagne. Elle vint au monde avec la bosse sur le dos et n'avait pas d'autre nom que Lucie la bossue. Elle conserva toute sa vie une simplicité d'enfant. Quoique d'un esprit très borné, elle convertit plusieurs païens par ses raisonnements. Elle était servante d'une famille de la capitale et se montra exacte à tous ses devoirs. Elle confessa J.C devant le tribunal avec une grande liberté. « Ne me pressez pas davantage, disait-elle ; je suis chrétien ; envoyez -moi à la mort, j'y vais volontiers. » Elle mourut de faim dans la prison à l'âge de 71 ans.

Anne Han, et sa belle sœur Barbe Kim, veuve [한 안나 Han Anna ; 김 바르바라 Kim Barbara]

Ces deux femmes étaient pauvres. Elles confessèrent généralement Jésus Christ et supportèrent les tourmens avec courage. La première reçut 390 coups de bâtons ; la second 340 ; elles moururent en prison à la suite de leurs supplices, Anne à l'âge de 55 ans, le 29 Août, Barbe à l'âge de 49 ans, le 23 Août 1839.

Catherine Y, veuve, et sa fille Madelaine Tso [이 가타리나 Yi Catharina ; 조 막달레나 Jo Magdalena]

Après une confession généreuse, elles moururent en prison à la suite de leurs tourmens ; Catherine à l'âge de 57 ans, Madelaine à l'âge de 33 ans. Par amour pour la virginité, malgré les sollicitations de sa mère, Madelaine ne voulut jamais se marier.

François Tshoi⁹⁸ [최경환 Choe Gyeong-hwan]

François naquit près de la capitale. C'était un des chrétiens les plus fervents. Il souffrit avec un grand courage d'horribles supplices. Torturés des bras et des jambes en deux interrogatoires il reçut 110 coups de la planche ; il expira presque aussitôt, le 25 août 1839 à l'âge de 35 ans. Son fils Thomas fut envoyé à Macao pour y étudier le latin ; il est en ce moment diacre.

André Tseng⁹⁹ [정화경 Jeong Hwa-gyeong]

C'était un riche chrétien de la province. Il avait reçu en partage la simplicité de la colombe, mais il n'avait pas la prudence du serpent. C'est à lui que le traître s'adressa pour connaître la retraite de l'évêque. André fut pris lui-même plus tard et soutint les tourmens avec courage – tortures des jambes et des bras, coups de verges – 100 coups de la planche. Il fut étranglé dans la prison le 24 janvier 1840, à l'âge de 33 ans.

Thérèse Kim [김 테레사 Kim Teresa]

Thérèse était une personne pieuse de la province. Elle se trouvait dans la maison de Paul Ting, où elle remplissait les fonctions de servante, lorsqu'elle fut prise. Elle reçut six fois la question et 280 coups de bâton. Après 7 mois de captivité, elle fut étranglée, le décembre 1839, à l'âge de 44 ans.

⁹⁸ 최경환 Choe Gyeong-hwan 崔京煥 (1805-1839) François. Saint.

⁹⁹ 정화경 Jeong Hwa-gyeong 鄭—(1807-1840). André. Saint.

Etienne Min¹⁰⁰ [민극가 Min Geuk-ga]

Etienne embrassa le christianisme quelques années avant la persécution. Il était noble d'origine. Son éducation, son intelligence et sa piété lui voulurent le titre de catéchiste. Devant le tribunal, il répondit au juge avec beaucoup de courage et une grande liberté. « Non seulement je n'abandonnerai pas ma religion, lui disait-il, mais si nous me relâchez, je la prêcherai aux paiens ». Le juge en fureur le fit battre avec la dernière cruauté. Il est digne de mort, s'écria-t-il, qu'il expire sous les coups. Etienne reçut d'une seule fois 40 coups de la planche. Jeté en prison, il exhorte les apostats et les fit rentrer en eux-mêmes. Il fut étranglé dans la prison le 31 décembre 1839, à la 53^e année de son âge.

Antoine Kim¹⁰¹ [김성우 Kim Seong-woo]

Antoine était laboureur. Il embrassa la foi dans l'âge viril ; zélé et fervent, il convertit la plupart des gens de son village. Il alla s'établir à la capitale et fit de sa maison un lieu de réunion pour les fidèles. Ayant été pris, il soutint les tourmens avec courage. Il répondait au juge : « Je n'ai qu'un mot à dire à toutes vos interrogatoires et exhortations : je suis chrétien, je veux mourir chrétien. » Il reçut 90 coups de la planche et fut étranglé en prison, dans le mois de mars, de 1841. Il avait 47 ans.

Fiant novissima mea horum similia.

JJ. Ferréol, évêque de Belline, 22 septembre 1846.

¹⁰⁰ 민극가 Min Geuk-ga 閔克可 (1787-1840) Etienne. Saint.

¹⁰¹ 김성우 Kim Seong-woo 金星禹 (1795-1841) Antoine. Saint.

1846 : Lettre de M. Ferréol sur les martyrs de 1846
Evêque de Belline, Vicaire apostolique de la Corée, à M. Barran, Directeur au
Séminaire des Missions-Étrangères.

Annales Volume 19 1847 pp 433-460

Souritsi-Kol, vallée de la province de Ishongtseng,
le 3 novembre 1846.

« Monsieur et Cher Confrère

« Encore des Martyrs cette année, et d'illustres Martyrs. Depuis sa fondation, l'Eglise de Jésus-Christ n'a cessé d'offrir à son divin époux de généreux enfants, qui ont lavé leur robe dans le sang de l'Agneau : c'est là un de ses glorieux privilèges, celui qui la distingue avec plus d'éclat des sectes qui, en se séparant de son sein, ont perdu les traditions de la croix et l'amour des sacrifices.

« Nous administrions en paix les chrétiens de Corée, lorsque l'ennemi est venu nous déclarer la guerre. Dans le combat il y a eu des vaincus et des vainqueurs ; à la tête de ces derniers se trouve André Kim, prêtre indigène, et seul homme capable que j'eusse sous la main. Je l'avais envoyé sur les côtes de la province de Hoang-haï, où chaque année, au printemps, viennent en grand nombre des barques chinoises pour la pêche. Il devait visiter ces lieux et examiner s'il y aurait moyen d'établir avec les Chinois un lien de communication, pour le port des lettres et l'introduction de nos confrères. Sa mission était heureusement remplie, lorsqu'un accident imprévu l'a fait prendre. Voici comment il raconte lui-même son arrestation et une partie des tourments qu'il a endurés, avant de courber sa tête sous le glaive. L'original de cette lettre était en latin.

« Monseigneur

« De la prison, le 26 août 1846.

« Votre Grandeur aura su tout ce qui s'est passé dans la capitale depuis notre séparation. Les préparatifs de notre voyage étant achevés, nous levâmes l'ancre, et poussés par un vent favorable, nous arrivâmes heureusement dans la mer Yenpieng, alors couverte d'une multitude de barques de pêcheurs. Mes gens achetèrent du poisson et se rendirent, pour le revendre, dans le port de l'île Suney. N'y trouvant aucun acheteur, ils le déposèrent à terre avec un matelot chargé de le saler, et de là, continuant notre route nous doublâmes les îles Mayap, Thelsinmok, Solseng, Tait seng, et nous vînmes mouiller près de Pelintao. Je vis dans ces parages une centaine de jonques du Chantong, occupées à la pêche ; elles approchaient assez près du rivage, mais l'équipage ne pouvait descendre à terre. Sur les hauteurs de la côte et sur le sommet des montagnes étaient en sentinelle des soldats qui les, observaient. La curiosité attirait auprès des Chinois une foule de Coréens des îles voisines. Je me rendis moi-même de nuit auprès d'eux, et je pus avoir un entretien avec le patron d'une barque. Je lui confiai les lettres de Votre Grandeur, j'en écrivis quelques-unes adressées à MM. Berneux, Maistre et Libois, et à deux chrétiens de la Chine ; je joignis à cet envoi deux cartes de la Corée avec la description des îles, rochers et autres accidents remarquables de la côte de Hoang-hai. Cet endroit me paraît très-favorable pour l'introduction des Missionnaires et la transmission des lettres, pourvu toutefois qu'on use avec précaution de l'intermédiaire des Chinois. Après avoir exécuté vos ordres, Monseigneur, nous repartîmes et nous rentrâmes dans le port de Suney. Jusque-là mon voyage s'était effectué sous d'heureux auspices, et j'en attendais une fin meilleure. Mais voilà qu'un jour, le mandarin, escorté de ses gens, vient à notre barque et demande à s'en servir pour écarter de la côte les jonques chinoises. En Corée,

la loi ne permet pas de requérir les barques des nobles pour des corvées publiques. Or, parmi le peuple, on m'avait fait passer pour un janpan (noble du pays) de haut parage, et en acquiesçant au vœu du mandarin, je devais perdre ma considération, ce qui eût nui à nos futures expéditions. Je répondis donc que ma barque était à mon usage, et que je ne pouvais la céder. Les satellites m'accablèrent d'injures et, en se retirant, emmenèrent mon pilote ; le soir, ils revinrent encore s'emparer du second matelot, qu'ils conduisirent aussi à la préfecture. On fit à ces deux hommes plusieurs questions à mon sujet, et leurs réponses éveillèrent de graves soupçons sur mon compte. Là-dessus les satellites tinrent conseil et dirent : « Nous sommes trente : si cet individu est véritablement noble, nous ne périrons pas tous pour l'avoir arrêté, on en mettra un ou deux à mort, et les autres vivront ; allons donc nous saisir de sa personne.

« Ils vinrent, en effet, la nuit suivante, accompagnés de plusieurs femmes, se ruèrent sur moi en furibonds, me prirent par les cheveux, dont ils m'arrachèrent une partie, me lièrent avec une corde, et du pied, du poing, du bâton m'accablèrent de coups. Pendant ce temps et à la faveur des ténèbres, ceux des matelots qui restaient, se glissèrent dans le canot et s'enfuirent à force de rames.

« Arrivés sur le rivage, les satellites me dépouillèrent de mes habits, et après m'avoir garrotté et frappé de nouveau avec dérision, me traînèrent devant le tribunal où s'était assemblée une foule de curieux. Le mandarin me dit : « Etes-vous chrétien ? — Oui, je le suis, lui répondis-je — Pourquoi, contre les ordres du souverain, pratiquez-vous cette religion ? Renoncez-y. — Je pratique ma religion parce qu'elle est vraie ; elle m'apprend à honorer Dieu, et me conduit à une félicité éternelle ; quant à l'apostasie, j'en ignore même le nom. » La bastonnade me fut aussitôt donnée pour cette réponse. Le juge reprit : « Si vous n'apostasiez, je vais vous faire expirer sous les coups. Comme il vous plaira ; mais je n'abandonnerai jamais mon Dieu. Voulez-vous entendre les vérités de ma Religion ? Écoutez le Dieu que j'adore est le créateur du ciel et de la terre, des hommes et de tout ce qui existe ; il punit le crime, il récompense la vertu ; d'où il suit que l'intérêt comme le devoir de tout homme est de lui rendre hommage. Pour moi, mandarin, je vous remercie de me faire subir des tourments pour son amour ; que mon Dieu vous récompense de ce bienfait en vous faisant monter à de plus hautes dignités ! » A ces paroles, le mandarin se prit à rire avec toute l'assemblée. On m'apporta ensuite une cangue longue de huit pieds ; je la saisis aussitôt et me la passai moi-même au cou, aux grands éclats de rire de tout le prétoire. Puis on me jeta en prison avec les deux matelots, qui déjà avaient apostasié. J'avais les mains, les pieds, le cou et les reins liés de telle sorte, que je ne pouvais ni marcher, ni m'asseoir, ni m'étendre. J'étais, en outre, oppressé par la foule des curieux qui assiégeaient mon cachot. Une partie de la nuit se passa pour moi à leur prêcher la Religion : ils m'écoutaient avec intérêt et m'interrompaient parfois pour me dire qu'ils embrasseraient volontiers l'Évangile, s'il n'était proscrit par le roi.

« Les satellites, ayant trouvé dans mon sac des objets de Chine, crurent que j'étais de ce pays ; ils en informèrent le mandarin, qui me fit comparaître devant lui, et me demanda si j'étais Chinois.

« Non, répondis-je, je suis Coréen. » N'ajoutant pas foi à mes paroles, il me dit : « Dans quelle province de la Chine êtes-vous né ? — J'ai été élevé à Macao, dans la province de Koang-tong ; je suis chrétien ; l'amour de ma patrie, et le désir d'y propager la foi, m'ont ramené dans mon île natale. »

« Cinq jours s'étaient écoulés depuis cet interrogatoire, lorsqu'un officier à la tête d'un grand nombre de satellites, me tira de ma prison et me conduisit à Haitsu, métropole de la province. Le gouverneur me fit une multitude de questions sur la religion. Je saisis avec empressement l'occasion d'annoncer l'Évangile, et je lui parlai de l'immortalité de l'âme, de l'enfer, du paradis, de l'existence de Dieu et de la nécessité de l'adorer pour être heureux après la mort. Lui et ses gens me répondirent « Ce que vous dites là est bon et raisonnable ;

mais le roi ne permet pas d'être chrétien. » On m'interrogea ensuite sur bien des choses qui auraient pu compromettre les néophytes et la Mission : je me gardai de rien répondre. « Si vous ne nous dites la vérité, reprirent les juges d'un ton irrité et menaçant, nous vous tourmenterons par divers supplices. « Faites ce que vous voudrez. » Et courant vers les instruments de torture, je les saisis et les jetai aux pieds du gouverneur, en lui disant : « Me voilà tout prêt, frappez, je ne crains pas vos tourments. » Les serviteurs du mandarin s'approchèrent de moi et me dirent : « C'est la coutume que toute personne en parlant au gouverneur, s'appelle So-in (petit homme). » « Que me dites-vous là ? Je suis grand, puisque je suis chrétien ; je ne connais pas l'expression dont vous me parlez. » «

Quelques jours après, le gouverneur me fit comparaître de nouveau, et m'accabla de questions sur la Chine ; quelquefois il me parlait par interprète pour savoir si réellement j'étais Chinois, et il finit par m'ordonner d'apostasier. Je haussai les épaules, et je souris en signe de pitié. Les deux chrétiens pris avec moi, vaincus par l'atrocité de la torture, dénoncèrent la maison que j'habitais à la capitale, trahirent Thomas Ly, serviteur de Votre Grandeur, Matthieu son frère et quelques autres ; ils avouèrent que j'avais communiqué avec les jonques chinoises, et que j'avais remis des lettres à l'une d'entre elles. Aussitôt un escadron de satellites fut dirigé vers les jonques, et en rapporta les lettres au gouverneur.

« On nous gardait avec une grande sévérité, placés chacun dans une prison séparée, où quatre soldats veillaient jour et nuit sur nous ; nous avions des chaînes aux pieds et aux mains, et la cangue au cou ; une longue corde était attachée à nos reins, et trois hommes la tenaient par le bout chaque fois que nous franchissions le seuil du cachot. Je vous laisse à penser quelles misères j'eus à supporter. Les soldats, voyant sur ma poitrine cinq cicatrices, laissées par des sangsues qu'on m'avait appliquées dans une maladie à Macao, disaient que c'était la constellation de la grande ourse, et se divertissaient par mille autres plaisanteries.

« Dès que le roi sut notre arrestation, il envoya des satellites pour nous conduire à la capitale : on lui avait annoncé que j'étais Chinois. Pendant la route nous étions liés comme dans la prison ; de plus nous avions les bras garrottés d'une corde rouge, comme c'est la coutume pour les grands criminels, et la tête couverte d'un sac de toile noire. Chemin faisant, nous eûmes à supporter de grandes fatigues ; la foule nous obsédait de sa curiosité importune, car je passais à ses yeux pour étranger ; on montait sur les arbres et sur les maisons pour me voir passer. Arrivés à Seoul, nous fûmes jetés dans la prison des voleurs. Le jour suivant je comparus devant les juges. Ils me demandèrent de quel pays j'étais. « Je suis Coréen, leur répondis-je, j'ai été élevé en Chine. » On fit venir des interprètes de langue chinoise pour s'entretenir avec moi et s'assurer de l'exactitude de mes aveux.

« Je sentis bientôt la nécessité d'en faire de plus explicites. Dans la persécution de 1839, le traître qui s'était fait notre dénonciateur, avait déclaré que trois jeunes coréens avaient été envoyés à Macao pour y étudier la langue des Européens ; divers indices me signalaient comme étant de ce nombre ; je ne pouvais donc rester longtemps inconnu. Ainsi je déclarai aux juges que j'étais André Kim, l'un de ces trois jeunes gens, et je leur racontai tout ce que j'avais eu à souffrir pour rentrer dans ma patrie. A ce récit, les juges émus dirent avec les spectateurs : « Pauvre jeune homme il est dans les travaux depuis l'enfance. » Ils ne m'en ordonnèrent pas moins de me conformer aux ordres du roi en apostasiant. « Au-dessus du roi, leur répondis-je, est un Dieu qui m'ordonne de l'adorer ; le renier est un crime que l'ordre du prince ne justifierait point. » Sommé par eux de dénoncer les chrétiens, je leur opposai les devoirs de la charité et le commandement de Dieu, qui nous ordonne d'aimer le prochain et non de le trahir.

« Des personnes, l'interrogatoire passa aux doctrines. J'exposai au long notre foi sur l'existence et l'unité de Dieu, sur la création, l'immortalité de l'âme et l'enfer, sur la nécessité de rendre un culte à l'auteur de toute chose et sur la fausseté des superstitions païennes. Quand j'eus fini de parler, les juges me répondirent : « Votre religion est bonne, mais la nôtre

l'est aussi ; c'est pourquoi nous la pratiquons. » « Si dans votre opinion il en est ainsi, repartis-je, vous devez donc nous laisser tranquilles et vivre en paix avec nous. Mais loin de là, vous nous persécutez, vous nous traitez plus cruellement que les derniers criminels. Comment pouvez-vous avouer que notre Religion est bonne, et en même temps la poursuivre comme une doctrine abominable ! N'est-ce pas vous mettre en contradiction avec vous-mêmes ? » Ils rirent naïvement à ma réponse, comme pour me faire entendre que la force dispensait de raisonner.

« On m'apporta alors les lettres et les cartes saisies entre les mains des pêcheurs chinois. Les juges me donnèrent à traduire ce qui était en caractères européens, et je leur interprétei les passages qui pouvaient être connus sans danger pour la mission. Aux questions qu'ils me firent sur MM. Berneux, Maistre et Libois, dont les noms étaient cités dans la correspondance, je répondis que c'étaient des lettrés en Chine. Survint une autre difficulté dont je me tirai moins aisément. Il était facile de reconnaître une différence entre les lettres de Votre Grandeur et les miennes ; les mandarins l'ayant remarquée, me demandèrent qui les avait écrites. Je leur dis en général que l'écriture n'était pas toujours la même, quoique tracée par la même main, qu'elle pouvait varier avec la plume dont on se servait : « Je vais vous montrer, ajoutai-je, comment dans les caractères européens une même personne peut écrire diversement. » Alors, taillant une plume très-fin, j'écrivis quelques lignes en lettres très-petites ; puis en coupant le bec, je formai des lettres plus grosses. « Vous le voyez, leur dis-je, ces caractères ne sont pas les mêmes. » Cela les satisfît, et ils n'insistèrent pas davantage sur l'article des lettres. Vous concevez, Monseigneur, que nos lettrés de Corée ne sont pas à la hauteur des savants d'Europe.

« Les chrétiens pris avec moi n'ont encore subi aucun tourment dans la capitale. Nous ne pouvons avoir entre nous aucune communication. Sur dix néophytes qui partagent ma geôle, quatre ont apostasié ; trois d'entre eux se repentent de leur faiblesse. Mathias Ly, qui avait été lâche en 1839, se montre aujourd'hui plein de courage, et veut mourir martyr. Son exemple est imité par mon pilote et par Pierre Nam, qui avait naguère scandalisé les fidèles. Nous ignorons le moment où l'on nous conduira à la mort : pleins de confiance en la miséricorde du Seigneur Jésus, nous espérons qu'il nous donnera la force de confesser son Saint Nom jusqu'à la dernière heure. Je prie Votre Grandeur et M. Daveluy de rester cachés jusqu'après mon supplice.

« Le juge m'annonce que trois navires de guerre, qu'il croit français, ont mouillé près de l'île Oienta. Ils viennent, me dit-il, par l'ordre de l'empereur de France, et leur apparition présage de grands malheurs à la Corée ; deux de ces vaisseaux sont repartis en assurant qu'ils reviendraient l'année prochaine ; le troisième est encore dans la mer de Corée. Le gouvernement paraît terrifié il se rappelle la mort de vos trois compatriotes martyrisés en 1839. On me demande souvent si je sais le motif qui amène ces navires sur nos côtes. Je réponds que je n'en sais rien ; qu'au reste il n'y a pas à s'en alarmer, parce que les Français ne font aucun mal sans raison ; mais que dans le cas où la France serait offensée, elle déploierait une puissance égale à sa justice. Les mandarins paraissent y ajouter foi ; cependant ils m'objectent qu'ils ont tué trois Français et qu'ils n'ont reçu aucun châtement.

« On m'a donné à traduire une Mappemonde anglaise ; j'en ai fait deux copies, dont l'une est destinée pour le roi. En ce moment je suis occupé à composer, par ordre des ministres, un petit abrégé de géographie. Ils me prennent pour un savant de première classe. Pauvres gens !

« Je recommande à Votre Grandeur ma mère Ursule. Après une absence de dix ans, il lui a été donné de revoir son fils quelques jours, et il lui est enlevé presque aussitôt. Veuillez bien, je vous prie, la consoler dans sa douleur.

« Prostrné en esprit au pied de Votre Grandeur, je salue pour la dernière fois mon bien-aimé Père et Révérendissime Evêque.

Je salue de même Mgr de Besi : mes hommages très-respectueux à M. Daveluy.
Au revoir dans le ciel !
« André Kim, Prêtre, prisonnier de Jésus-Christ. »

« André Kim fut traité en ennemi de l'état, et immolé de la même manière que Mgr Imbert et MM. Chastan et Maubant. Le 16 septembre, une compagnie de soldats, le mousquet sur l'épaule, se rendit sur le lieu de l'exécution, situé sur les bords du fleuve, à une lieue de la capitale. Un instant après, une décharge de fusils et le son de la trompette annoncèrent l'arrivée d'un grand mandarin militaire au milieu d'eux. Pendant ce temps le prisonnier était extrait de sa prison. Une chaise à porteurs avait été grossièrement préparée : c'étaient deux longs bâtons, au milieu desquels on avait tressé un siège de paille. On y fit asseoir André Kim, les mains attachées derrière le dos, et au milieu de la foule on le conduisit au champ du triomphe. « Les soldats avaient planté dans le sable une pique, au sommet de laquelle flottait un étendard, et s'étaient rangés en cercle tout autour. Ils ouvrirent le cercle et y reçurent le prisonnier. Le mandarin lui lut sa sentence ; elle portait qu'il était condamné à mort pour avoir communiqué avec les étrangers. André Kim s'écria d'une voix forte : « Je suis à ma dernière heure, écoutez-moi attentivement. Si j'ai communiqué avec les étrangers, c'est pour ma Religion, c'est pour mon Dieu ; c'est pour lui que je meurs. Une vie immortelle va commencer pour moi. Faites-vous chrétiens, si vous voulez être heureux après la mort, car Dieu réserve des châtements éternels à ceux qui l'auront méconnu. » Ayant dit ces paroles, il se laissa dépouiller d'une partie de ses vêtements ; on perça ses oreilles chacune d'une flèche qu'on y laissa suspendue ; on jeta de l'eau sur sa figure, et par-dessus une poignée de chaux. Puis deux hommes passant un bâton sous ses bras, le prirent sur leurs épaules et le promenèrent rapidement, jusqu'à trois fois, autour du cercle ; après quoi ils le firent agenouiller, attachèrent une corde à sa chevelure, et la passant par un trou pratiqué à la pique qui servait de potence la tirèrent par le bout et tinrent sa tête élevée. Pendant ces préparatifs, le martyr n'avait rien perdu de son calme. « De cette manière suis-je placé comme il faut, disait-il à ses bourreaux ? Pourrez-vous frapper à votre aise ? » « Tournez-vous. Non, comme cela. Voilà qui est bien. » « Frappez, je suis prêt. »

« Une douzaine de soldats armés de leur sabre et simulant un combat, voltigent autour d'André et en passant frappent sur le cou du martyr. La tête ne se détache qu'au huitième coup. Un satellite la place sur une petite table et la présente au mandarin, qui s'en retourne avertir la cour de l'exécution. Suivant les lois du royaume, les corps des criminels doivent demeurer sur le lieu du supplice l'espace de trois jours ; ce terme écoulé, leurs proches ont la liberté de les ensevelir. Les restes d'André Kim ont été inhumés dans l'endroit même où il a été mis à mort. Des satellites font sentinelle tout auprès, et je n'ai pu encore les faire enlever pour leur donner une sépulture plus convenable.

« Vous concevez aisément, monsieur et cher confrère, combien la perte de ce jeune prêtre indigène m'a été cruelle : je l'aimais comme un père aime son fils ; son bonheur seul peut me consoler de ne l'avoir plus. C'est le premier de sa nation, et le seul jusqu'à présent, qui ait été élevé au sacerdoce. Il avait puisé dans son éducation cléricale des idées qui le mettaient bien au-dessus de ses compatriotes. Une foi vive, une piété franche et sincère, une facilité d'élocution étonnante lui attiraient de prime abord le respect et l'amour des chrétiens. Dans l'exercice du saint ministère, il avait surpassé nos espérances, et quelques années de pratique en auraient fait un prêtre très-capable : à peine eut-on pu s'apercevoir de son origine coréenne. On pouvait lui confier toute sorte d'affaires ; son caractère, ses manières et ses connaissances lui en assuraient le succès. Dans l'état actuel où se trouve la Mission, sa perte devient un malheur immense et presque irréparable. Une courte notice sur sa vie vous en dira plus que nos regrets et nos éloges.

« André Kim naquit au mois d'août de l'année 1821, dans la province de Tshong-tsheng. S'il faut en croire la tradition, sa famille descendait d'un ancien roi qui régnait dans le midi de la Corée, alors que le pays était divisé en un grand nombre de petits états. Malgré cette illustre origine, elle n'en est pas moins aujourd'hui sans considération dans le royaume. Ceci n'a rien d'étonnant, puisque la dynastie actuelle, qui compte à peine quatre cents ans d'existence, voit plusieurs de ses membres rangés dans la basse classe, voire dans celle des esclaves. Ces enfants déshérités ne sont pas censés appartenir à la souche royale.

« La famille Kim a un autre mérite aux yeux de la postérité, celui d'avoir donné à l'Eglise beaucoup de martyrs. Par elle André fut formé à la piété dès l'enfance. M. Maubant, à son arrivée en Corée trouvant en lui une intelligence précoce, le prit à sa suite, et, en 1836, l'envoya à Macao avec deux autres jeunes gens pour y étudier le latin. Là, placé sous la conduite d'excellents maîtres, il fit des progrès également rapides dans la science et la vertu. En 1842 et sur la fin de la guerre anglo-chinoise, M. Libois, acquiesçant au désir de M. l'amiral Cécile qui avait manifesté l'intention de visiter les côtes de la Corée, lui céda le jeune André pour lui servir d'interprète dans ses rapports avec la Chine. Dans cette position, ses idées grandirent, son caractère prit de l'assurance ; peu à peu une grande intrépidité se développa dans son âme, et le disposa à remplir les vues que la Providence avait sur son avenir. Dès lors les expéditions hasardeuses, loin de l'effrayer, ranimaient son courage.

« Le navire français ne put cette année se rendre en Corée. André, trompé dans son attente, résolut d'y pénétrer par une autre voie ; il s'embarqua sur une jonque chinoise et fit voile vers le Leaotong, en compagnie de deux Missionnaires. C'était l'époque où l'ambassade coréenne se rend à Péking : il fut envoyé à Pien-Men pour voir s'il pourrait, à l'aide de quelqu'un des délégués, renouer la correspondance interrompue depuis trois ans. Il arriva trop tard ; l'ambassade était déjà entrée en Chine ; il la rencontra en route. Après avoir examiné quelque temps s'il reconnaîtrait un néophyte parmi ceux qui la composaient, voyant un jeune homme seul et un peu éloigné de la suite, il eut la hardiesse de lui demander s'il était chrétien ; il tomba juste, ce jeune homme était le courrier qui nous apportait des nouvelles. André l'engagea à retourner sur ses pas et à l'introduire en Corée. En vain celui-ci lui représenta que seul, sans habits convenables, il ne pouvait accomplir le voyage sans être reconnu : notre jeune élève, ne consultant que son intrépidité, partit contre l'avis de son compatriote.

« Dans le désert qui sépare la presqu'île de l'empire, il façonna ses vêtements à la manière des Coréens, et se présenta, déguisé en mendiant, à la frontière, qu'il passa à la suite d'une quinzaine de personnes sans qu'on lui demandât son passeport à la douane. Il s'avança toute une journée dans l'intérieur du pays ; mais, à la première auberge, son langage, son accoutrement et sa chevelure le trahirent. Il lui fallut rebrousser chemin. Le jour il se cachait dans les montagnes couvertes de neige, la nuit il cheminait à l'aventure. Depuis trois jours qu'il était rentré dans le désert, il n'avait pris aucun aliment : n'en pouvant plus de fatigue et de sommeil, il s'étendit sur la neige et voulut goûter un peu de repos. Le froid était glaçant, et la nuit sombre ; à peine s'était-il endormi, qu'il fut éveillé par une voix qui lui disait : « Lève-toi et marche. » Et en même temps il crut voir une ombre qui lui indiquait la route au milieu des ténèbres. En me racontant ce fait, il ajoutait : « Je pris cette voix et ce fantôme pour un effet de mon imagination exaltée par un jeûne de trois jours et par l'horreur de la solitude. Toutefois ils me furent très utiles, car probablement j'aurais été gelé, et je me serais éveillé dans l'autre monde. »

« De retour à Pien-Men, il courut de nouveaux dangers ; ses vêtements n'avaient plus ni la forme coréenne, ni la forme chinoise ; ses pieds glacés ne pouvaient le soutenir ; ses lèvres enflées par le froid ne lui permettaient de prononcer que des mots inarticulés. On voulut le saisir et le livrer au mandarin ; sa présence d'esprit, ou plutôt la Providence le sauva.

« Au commencement de 1844, je l'envoyai à la frontière septentrionale de la Corée,

pour essayer d'ouvrir cette voie aux Missionnaires. Son voyage fut de deux mois, à travers les vastes forêts de la Mandchourie, et au milieu des glaces et des neiges. Une course si périlleuse ne fut pas sans succès ; il rencontra des chrétiens et convint avec eux qu'il viendrait des guides à Pien-Men, à la fin de l'année, pour introduire chez eux le Vicaire apostolique. A l'époque fixée, je le conduisis avec moi au rendez-vous, dans l'espérance de pénétrer tous deux ensemble dans la Mission. De sept courriers venus à notre rencontre, trois seulement avaient pu franchir la frontière, et ce fut pour déclarer impraticable l'introduction d'un Européen, tant le danger leur paraissait imminent. Je les forçai du moins d'emmener André, alors diacre avec ordre à celui-ci d'équiper une barque dans sa patrie, et de se rendre à Chang-hai, où j'allais l'attendre. Pendant la nuit il se glissa entre deux postes de douane, comme il avait fait deux ans auparavant, et devança les courriers au lieu du rendez-vous. Soutenu par une foi vive et une grande confiance en Marie, il supporta toutes les fatigues de ces voyages avec une héroïque patience.

« On sait qu'arrivé à Seoul, capitale de la Corée, il se procura promptement une barque, ramassa quelques laboureurs chrétiens qu'il improvisa matelots, et sans communiquer son dessein à son équipage, il eut l'audace de s'embarquer sur un frêle esquif, pour traverser une mer inconnue. Dieu voulut l'éprouver encore ; le mauvais temps le força plusieurs fois de rentrer au port, et quand il fut en pleine mer il éprouva une tempête violente ; les mâts furent brisés et une partie des effets et des vivres jetés à l'eau. La Providence, de laquelle seule il espérait son salut, lui fit rencontrer une jonque chinoise, qui consentit à remorquer sa barque jusqu'à Chang-hai. Là, il fut ordonné prêtre, et deux mois plus tard, en déposant sur le rivage de la Corée deux Missionnaires européens, il accomplissait généreusement la mission qu'il avait reçue d'en haut : Dieu l'en a récompensé en l'appelant à lui par la mort la plus glorieuse.

« Après l'exécution d'André Kim, il restait encore en prison huit généreux confesseurs, qui n'avaient pas voulu acheter leur liberté au prix d'une apostasie. Le 19 septembre dernier, jour de la septième lune coréenne, le roi donna ordre de terminer leur cause en les mettant à mort. Charles Hiem, le principal d'entre eux, eut la tête tranchée de la même manière qu'André Kim ; reçut dix coups de sabre ; les sept autres furent étranglés dans la prison, après avoir été presque assommés sous les coups d'une énorme planche. Vous verrez dans les Actes des martyrs de 1839 la description de cet horrible supplice. (1 Voici cette description, telle qu'on la lit dans une ancienne relation d'André Kim : La planche, en coréen Tsi-to-kon, est une espèce de latte en chêne longue de cinq pieds, sur six pouces de large et trois doigts d'épaisseur, dont on se sert pour rouer le patient, ordinairement condamné à voir ses jambes rompues avant d'être étranglé. Au nombre des supplices généralement employés contre les chrétiens, on compte encore 1 ° le Tsouroi-tsil, qui consiste à lier fortement l'un contre l'autre les genoux et les pieds de la victime, et à passer dans l'intervalle deux bâtons qu'on tire avec violence en sens contraire, jusqu'à ce que les jambes décrivent un arc tendu avec effort. D'autrefois ce sont les deux bras qu'on assujettit ensemble, au point de forcer les épaules à se toucher, et dans cet état une barre de bois introduite entre les nœuds, soulève le condamné et le tient suspendu par ses poignets enflés et meurtris. Quand les bourreaux sont habiles, ils savent comprimer les bras et les jambes de manière à les faire seulement ployer sous l'action de la torture ; mais s'ils sont inexpérimentés, les os se rompent au premier coup, et la moëlle s'en échappe avec le sang. 2° Le Tsou-tsang-tsil, espèce de flagellation pendant laquelle le patient, attaché en haut par les cheveux, est agenouillé sur les pointes aiguës de pots brisés, tandis qu'à sa droite et à sa gauche des satellites le fustigent. 3° Le Sam-mo-tsang, scie en bois avec laquelle on ampute le gras des membres. 4° Le Toptsil, ou corde de crins dont on serre la cuisse du condamné de manière qu'en tirant avec force les deux bouts, la corde entre dans les chairs et les découpe par tranches.) Aussi quand on leur passa la corde au cou, n'avaient-ils plus qu'un souffle de vie. Je vais vous donner ici leurs noms avec une petite notice.

« Charles Hiem naquit dans la capitale d'une famille honorable. Son père avait été martyrisé dans la persécution de 1801 ; dans celle de 1809, son épouse et son fils étaient morts en prison, et sa sœur Benoîte avait expiré sous la hache du bourreau. Charles fut, pendant longues années, à la tête des affaires de la Mission : il alla chercher Mgr Imbert à la frontière de Chine, et accompagna toujours M. Chastan dans l'administration des chrétiens. Son âge, sa vertu l'avaient rendu cher et vénérable à tous les fidèles. Avant de consommer son sacrifice, Mgr Imbert le chargea de recueillir les actes de ceux qui verseraient leur sang pour Jésus Christ, et de prendre soin de l'Eglise coréenne pendant son veuvage. Recherché durant trois ans par les satellites, il fut obligé de demander un refuge aux plus pauvres chaumières et aux antres des montagnes. Mais la persécution qui le condamnait à cacher sa tête proscrite, ne put le réduire à l'inaction. On le vit, pendant l'absence des prêtres, se dévouer à une sorte d'apostolat, encourager les chrétiens abattus, les ranimer par l'espérance, et les aider à se reconstituer en troupeau. Il envoya plusieurs fois des courriers en Chine, pour renouer les communications avec nous, et fit partie de l'expédition de Chang-hai. De retour dans la Corée, il fut continuellement occupé au service de la Religion, et quand la persécution éclata de nouveau, se trouvant le seul à la capitale qui pût mettre ordre à nos affaires, il se hâta de soustraire aux recherches l'argent et les objets de la Mission. Il venait d'en cacher une partie, lorsque soudain les satellites entrèrent chez lui, le saisirent avec quatre autres personnes, et le jetèrent au cachot. Il n'eut pas de tourments à supporter, et fut traité avec assez de douceur jusqu'au moment où, déclaré ennemi de l'état et chef secondaire du christianisme, il couronna sa laborieuse carrière par le triomphe du martyr. Sa mort fut un deuil pour tous les fidèles, qui le vénéraient, et dont plusieurs lui devaient leur conversion ; elle laisse un grand vide dans ce malheureux pays où les hommes capables et les serviteurs fidèles sont si rares. Il avait quarante-neuf ans ; en lui s'éteint sa famille, dont chaque membre fut un confesseur ou un martyr.

« Pierre Nam était un soldat attaché au service d'un grand mandarin militaire. Dans la persécution de 1839, il fut pris et, sans passer par l'apostasie, relâché par l'entremise de ses frères païens. S'il donna depuis des scandales aux fidèles, il les répara par un généreux repentir. Il avait cinquante-trois ans ; avant d'être étranglé il reçut trente coups de planche.

« Le catéchiste Laurent Han remplissait avec zèle ses fonctions à Ogni, village qui a été complètement saccagé par la persécution. C'était un chrétien instruit, fervent et animé d'un grand désir du martyre. Quand les satellites envahirent son hameau, situé à quinze lieues de la capitale, ils le saisirent comme en étant le chef, le battirent cruellement et le conduisirent dans les prisons de Seoul où il expira sous la planche, à l'âge de quarante-huit ans. Il reçut soixante-dix coups.

« Joseph Im vit le jour dans un hameau, sur les bords du fleuve qui coule près de la capitale. Il était encore païen, quoique son épouse et ses enfants eussent embrassé la foi ; pour les protéger, il se fit satellite en 1839. L'arrestation de son fils, pilote de la barque d'André Kim, le fit aussi jeter en prison ; mais ce malheureux jeune homme ayant refusé par l'apostasie la grâce du martyr, Dieu la transféra au père. Dès qu'il se vit dans les fers, il s'enflamma du désir de mourir pour l'Evangile qu'il avait très-peu étudié. Devant le tribunal, le juge qui le savait païen, lui dit : « Connaissez-vous les commandements de Dieu ? « Non, je ne les connais pas, Si vous les ignorez, vous n'êtes donc pas chrétien. — Parmi les enfants d'une famille il en est de grands et de petits, il y en a qui ont de l'intelligence, il y en a qui n'en ont pas, il y en a même qui sont encore à la mamelle ; les grands connaissent mieux leur père, les petits le connaissent moins, tous cependant l'aiment. Je suis dans la religion comme un petit enfant, je nais à peine ; quoique je ne connaisse pas Dieu, je sais qu'il est mon père, c'est pourquoi je l'aime et je veux mourir pour lui. Mathias (1. Mathias, fils du mandarin Ly, qui introduisit la Religion en Corée, est un des lettrés les plus distingués du pays. En 1839 il eut la faiblesse d'apostasier ; cette année il a montré les plus beaux sentiments de repentir et

de générosité ; il a confessé courageusement Jésus-Christ, et il s'attendait au martyre qu'il souhaitait avec ardeur ; mais la grâce lui en a été refusée le juge, voulant conserver un homme si utile à l'Etat, l'a renvoyé sous main dans sa famille.) que voilà, a beaucoup d'intelligence, il est instruit, il connaît Dieu beaucoup mieux que moi, il est dans notre famille chrétienne comme un enfant parvenu à l'âge mûr. »

« Ce généreux catéchumène fut instruit et baptisé par André Kim dans la prison. Il voulait avoir la tête tranchée, et disait au mandarin : « Comment se fait-il que vous ne vous conformiez pas aux lois du royaume ? elles ordonnent que tout criminel digne de mort soit décapité, et vous nous faites expirer sous les coups, vous nous achevez avec la corde. » Le juge irrité le fit frapper de cinquante coups de planche. Sur le moment d'être étranglé, il s'écria d'une voix forte : « O Jésus, mon maître ! je vous donne ce que j'ai, mon âme et mon corps. » Il était âgé de cinquante ans.

« Quatre femmes cueillirent aussi la palme du martyre ; c'étaient : Thérèse Kim, pieuse fille de la capitale, qui avait voué sa virginité à Jésus-Christ ; elle avait trente-six ans ; Agathe Y veuve, et Susanne Y sa servante, veuve aussi, qui vivaient à Seoul en ferventes chrétiennes ; la première reçut cinquante coups de planche et fut étranglée à l'âge de trente-sept ans, la seconde à l'âge de quarante-trois ; et Catherine Toki, née d'une famille esclave. Son maître, qui était païen, voulant obtenir d'elle des actes superstitieux et en éprouvant un refus, la battit cruellement et la laissa pour morte. Recueillie en cet état par sa mère, qui pansa ses blessures, elle demeura impotente et ne fit que languir jusqu'au jour où, jetée en prison et frappée de soixante et dix coups de planche, elle fut étranglée, à la trentième année de son âge.

« La persécution de cette année nous laisse dans une pénurie extrême d'hommes capables : impossible pour le moment, d'envoyer des élèves à Macao, impossible d'introduire ici des Missionnaires ; tous nos secrets sont découverts, tous les passages sont sévèrement gardés. Pauvre M. Maistre ! je le plains ; il lui faut une patience de Job dans la position où il se trouve, errant sans gîte et sans guide sur la frontière. Je vais lui écrire de retourner à Macao avec son Diacre Coréen, et d'y attendre l'occasion d'un navire français qui vienne sur les côtes de la presqu'île. De mon côté j'achèterai encore une barque et l'enverrai pêcher sur les bords de la mer, avec ordre de surveiller l'arrivée des navires européens.

« Par suite de la persécution, les registres d'administration tenus par mes confrères se sont perdus ; je ne puis donc vous donner ici qu'un tableau approximatif de nos travaux. Un peu plus de la moitié des chrétiens a été visitée : les confessions annuelles montent à 3,484, les baptêmes d'adultes à 946, les baptêmes d'enfants à 1,387, les catéchumènes à 220, les enfants d'infidèles morts après leur baptême à 1,000 environ, les mariages bénis à 654, les confirmations à 1,424, les extrêmes onctions à 30.

« Je me recommande, monsieur et cher Confrère à vos bonnes prières, et j'ai l'honneur d'être avec un profond respect et une amitié sincère, Votre tout dévoué serviteur,

« Joseph Ferréol, Evêque de Belline, Vic. apost. de la Corée. »

1846 : Note de Mgr Daveluy sur les martyrs

Archive Daveluy Volume 5 ff 277-280

Dans l'impossibilité où je suis de tracer toute l'histoire de cette persécution, je vais tâcher d'en noter la suite.

Tout était en paix, le P. André avait reçu Mission de sa Grandeur d'aller visiter quelques îles sur les côtes de la province Hoanghai pour essayer de faire entrer des confrères par cet endroit ; après quoi Mgr se rendit à la plaine du Naip'o pour en faire l'administration et cependant je visitais les Chrétiens de la province Tsiensia....

Quand on fit demander au P. André son bateau de la part du mandarin pour aller en mer il n'y avait aucun danger, pas même de déshonneur à le prêter ; tout le monde en convient ; mais André, équipé sur le pied noble, le refusa comme le feraient souvent d'autres nobles, il se croyait encore sur les navires Européens vis à vis des Chinois et sans penser qu'il n'avait au fond aucune force et que son langage et l'ignorance des usages le trahiraient. Il tint ferme dans son refus, et tout le faible de sa position ayant été révélé par les faits il fut pris et accepta franchement les nouveaux combats qu'il s'était attirés lui-même. Partout il fit grand honneur à la religion et à son caractère personnel, il parut aux yeux de tous un grand homme se concilia partout l'estime et le roi lui-même voulait lui sauver la vie.

Sa prise eut lieu à la fin de la 4ème lune ou aux 1ers jours de la 1ère 5ème lune. Les distances étant fort éloignées, bien du temps se passa dans divers tribunaux avant qu'il n'arrivât à la Capitale. Cependant la nouvelle y fut portée et bientôt la maison que le prêtre habitait à Seoul et qu'on avait évacuée fut prise ; les satellites allèrent aussi à la maison de l'Evêque, mais elle avait été confiée à des païens qui s'en dirent les propriétaires et elle échappa ; elle fut toutefois perdue par la mauvaise foi des dépositaires qui la vendirent et en firent leur profit.

Les choses n'étaient pas poussées fortement, on n'avait de prisonnier que le chef batelier et son père païen Nim Koun tsip i qui se présenta pour réclamer son fils et se déclara alors Chrétien. Ni Mathias fils de Seung-hun introducteur de la Religion en 1784 ne pratiquait guères plus depuis qu'il avait été relâché en 1839 et vivait parmi les païens. Il fut pris je ne sais pourquoi. Mais le grand juge criminel Im Seng kou était bien disposé, il traitait bien les prisonniers ; ne chercha pas à faire de nombreuses prises et voulait seulement saisir quelques Chrétiens dénoncés et compromis. Enfin le 17 de la 5ème lune intercalaire, on en prit six réunis, c'était presque tous, de ceux que l'on cherchait, Hien Charles, Kim Thérèse, Tsieng Catherine dite Tok i, Ni Agathe, Ou Susanne et O Barbe ; puis le lendemain 18 Nam Pierre fut aussi pris sur les dénonciations d'un Chrétien de province.

Hien Charles était très connu des païens ; fils de Hien Kiei-heim i martyr en 1801 il était depuis longtemps un des Chrétiens notables et s'occupait sans cesse d'aider et soutenir ses frères dans la foi. Dès avant 1827 nous le voyions occupé avec zèle de tout ce qui pouvait être utile à la Chrétienté ; ami de Ni Paul martyr en 1827 nous voyons que celui-ci le remercie d'avoir bien voulu l'avertir de ses défauts, parole qui fait l'éloge de l'un et de l'autre. Plus tard il fut de toutes les affaires pour l'entrée des Prêtres et suivit presque constamment Mr Chastan dans ses courses. En 1839 il fut activement recherché de la police, mais il parvint à échapper et après avoir rédigé les actes des martyrs de cette époque, mit tous ses efforts à encourager et rétablir la Chrétienté dispersée. Il fut du voyage de Changhai pour introduire Mgr Ferréol et jusqu'à la fin s'occupa des affaires de la mission.

5eme lune. Avant cette époque les satellites guidés par les papiers trouvés sur la barque du P. André avaient fait une descente à Kang Kieng i, lieu situé sur le fleuve, sur les confins des provinces de T'siong-t'sieng et t'sien-la. C'est là que nous étions abordés, à notre

arrivée. La Mission y avait acheté une maison et des sommes assez fortes n'en avaient pas encore été retirées. Dans leurs voyages les satellites vexèrent quelques Chrétiens en passant mais rien de grave. Ils saisirent la maison de la mission, la vendirent et son chef fut fait prisonnier ; sa femme et ses enfants ne furent pas inquiétés. De là ils firent une excursion dans deux villages de la province de Tsienla, presque tous avaient fui et n'y trouvant pas le gérant des affaires de la Mission qu'ils cherchaient, ils se retirèrent sans trop de dégâts.

A la 7ème lune. On envoya de Seoul à Eugi district de Iangtsi pour prendre le catéchiste Ni, neveu de Ni Mathias. Il avait fui, le village fut assez maltraité et Han Laurent autre catéchiste y fut pris, cruellement torturé et emmené à la Capitale. En remontant avec ce captif les satellites se dirigèrent vers la maison des Kouen d'han Kang Kai au district de Iang-keun. Cette famille si connue de tout temps dans notre histoire y avait quelques descendants, on leur fit force misères, mais aucun ne fut emmené captif.

Tous les prisonniers eurent quelques supplices à supporter, mais on les traita avec certains égards. Beaucoup des grands penchaient à ne pas mettre à mort le Prêtre Kim André, mais à le conserver comme un homme extraordinaire qui pouvait rendre des services à l'Etat dans beaucoup de circonstances, le roi lui-même inclinait de ce côté.

Sur ce l'amiral Cécile mouilla sur les bords de la Corée.....

Son départ précipité fut cause d'une réaction ; et l'esprit de plusieurs changea. Le premier ministre Kouen tonini, craignant que par la suite quelque coterie lui reprochât d'avoir laissé en vie les Chrétiens et surtout un chef de Religion, et ne s'élevasse par suite de là pour le faire tomber lui-même, demanda instamment au roi la mort du Prêtre, assumant sur lui toute la responsabilité et se chargeant des suites. Il fit tant qu'il emporta de force l'assentiment du roi et sans tarder l'exécution eut lieu. (Ce ministre fut peu après compromis dans une autre affaire et exilé, il sortit de l'exil et revint chez lui mais mourut bientôt sans avoir pu être réintégré entièrement.)

André périt par l'exécution militaire le 16 septembre (26 de la 7ème lune) il ne devait d'après la loi être enterré qu'après trois jours ; mais le grand juge donna ordre de l'inhumer après trois 3 demi-journées et de l'ensevelir convenablement, ce qui eut lieu. La tête était replacée sur le cou et le corps bien lié dans des nattes propres au-dessus des habits qui lui furent laissés sur le corps. Un Chrétien était aux aguets pour voir où il serait enterré et pour éviter les soupçons changea trois ou quatre fois d'accoutrement, enfin il le vit mettre en terre ; et environ 40 jours après les Chrétiens allèrent recueillir ces restes et les enterrèrent convenablement sur la montagne Mirinai.

Hien Charles fut décapité 3 jours après aussi par l'exécution militaire. C'est le seul Chrétien qui reçut ce genre de mort en Corée.

Les autres martyrs périrent ou sous les coups ou étranglés, j'ai envoyé leur vie en France.

Quand Nim Joseph dit Koun tsip i alors païen revit son fils au retour de l'expédition de Changhai, il lui demanda d'où il venait. Je revins de Chine où j'ai été pour chercher l'Evêque. Pourquoi ne m'as-tu pas averti de cela avant de partir, reprit la père, je t'aurais donné de quoi subvenir à tes besoins pendant ce temps. Un si bon cœur a bien pu lui attirer les regards de Dieu et lui a peut-être mérité la grâce de son martyre.

Toute la Chrétienté reçut peu de commotion de cette petite persécution, tout resta en place et c'est la première fois que l'on vit si peu de haine pour le nom Chrétien. Les esprits étaient bien changés sur le passé.

1858 : Lettre pastorale de Mgr Berneux

Siméon-François Berneux naît le 14 mai 1814 à Château-du-Loir (Sarthe). Il est ordonné prêtre le 20 mai 1837, entre au séminaire des Missionnaires Etrangères le 15 juillet 1839 et part le 15 janvier 1840 pour le Tonkin occidental où il arrive en janvier 1841. Il est arrêté le 11 avril, conduit à Hué, emprisonné avec quatre missionnaires : les pères Charrier, Miche, Duclos, Galy, et, comme eux, condamné à mort avec sursis. Ce n'est qu'en mars 1843 que les cinq prêtres recouvrent leur liberté, grâce à l'intervention énergique du commandant Favin-Lévêque, commandant de la corvette L'Héroïne. Cet officier veut les ramener en France, mais, arrivé à l'île Bourbon, le père Berneux peut se rendre à Macao.

De là il part pour la mission de Mandchourie ; il y est en mars 1844. Il étudie la langue à Léao-tong, avec Mgr Verrolles, dont il partage le travail, et dont il devient provicaire en 1849. En 1854, il est choisi comme coadjuteur par Mgr Verrolles, qui s'apprête à le consacrer évêque. Cependant, Mgr Ferréol, vicaire apostolique de Corée, l'avait nommé coadjuteur peu avant de mourir le 3 février 1853. Transmis à Rome, le vœu de Mgr Ferréol est ratifié, et par brefs du 5 août 1854, Berneux est nommé évêque de Capse et vicaire apostolique de Corée. Ces brefs lui parviennent trois jours avant qu'il ne soit consacré évêque ; il est donc consacré évêque de Capse le 27 décembre 1854. Il part le 17 janvier 1855 via Shangai et en mars 1856 il est à Séoul. Il passe donc dix ans en Mandchourie et connaît bien l'Église chinoise, d'où son admiration pour le texte du Synodus Vicariatus Sutchuensis, qu'il veut aussi promouvoir en Corée.

Mgr Berneux décide aussitôt de consacrer le père Antoine Daveluy, qui est en Corée depuis 1845, comme évêque coadjuteur et réunit les prêtres pour célébrer la consécration le 25 mars 1857. Après la cérémonie, les prêtres présents en Corée, les pères Maistre, Pourthié, Petitnicolas et Choe, se réunissent avec les deux évêques en synode pendant trois jours. Dans sa lettre pastorale un an plus tard, datée d'avril 1858, rédigée en latin, Mgr Berneux élabore une règle de vie pour ses missionnaires basée essentiellement sur les textes du synode du Sichuan. Le synode vient de se terminer lorsque le père Féron arrive, bien qu'il ne soit pas attendu. Cette lettre pastorale est datée d'un an plus tard, en avril 1858.

Elle était imprimée en annexe au Coutumier de Mgr Blanc en 1887.

Lettre pastorale de Mgr Berneux, d'avril 1858, portant promulgation du Synode du Sutchuen et du synode particulier de Corée

Traduite du Latin par François Guillaumont

Siméon François, par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique Évêque de Capse, Vicaire apostolique de Corée, à chacun des prêtres de notre juridiction, salut dans le Seigneur.

Frères vénérables et bien-aimés en Christ,

Depuis le premier jour où la direction de ce vicariat a été remise à nos soins, nous avons eu tout notre esprit et toutes nos pensées fixées sur ce point : en nous acquittant selon nos forces de la très lourde charge qui nous a été imposée, veiller par tous les moyens et de toutes les manières aux intérêts des âmes qui nous ont été confiées. L'année écoulée, avec l'aide de la divine Providence, à qui sont dus nos remerciements, il nous est arrivé de réunir un synode et de prendre de nombreuses décisions, qui, si elles sont observées, seront utiles, par la grâce de

Dieu, à la répression des abus, à l'extirpation des vices et aussi à l'accroissement de la foi, nous en sommes convaincus.

Puisque, en raison de notre charge, nous devons rendre compte devant le Juge suprême non seulement du troupeau, mais aussi des pasteurs, et que les décisions prises par ailleurs, si saintes soient-elles, ne sont pas très utiles aux chrétiens si elles ne sont pas confirmées par la sainteté de vie des prêtres, pour cette raison, le synode une fois terminé, il nous est aussitôt venu à l'esprit d'établir une règle commune, à l'aide de laquelle les prêtres, nos collaborateurs, pourraient éviter les périls qui nous entourent et conformer leur vie à la norme des hommes apostoliques.

Après avoir réfléchi à cela pendant une année entière et adressé de fréquentes prières à Dieu, le Père des lumières, nous avons jugé qu'il n'est pas possible d'établir une règle plus remarquable et plus sûre à suivre que celle qui est prescrite dans le Synode du Sutchuen : en effet, rédigée par un évêque, pour reprendre les termes de la Sacrée Congrégation, non seulement comparable aux hommes les plus saints, mais très semblable aux Apôtres eux-mêmes, elle a été approuvée et confirmée par la Sacrée Congrégation, et le Pape Grégoire XVI, de bonne mémoire, a ordonné, par bref du 30 novembre 1841, qu'elle soit observée par les missionnaires de ces régions.

C'est pourquoi, à l'ensemble et à chacun des prêtres de notre vicariat, tant européens qu'indigènes, nous demandons dans le Seigneur et nous ordonnons d'observer entièrement, à partir de ce jour et à l'avenir, l'ensemble et chacun des statuts, règles et monitions qui sont contenus dans le Synode du Sutchuen, et aussi dans l'Appendice ajouté à la fin, à la seule exception de ceux auxquels nous avons décidé de déroger, ou nous déciderons plus tard de déroger, pour subvenir aux nécessités particulières de notre vicariat ; nous leur ordonnons aussi de les faire observer par les chrétiens à eux confiés, sur les points qui les concernent.

Saisissant l'occasion de cette promulgation du Synode du Sutchuen, nous commençons par suggérer quelques conseils concernant le bon et utile exercice du ministère sacré. D'abord et avant tout, frères, nous vous supplions dans le Seigneur, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, de toujours tendre vers la perfection apostolique, en marchant en présence du Seigneur, et d'être saints, vous qui remplissez une mission au nom du Christ. Les principales vertus par lesquelles se réalise la vraie sainteté sont la foi, la charité, la douceur et l'humilité ; si elles sont présentes en vous, elles feront que vous serez remplis de bonnes œuvres au jour du Seigneur, et seront aussi à votre disposition la piété, la chasteté, le zèle pour les âmes, ainsi que d'autres vertus tout à fait nécessaires pour un prêtre. Demandez-les donc, dans des prières ferventes et incessantes, à Dieu qui donne généreusement à tous, et exercez-vous à elles en de pieux exercices. Parmi les œuvres les plus utiles de la piété, la méditation occupe le premier rang : si vous vous consacrez à elle assidument et consciencieusement, vous serez comme un arbre qui est planté près d'un cours d'eau et qui donnera son fruit à son heure, et tout ce que vous ferez réussira.

Nous vous supplions donc dans le Seigneur, si tirillés que vous soyez par les occupations, de ne pas omettre de consacrer chaque jour du temps à la pieuse méditation ; si un jour vous en avez été empêchés le matin (il est souhaitable que cela n'arrive que très rarement), ne laissez pas passer le jour sans réparer ce dommage. Nous voulons vous persuader, vénérables frères, que vous ne subirez pas de plus grand dommage que si vous négligez la méditation, et ce dommage rejaillira sur les chrétiens. Puisque, surtout au temps de l'administration, il est facile de pécher sur de nombreux points, il importe beaucoup, avant de vous abandonner au sommeil, de repasser en esprit toute la journée, en un examen quotidien, et d'éplucher ce que, peut-être, vous avez fait moins bien, afin de le corriger. Enfin, pour que vous ayez un modèle de bonnes paroles et que vous prononciez des mots qui conviennent à la saine doctrine, lisez souvent la Sainte Écriture, des traités de théologie, les décrets de la Sacrée Congrégation et le Synode du Sutchuen, un livre très petit par son volume, mais tout rempli de doctrine et de saints

conseils ; il faut éviter que, rejetant le savoir, vous ne soyez rejetés vous-mêmes au jour du Seigneur et que, aveugles conduisant des aveugles, vous ne tombiez ensemble dans la fosse de la géhenne.

1 Les adultes que vous baptiserez solennellement, fortifiez-les aussitôt par le sacrement de Confirmation, s'ils sont suffisamment instruits et si le pouvoir de confirmer vous appartient. Ceux que vous aurez trouvés tout à fait instruits et fervents, vous n'hésitez pas à refaire leurs forces par la sainte Eucharistie, le jour même du baptême ou le jour suivant, selon le très antique usage de l'Église, afin qu'ils puissent satisfaire au commandement de la communion annuelle, par lequel ils sont liés. Ces deux dernières années, le nombre d'enfants païens baptisés à l'article de la mort n'a pas peu diminué : en chaque lieu, exhortez de toutes vos forces les fidèles à ne rien négliger en vue de purifier par le baptême et d'introduire au ciel le plus possible d'enfants de cette catégorie.

2 Les garçons ou les filles, une fois qu'ils ont atteint l'âge de douze ou treize ans, sont astreints à la loi de la communion annuelle, s'ils sont pieux et suffisamment instruits dans la doctrine. Vous devez donc les préparer selon les règles, avec des conseils appropriés, afin qu'ils accèdent dignement à la sainte Eucharistie. Alors qu'ils affirment le contraire, il peut arriver que certains n'aient pas encore reçu le bénéfice de l'absolution, ou bien qu'ils aient tu des péchés graves lors de précédentes confessions, ou bien que la vraie contrition leur ait manqué ; il suffira qu'ils fassent une confession générale préalable : à cause de leur désir d'accéder à la sainte Eucharistie, ils accepteront volontiers de la faire.

On trouve quelques endroits où, en guise d'oratoire, on utilise une chambre trop étroite et malpropre et où la table qui sert d'autel est si bancale et si peu plane qu'il y a danger que le calice ne soit renversé. Vous devez veiller à ce que les chrétiens de tels lieux préparent un oratoire et un autel mieux adaptés aux divins mystères, ce qu'ils peuvent fournir facilement, presque sans aucune dépense.

3 Vous observerez avec soin les règles que la théologie transmet sur l'absolution à accorder ou à refuser. Gardez-vous donc d'absoudre des indignes, en ne prêtant pas attention aux péchés avoués, du fait de la somnolence ou pour tout autre motif, et aussi, du fait de votre mauvaise humeur, de renvoyer sans absolution ceux qui sont dignes de la recevoir. En effet, des jugements que vous rendez au tribunal sacré, un examen sera fait devant le Juge suprême. Les pénitents qui, après s'être abandonnés à de mauvaises habitudes, montrent qu'ils se sont indubitablement corrigés, observent les commandements de Dieu et de l'Église et connaissent la doctrine nécessaire, n'hésitez pas à les absoudre, après une confession générale ou au moins de quelques années, selon ce qu'il faut. Nous voulons que vous le sachiez : elle est tout à fait blâmable, la pratique de ces confesseurs qui, tenant pour rien les confessions des enfants, ne les interrogent ni ne les encouragent et ne se soucient pas de les absoudre avant qu'ils ne puissent être admis à la première communion. Si vous trouvez des enfants dans ce cas souillés d'un péché mortel, disposez-les correctement, par tous les moyens et avec une sollicitude attentive, et absolvez ceux dont la sincérité, les bonnes intentions et la contrition feront l'objet d'une certitude morale. Il faut veiller aussi à ce que les petits enfants accédant à la confession récitent pendant leur confession les actes de foi, d'espérance et de charité, auxquels ils sont tenus, quand ils ont acquis l'usage de la raison, et que peut-être ils n'ont pas encore appris. Mais refusez l'absolution aux fidèles qui persistent dans l'habitude de pécher mortellement : par exemple, de négliger obstinément l'instruction des enfants et des serviteurs, de proférer des paroles obscènes, de souhaiter la mort à leurs enfants, de jouer aux jeux de hasard et d'accomplir d'autres actes graves. Quant aux hommes qui jusqu'au jour du mariage persistent dans de mauvaises habitudes contraires au sixième commandement, bien qu'ils aient été avertis plusieurs fois par le confesseur, que d'ordinaire ils ne soient pas absous, à moins qu'ils ne donnent des signes extraordinaires de contrition, parce qu'il manque la certitude morale de leur repentir. Il faut

observer cela aussi à l'égard de ceux qui viennent confesser leurs péchés alors que trois années se sont écoulées depuis la mort de leur père, pendant lesquelles ils se sont souillés par des pratiques superstitieuses ; en effet les fidèles de cette catégorie ont perdu l'occasion de pécher, mais non pas l'intention. Qu'ils soient réprimandés énergiquement, mais toujours avec charité, pour qu'ils reconnaissent l'énormité de leur crime, et qu'on les renvoie en leur imposant une pénitence sans absolution, cette fois au moins, pour qu'ils se préparent à la contrition. Chaque fois que le confesseur n'a pas absous le pénitent, avant de le renvoyer, qu'il l'exhorte, avec une affection paternelle, à revenir à une meilleure conduite, qu'il le conforte par des conseils salutaires et l'encourage, selon ses forces, à la contrition parfaite. Quant à ceux qui ont apostasié devant les préfets, après réparation du scandale, qu'ils soient absous, s'ils s'affligent vraiment de ce si grand crime ; mais, sauf péril de mort, qu'ils soient écartés pendant quatre ou cinq ans de la participation à l'Eucharistie, afin que tous soient détournés plus efficacement du crime d'apostasie. Pour ceux qui s'affligeraient plus fortement ou se seraient souillés par un moindre scandale, il faudra être un petit peu plus indulgent, en leur imposant pourtant une pénitence de cinq, ou huit, ou dix années, pendant lesquelles ils auront l'ordre de réciter chaque jour un tiers du Rosaire et de jeûner fréquemment, selon leurs forces. Que les chrétiens soient solennellement avertis qu'il est strictement interdit à tous, enfants compris, d'interroger quelqu'un ou de s'exprimer sur ce qui a été avoué pendant la confession ou prescrit par le confesseur, ainsi que sur l'absolution ou la sainte Eucharistie accordées ou refusées. Que ceux qui, après avoir été avertis selon les formes, seront trouvés en infraction à cette règle n'échappent pas au châtement. Qu'il soit interdit aux catéchistes ou aux serviteurs des prêtres de demander aux confessés si le confesseur leur a permis, ou non, de recevoir la sainte communion : de telles interrogations ou informations ont de graves inconvénients, auxquels il vaut mieux porter remède.

4 Bien que, parmi nos fidèles, innombrables soient ceux qui accomplissent ce qui est requis pour obtenir les indulgences, cependant peu les obtiennent, du fait de l'ignorance. Nous vous exhortons donc à leur enseigner soigneusement la doctrine des indulgences, c'est-à-dire leur utilité, leurs effets et les conditions requises, et à faire en sorte qu'ils ne soient pas privés d'un si grand bienfait.

5 Quand, aussitôt après l'Extrême-onction, on accorde l'indulgence plénière *in articulo mortis*, il est plus sûr que le *Confiteor* soit répété, bien qu'il ait déjà été récité pour l'Extrême-onction.

6 Vous ne pouvez pas dispenser des empêchements au mariage sans une cause légitime, qui doit être inscrite en termes exprès. Prenez donc garde de ne pas dispenser sans une telle cause. Quand vous octroyez une dispense, vous devez déclarer que les enfants nés ou à naître sont ou seront légitimes, car vous accordez la dispense en vertu de l'autorité pontificale qui vous a été déléguée pour tant d'années. Vous n'oublierez pas que la dispense n'est pas accordée de manière valide à ceux qui sont liés par l'excommunication, à moins qu'ils ne soient d'abord absous de l'excommunication. Comme les fidèles qui, à un degré prohibé de consanguinité ou d'affinité, tentent sciemment de contracter mariage encourent par le fait même l'excommunication, pour cette raison, avant de les dispenser, vous pouvez et vous devez d'abord les absoudre de l'excommunication, soit au for interne, soit au for externe.

Le pouvoir que vous avez de dispenser de l'interpellation, il n'est pas permis d'y recourir, si vous ne remplissez pas les conditions édictées par Grégoire XIII, c'est-à-dire quand la partie infidèle est absente et qu'on ignore où elle est, ou bien quand, à cause d'une distance excessive, l'interpellation est à peu près impossible, et en outre, de façon très rare, en raison de causes graves et d'une nécessité pressante. Si dans des cas extraordinaires, c'est-à-dire quand la partie infidèle peut être consultée, mais qu'on peut raisonnablement craindre que l'interpellation ne suscite une persécution contre les chrétiens, le pouvoir de dispenser vous est aussi donné, cependant n'accordez la dispense que contraints par la nécessité et ne dépassez pas le nombre de cas qui vous sont autorisés, dont chacun, sachez-le, est à la charge de votre

conscience ; pour que la possibilité de telles dispenses soit garantie à l'avenir, consignez distinctement dans votre registre ces cas de dispenses nécessaires. Quand vous dispenserez pour valider un mariage, vous prendrez soin que l'accord soit renouvelé entre les époux.

7 Comme les fidèles de ce vicariat sont pauvres et ont besoin de leur travail pour subvenir à leur existence, on doit facilement leur accorder la possibilité de travailler dans l'après-midi, une fois qu'ils se sont acquittés des prières dues. Les prières obligatoires pour les dimanches et les fêtes de précepte sont l'Exercice du Chemin de Croix et un Rosaire complet. Si pour une raison quelconque quelqu'un ne peut accomplir le Chemin de Croix, il y suppléera par la récitation de deux couronnes de *Pater*. Chaque couronne consiste en trente-trois *Pater*.

Voilà, frères bien-aimés, ce que j'ai estimé devoir vous suggérer et vous remettre en mémoire, pour que vous remplissiez correctement votre ministère.

Vous trouverez ci-dessous quelques annotations au Synode du Sutchuen et plusieurs ajouts que vous devez observer et que chacun de vous devra transcrire.

Annotations et Ajouts au Synode du Sutchuen

Jusqu'à aujourd'hui il n'a pas été interdit aux prêtres vivant dans ce vicariat d'acheter un domaine où ils puissent se retirer pendant l'été, en l'absence d'un lieu plus commode. Un tel achat de biens-fonds, s'il a pu être toléré auparavant sans grand dommage, du fait du petit nombre des prêtres, ne doit plus être toléré maintenant, puisque leur nombre s'est accru et qu'il y a bon espoir qu'il augmente encore avec les années : cette pratique est en effet contraire au Synode du Sutchuen, nocive pour les prêtres et les chrétiens, et elle fait tort à la mission ; nous interdisons donc strictement à tout prêtre de notre vicariat d'acheter ou de posséder des biens-fonds ou des maisons, sauf s'il a reçu permission écrite de notre part. Les prêtres veilleront donc à ce que soit préparée pour eux, dans les maisons des chrétiens de leur district, une chambre où ils puissent se reposer, l'administration une fois terminée.

Il est de plus rigoureusement interdit aux prêtres de prêter à quiconque n'importe quelle somme d'argent ; ils ne doivent pas non plus permettre aux chrétiens d'utiliser l'argent qu'ils ont déposé chez eux.

Que les prêtres, se souvenant de l'avertissement qui est contenu dans l'Appendice au Synode du Sutchuen, art. III, accordent les aumônes avec prudence, discernement et économie. Qu'en particulier les prêtres indigènes veillent à ne pas se sentir obligés de soutenir leurs proches, suivant la coutume en vigueur chez les préfets de ce royaume. Mis à part leur père et leur mère âgés et privés d'autre secours, envers leurs autres proches ils ne sont pas tenus autrement qu'envers les autres chrétiens : pour leur père et leur mère, s'ils sont complètement privés d'autre secours, il vaudra mieux demander conseil au Vicaire apostolique, qui indiquera la manière de subvenir à leur nécessité.

Que d'ordinaire on ne fasse pas de dons de médailles, de Rosaïres et d'autres objets de ce genre : ces dons sont trop onéreux pour le prêtre, peu utiles pour les chrétiens, et, qui plus est, souvent nuisibles. Si le prêtre fait des dons de ce genre à chaque chrétien, il dépense beaucoup d'argent, qui serait dépensé plus utilement pour d'autres œuvres ; mais s'il donne à l'un et refuse à l'autre, il suscitera la jalousie entre chrétiens et des plaintes contre lui ; souvent aussi il arrivera que ces objets, qui la plupart du temps sont bénis et auxquels a été appliquée une indulgence, encourent le mépris du fait de leur abondance, ou encore soient détruits dans l'espoir d'en obtenir du prêtre de plus précieux. Pour cette raison, nous exhortons les missionnaires à ne pas distribuer ordinairement de tels objets, à moins d'en récupérer le prix : pour qu'il soit perçu de façon uniforme dans toute la mission, il vaudra mieux que ce prix soit fixé par le propre procureur de la mission.

Puisqu'il appartient au Vicaire apostolique de juger quels livres peuvent être utiles aux chrétiens à lui confiés et quels livres peuvent être nuisibles, que les missionnaires se fassent

envoyer de Chine non pas directement à eux-mêmes, mais par l'intermédiaire du Vicaire apostolique, les livres traitant de religion, rédigés en langue chinoise, qui sont à distribuer aux Coréens ; qu'ils se souviennent aussi qu'il est strictement interdit de diffuser ou de publier tout livre, écrit ou prière sans la permission du Vicaire apostolique et qu'une peine de suspension, encourue pour ce fait même, a été établie contre les contrevenants par le Pape Clément XIV.

Comme personne n'est à l'abri d'une mort subite, nous exhortons nos prêtres à inscrire scrupuleusement sur un registre destiné à cela les messes qu'ils ont à célébrer, afin que, s'ils meurent à l'improviste, le Vicaire apostolique puisse faire en sorte qu'on y satisfasse à leur place. Sur un autre registre, qu'ils consignent très soigneusement l'argent ou les autres objets qu'ils ont déposés chez des chrétiens, ou encore leurs dettes, s'ils en ont.

Pour que des étrangers ne puissent pas réclamer comme les leurs les effets des missionnaires, que chaque missionnaire n'omette pas de remettre au Vicaire apostolique un manuscrit écrit de sa propre main, où les droits de la mission sur ses effets soient garantis, selon la prescription, Art. 20, C. IV, des règles de notre congrégation, formulée ainsi : « Le Supérieur de chaque mission se fera donner par tous les missionnaires qui dépendent de lui un mémoire exact et signé de leur main, par lequel ils reconnaîtront que les principales choses qu'ils ont à leur usage appartiennent à la mission, afin qu'elles ne puissent pas être réclamées par des étrangers ; il gardera tous ces mémoires. »

Que les prêtres indigènes ne laissent pas leurs proches ignorer que leurs effets appartiennent à la mission, selon le décret de la Sacrée Congrégation du 22 décembre 1716, et pour que, la mort survenant, il n'y ait aucune occasion de conflit, ils garantiront ce droit de la mission par un manuscrit écrit de leur propre main et remis au Vicaire apostolique.

Aucun prêtre ne peut franchir les limites du district à lui assigné – si ce n'est pour trois ou quatre jours – sans la permission du Vicaire apostolique. Cependant il leur est permis de s'éloigner chaque année pendant environ vingt jours, soit pour se consacrer à des exercices spirituels, soit pour rendre visite à d'autres missionnaires. Il vaut mieux et il suffira qu'ensuite ils nous fassent savoir chez quel prêtre, à quel moment et pendant combien de jours ils se sont consacrés à la retraite spirituelle.

Veillant à la tranquillité et à la sécurité des prêtres, nous les engageons à interdire aux chrétiens, même ceux de leur district, de venir sans grave raison à la maison où ils demeurent pendant l'été : en effet, de telles rencontres font connaître aux païens la résidence du prêtre, et aussi bien le prêtre que les chrétiens sont mis en danger. Puisqu'une simple interdiction ne suffit pas et que les chrétiens, poussés par leur désir de voir le prêtre, accourent toujours, sous un prétexte ou un autre, nous conseillons encore et encore aux prêtres, sauf si de graves raisons invitent à faire autrement, de ne pas accorder les sacrements, dans leur résidence, aux chrétiens d'un autre village et de ne pas leur permettre l'assistance à la messe ni même l'accès auprès d'eux. Il sera bien aussi, autant que faire se peut, que personne n'ait l'autorisation de manger ou de passer la nuit chez eux. Que les chrétiens vivant dans les provinces, même ceux qui nous sont envoyés par les missionnaires, soient rigoureusement avertis qu'ils ne doivent pas venir directement à notre maison de Séoul, mais se rendre d'abord chez les catéchistes, ou chez d'autres chrétiens, et là attendre nos ordres.

Au temps de l'administration, il faut absolument éviter que les chrétiens d'un autre village ne viennent au lieu où le prêtre accomplit la mission ; et nous ne permettons pas, sauf pour des raisons graves, que la réception des sacrements, ou l'assistance au culte, ou l'accès auprès du prêtre leur soit accordé : les rencontres de ce genre sont une gêne pour les chrétiens et les empêchent de se préparer correctement aux sacrements.

Bien que les pouvoirs que nous octroyons à nos prêtres valent pour tout le vicariat, nous ne permettons pas que, sauf s'il y a des raisons graves, les sacrements ou les dispenses matrimoniales soient accordés aux chrétiens d'un autre district sans l'autorisation de leur propre prêtre. Si, pour de bonnes raisons, quelqu'un a dispensé des chrétiens d'un autre district, il

prendra soin d'informer le plus vite possible leur propre prêtre de la dispense accordée. Si des fidèles fiancés, qui doivent être dispensés, vivent chacun dans un district différent, il convient que, dans la mesure du possible, les prêtres de chaque district s'entendent sur la dispense à accorder ; mais la dispense de disparité de culte revient au propre prêtre du fidèle fiancé.

Que les prêtres se gardent, comme d'une très mauvaise chose, de s'immiscer dans l'arrangement des mariages, et qu'ils ne s'écartent pas de ce qui est prescrit à ce sujet dans le Synode du Sitchuen.

Lors de la célébration du très saint Sacrifice de la Messe, que les prêtres soient revêtus d'un vêtement long et qu'ils aient aux pieds des chaussures propres, faites de cuir ou de tissu, mais non pas de chanvre ni de paille. Si, à cause de la route, les pieds ont gonflé de telle façon qu'on ne peut supporter les chaussures sans douleur excessive, alors nous permettons de célébrer avec les pieds revêtus seulement de bas. Dans l'administration des sacrements, excepté la Pénitence, qu'on porte aussi un vêtement long, chaque fois que ce sera possible sans trop d'inconfort.

Nous interdisons absolument les vêtements de soie, ceux d'intérieur comme ceux que l'on porte à l'extérieur. Nous permettons seulement aux prêtres de porter ceux qu'ils ont maintenant jusqu'à ce qu'ils soient usés, mais non pas d'en acheter d'autres ni d'en recevoir en cadeau. Mais comme en Corée presque tout le monde, même les pauvres, utilise une capuche (houi-hang), des manchettes (hto-syou) et un petit sac qu'on suspend à la ceinture (tjyou-meni) faits d'étoffe de soie, ces trois articles sont exceptés de l'interdiction. Est excepté aussi le vêtement long utilisé pour la messe, pourvu qu'il ne soit pas violet.

Pour empêcher que le nom du prêtre ne soit utilisé frauduleusement et que quelqu'un ne réalise de fausses lettres, et pour que la fraude soit détectée plus facilement, nous conseillons aux prêtres d'apposer leur nom sur leurs lettres non pas à l'encre, mais au crayon et d'appliquer un sceau avec de la cire d'Espagne ; nous leur conseillons aussi d'engager les hommes auxquels ces lettres sont destinées, s'il s'agit d'une affaire importante, à les conserver pour les leur rendre, si l'occasion s'en présente.

Sur la façon de se conduire à l'égard des femmes et des jeunes filles, nous avertissons solennellement chaque prêtre de notre vicariat d'observer à la lettre et le plus soigneusement possible ce qui est ordonné dans l'Appendice au Synode du Sutchuen à l'égard des vierges.

Nous exhortons aussi de toutes nos forces nos prêtres, comme au sujet d'une affaire de très grande importance, à faire preuve du soin scrupuleux qui est prescrit dans le même Appendice, Art. 26 et 28, au sujet du choix et de la formation des hommes qu'ils emploient comme serviteurs à l'autel et en voyage. Qu'ils prennent garde surtout que de tels serviteurs n'acquiescent de l'autorité auprès des chrétiens. On en trouve en effet qui, affectant l'instruction, n'hésitent pas à régler seuls et arrangent très mal les affaires assez embrouillées des chrétiens et les cas douteux qu'il vaudrait mieux soumettre au jugement du prêtre. Pour prévenir ce mal, qu'il ne soit pas permis aux serviteurs de parler de la doctrine selon leur propre volonté, mais seulement sur l'ordre du prêtre ; que ce ne soit jamais de nuit ou en privé avec des femmes ; et si les fidèles du Christ ont quelque chose à demander au prêtre, que cela se fasse non pas par l'intermédiaire des serviteurs, mais par celui des catéchistes.

Qu'on prenne garde aussi qu'au temps de l'administration les serviteurs des prêtres ne s'adonnent au vin plus que de raison ; qu'il soit interdit de leur servir du vin avant la messe ou le sommeil nocturne, que ce soit permis seulement au moment des repas. Si avant le petit déjeuner on doit partir pour un autre village, alors, avant le départ, qu'une seule coupe soit autorisée ; il convient d'accorder la même chose entre le petit déjeuner et le dîner, quand les jours sont devenus plus longs.

L'administration annuelle des chrétiens une fois terminée, après avoir réparé leurs forces brisées par les travaux, que les prêtres ne passent pas dans le loisir le temps qui sera libre, mais qu'ils l'emploient utilement, selon ce qui est conseillé dans le Synode du Sutchuen, chap.

X, art. VI ; nous les exhortons en particulier à travailler avec soin soit à la composition d'un dictionnaire, soit à la rédaction des livres dont nous avons tant besoin pour l'instruction des chrétiens ; pourtant que les missionnaires se souviennent, ce que nous avons déjà noté plus haut, qu'il n'est pas permis de publier des livres de ce genre sans la permission du Vicaire apostolique.

Puisque le Vicaire apostolique ne peut pas connaître les nécessités des populations qui lui sont confiées ni veiller sur elles, si l'état de chaque district ne lui est pas exposé soigneusement par les missionnaires, que chaque prêtre, dès l'administration terminée, c'est-à-dire au mois de mai ou de juin, n'omette pas de rendre compte au Vicaire apostolique de son administration, non pas brièvement, mais abondamment et précisément, selon les questions posées à la fin dans le Synode du Sutchuen. Si, par la bienveillance de Dieu, il se produit des miracles, que les prêtres dans le district desquels ils ont été accomplis en décrivent avec soin toutes les circonstances, en un récit confirmé par le serment des témoins oculaires.

Qu'à cette reddition de compte soit ajouté un catalogue détaillé des dispenses que les prêtres ont accordées depuis l'administration précédente ; pour que ces feuilles remises par les missionnaires puissent être attachées ensemble, sans que le Vicaire apostolique ait à les transcrire, que chaque prêtre utilise une feuille de papier de la même longueur et de la même largeur que le papier de cette lettre.

Enfin, dans cette même reddition de compte, que soient notés consciencieusement les enfants nourris aux frais de la Sainte Enfance dans le district de chacun, l'âge des enfants, combien le missionnaire a payé pour eux, en quel mois et quel jour, chez qui ils sont nourris et en quel lieu ; tout cela doit être noté précisément, comme aussi les enfants adoptés, ou encore ceux qui sont morts depuis la dernière administration.

Pour que la reddition de compte annuelle se fasse de façon uniforme et qu'il n'y ait pas d'occasion d'erreur, que les points suivants soient observés par tous :

1 Au nombre des catéchumènes, que soient inscrits seulement ceux qui ont commencé à apprendre le catéchisme ou les prières : que soient donc rayés de cette liste les jeunes enfants qui n'ont rien appris.

2 Parmi les adultes baptisés, que soient comptés seulement les adultes qu'un prêtre a régénérés par la source sainte, ou ceux pour qui les cérémonies du baptême ont été complétées après qu'un laïc les a baptisés à l'article de la mort (*Note en français* : On fait aujourd'hui le contraire dans les autres missions.) Donc, que les enfants de catéchumènes qui ont été baptisés par un prêtre avant d'avoir rien appris soient associés aux enfants de chrétiens, et que les adultes baptisés à l'article de la mort par un laïc et ensuite décédés soient inscrits dans la colonne à eux destinée, et non parmi les adultes baptisés. Mais s'ils guérissent et si, à cause de leur manque d'instruction, il ne convient pas de les admettre à un complément de cérémonie, qu'ils soient comptés parmi les catéchumènes.

3 En précisant le nombre de chrétiens de chaque chrétienté, qu'on ne tienne compte ni des enfants ni des adultes baptisés lors de la présente administration, ni de ceux pour qui les cérémonies du baptême ont été complétées, mais qu'on inscrive seulement ceux qui, au moment où le missionnaire est parvenu au lieu où se trouve la mission, avaient déjà reçu le baptême avec la cérémonie complète.

Que les missionnaires veillent à ne pas outrepasser les pouvoirs que leur a accordés le Vicaire apostolique ; et s'ils sont concédés pour une durée déterminée, qu'ils les fassent renouveler au moment opportun. Ce que nous avons déjà recommandé dans notre lettre à propos du pouvoir de dispenser de l'interpellation, il est superflu de le répéter ici.

Que les missionnaires fassent preuve de circonspection et de prudence dans les lettres qu'ils envoient en Europe et qu'ils prennent garde de ne pas s'exposer, en racontant des faits qu'ils ne connaissent pas bien, au risque d'être contredits par d'autres missionnaires mieux informés, qui rapporteront peut-être les mêmes choses, mais de façon différente.

Qu'il soit ordonné aux catéchumènes d'apprendre le catéchisme et les prières non pas en chinois, mais en langue coréenne.

Les missionnaires sont tenus de dépenser pour le profit de la mission l'argent qui leur reste après les dépenses de nourriture et de vêtement, selon ce qui est recommandé dans le Synode du Sutchuen, p. 123, art. XIV (*Note en français* : Bien que ce soit un devoir, pour le missionnaire, de ne pas dépenser son argent en choses inutiles ou superflues, il n'est pas tenu, là où le régime de communauté n'existe pas, de donner à la Mission l'argent qui peut lui rester entre les mains.)

Nous exhortons de toutes nos forces dans le Seigneur tous les prêtres, qu'ils soient européens ou indigènes, puisqu'ils ont été appelés dans la même partie de la vigne du Seigneur, à s'entourer les uns les autres de charité mutuelle, comme des frères de la même famille ; pour que ce lien de charité mutuelle devienne plus solide, qu'ils ne négligent aucune occasion de s'écrire : que par cet échange de lettres ils se consolent mutuellement dans les moments de lassitude, se fortifient réciproquement dans les tentations et enflamment le courage les uns des autres en vue de livrer le bon combat.

Puisqu'un jugement très sévère attend ceux qui commandent et qu'on peut craindre à bon droit que ceux qui ont été préposés à la direction des âmes, qui est l'art par excellence, n'aient le plus à donner satisfaction à la justice divine quand ils seront convoqués au tribunal suprême, pour cette raison, afin de secourir les ouvriers évangéliques de ce vicariat si un jour ils se trouvent dans cette situation critique, après le décès de chacun cent messes seront célébrées aux frais de la mission.

Séoul, au mois d'avril 1858.

(à la place du sceau) + Siméon François, Évêque de Capse, Vicaire apostolique de Corée.

1867 : Lettre du P. Calais sur la Persécution en 1866

Annales Vol 40 1868 pages 23-72

Les détails que nous avons publiés sur la persécution de Corée en 1866, avaient été transmis à la hâte ; ils étaient nécessairement incomplets. Nous sommes heureux d'offrir aujourd'hui à la piété de nos lecteurs une relation qui coordonne, complète et rectifie des faits jusqu'ici imparfaitement connus. Si l'Eglise recueille avec tant de respect les restes sacrés de ceux qui sont morts pour la défense de la Foi, elle ne recueille pas avec moins de sollicitude tout ce qui se rattache à leur dernier combat. D'un côté, elle propose à la vénération de ses enfants les saintes reliques des martyrs ; de l'autre, elle présente leurs paroles et leurs actes comme un encouragement et un exemple. La relation qu'on va lire a été adressée à MM. les Directeurs du séminaire des Missions Etrangères par M. Calais, un des trois missionnaires qui ont échappé à la tourmente du mois de mars 1866.

Persecution contre la Religion Chrétienne dans le Royaume de Corée, en 1866.

Shang-Hai, 18 février 1867

« Au commencement de l'année 1866, la mission de Corée nous donnait les plus belles espérances. Dans toutes les provinces du royaume nous avions des chrétiens, de toutes parts les missionnaires annonçaient des conversions plus nombreuses, et, sans sortir de la capitale, le vicaire apostolique baptisait souvent des catéchumènes venus des points les plus éloignés. A cette époque, Mgr Berneux fit une visite dans les provinces du nord ; il n'avait encore par couru que quatre stations, et déjà il comptait huit cents baptêmes d'adultes. C'est alors que, pour récompenser quelques-uns de ses serviteurs, et pour éprouver les autres, Dieu permit à la persécution de se déchaîner.

« Il y avait dans le district de Sei-tjieun (province de Kieng-sun-to) un noble appelé Hoang, lequel ne vivait que de brigandage. Dans les premiers jours de janvier, il s'unit à d'autres Coréens aussi mauvais que lui, afin de piller les villages habités par nos néophytes. Il savait que la crainte d'être dénoncées pour leur religion empêcherait les victimes de porter plainte. D'ailleurs, en sa qualité de noble, Hoang était l'ami du mandarin de Sei-tjieun ; il pouvait se promettre l'impunité.

« Mais, les chrétiens de plusieurs villages s'étant coalisés dans le but de se défendre, Hoang eut recours à calomnie. Il va trouver le mandarin, et obtient un satellite pour arrêter un homme qu'il accuse de divers crimes : c'était François Pak, chrétien qui jouissait d'une honnête aisance et de l'estime générale. Un jour donc, Hoang, accompagné de ses partisans et du satellite du mandarin, se jette sur le village de Poureki, où habitait Pak. Ce dernier se trouvait absent. Les chrétiens prennent la fuite ; les brigands pillent les maisons, y mettent le feu, et emmènent tous ceux qui n'ont pu fuir : un homme, plusieurs femmes et quelques enfants.

« A la nouvelle de cette agression sauvage, les chrétiens des villages voisins accourent armés de bâtons. Lorsqu'ils arrivèrent, Poureki n'était plus qu'un vaste foyer d'incendie. Ils s'en retournèrent, à l'exception de deux, François-Xavier Tjieun, catéchiste du village de Konoki, et Jean Ni, de Jei-mo-ki. Plus courageux que les autres, ceux-ci se mirent résolument à la poursuite des brigands. Mais ils furent bien étonnés de rencontrer parmi eux un satellite, qui leur enjoignit de se rendre, et les fit battre si cruellement, qu'ils pensèrent expirer sous les coups. Les femmes et les enfants furent relâchés.

« François-Xavier Tjieun, Jean Ni et le chrétien de Poureki sont accusés devant le mandarin d'avoir troublé l'ordre public, et l'on produit en preuve les bâtons saisis entre leurs

maines. Les trois prévenus subissent quelques supplices, après quoi ils sont menés à la ville de Kong-tjiou, chef-lieu de la province de Tchiou-tchieng. Mieux instruit de l'affaire, le gouverneur est disposé à les mettre en liberté, pourvu qu'ils apostasient. Le chrétien de Poureki eut le malheur de faiblir ; les deux autres refusèrent énergiquement, et furent étranglés dans la prison. Tandis que ces événements se passaient dans mon district, voici ce que m'écrivait Mgr Berneux : « Dans la province de Hoang-hai, un mandarin, ennemi déclaré de la Religion, a fait arrêter tous les chrétiens de son district, et a employé les tortures les plus affreuses pour les faire apostasier. Plusieurs chrétiens sont morts des suites de ces tortures ; d'autres sont estropiés pour le reste de leurs jours. Aucun d'eux n'ayant voulu céder, il a fait vendre leurs terres et leurs maisons, et les a chassés du district avec défense d'y rentrer jamais. Errants dans d'autres cantons, au milieu de l'hiver, et dépourvus de tout, ces chrétiens sont réduits à mendier leur nourriture ; mais ils portent leurs croix avec une résignation admirable.

« Dans la province de Pieng-an-to, un gouverneur avait fait emprisonner deux chrétiens, uniquement parce qu'ils sont chrétiens. Cent de leurs frères sont venus ensemble trouver le gouverneur et lui ont dit : « Vous avez emprisonné deux hommes parce qu'ils sont chrétiens ; emprisonnez-nous tous aussi, car tous nous professons la même foi et adorons le même Dieu. » Le gouverneur effrayé a fait ouvrir les portes de la prison et élargir les deux captifs.

« Cependant les Russes étaient entrés sur le territoire coréen. Le trouble et l'effroi s'étaient aussitôt répandus dans tout le royaume. Un noble, Thomas Kim, chrétien assez tiède, qui demeurait à la capitale, rendit visite à Mgr Berneux, et, tout en parlant des affaires du jour, il lui demanda s'il y aurait quelque moyen d'empêcher les Russes de s'emparer de la Corée. « Je crois qu'il y en a, répondit le vicaire apostolique. « Et si le régent vous faisait appeler, iriez-vous au palais ? » « Oui, parce que je ne pourrais faire autrement. »

« Thomas Kim alla trouver le beau-père de la fille du régent, et lui demanda s'il se chargerait de remettre au régent une lettre dans laquelle un évêque missionnaire se faisait fort de détourner les malheurs dont le royaume était menacé : « Je m'en charge volontiers, » répondit cet homme, nommé Tio kei-tjin-i. Thomas Kim retourna auprès de l'évêque et lui raconta ce qu'il venait de faire. Mgr Berneux le blâma de l'avoir ainsi compromis : « Mais après tout, ajouta-t-il, si l'on m'appelle, j'irai au palais. »

« Là-dessus, Thomas Kim, assisté de deux autres chrétiens d'une haute noblesse, Thomas Hong-pong tjiou et Antoine Ni, écrivit une lettre qu'il porta à Tio kei-tjin-i, et ce dernier la présenta au régent. Il y était dit que le moyen d'empêcher les Russes de s'emparer du royaume, c'était de faire alliance avec la France et l'Angleterre, et que les évêques missionnaires obtiendraient ce résultat. Le régent, après avoir lu deux fois la lettre, ne dit rien et la plaça sous sa jambe. (En Corée on ne se sert pas de chaises, on s'assied par terre). Ce silence terrifia Thomas Kim, qui prit la fuite.

La femme du régent, mère du jeune roi, recevait depuis longtemps, par l'intermédiaire d'une chrétienne, Marthe Pak, les instructions et les conseils de Mgr Berneux. Très-souvent elle lui envoyait des présents, et lui demandait des messes pour le roi son fils. Après la fuite de Thomas Kim, Marthe alla rendre visite à la femme du régent. Celle-ci lui dit : Pourquoi reste-t-on ainsi dans l'inaction ? Les Russes entrent en Corée, s'emparent du pays, et l'évêque, qui pourrait sans doute empêcher ce malheur, s'en va faire des missions dans les provinces, tandis qu'on a tant besoin de lui ici. Qu'on fasse une nouvelle lettre à mon mari ; elle réussira, je vous l'assure, et ensuite rappelez aussitôt l'évêque. »

« Marthe rapporta à Thomas Hong les paroles de la reine. Un mandarin chrétien, Jean Nam, est appelé ; il fait une seconde lettre, et va la porter lui-même au régent. Le régent s'entretenait alors avec cinq mandarins. Il lut et relut la lettre. Allez, dit-il à Jean Nam, allez parler de cela au ministre Kim-pieng-hak-i, et voyez ce qu'il vous en dira. »

« Jean Nam trouva le ministre occupé à réfléchir sur la lettre que le régent lui avait

déjà fait parvenir. Pour toute réponse, il reçut ce simple mot : « C'est bien. »

« Un jour s'écoula. Le régent fit appeler Jean Nam, et s'entretint très-longuement avec lui de la religion chrétienne. Il reconnut que tout y était vrai et beau. « Seulement, ajouta-t-il, il y a une chose que je ne trouve pas bien ; c'est qu'on ne fait pas, dans cette religion, de sacrifices aux morts. » Puis, changeant de conversation : Etes-vous bien sûr, demanda-t-il, que l'évêque puisse empêcher mon royaume d'être pris par les Russes ? « Certainement, » répondit le mandarin.--Où est l'évêque ? Est-il à la capitale ? Non ; il est absent depuis quelques jours. « N'est-il pas allé dans la province de Hoang-hai-to, donner les sacrements ? » « Oui, en effet, il s'y trouve. » « Je désirerais le voir. » Jean Nam sortit. O profondeur des jugements de Dieu ! Encore un peu, et nous avions la paix.

« Le bruit, que l'heure de la liberté religieuse allait enfin sonner, se répandit partout. Thomas Kim sort aussitôt de sa retraite, revient à Séoul et s'étonne que personne, après le désir manifesté par le régent, ne soit encore allé chercher le vicaire apostolique et son coadjuteur. On lui répond que l'argent manque pour faire d'aussi longs voyages ; les deux évêques se trouvaient à six grandes journées de la capitale, Mgr Berneux au nord, et Mgr Daveluy au midi. Les chrétiens sont en effet très-pauvres. Ce fut le beau-père de la fille du régent qui fournit le moyen de faire venir les évêques, en donnant 70 francs, une de ses chaises et deux porteurs. Thomas Kim partit alors pour avertir le vicaire apostolique, tandis qu'An toine Ni alla chercher le coadjuteur.

« Dix jours après, Mgr Daveluy arrivait à la capitale ; Mgr Berneux y arriva quatre jours plus tard, le 29 janvier. Le 31, Jean Nam se présenta chez le régent pour l'informer de la présence des évêques à la capitale. Mais, avant même de le laisser parler, le régent lui dit : « Comment ! vous deviez descendre en province pour voir votre père, et vous êtes encore ici !- Sans doute ; mais une affaire me retenait à la capitale. « Oui, oui. Quant à cette affaire, elle n'est pas pressante. Allez voir votre père. » Et il le congédia. Le dernier entretien de Jean Nam avec le régent avait fait naître l'inquiétude chez un grand nombre de chrétiens. Dans ce moment, en effet, une lutte sérieuse était engagée entre le régent et quelques autres membres de la famille royale, d'une part, et les ministres, de l'autre. Les Russes d'ailleurs devaient être repartis, car on n'entendait plus parler d'eux. La fidélité aux lois du royaume, lois qui condamnent à mort les missionnaires et les chrétiens, fut hautement proclamée par nos ennemis, et l'ordre d'arrêter le vicaire apostolique fut la suite de cette discussion.

« Après trois jours de repos, Mgr Berneux visita quelques chrétientés dans les cantons de Pou-piang et de In-tjien. Il rentra ensuite chez lui, et n'en sortit plus que pour aller quelquefois chez le catéchiste Marc Tieng, à six minutes de distance, administrer la confirmation et les autres sacrements à des néophytes du nord.

« § 1er. Martyrs européens.

« Mgr Siméon-François Berneux, âgé de 51 ans ; MM. Simon-Marie-Antoine-Just Ranfert Dde Bretenières, âgé de 28 ans ; Bernard-Louis Beaulieu, âgé de 25 ans ; et Pierre-Henri Dorie, âgé de 26 ans ; martyrisés le 8 mars 1866.

« Le 14 février, des satellites se présentèrent à la maison du vicaire apostolique, sous prétexte de demander une contribution pour le nouveau palais royal que le régent faisait construire. Dès le lendemain 15 février, premier jour de l'année coréenne, Thomas Hong, maître de maison de Mgr Berneux, eut quelques craintes ; il engagea l'évêque à se cacher. L'évêque refusa. « Si l'on me prend, dit-il, là s'arrêteront les recherches ; si je fuis, on me poursuivra, et la persécution pourra devenir générale. »

« Dans la matinée du 23, il dit à un catéchiste qu'il s'attendait à être bientôt arrêté, car, la nuit précédente, des satellites étaient montés sur le mur de la cour, afin d'étudier la disposition des lieux. En effet, le jour même, vers quatre heures du soir, la maison fut

investie, et les satellites emmenèrent Mgr Berneux, sans lui laisser le temps de prendre ses souliers. Cependant, comme il ne pouvait marcher ainsi déchaussé, ils lui donnèrent de grossières sandales de paille ; puis ils le conduisirent au tribunal de Droite (Sin-mieng-sioun), qu'on appelle de ce nom parce qu'il se trouve à droite du palais royal.

« Les trois ou quatre premiers jours qui suivirent son arrestation Mgr Berneux fut traité d'une manière assez convenable. Il eut plusieurs entretiens avec le régent. Comme, dans ces entretiens, il n'employait pas les formules les plus honorifiques usitées dans la langue coréenne, quand on s'adresse à un supérieur, le régent en fut blessé. « Je m'étais fait, disait-il, une haute idée de cet homme-là ; mais ce n'est qu'un homme ordinaire ; il ne sait pas même encore la langue de notre pays. » Mgr Berneux, habitué à parler aux chrétiens ses inférieurs, ne connaissait pas en effet toutes les délicatesses d'une langue qui a un vocabulaire approprié à chaque condition sociale.

« Il fut question d'arrêter Jean Nam, le mandarin chrétien. Mais il avait pris la fuite. Cette nouvelle causa une impression fâcheuse, les usages du pays demandant qu'il se présentât à la première sommation. Le ministre qui avait approuvé la démarche de Jean Nam auprès du régent, changea alors de disposition, et se fit un des promoteurs de l'arrêt de mort qui fut porté contre les missionnaires.

« Le 25 février, dans la soirée, sur un avis de la reine, Marthe Pak se rendit chez la fille du régent, qui, elle aussi, connaissait la religion chrétienne. « Pauvre Marthe, dit la reine tout en larmes, c'en est fait ! L'évêque et tous les missionnaires européens seront mis à mort. Tous les ministres sont contre mon mari. Que faire ? Faut-il donc qu'on ait appelé à la capitale ce vénérable évêque pour le faire mourir ! Cache-toi, et dis aux chrétiens de ta connaissance de se cacher aussi. »

« Le lendemain 26, comme la reine se trouvait avec le frère aîné du roi et la nourrice du roi qui est chrétienne, ne pouvant contenir sa douleur, elle s'écria « Les malheureux ! pourquoi vont-ils tuer ce vénérable évêque et tous les prêtres de l'Occident ? Ils veulent donc renverser le trône encore mal affermi de mon jeune fils ? Les soldats européens viendront sans nul doute qu'arrivera-t-il alors ? » Et la pauvre mère s'affaissa sous le poids de sa douleur. On assure qu'elle fut plusieurs jours dangereusement malade.

« Il est aisé de comprendre maintenant pourquoi, après l'arrestation de Mgr Berneux, nos confrères ne prirent pas, dès les premiers moments, les précautions qu'ils auraient pu prendre.

« Mgr Berneux comparut d'abord devant le grand juge du tribunal de Droite. Aux questions qui lui furent faites, il ne répondit que ces mots : « Mettez moi à mort. » Bientôt il fut jeté dans la prison Kou-riou-kan, prison infecte et obscure où sont écroués les gens de basse condition et les malfaiteurs. Quelques jours après, on le transféra à la prison Kem pou, destinée aux personnes de haute condition. Chacun des détenus y a sa petite cellule, qui n'a aucune communication avec les cellules voisines. Les prisonniers ne peuvent pas non plus communiquer entre eux, car on agite continuellement des clochettes dont le bruit couvrirait leur voix. La prison a trois compartiments ceux de l'est et de l'ouest, qui reçoivent les condamnés à l'exil, et le compartiment du midi, réservé aux condamnés à mort. C'est dans ce dernier que fut enfermé Mgr Berneux.

« Une deuxième comparution eut lieu le 26 février, en présence des ministres réunis, puis une troisième le lendemain, devant le régent, son fils, son frère aîné, son neveu, et devant les deux grands juges des tribunaux de Droite et de Gauche.

« Avant d'aller plus loin, disons quelque chose du prétoire où ont lieu ces comparutions.

« Représentez-vous une cour très-spacieuse. Un des côtés de la cour est occupé par les estrades où siègent les juges et les mandarins. Au milieu de l'enceinte, sur une chaise solidement fixée en terre, est assis le prévenu dont tous les membres sont attachés de façon

qu'il ne puisse faire aucun mouvement. A ses côtés, quatre, six ou huit exécuteurs sont debout sur deux lignes et tiennent des instruments de supplice. Derrière eux est un rideau qui cache le scribe chargé de recueillir les dépositions. Un peu plus loin, quatre-vingts soldats, armés de divers instruments de supplice, sont rangés en fer-à-cheval. Vient enfin une seconde ligne de soldats pour contenir les spectateurs. Aussitôt que l'interrogatoire ou les supplices commencent, commencent aussi à retentir les voix des quatre-vingts soldats, dont le bruit sourd et cadencé a pour but de couvrir les paroles ou les cris de douleur du patient.

« C'est à deux soldats chrétiens qui assistaient à l'interrogatoire de Mgr Berneux, le 27 février, que nous devons les détails suivants : Quel est votre pays ? « La France. » « Comment êtes-vous venu en Corée ? « Sur une barque. » Qui vous a amené ? Hong-pong-tjiou (Thomas) (Thomas Hong avait fait lui-même cette déclaration). « Quel est votre maître de maison ? Hong-pong-tjion. » « Combien avez-vous instruit de personnes ? » « Un grand nombre. « Où demeurent-elles ? » « De tous côtés. Je n'en sais rien. » « Où sont les neuf autres prêtres ? Si l'on vous dit de partir, retournerez-vous dans votre pays ? Non, à moins qu'on ne m'y conduise de force.-Apostasiez.-Non pas, certes ! Je ne suis venu que pour sauver vos âmes, et vous voulez que j'apostasie !-Si vous n'obéissez pas, vous serez roué de coups. « Vous auriez beau me frapper jusqu'à la mort, je ne le ferai jamais. » L'interrogatoire terminé, les supplices commencèrent. Il est probable que Mgr Berneux en a subi de plusieurs sortes ; nous n'en connaissons cependant que deux : l'un, appelé hieun-moun, consiste à frapper avec de longs bâtons triangulaires la partie antérieure des jambes et les pieds du patient ; ce supplice déchire les chairs et broie les os ; l'autre, appelé tjiou-tjiou, consiste à aiguillonner de toutes parts la victime avec de gros bâtons pointus, en sorte que le corps n'est bientôt plus que fractures et contusions. Ces tortures plusieurs fois renouvelées, avaient épuisé les forces de Mgr Berneux, sa voix était devenue si faible, qu'il ne pouvait presque plus se faire entendre. La sentence de mort fut portée en ces termes : Parce que tu refuses d'obéir en ne voulant ni apostasier ni donner les renseignements qu'on te demande, et parce que tu ne veux point retourner dans ton pays, tu auras la tête tranchée, après avoir passé par plusieurs sortes de tourments. »

« Ces tourments furent plus nombreux et plus atroces pour le vicaire apostolique que pour les autres missionnaires ; joignant l'outrage à la cruauté, les juges adressèrent d'ignobles injures à l'illustre confesseur. Semblable à l'Agneau divin, le martyr souffrait en silence. Après quatre jours de douleurs inexprimables, il fut transféré de Kem-pou à Kou-riou-kan. Là du moins il devait avoir bientôt la consolation de s'entretenir avec MM. de Bretenières, Beaulieu et Dorie, arrêtés quelques jours après lui.

« M. de Bretenières s'était rendu, le matin du 23 février, dans un kong-so de la capitale, où il confessa deux personnes, donna une confirmation et bénit un mariage. Nous appelons kong-so une chambre où l'on administre les sacrements ; elle tient lieu d'église, car en Corée il n'y a jamais eu encore d'édifice spécialement affecté au culte. Les saints mystères célébrés, les sacrements administrés, on rend au kong so sa destination première, afin d'échapper aux investigations de la police. M. de Bretenières, logé chez le catéchiste Marc Tieng, rentra dans la petite chambre qui lui servait de demeure, lorsqu'il apprit l'arrestation de Mgr Berneux. Comme on ne voyait encore aucun signe bien positif d'une persécution générale, il attendit les événements, et se contenta d'envoyer à Mgr Daveluy et à tous les missionnaires résidant à poste fixe la nouvelle de ce qui se passait à Séoul.

« Le lendemain, il offrit le saint sacrifice ; ce fut pour la dernière fois. Le 25, de grand matin, des soldats et des satellites cernaient la maison de Marc Tieng. Celui-ci fut arrêté. On n'emmena M. de Bretenières que le 26, à l'aube du jour. Quelle fut la cause de ce délai ? comment le missionnaire passa-t-il la journée et la nuit pendant lesquelles il fut gardé à vue ? Nous l'ignorons. A toutes les questions qui lui furent adressées par le tribunal de Droite, il répondit simplement : « Je suis venu en Corée pour sauver vos âmes. Je mourrai pour Dieu

avec joie. » Il alléguait son peu de connaissance de la langue coréenne pour ne point parler davantage. On l'enferma ensuite dans la prison Kou-riou-kan.

« Selon les coutumes du royaume, il subit encore quatre interrogatoires au moins, soit devant les ministres, soit devant les grands juges des tribunaux de Droite et de Gauche. Le régent avait eu l'intention de l'interroger lui-même ; il y renonça, lorsqu'il vit que le jeune missionnaire avait beaucoup de peine à s'exprimer. « M. de Bretenières endura, sans laisser échapper une plainte, le hieun-moun et le tjiou-tjiou ; il te nait constamment les yeux baissés. Transféré à Kem-pou, il fut ramené quatre jours après à Kou-riou kan. Cette fois il y trouva Mgr Berneux. MM. Beaulieu et Dorie ne tardèrent pas à rejoindre les deux confesseurs.

« Peu de jours avant la persécution, le vicaire apostolique avait assigné à M. Beaulieu un district formé de quelques chrétientés que visitaient auparavant MM. Féron et Ridet. Plein d'une sainte ardeur pour s'élancer sur les traces de ses chers confrères M. Beaulieu s'était préparé par plusieurs jours de recueillement et par des mortifications aux travaux de son apostolat. Tout était prêt ; il se mettait en route avec les chrétiens qui avaient fait un voyage de trente lieues pour venir le chercher, lorsque lui arrive la nouvelle de l'arrestation de Mgr Berneux. Désirant connaître la suite des événements, il congédie ses chrétiens et se résigne à attendre. C'est au milieu de cette attente qu'il fut pris, le 27 février.

« M. Dorie, qui habitait à une lieue et demie de là, fut arrêté le même jour, vers une heure de l'après-midi. A la première alarme, il avait ordonné à son servent de prendre la fuite.

« Les deux missionnaires furent conduits ensemble le lendemain à Séoul. Ils étaient portés chacun par deux hommes sur une civière ; la corde rouge des grands criminels leur entourait la poitrine et leur liait légèrement les bras ; un bonnet jaune à larges bords de toile leur cachait la tête, les empêchant de voir et d'être vus. Amenés au tribunal de Droite, ils s'excusèrent comme M. de Bretenières, sur leur inexpérience de la langue, et répondirent comme lui que, venus en Corée pour sauver des âmes, ils mourraient avec joie pour Dieu. » Ils passèrent quatre jours à Kem-pou, subirent de nouveaux interrogatoires, et furent cruellement torturés, M. Beau lieu surtout. Ils revinrent ensuite à Kou-riou-kan, où ils trouvèrent déjà réunis Mgr Berneux, M. de Bretenières, Marc Tieng et Alexis Ou.

« Le jeudi 8 mars devait être le jour de la délivrance des missionnaires. Mgr Berneux sortit le premier de la prison ; derrière lui venaient MM. de Bretenières, Beaulieu et Dorie. La populace les accompagnait d'insolentes clameurs. Le vicaire apostolique se tournant vers elle : « Ne vous moquez pas, dit-il ; vous devriez plutôt verser des larmes. Nous étions venus vous enseigner la voie qui conduit au ciel, nous ne le pourrons plus désormais, Vous êtes bien à plaindre ! »

« Les quatre martyrs avaient plus d'une lieue à faire. Assis chacun dans une longue chaise portée par deux hommes, ils avaient les mains et les pieds attachés au bois de la chaise, et la tête, légèrement renversée, retenue par les cheveux. Ils marchaient à la mort en regardant le ciel où bientôt ils seraient couronnés. Au-dessus de leur tête était fixée une petite planche sur les deux côtés de laquelle on lisait la sentence Rebelle et désobéissant, condamné à mort après avoir subi plusieurs supplices. »

« On fit quelques haltes. Mgr Berneux en profitait, malgré sa grande faiblesse, pour s'entretenir avec ses confrères. Plus d'une fois, en abaissant ses regards sur la multitude répandue autour de lui, il répéta avec des soupirs « Hélas ! mon Dieu, qu'ils sont à plaindre ! » « Enfin on arriva. Près du village de Sai-nam-to, à une lieue de Séoul, et près du fleuve, s'étend une vaste plaine sablonneuse destinée à l'exécution des grands criminels. Une tente est dressée sur un des côtés de la plage, pour recevoir le siège du mandarin qui préside. Vers le milieu de l'arène un grand mât s'élève, surmonté d'un drapeau blanc. Quatre cents soldats sont sous les armes ; l'escorte du mandarin est aussi fort nombreuse. C'est là, au pied du mât, qu'on dépose les missionnaires. Après les avoir débarrassés des cordes qui les attachent, on les dépouille de leurs vêtements, on leur lie les bras derrière le dos, on leur verse de l'eau sur la

tête et le visage, puis on les saupoudre de chaux. Ensuite, les exécuteurs leur percent le cartilage des oreilles avec une flèche qui demeure de haut en bas fixée dans la plaie, leur passent deux longs bâtons sous le bras, et deux soldats saisissent les extrémités de ces bâtons. Alors commence ce qu'on appelle en Corée la marche du *palpong*. Trois porte-drapeau et deux soldats armés d'instruments de supplice précèdent le condamné. Derrière lui sont trois soldats armés de la même manière et deux porte-drapeau. Quatre-vingts soldats, la lance ou le sabre au poing, ferment cette marche funèbre. Le cortège se meut en spirale, décrivant d'abord une grande ligne courbe qui se replie ensuite sur elle-même par huit évolutions successives, de façon à se terminer près du mât, point central de l'arène.

« Pendant l'exécution, une rangée de soldats contient la foule ; une seconde ligne intérieure est disposée en fer-à-cheval devant la tente et l'escorte du mandarin. Ces soldats vont et viennent continuellement dans le même ordre, afin d'étouffer par le bruit de leurs pas les cris du patient. Les cinq porte-drapeau et les cinq soldats armés d'instruments de supplice sont disposés aussi en fer-à-cheval ; enfin un petit cercle est formé par six hommes armés de coutelas ce sont les bourreaux. Au signal donné par le mandarin, ils exécutent une danse sauvage, brandissant leurs coutelas et en poussant des cris féroces autour de la victime agenouillée, la tête penchée en avant, les cheveux liés à une corde tenue par un soldat. Ils frappent sans interrompre leur danse.

« Au troisième coup, la tête de l'illustre évêque de Capse roule sur le sol ; soldats et bourreaux poussent un cri de triomphe. A peine tombé, le chef sacré de l'évêque est relevé et placé sur une petite table. On recommence la promenade du *palpong*, mais en sens inverse, pour porter cette tête au mandarin. Elle est ensuite suspendue par les cheveux à un poteau, au-dessus du tronc mutilé.

Vint le tour de M. de Bretenières, puis de M. Beaulieu, et enfin de M. Dorie qui vit toutes ces scènes sanglantes avant de consommer lui-même son sacrifice. La tête de M. de Bretenières et celle de M. Beaulieu tombèrent au quatrième coup seulement. Deux coups suffirent pour mettre M. Dorie en possession de la couronne.

II.

« MM. Charles-Antoine Pourthié, âgé de 35 ans, et Michel-Alexandre Petitnicolas, âgé de 37 ans, martyrisés le 11 mars.

« M. Pourthié, provicaire de la mission, a spécialement consacré les dix années de son apostolat à la direction du collège Saint-Joseph, à Paison. Accablé sous le poids d'occupations excessives, il recevait depuis quatre ans l'aide de M. Petitnicolas (La santé de M. Petitnicolas, déjà éprouvée par le climat brûlant de Pondichery, le fut bien davantage en Corée. Dieu permit que le courageux missionnaire fut mordu par un serpent venimeux, dont le poison mina sourdement ses forces et lui occasionnait parfois des crises très-douloureuses. C'est ce qui engagea le vicaire apostolique à le rappeler de l'administration active, pour l'envoyer au collège de Paison.) Les deux missionnaires se trouvaient ensemble le 28 février, lorsqu'une lettre de M. de Bretenières leur annonça l'arrestation de Mgr Berneux.

« Le lendemain, des satellites envoyés de Séoul pour se saisir de Jean Nam, le mandarin chrétien couchèrent dans une auberge à une lieue et demie de Moi-jai, résidence de ce mandarin, et à trois quarts d'heure de Paison. Pour se venger de leur déconvenue, il leur fallait une autre proie. Personne dans cette localité n'ignorant la présence de nos confrères à Paison, les satellites de la capitale et ceux du district se concertent pour prendre les deux missionnaires.

« M. Petitnicolas les reçut à l'entrée de sa chambre, où il les attendait sans crainte. On arrêta ensuite M. Pourthié et le catéchiste Joseph Tjiang. C'était le vendredi 2 mars, vers onze heures du matin. M. Pourthié obtint par ses instances et à prix d'argent que Joseph Tjiang fût relâché (On verra plus loin que Joseph Tjiang fut mis à mort le 30 mars avec Mgr

Daveluy.).

« Les missionnaires furent dirigés le lendemain sur la capitale. On marchait à petites journées, car le provicaire était très-faible et les satellites avaient compassion de lui. Sur la route, les curieux affluaient pour voir les prisonniers, et chacun admirait l'air joyeux des deux maîtres de l'Occident. A Jang-tji, ville où ils couchèrent, un homme au service du mandarin s'approchant de M. Petitnicolas, lui dit à demi-voix « Si l'on regarde votre âme, c'est bien beau ce que vous allez faire ; mais quant à votre corps, que c'est déplorable ! » A ces paroles inattendues, M. Petitnicolas saisit avec émotion la main de cet homme, lui demanda qui il était, ajoutant qu'il ne désespérait pas de le revoir plus tard.

« Quoiqu'il ne fallût que trois jours pour aller de Paison à Séoul, on en mit six. Arrivés le lendemain du martyre de Mgr Berneux, MM. Pourthié et Petitnicolas comparurent devant le grand juge du tribunal de Droite, et passèrent à Kou-riou-kan tout le temps qui s'écoula jusqu'à leur mort. Ils subirent ensemble trois ou quatre interrogatoires. M. Pourthié, trop souffrant, ne parlait pas ; M. Petitnicolas répondit pour lui avec beaucoup de fermeté. Ils furent torturés l'un et l'autre à plusieurs reprises.

« En allant au supplice, M. Petitnicolas marchait le premier ; il était suivi de M. Pourthié et de deux chrétiens, Alexis Ou et Marc Tieng. L'exécution commença par M. Petitnicolas, qui reçut trois coups de sabre ; M. Pourthié n'en reçut qu'un seul. C'était le dimanche 11 mars, à Sai-nam-to, sur la plage arrosée trois jours auparavant du sang de Mgr Berneux et de ses compagnons. En Corée, après une exécution capitale, c'est aux proches parents du condamné de recueillir ses restes. A leur défaut, cet office incombe aux habitants du village vers lequel le condamné a eu la face tournée à ses derniers moments. Malgré leur désir, les chrétiens de Séoul ne purent rendre aux missionnaires ce devoir suprême. Les corps de nos martyrs étant restés trois jours exposés, les païens du village de Saï nam-to creusèrent une fosse où ils les mirent tous ensemble. Dès que la persécution se fut un peu ralentie, les chrétiens s'empressèrent de leur donner une sépulture plus convenable. Mais telle était leur misère, qu'ils eurent beaucoup de peine à trouver de l'argent pour acheter des cercueils et subvenir aux autres dépenses. Des femmes vendirent jusqu'à l'anneau qu'elles portaient au doigt, leur dernier et plus précieux ornement. Le 20 jour de la septième lune, quarante chrétiens, partis de différents points, arrivèrent à la fosse des martyrs. La nuit venue, ils procédèrent à l'exhumation des sept corps qui y reposaient ; le huitième, celui de Marc Tieng, avait déjà été enlevé par sa veuve. Ces corps furent reconnus, disposés en ordre, et placés hors des atteintes des animaux, puis les chrétiens se retirèrent aux premières lueurs de l'aube. Ils revinrent deux jours après, apportant sept cercueils, de l'eau bénite et des livres pour réciter l'office des morts. On creusa trois fosses disposées en triangle. La plus large, placée au sommet, reçut le cercueil de Mgr Berneux ; à droite et un peu plus bas, on déposa celui de M. de Bretenières ; à gauche et à la même hauteur, celui d'Alexis Ou. Dans la deuxième fosse, située à droite sur la base du triangle, furent placés les corps de MM. Pourthié et Petitnicolas. Enfin, dans la troisième fosse à gauche, on déposa les corps de MM. Beaulieu et Dorie. Il paraît que la tête de M. Dorie a été changée avec celle de M. Petitnicolas ; les chrétiens qui présidaient à la reconnaissance des corps, n'ayant peut-être pas vu ces deux missionnaires de leur vivant, ont pu commettre aisément cette erreur. Près de chaque cercueil on a mis un petit vase renversé, au fond duquel est écrit le nom du martyr.

« Ces dépouilles sacrées reposent dans la montagne de Ouai-a-ko-kai, à une demi-lieue au sud de Séoul.

III.

« Mgr Marie Nicolas-Antoine Daveluy, âgé de 48 ans ; MM. Pierre Aumaitre, âgé de 28 ans ; Martin-Luc Huin, âgé de 29 ans, martyrisés le 30 mars.

« Nous avons raconté comment Mgr Daveluy, sur l'invitation du régent, s'était rendu à la capitale vers le milieu de janvier, en même temps que Mgr Berneux. Après plusieurs jours d'attente, comme il n'était plus question d'entrevue avec le régent, le coadjuteur alla reprendre la visite de ses chrétiens. C'est là qu'une lettre de M. de Bretenières vint lui apprendre l'arrestation du vicaire apostolique. Ne croyant pas d'abord à une persécution générale, il continua ses travaux. Mais, lorsqu'il vit que les satellites, pour découvrir la retraite des missionnaires, arrêtaient les chrétiens, les torturaient, les condamnaient à l'apostasie ou à la mort, il déclara plusieurs fois son intention de se livrer lui-même.

« La marche des événements emportait une à une les dernières espérances. M. Aumaître et M. Huin, obligés l'un et l'autre de suspendre la visite de leurs chrétiens, parvinrent à rejoindre secrètement le coadjuteur, et à passer avec lui la journée du vendredi 9 mars. On se sépara sans espoir. Mgr Daveluy resta à Keu-to-ri ; MM. Aumaître et Huin purent aller à deux petites lieues de là : le premier, à So-tel ; le second, à Sei-ko-ri. Les satellites ne cessaient de parcourir le pays ; ils traversaient trois ou quatre fois par jour les villages où étaient cachés les missionnaires ; le péril était donc imminent. Mgr Daveluy et M. Aumaître tentèrent d'y échapper, en se jetant dans une barque par une nuit obscure ; mais un vent contraire les fit renoncer à l'entreprise, et ils regagnèrent leurs retraites.

« Mgr Daveluy se trouvait réfugié chez le catéchiste Nicolas Song lorsque les satellites de la capitale parurent. Il se blottit aussitôt sous un amas de bois sec, à côté du panier qui renfermait sa chapelle. Les satellites fouillent toutes les maisons du village, et arrivent à celle de Nicolas Song. L'un d'eux découvre le panier en donnant un coup de pied dans le bois ; un second coup met à découvert la tête de Mgr Daveluy. Le satellite recule effrayé. « Ne crains rien, dit l'évêque se levant. Qui cherches-tu ? » Les Européens. « Alors prends-moi, car je suis un de ceux que a tu cherches. »

« On se saisit de l'évêque, sans le maltraiter toutefois, et on le garde à vue. Nicolas Song fut chargé de fers. Cela se passait le dimanche 11 mars.

« Les satellites pressaient Mgr Daveluy de leur dire où étaient cachés les autres missionnaires. Convaincu que personne ne pouvait échapper, que d'ailleurs la persécution, uniquement dirigée contre les Européens, n'aurait plus d'objet dès que les missionnaires se seraient livrés ; espérant en outre sauver le village qui donnait asile à M. Huin, Mgr Daveluy crut devoir céder aux instances des satellites.

« Après son entrevue avec le coadjuteur et M. Aumaitre, dans la journée du 9 mars, M. Huin était revenu à Sei-ko-ri, où il administrait les sacrements. Les satellites, répandus partout, surveillaient particulièrement Sei-ko-ri. Dans la nuit, le missionnaire se retira au village de No-peu-moi, chez le chrétien Paul Sin, noble assez distingué, qui lui avait offert asile. Il y passa la journée du 11, non sans inquiétude. Les satellites, soupçonnant la présence d'un Européen chez Paul Sin, faisaient grand tapage autour de la maison, pour obtenir la permission de la visiter, les usages coréens interdisant à tout le monde, même aux satellites, de pénétrer sans ordre supérieur dans l'habitation d'un noble. Nonobstant la défense, les satellites seraient peut-être entrés de vive force, si un noble païen, d'un rang plus élevé que Paul Sin, mais son ami, ne leur eût enjoint, après leur avoir donné quelque argent, de ne plus troubler la maison de Paul Sin. « La nuit suivante, M. Huin se rendit chez un parent de son hôte, à Soi-tjai, village situé à deux lieues de No-peu-moi. Comme il y arrivait, sept hommes (deux chrétiens et cinq satellites), se présentèrent dans la chambre du missionnaire. Les deux chrétiens étaient des messagers de Mgr Daveluy. Les satellites ayant considéré très-attentivement M. Huin, lui demandèrent : « Etes-vous bien le P. Min ? » « Oui, c'est moi qu'on appelle le P. Min. »

« Les satellites lui remirent alors une lettre de Mgr Daveluy. Dès qu'il en eut pris lecture : « L'évêque, leur dit-il, a été arrêté ce matin ; il m'invite à aller le rejoindre. » « Y a-t-il longtemps que vous n'avez vu quelque Européen ? » « M. Huin, pensant que M. Aumaître

était mandé comme lui ou déjà arrêté, répondit sans défiance : J'ai vu dernièrement le P. O (M. Aumaître). » Le P. O ? repartirent avec étonnement les satellites. Où est donc le P. O ? « Je n'en sais rien. »

« Puis, baissant la tête et la cachant entre ses mains, le missionnaire ne parla plus.

« On l'arrête avec son servent, et on les emmène tous les deux à Keu-to-ri. Le bruit de l'arrivée du P. Min fit sensation. Une trentaine de satellites vinrent à sa rencontre et l'accompagnèrent auprès de Mgr Daveluy, avec de bruyantes démonstrations de curiosité et de joie.

« Tandis que ces choses se passaient, M. Aumaître, informé de l'arrestation de Mgr Daveluy, et ne voyant nul moyen d'échapper, prenait de lui-même la route de Keu-to-ri, et se livrait aux satellites.

« Ces derniers tinrent compte de cette soumission volontaire. Ils ne garrottèrent point les prisonniers, les traitèrent même avec une sorte de respect, ne firent aucun mal au village de Keu-to-ri ni aux environs, relâchèrent le servent de M. Huin et le catéchiste Nicolas Song. Ils dirent à Luc Hoang, servent de Mgr Daveluy, qu'il pouvait s'en aller ; mais le servent refusa, protestant qu'il suivrait son maître et son père jusqu'à la mort.

« On resta deux jours encore à Keu-to-ri. Les satellites, remplis d'admiration pour leurs captifs, avouèrent que la religion était bonne, et que, s'ils arrêtaient les missionnaires, ce n'était que par obéissance aux ordres du gouvernement. Mgr Daveluy, se souvenant qu'il lui restait 1,300 sapèques cachées en lieu sûr, les envoya chercher et les distribua aux satellites.

« Les quatre confesseurs de la Foi, Mgr Daveluy, MM. Aumaître et Huin, et le chrétien Luc Hoang, partirent pour Séoul, sans autre signe de captivité que la corde rouge et le bonnet jaune. Ils s'en allaient joyeux comme à une fête. « C'est étrange ! répétaient les païens et les satellites, ces gens-là vont à la mort ; qu'ont-ils donc pour être si contents ? »

« A la capitale, les prisonniers furent enfermés à Kou-riou-kan, et ne subirent d'interrogatoires que devant les grands juges. Ils furent d'ailleurs torturés comme les martyrs de Saï-nam-to. Quatre jours après leur arrivée, la cour envoya l'ordre de les faire mourir loin de Séoul. Deux choses motivaient cette mesure : le roi était malade, et l'on craignait que la mort des Européens n'empêchât l'effet des superstitions que l'on faisait pour le guérir ; de plus, le roi était à la veille de se marier, et un si heureux événement ne permettait pas de souiller de sang humain les environs de la capitale.

« Mgr Daveluy et ses compagnons, auxquels on venait d'adjoindre le catéchiste Joseph Tjiang, prirent donc la route de Sou-rieng, village du district de Porieng, sur les bords de la mer. Ils étaient tous les cinq à cheval ; leurs jambes, rompues par le supplice du hieun-moun étaient emmaillotées de papier ciré et de toile. Une expression de bonheur resplendissait sur leur visage, à travers les marques visibles des grandes souffrances qu'ils avaient endurées. Comme saint Paul, ils surabondaient de joie au milieu de leurs tribulations ; cette joie était si vive, qu'elle éclatait parfois en chants d'allégresse. Dans la soirée du Jeudi-Saint 29 mars, on se trouva assez près du lieu de l'exécution ; Mgr Daveluy le connaissait, ainsi que les chemins qui y conduisent. Avant de se coucher, les satellites décidèrent entre eux d'aller par un circuit donner les condamnés en spectacle à la ville voisine, au lieu de suivre directement le chemin de Sou-rieng. Mais Mgr Daveluy, qui les avait entendus, se récria vivement : « Non, il n'en sera pas ainsi. Il faut que demain vous nous conduisiez sans retard au lieu de l'exécution, car c'est demain que nous devons mourir. » Chose étonnante, les satellites se rendirent à cette demande. Notre-Seigneur voulut montrer combien ces victimes lui étaient agréables, en leur accordant la faveur de répandre leur sang, l'anniversaire du jour où il répandit le sien pour le salut du monde.

« Un grand nombre de soldats se tenaient en armes sur la plage où devait avoir lieu l'exécution. Il s'y trouvait en outre neuf hommes armés de fusils, avec ordre de faire feu sur les condamnés, en cas d'événement extraordinaire. Ce fut une précaution inutile. Nous

croyons que les martyrs de Sou-rieng n'ont pas eu à souffrir le palpong, ni le perçement des oreilles, ces deux genres de supplice étant spécialement réservés aux exécutions de Saï-nam-to. On dit que le mandarin qui présidait ordonna aux trois prêtres européens de le saluer en se prosternant jusqu'à terre. Mgr Daveluy répondit qu'ils le salueraient à la française ; ce qu'ils firent en effet. Le magistrat mécontent les fit jeter à terre devant lui. Dépouillés de leurs vêtements, accroupis sur leurs talons, la tête penchée en avant, les confesseurs attendaient la mort.

« Mgr Daveluy reçoit un premier coup qui l'abat, le sang jaillit par les narines, les membres se raidis sent avec un tremblement convulsif. Le bourreau s'arrête... le prix de son œuvre n'a pas été fixé. Il faut réunir les employés de la préfecture et discuter cet horrible marché. Après avoir reçu la promesse d'une forte somme, le bourreau consent enfin à donner deux autres coups de sabre qui affranchissent l'âme du martyr. La tête de Mgr Daveluy, placée sur une table avec deux bâtonnets, fut portée au mandarin, comme cela s'était fait pour les martyrs de Saï-nam-to, puis suspendue au-dessus du tronc tout sanglant.

« M. Aumaitre reçut deux coups de sabre M. Huin, un seul. On raconte que M. Huin était un peu ému au moment suprême, et qu'il prononça ces belles paroles : « Il ne m'en coûte pas de mourir si jeune et de mourir dans un lieu si abject ; ce qui me coûte, c'est de mourir sans avoir encore rien fait pour sauver ces pauvres âmes. »

« Les corps des martyrs restèrent trois jours exposés. Les animaux carnassiers, très-nombreux dans ce pays, ne touchèrent point à ces glorieuses dépouilles. Elles furent recueillies par les païens qui les inhumèrent. Plus tard, au commencement du mois de juin, la persécution s'étant assoupie, quelques chrétiens les rapportèrent secrètement à trois lieues dans l'intérieur, près d'un village du district de Kong-san. Les corps des martyrs s'étaient conservés presque in tact. Ils furent déposés dans une fosse commune, chacun sur une simple planche, les chrétiens n'ayant eu ni le loisir ni les ressources nécessaires pour se procurer des cercueils.

« § 2.

Martyrs coréens

(1). I.

« François-Xavier Tjieu, âgé de 49 ans ;-Jean Ni, âgé de 24 ans, martyrisés au mois de janvier 1866. Xavier et Jean, tous deux originaires de Naïpo (province de Tchiang-tehieng), appartenaient à la bourgeoisie, et remplissaient les fonctions de catéchistes. La famille de Xavier était chrétienne depuis plusieurs générations ; celle de Jean comptait déjà trois martyrs.

« Nous avons vu, au commencement de cette relation, quelle part Xavier et Jean prirent à l'affaire du village de Poureki, et comment ils furent envoyés vers le gouverneur de Kong-tjiou, qui fit de l'apostasie la condition de leur mise en liberté. Les deux catéchistes répondirent qu'ils aimaient mieux cent fois mourir que de renier leur Dieu. Ils endurèrent les tortures avec courage. Le gouverneur voulait sincèrement les sauver ; mais la fermeté de leur refus lui en ôta les moyens.

« Vous attacheriez mes quatre membres aux branches d'un arbre, dit Jean, vous m'arracheriez toutes les chairs, vous réduiriez en poudre tous mes os, que je n'apostasierais pas. « Est-ce du fond du cœur que tu parles ainsi ? » « Oui, oui ! du fond du cœur. » Si je vous fais mourir, demanda le gouverneur aux deux catéchistes, les chrétiens ne vengeront-ils pas sur moi votre mort ? « Non ; soyez sans inquiétude. » « La condamnation de Xavier et de Jean fut prononcée. Elle devait être exécutée le lendemain matin.

« A l'heure suprême, les deux confesseurs, s'étant mis à genoux, offrirent ensemble à Dieu le sacrifice de leur vie ; puis Xavier dit à Jean : « Vous êtes le plus jeune ; je redoute pour vous l'impression que pourra vous causer la vue de ma mort. Souffrez qu'on commence

par vous ; je vous suivrai de près. « Volontiers ! » répondit Jean. « Et il tendit le cou au bourreau qui l'étrangla. Xavier fut étranglé aussitôt après lui. C'était le 10^e jour de la douzième lune.

« Le bourreau inhuma leurs corps avec soin, pensant que les chrétiens ne laisseraient pas cette action sans récompense.

II.

« Thomas Hong-Pong-Tjiou¹ ; Jean Nam², martyrisés le 8 mars.

« Ces deux chrétiens, dont on a remarqué, dans le cours de ce récit, le zèle et le dévouement, furent mis à mort le même jour que Mgr Berneux. Au moment où l'on menait au martyre l'évêque et ses missionnaires, Thomas et Jean furent tirés de la prison Kem-pou et conduits à Nei-ko-ri, où ils eurent la tête tranchée. Nei-ko-ri est un carrefour situé à dix minutes de la porte So-moun, à Séoul.

III.

« Pierre Tjoi, âgé de 57 ans ; -Jean Tjieun, âgé de 55 ans, martyrisés le 10 mars.

« I. Pierre Tjoi appartenait à une famille chrétienne. Sa piété et son intelligence attirèrent l'attention de M. Maubant, qui le prit pour servant. Après le martyre de ce missionnaire (1839), Pierre continua de se dévouer aux intérêts de la mission. Il contribua à introduire en Corée de Mgr Ferréol et M. Daveluy, et s'attacha comme servant à André Kim, prêtre coréen, qui fut martyrisé en 1846.

« A cette époque, Pierre était âgé de trente-six ans. Il se maria et s'établit dans un des faubourgs de la capitale, en dehors de la porte du midi. Il vivait là dans une honnête aisance, transcrivant des livres de religion, enchaînant des chapelets, faisant un petit négoce, et se distinguant par la fervente pratique de ses devoirs.

« Depuis longtemps les missionnaires désiraient avoir une imprimerie à leur usage ; mais c'était difficile dans un pays où la religion chrétienne était proscrite. Il y a quatre ans, les esprits paraissant mieux disposés, Mgr Berneux confia à Pierre Tjoi le soin de cette entreprise. Son attente ne fut point trompée. Pierre réussit, malgré les dangers que présentaient l'établissement et la direction de l'imprimerie ; et, en moins de quatre années, il publia plusieurs milliers de volumes.

« Après l'arrestation du vicaire apostolique, le grand juge, ayant découvert un nombre considérable de ces volumes, demanda à un mauvais chrétien, nommé Ni son-i, quel en était l'imprimeur. Le traître indiqua Pierre Tjoi et Joseph Im. Pierre, prévoyant qu'il serait poursuivi, s'était retiré dans une hôtellerie. Le 26 février, plusieurs satellites se présentèrent en effet chez lui, et, pour découvrir sa retraite, frappèrent brutalement sa femme. Mais celle-ci ne céda pas, et la nuit suivante, elle parvint à s'échapper, laissant à la maison une petite servante âgée de quatorze ans, un vieillard impotent recueilli par charité, et un chrétien, Mathieu Ni, gravement malade. Le matin venu, les satellites furieux accablèrent de coups la servante, et lui firent des menaces si terribles, que la malheureuse enfant finit par dire où était caché son maître. Ces misérables eurent la lâcheté de la prendre par les cheveux, pour se faire conduire à l'hôtellerie désignée.

« Pierre est pris, garrotté, maltraité, ses vêtements sont mis en lambeaux, et il est trainé au tribunal de Droite. L'hôtelier qui lui avait donné asile n'eut que le temps de s'enfuir avec sa femme ; ses biens furent pillés, sa maison fut vendue. Après les supplices ordinaires du hieun-moun et du tjiou-tjiou, Pierre fut écroué à Sieng-tjio, prison exclusivement réservée aux condamnés à mort. Deux jours après, transféré à Kem-pou, il subit encore, et à plusieurs

¹ 홍봉주 Hong Bong-ju 洪鳳周 (?-1866) Thomas. martyr.

² 남종삼 Nam Jong-sam 南鍾三 (1817-1866) Jean. Saint.

reprises, le hieun-moun et le tjiou-tjiou. De tous les martyrs de Nei-ko-ri, c'est Pierre qui a été le plus torturé. On le reporta au bout de quatre jours à Sieng-tjio ; les os de ses jambes étaient horriblement broyés.

« Le 10 mars mit fin à ses souffrances. Un chariot, sur lequel est dressée une croix, s'arrête devant la prison. On attache Pierre à la croix. Ses pieds reposent sur un escabeau, ses jambes sont liées au-dessous des genoux à l'arbre de la croix, ses bras étendus, et ses cheveux noués à une traverse de bois qui surmonte l'instrument du supplice. Au-dessus de la tête se lit la sentence de mort ; elle est ordinairement la même pour tous les condamnés. Dès que le char a franchi la porte de la ville, on retire l'escabeau, et le crucifié reste suspendu dans le vide. On aiguillonne, on frappe le bœuf de l'attelage, le char roule avec rapidité, les roues heurtent contre les énormes pierres du chemin. Ainsi secoué, le martyr, dont le corps est à demi-broyé par les tortures, se sent bientôt dé faillir et perd tout sentiment.

« On arrive à Nei-ko-ri. Après avoir coupé les liens qui le retiennent, les exécuteurs le laissent lourdement tomber à terre, le dépouillent de ses habits, lui lient les jambes, puis les bras, qui sont violemment ramenés derrière le dos. Etendu sur le sol, la tête posée sur un tronçon de bois, les cheveux attachés à une corde tenue par un soldat, Pierre attend le bourreau. Au premier coup, la tête est séparée du corps.

« Quelques satellites se tinrent trois jours dans le voisinage, veillant sur les restes du martyr, de peur que quelqu'un ne les enlevât. Ainsi garda-t-on le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le tombeau. Les trois jours écoulés, la tête et le corps furent jetés dans la campagne, pour y devenir la pâture des animaux immondes ou des oiseaux de proie. Mais Dieu les gardait, Huit jours après, à la faveur de la nuit, plusieurs chrétiens les enterrèrent près de là, avec le corps de Jean Nam.

« II. Pendant la grande persécution de 1839, Jean Tjieu, après un mois passé à Kou-riou-kan, avait eu le malheur de céder à la violence des tortures et d'apostasier. Les réprimandes de sa mère et l'impossibilité de trouver un prêtre pour recevoir le pardon de sa faute, le jetèrent d'abord dans le découragement, puis dans une sorte d'indifférence religieuse. Mais, lorsque André Kim, le premier prêtre indigène de la Corée, visita les chrétiens après la persécution, Jean se donna sincèrement à Dieu, et depuis lors ne cessa de pleurer ses fautes.

« Quand le traître Ni-son-i eut dénoncé les imprimeurs chrétiens, les satellites se présentèrent chez Joseph Im. C'est là que Jean Tjieu fut arrêté. Il refusa énergiquement de faire connaître la retraite de Joseph, et, à toutes les questions qu'on lui adressa, il répondit : « Ne m'interrogez pas, c'est inutile ; mettez-moi à mort. » Jeté d'abord dans la prison Sieng-tjio avec Pierre Tjoi, il partagea le sort de ce dernier jusqu'à la fin, et mourut après lui du même genre de supplice.

« A quelque temps de là, sa veuve fit déposer dans un cercueil et inhumer à la montagne de No-ko-son le corps du martyr.

IV.

« Alexis Ou³, âgé de 21 ans ; Marc Tieng⁴, âgé de 73 ans, martyrisés le 11 mars.

« I. Alexis Ou, du district de Seu-hug (province de Hoang-hai), s'était fait remarquer de bonne heure par sa brillante intelligence et par ses succès dans les examens. A dix-huit ans, il entendit parler de la religion chrétienne par le catéchiste Jean Kim. La droiture de son esprit saisit bien vite la vérité de nos croyances. Sur le champ il se mit à les étudier, et à apprendre les prières, quoiqu'il entrevit bien les dangers auxquels il s'exposait ; mais des considérations terrestres n'étaient point capables d'arrêter une si grande âme. Dès qu'il sut ses prières et son

³ 우세영 Woo Se-yeong 禹世英 (1845-1866) Alexis. Saint.

⁴ 정의배 Jeong Ui-bae 丁義培 (1795-1866) Marc. Saint.

catéchisme, Alexis osa déclarer à son père qu'il voulait se faire chrétien et se rendre à la capitale pour y recevoir le baptême. Remontrances et rigueurs, rien ne put changer sa résolution. Il vint avec plusieurs autres catéchumènes se présenter au vicaire apostolique. Mgr Berneux, informé de la position exceptionnelle du jeune homme à l'égard de sa famille, crut prudent d'exiger de lui des preuves de sa fermeté dans la Foi, avant de l'admettre au baptême. Mais Alexis se jette à ses genoux, et le conjure en pleurant de ne point différer la faveur qu'il sollicite.

« Avec la grâce de Dieu, dit-il, j'espère bien ne point succomber aux épreuves qui m'attendent dans ma famille. » « Tranquillisez-vous, mon ami, répond le vicaire apostolique ; si vous persévérez dans les mêmes sentiments, je ferai ce que vous désirez. »

« Il le confie au catéchiste Marc Tieng. Après huit jours d'épreuve, ayant été jugé digne de devenir disciple de Jésus crucifié, Alexis reçoit le baptême. C'était en 1863. Devenu enfant de Dieu, lui dit l'évêque en le renvoyant dans sa famille, « gardez-vous de servir le démon. Prenez en pitié l'âme de vos parents, et efforcez-vous de les faire participer aux grands biens dont vous venez d'être comblé. »

« Le jeune homme rentre dans sa famille. Mais quel contraste entre le présent et le passé ! La haine a pris la place de l'affection ; aux soins empressés dont Alexis était autrefois l'objet, a succédé un système de persécutions incessantes et d'incroyables violences. Le néophyte sort vainqueur de la lutte ; sa foi, sa douceur, sa patience désarment et attendris sent les persécuteurs... « Crois-tu donc, ô mon fils, que ce soit avec plaisir que je te maltraite ? » Et le malheureux père éclatait en sanglots et se jetait au cou d'Alexis. Emu jusqu'au fond de l'âme, le jeune héros se dégageait en silence des bras de son père pour cacher ses larmes.

« Ainsi se passèrent plusieurs mois. Les dispositions de la famille se montraient de plus en plus hostiles. Alexis, plein de défiance de lui-même, conçut le projet de quitter la maison paternelle. Il prit congé de son père en ces termes :

« Puisque je ne puis servir le Maître du ciel qui est mon premier père, et que, dites-vous, je vous couvre de déshonneur et vous abreuve de chagrins, je vous demande la permission de me retirer ailleurs. « Hate-toi, répondit brusquement le père, tu ne saurais rien faire de mieux. »

« Alexis franchit de nouveau les trente-quatre lieues qui le séparaient de la capitale, et vint frapper à la porte de l'humble habitation du catéchiste Marc Tieng. C'était là qu'il était devenu enfant de Dieu ; il savait qu'il y trouverait bon accueil. Pour subvenir à ses besoins, il s'occupait à transcrire des livres de religion en langues chinoise et coréenne.

« Cependant, à la maison paternelle, on n'oubliait point Alexis ; l'amour y était plus fort que le fanatisme. Souvent le soir, autour du foyer domestique, on s'entretenait de l'exilé, on soupirait après son retour. Une année entière s'était écoulée. Le pauvre père n'écoute plus que sa tendresse, il se met à la recherche de son fils, découvre sa retraite, et envoie en toute hâte un chrétien porter à Alexis les regrets et les désirs de toute la famille.

« La joie au cœur, la prière sur les lèvres, Alexis accourt à cet appel. Mais on ne tarde pas à s'apercevoir que, loin d'avoir changé de sentiments, il n'a fait que s'affermir dans sa foi. Le père alors, prenant son fils à part, lui dit : « Tu sais que le roi et les grands du royaume persécutent et mettent à mort les chrétiens ; que quiconque entre dans cette religion se déshonore en ne faisant pas les cérémonies d'usage et les sacrifices aux morts. Et cependant, je te crois l'esprit assez éclairé pour ne point te laisser tromper, et le cœur assez bon pour ne point vouloir contrister ton vieux père et toute ta famille. D'où « vient donc que tu persistes plus que jamais dans la profession du christianisme ? Ouvre-moi ton âme, mon enfant, instruis-moi à fond de cette doctrine que tu connais. » « Alexis versait des larmes de joie. Le résultat de l'entretien fut la conversion du père. Après plusieurs conférences tenues dans la famille, il fut résolu que, la religion de Jésus-Christ étant bonne, on devait la suivre. Ce bienfait s'étendit aux proches parents, et plus de vingt personnes furent baptisées. Pour ne

pas s'exposer à la persécution, la famille Ou dut émigrer dans le district de Non-tjai (province de Pieng-an-to). C'est là que, peu après, mourut saintement le chef de la famille.

« La persécution ayant éclaté, on arrêta Alexis et seize autres chrétiens avec lui. Le mandarin sévit avec la dernière rigueur contre les prisonniers ; d'affreuses tortures furent employées pour leur faire renier la Foi. Alexis avait le corps tout déchiré et les os des jambes dénudés en grande partie de leurs chairs, lorsqu'une parole d'apostasie lui échappa. Il fut relâché aussitôt. Mais, à peine délié, il pleurait amèrement sa faute ; apprenant ensuite l'arrestation de Mgr Berneux « Où donc, s'écria-t-il avec douleur, où donc pourrai-je confesser ma faute ? » « Ses plaies à peine pansées, il se fait placer sur un cheval et prend la route de Séoul, malgré tous les efforts qu'on fait pour le retenir : « Laissez-moi » disait-il, laissez-moi aller vite confesser mon crime. Peut-être arriverai-je trop tard. Il faut que tout le monde, jusqu'à la capitale où je suis connu, soit témoin de ma honte, de mon repentir et de ma mort. » Il se rend à la maison de Marc Tieng, alors occupée par un poste de satellites, et se déclare chrétien. On l'enferme à Kou-riou-kan, d'où il ne devait plus sortir que pour subir les interrogatoires et les tortures, et pour aller à la mort. Il eut le bonheur de rencontrer dans la prison Mgr Berneux, de qui il reçut, avec le pardon de sa faute, de précieux encouragements.

« Le mandarin, informé de l'apostasie d'Alexis, ne négligea pas cette circonstance. « Jeune comme tu es, n'aimes-tu pas la vie ? Aimes-tu la mort ? » « J'aime la vie, répondit Alexis. « Vis donc, reprit le mandarin. « Oui, je le veux bien. » « Mais auparavant, il faut apostasier. » « Oh ! non, non ! je ne veux pas vivre à ce prix. »

« Ses réponses firent l'admiration des assistants. On le soumit à plus de tortures que les missionnaires eux-mêmes ; car, outre le hieun-moun et le tjou tjou, il eut à endurer à diverses reprises d'horribles bastonnades. Son corps n'était qu'une plaie.

« Le jeune confesseur accompagna à Saï-nam-to MM. Pourthié et Petitnicolas, et le catéchiste Marc Tieng ; il partagea tous leurs supplices. Sa tête fut détachée au second coup de sabre. Nous avons dit plus haut que le corps d'Alexis Ou fut enterré dans la même fosse que Mgr Berneux et M. de Bretenières.

« II. Né d'une famille noble mais païenne, au district de Souen (province de Kieng-kei), Marc Tieng était âgé de quarante-cinq ans lorsqu'il vit la persécution de 1839. Il pensa d'abord que la religion chrétienne était mauvaise, parce qu'elle interdisait les sacrifices aux ancêtres, et qu'elle était l'objet de la haine du gouvernement. Mais, étonné de voir tant de personnes, même de qualité, souffrir la mort avec joie, il voulut savoir ce qu'était cette religion. Il se mit donc à lire. Un jour la vérité éclata si vivement à ses yeux, qu'il s'écria : « Eh quoi ! je croyais qu'aucun chrétien ne pouvait être honnête homme ; et je vois clairement aujourd'hui qu'on ne devient honnête homme qu'en devenant chrétien. »

« Sa résolution fut bientôt prise. Les tortures des chrétiens, les flots de sang répandu sous ses yeux l'excitèrent à l'étude de la doctrine, et, afin de s'y livrer sans contrainte, il quitta sa famille et sa terre natale. Il vint établir une petite école à Séoul.

« Il était une des plus fermes colonnes de la chrétienté, lorsque Mgr Ferréol aborda en Corée. Le vicaire apostolique l'institua aussitôt catéchiste de la capitale ; jusqu'à sa mort, Marc en remplit les fonctions avec un dévouement admirable. NN. SS. Berneux et Daveluy, et les missionnaires ne parlaient de lui qu'avec une sorte de vénération. « Voyez ce bon vieillard, disait Mgr Berneux ; ses jours sont pleins et sa voie est droite. Sa place sera belle au ciel, je voudrais bien en avoir une pareille. » Son zèle ne connaissait point de bornes : préparer les kong-so, instruire les catéchumènes et les néophytes, veiller à ce que les malades reçussent les derniers sacrements, les visiter, les consoler, présider les assemblées des chrétiens, assister aux prières et aux instructions ; telles étaient les œuvres qui remplissaient sa vie. Il était le commissionnaire de tous les chrétiens auprès de l'évêque ; fonction de chaque jour et souvent délicate, où il se montrait d'humeur toujours égale et joyeuse. Malgré son extrême pauvreté, il se serait cru coupable s'il avait tiré quelque profit de ses fonctions de catéchiste. Le travail de

sa femme et quelques aumônes suffisaient à l'entretien de sa maison. Qu'ajouter au portrait de ce vieillard, à qui sa tête chauve et sa longue barbe blanche donnaient un air si vénérable, sinon qu'on l'appellait le Saint P

« Après l'arrestation de Mgr Berneux, Marc Tieng comprit bientôt qu'il ne pourrait pas échapper. Aussi, comme Paul Phi, son neveu, servant de M. de Bretenières, voulait cacher quelques livres, il lui dit : « A quoi bon ? Tout sera pris, quoi que nous fassions. » Il lui ordonna de chercher avec sa femme une autre retraite. « Quant à moi, ajouta-t-il, je dois rester ici, auprès de M. de Bretenières qui a besoin de mon expérience, et auprès des chrétiens effrayés qui viennent en grand nombre prendre mes conseils et ceux du missionnaire. » Le désir du martyre était la véritable raison qui le retenait à son poste. « Le 25 février, de grand matin, des soldats et des satellites cernent sa demeure, en font sortir tous les étrangers, les laissent aller, et demandent le maître de la maison. Le vieillard se présente avec son affabilité ordinaire, et se constitue prisonnier. Après quelques instants passés à Kou-riou-kan, il fut conduit à Kem-pou ; il y resta quatre jours, ainsi que Mgr Berneux et ses compagnons ; il revint ensuite à Kou-riou-kan d'où il ne sortit que pour aller à Sai-nam-to.

« Le refus de faire aucune dénonciation provoqua la colère des juges contre Marc. Ils le firent frapper avec la dernière violence. « Faites-moi mourir, répétait le patient, puisque, à vos yeux, j'ai commis un crime digne de mort. » Il souffrit le hieun-moun, le tjiou-tjiou et les mêmes tortures que MM. Pourthié et Petitnicolas et Alexis Ou, reçut quatre coups de sabre et alla jouir de la récompense de ses travaux. Trois jours après, sa veuve put recueillir son corps et lui donner la sépulture.

V.

« Luc Hoang⁵ ; Joseph Tjiang⁶, âgé de 64 ans martyrisés le 30 mars.

« I. Nous ne savons sur Luc Hoang que ce qui a été dit à son sujet dans la relation du martyre de Mgr Daveluy. Il refusa la liberté pour suivre son maître et son père jusqu'à la mort. Il tint parole. Mgr Daveluy l'eut pour compagnon de ses souffrances et de son triomphe.

« II.-Joseph Tjiang, né au village de Neng-tji-tji (district de Souen), était un bourgeois de bonne condition, qui, tout en se livrant à l'agriculture, avait étudié les caractères chinois, genre d'étude dont les nobles coréens s'occupent presque exclusivement. Il fut converti à la religion chrétienne par sa belle-sœur, Barbe Kim, qui avait gagné à Jésus-Christ tous les membres de sa famille. Une fois baptisé, Joseph convertit sa femme et ses quatre enfants. Sa connaissance de la religion, sa piété, sa prudence dans les affaires, le firent nommer catéchiste.

« En 1855, sitôt qu'on eut fait choix de Paison, petite vallée entourée de montagnes d'un difficile accès, pour y établir un collège à l'abri des païens, on ne balança pas à mettre le collège sous son nom. Joseph Tjiang, qui habitait Paison depuis une douzaine d'années, devint ainsi le maître et le procureur temporel de l'établissement. Après Dieu, c'est à lui qu'on dut de posséder durant onze ans un collège dans un pays où la religion chrétienne était proscrite sous peine de mort. Le temps qu'il ne consacrait pas au collège ou à ses fonctions de catéchiste, Joseph l'employait au travail manuel pour nourrir sa famille car les persécutions l'avaient réduit à un état voisin de l'indigence.

« Le 2 mars, après l'arrestation de MM. Pourthié et Petitnicolas, Joseph Tjiang, sur l'ordre de ses pères spirituels, prit le chemin de la montagne avec les autres chrétiens qui fuyaient. Il n'était encore qu'à quelques pas de Paison, lorsqu'un satellite l'apercevant, lui cria : « Où vas-tu ? Arrête et viens ici. » « Joseph s'arrête et vient à la rencontre du satellite. » « « Je suis Tjiang-nak-sio, maître de maison du collège.--Et pourquoi t'en vas-tu ? Viens avec tes

⁵ 황석두 Hwang Seok-du 黃錫斗 (1813-1866) Luc. Saint.

⁶ 장주기 Jang Ju-gi 張周基 dit Nak-so 張樂韶 (1803-1866) Joseph. Saint.

maîtres européens. » « Qui es-tu ? reprend ce dernier. »

« Heureux d'être réuni à ses vénérables pères, Joseph ne voulait pas que M. Pourthié intercédât auprès des satellites pour le faire délivrer. Mais le provicaire, qui savait quels services un tel homme pourrait encore rendre à la mission, fit tant par ses prières, qu'il obtint qu'on n'emmènerait pas Joseph Tjiang. Celui-ci néanmoins voulut rester avec les missionnaires, et le lendemain, comme il se trouvait là au moment du départ, on le fit monter sur un des boufs de l'équipage. Ce ne fut qu'après une demi-heure de marche que M. Pourthié s'aperçut de sa présence ; il obtint de nouveau son renvoi. Joseph s'en retourna chez lui en pleurant. Il y resta cinq jours ; ensuite, n'ayant plus de quoi manger, il se rendit à No-rel-kuf, village chrétien situé à trois lieues de Paison.

« Il venait d'entrer dans une maison de ce village, lorsque les satellites y arrivèrent. Parmi eux il s'en trouvait plusieurs qui reconnurent Joseph pour l'avoir vu à Paison, lors de l'arrestation de MM. Pourthié et Petitnicolas. Il lui dirent donc : « Qu'es-tu venu faire ici ? Tes intentions ne doivent pas être droites. » Ils l'arrêtèrent et le conduisirent avec d'autres chrétiens au mandarin de Tjiei-tjieun.

« Le magistrat fut frappé de sa taille majestueuse et de son air de probité. Il s'informa des crimes qu'on lui reprochait, et en écrivit à la capitale. Il fut répondu que, si Tjiang était véritablement le maître de maison des prêtres européens, il fallait l'envoyer à la capitale ; s'il ne l'était pas, il suffisait de lui demander l'apostasie et de le renvoyer chez lui. Est-il bien vrai, demanda le mandarin à Joseph, que tu sois le maître de maison des prêtres européens ? « Oui, c'est bien vrai, je le suis. » « Tu mens. On dit que ce n'est pas toi, mais un nommé Ni. » « C'est bien moi, je le répète, qui suis le maître de la maison ; Ni n'était que professeur au collège (Venant Ni, lettré d'une haute noblesse, restait au collège et enseignait aux élèves les caractères chinois.). » « Si tu le veux ainsi, je t'enverrai à la capitale. » Joseph fut reconduit en prison. Le mandarin voulait le sauver ; mais lui s'obstina à ne point prononcer le mot qui aurait amené son élargissement. Quand on en eut référé à Séoul, trois ou quatre satellites vinrent de cette ville pour l'emmener. Arrivés à la porte de la prison où gisaient plusieurs chrétiens, ils crièrent : « Que celui qui doit aller à la capitale sorte. » Joseph se présenta.

« Les satellites, saisis d'une sorte de respect, lui dirent : « Ne craignez point. Nous vous accompagnerons tranquillement jusqu'à la capitale. » « Qu'aurais-je à craindre ? repartit Joseph. Bien au contraire, je suis au comble de mes vœux. » « On lui mit le bonnet jaune et la corde rouge sans le lier. Enfermé à Kou-riou-kan, il en sortit avec Mgr Daveluy, MM. Aumaître et Huin, et Luc Hoang, pour aller mourir à Saï-nam-to. Il souffrit le hieun-moun et le tjiou-tjiou, et fut torturé pour n'avoir pas voulu dire ce qu'il savait du chrétien Venant Ni que l'on cherchait partout. Il devait mourir seul ; mais il demanda de n'être point séparé des missionnaires, et cette faveur lui fut accordée. Il reçut un seul coup de sabre, et alla prendre sa place dans l'armée des martyrs.

VI.

« Suzanne Kim, âgée de 30 ans, martyrisée le 30 mars. Originaires du district de Tehouk-son (province de Kieng-kei, Suzanne descendait d'une famille bourgeoise que sa fidélité à la Foi depuis trois générations avait privée de la plus grande partie de ses biens. Suzanne s'était mariée dès l'âge de seize ans à un chrétien nommé Jean Sim. Elle vivait heureuse au village de Tchoug-mal (district de Sin-tchiang), entourée de son mari et de ses trois enfants, lorsque s'éleva la persécution de 1866.

« Elle se réfugia avec ses enfants à Hai-sa-tong (district de Tchieun-an), dans la maison habitée par son frère et sa mère. C'est là que les satellites la prirent, ainsi que sa vieille mère et une autre femme chrétienne. Tous les habitants du village avaient fui ou apostasié. On emmena ces trois femmes. Suzanne donnait la main à l'un de ses enfants âgés de cinq ans, et portait sur son sein le plus jeune qui n'avait encore que deux mois. Chemin faisant, les

satellites renvoyèrent chez elle, à son grand regret, la mère de Suzanne.

« Parvenues à la ville de Tchieu-an, les deux prisonnières comparurent devant le mandarin et refusèrent d'apostasier. Suzanne, dans la prévision du sort qui l'attendait, chargea un chrétien de conduire à Jean Sim le plus âgé de ses deux enfants.

« Le mandarin, dont les instances et les menaces restaient sans effet, n'osa point torturer les deux chrétiennes ; il les envoya au chef-lieu de la province. C'était les envoyer à la mort. Suzanne le comprit. Couvrant une dernière fois de baisers son cher nourrisson, elle le confia à un chrétien de sa connaissance qu'elle rencontra sur la route de Kong-tchiou.

« Le gouverneur n'obtint rien de plus que le mandarin. Les deux femmes persévérèrent dans la confession de leur Foi. Elles furent alors livrées à des tortures si violentes, qu'elles eurent les jambes brisées et les côtes rompues. Il fallut les reporter en prison, et les satellites eurent la cruelle lâcheté, pendant le trajet, de les accabler de coups et d'injures. Un nouvel interrogatoire et de nouveaux supplices précédèrent la strangulation de ces héroïques femmes, qui eut lieu, dans la prison, le jour du Vendredi-Saint, 30 mars. Leurs corps jetés dans les champs, furent ensuite enterrés près de là dans une même fosse. Quelques jours après, le petit enfant de Suzanne s'envola au ciel pour y retrouver sa mère.

VII.

« Paul Kim, âgé de 59 ans, martyrisé le 8 septembre :

« La famille de Paul Kim, originaire du village d'An-ei-sil, au district de Jong-in (province de Kieng kei), distinguée par sa noblesse et sa bonne réputation, était païenne. A la mort de son père, Paul, qui avait dix-huit ans, entra avec sa mère et une de ses tantes dans la grande famille de l'Eglise. Il dut alors quitter son pays, et plus tard il se fixa Séoul. Un de ses fils fut mon servent, après avoir été tour à tour celui de M. Maistre, de M. Petitnicolas et de Mgr Berneux. Vers 1860, Paul devint paralytique de la moitié du corps, et perdit l'usage de la parole. Il supporta cette épreuve avec une grande résignation.

« Au mois de mars 1866, il s'était soustrait à la persécution en se retirant chez un parent de sa femme. Mais, au mois de septembre, l'ordre d'arrêter tous les chrétiens ayant été donné de nouveau, Paul Kim fut conduit vers le grand juge, qui le condamna à mort, sans autre forme juridique.

« Paul alla au martyre le 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge. Comme ses nobles devanciers du mois de mars, il passa par tous les supplices en usage à Saï-nam-to, le palpong, le percement des oreilles, etc. Un mois après, les chrétiens lui donnaient une sépulture honorable, sur la montagne de Ouai-a-ko-kai.

VIII.

« Jean PAK, âgé de 55 ans ; Marie KIM, âgée de 49 ans ; Paul Ni, âgé de 22 ans ; - François Ni, âgé de 45 ans, martyrisés au mois de novembre.

« I. — Jean Pak appartenait à la classe noble, était très-versé dans la science des caractères chinois, et fréquentait avec succès les examens. Baptisé en 1860, avec toutes les personnes de sa maison, il fut nommé catéchiste de Mgr Berneux. Il s'acquitta avec zèle de son emploi, et fit beaucoup de conversions parmi les païens. Les persécutions le réduisirent plus d'une fois à la mendicité, sans jamais ébranler sa patience. Pour nourrir sa femme et ses deux enfants, il confectionnait des souliers de paille qu'il allait vendre de porte en porte dans les faubourgs de la capitale, où il était venu se fixer depuis quelque temps. C'est en colportant ainsi son travail qu'il fut reconnu et arrêté comme chrétien. Sur son refus d'apostasier, le grand juge le soumit à l'épreuve du hieun-moun et du tjiou-tjiou, et le condamna à mort.

« Une particularité remarquable, c'est que Jean Pak ne fut pas supplicié dans un des

endroits affectés aux exécutions capitales. Il fut conduit à une lieue et demie de Séoul, sur les bords du fleuve, au village de Jang-ha-tjin. Cette innovation avait deux buts. Le régent voulait d'abord se venger de la visite que les navires barbares (français) avaient osé faire dans l'intérieur du royaume en remontant le fleuve. « N'était-ce pas, en effet, à cause des chrétiens, disait-il, que le fleuve avait été souillé par ces navires ? Il fallait le purifier par le sang. » L'autre but que se proposait le régent, était de montrer aux cinq cents soldats campés à Jang-a-tjin, combien on haïssait les chrétiens, et avec quelle rigueur il fallait exécuter l'ordre donné par le régent de tuer immédiatement tout soldat reconnu chrétien.

« A la suite de Jean Pak furent martyrisés la femme et un des fils de François Ni, dont nous allons parler.

« II..-François Ni était, comme Jean Pak, issu d'une famille noble, et comme lui originaire de la ville de Sin-tjieun (province de Hoang-hai). Il vint s'établir à Séoul, encore païen et très-adonné aux superstitions ; on le consultait même pour sa science en ces matières. Il embrassa la religion chrétienne, il y a une dizaine d'années, et son zèle détermina la conversion d'un grand nombre de païens, sans compter toutes les personnes de sa maison.

« La persécution le réduisit à la mendicité, lui et les siens. Ses trois enfants mariés durent errer çà et là, repoussés de partout comme chrétiens, et n'ayant ni de quoi manger, ni de quoi se vêtir. Pour lui, accompagné de sa femme Marie Kim et de son fils Paul, il alla, dans sa détresse, frapper à la porte d'un païen de Koa-tchieun, à trois lieues de la capitale. Sur ces entrefaites, le frère de François Ni fut accusé, quoique païen, de donner asile à des chrétiens, dans un des faubourgs de Séoul, et traîné au tribunal de Droite. Mais, ne pouvant pas supporter la torture, il s'engagea à livrer les chrétiens de sa connaissance. Il part donc suivi des satellites, et livre son frère, sa belle-sœur et son neveu.

« Le grand juge envoya toute cette famille chrétienne à la mort, après les supplices ordinaires du hieun-moun et du tjiou-tjiou. Paul Ni et sa mère suivirent Jean Pak au triomphe, le 14 jour de la neuvième lune. François Ni alla rejoindre dans le ciel sa femme et son fils trois jours après.

« Il y a eu d'autres martyrs encore dans les districts de MM. Féron et Ridel ; mais les circonstances de leur confession et de leur mort nous sont inconnues.

Calais, Missionnaire apostolique de la Corée. »

1867 : Essai de conseils et de directions utiles à un Missionnaire de Corée.

(Cahier de 20 pages, dont 19 de texte)

IRFA Archive Vol. 579 ff. 805-823

Dans le volume 579 des archives de l'IRFA, les ff. 805-823 sont un ensemble de 20 pages, et le catalogue de la salle de lecture de l'IRFA identifie l'écriture comme étant celle du P. Félix-Clair Ridel. Une petite note dans le coin supérieur gauche indique « Essai de conseils et de direction utiles à un Missionnaire de Corée ». Le titre principal, un peu plus bas sur la page, indique « Enseignements qui peuvent servir à régler la conduite d'un Missionnaire en Corée ». Le texte offre une image très complète et systématique de la manière dont la mission coréenne a été menée mais ne comporte aucune indication de date ni d'auteur.

A la page 134 de Mgr Ridel, évêque de Philippolis, vicaire apostolique de Corée : d'après sa correspondance d'Arthur Piacentini, paru en 1890, on lit : « Au début de l'automne (de 1867), le P. Ridel se trouvait à Shanghai, tout entier à ses recherches philologiques. Il ne pouvait prévoir la fin de son exil. Aussi, pour rompre la monotonie de son travail, et surtout pour protéger ses jeunes confrères contre les épreuves de la vie apostolique, il se rappela ses souvenirs et les réunit dans un recueil intitulé : Enseignements pour régler la conduite d'un missionnaire en Corée.

« Ce petit livret entre pour une large part dans le Coutumier de la mission de Corée que Mgr Blanc vient de faire publier (en 1887). Ces renseignements indiquent la manière de se comporter pendant l'administration des chrétientés ; ils dévoilent aux missionnaires l'étendue de leur tâche, et les mettent au courant des coutumes et des mœurs de la contrée qu'ils évangélisent. Avantage précieux, dans un pays où la variété des usages et des formes de l'étiquette n'est dépassée que par la susceptibilité des habitants. »

Le texte est donc postérieur à la persécution de 1866 et il a pu être composé à loisir puisque le P. Ridel était en mauvaise santé après son évasion de Corée et le désastre de l'expédition française dont il avait été témoin direct. Il espérait encore retourner en Corée avec d'autres prêtres et reprendre le travail d'évangélisation. Il a eu tout le temps de rédiger un document systématique sans être interrompu, alors que les souvenirs de ses années en Corée étaient encore vifs.

Enseignements qui peuvent servir à régler la conduite d'un Missionnaire en Corée.

Pendant l'administration.

Quand on est décidé à faire l'administration on fixe le jour du départ et 15 jours avant on envoie une circulaire pour indiquer l'itinéraire qu'on suivra ; on y joint une lettre adressée à tous les chrétiens pour leur donner les avis qu'on jugera nécessaires et pour les engager à se bien disposer à recevoir le grand bienfait des Sacrements.

On part au jour indiqué avec les guides qui ont dû venir la veille pour chercher le Père.

Quand on arrive dans une chrétienté le catéchiste et le maître du Gongso viennent saluer et aussi les autres chrétiens si on veut les recevoir à ce moment.

On fait écrire par le Servant : - 1° La liste des familles pour connaître le nombre des personnes de la chrétienté, combien d'enfants, combien de grandes personnes susceptibles de

recevoir les Sacrements, naissances, décès, absents, tièdes, catéchumènes, enfants de païens ondoyés, enfants de païens ondoyés morts, enfants de chrétiens ondoyés, adultes ondoyés morts.

Le Catéchiste doit avoir cette liste, mais souvent c'est si mal écrit qu'il est mieux de la faire copier en ordre par le servant. Si on était pressé on pourrait faire écrire cette liste plus tard v.g. pendant ***** entend les confessions - 2° La liste des personnes depuis ***** ans qui doivent se confesser, suivre l'ordre des familles : (le Père, la Mère, les enfants etc...) par chaque maison, indiquer : leur âge, ce qu'ils savent de prières, de catéchisme, s'ils ont été confirmés, etc. Quels sont ceux qui doivent recevoir q.q. sacrement extraordinaire, v.g. mariage, mariage à suppléer, etc.. Quelquefois on omet sur cette liste des enfants de 8, 9 ou 10 ans qui ne savent rien, ce sont les parents qui omettent de les déclarer pour éviter une punition, il faut exiger qu'on les inscrive tous, même ceux qui ne sachant rien sont incapables de recevoir les sacrements.

On réunit tous les chrétiens pour l'examen, c'est alors qu'ils saluent tous ensemble s'ils ne l'ont pas déjà fait ; si la chrétienté était trop nombreuse et dépassait 30 personnes on peut diviser et faire l'examen à plusieurs reprises ; il est toujours bon qu'il y ait même dans les petites chrétientés quelques gardiens qui se tiennent en dehors pour recevoir les païens qui pourraient venir au village.

On fait d'abord l'examen en leur faisant réciter le catéchisme à tous sans exception, pour cela on peut les faire ranger tout autour des murs intérieurs en file, l'un fait la 1ère demande le second répond et une question jusqu'à ce que tout le catéchisme soit récité ; exiger que tout le monde sache bien les trois premières parties du catéchisme. On les interroge sur les principales vérités nécessaires pour le salut et sur les choses les plus importantes pour voir s'ils comprennent bien, on leur explique ainsi la lettre du catéchisme et on leur fait une petite instruction ou exhortation par manière de préparation sur le sacrement qu'ils doivent recevoir ; v.g. la confession, la contrition etc... On fait l'appel pour savoir les personnes qui se sont présentées à l'examen, et chaque personne qui répond ou inscrit une note pour se rappeler la manière dont elle a répondu.

On donne des avis pour le bon ordre pendant le temps qu'on sera dans la chrétienté. On détermine le nombre de confessions qu'on entendra chaque jour (ordinairement on ne doit pas en entendre plus de vingt), quel jour on donnera tel sacrement v.g. la confirmation, le mariage, les baptêmes d'enfants, d'adultes, l'heure à peu près des différents exercices. Il est mieux de confesser pendant le jour et de ne faire les réunions que la nuit à cause de Païens.

On prend son repas lorsque le temps en est venu, le matin, puis vers midi et enfin le soir. On tâche d'économiser le temps pour ses exercices, on peut admettre ou n'admettre personne à assister au repas ; les Chrétiens aiment bien et désirent y assister, c'est là surtout qu'on peut causer plus facilement avec eux et mieux les connaître, on peut y examiner quelque affaire publique, entendre ceux qui veulent nous parler, écouter leurs questions, leurs difficultés, leurs doutes et les expliquer en les instruisant familièrement.

Il faut autant que possible que le lieu de réunion ait une séparation naturelle, dans le fond se mettent les femmes, en avant sont les hommes ordinairement il y a ainsi deux chambres qui communiquent au moyen d'une grande porte que l'on ouvre pour les exercices publics, celle où se trouve l'autel doit être appropriée, les murs recrépis à neuf et recouverts de papier blanc au moins le tant de la chambre si les chrétiens sont trop pauvres ; il doit y avoir un autel commode, large et solidement fixé au mur, des nattes propres, c'est là que le Père habite, l'autre est pour le servant, le catéchiste ; mais on peut exiger qu'ils n'y fassent pas de bruit et qu'ils en sortent si le Père a quelque affaire particulière à traiter et pendant les confessions. S'il n'y avait pas cette séparation naturelle de deux chambres, on pourrait placer un rideau de haut en bas et mettre les hommes d'un côté, les femmes de l'autre.

Les Chrétiens des autres chrétientés ne doivent pas être admis à la messe ni même

en présence du Père sans raison grave, v.g. les catéchistes des autres chrétientés suivantes qui viennent rendre compte au Père de leurs chrétientés, et demander l'époque juste de l'arrivée afin de pouvoir prévenir leurs chrétiens ; ceux qui demandent des défenses, ceux qui viendraient accompagner une jeune personne qui doit remarier etc. etc... ..

On doit être encore plus sévère sur cet article dans le village où l'on réside pendant l'été et n'admettre que pour des raisons très graves ; ceux qui sont admis sont nourris par le Père le temps qu'ils restent.

Au temps marqué on se met à entendre les confessions, on est dispensé du surplis et de l'étole, même de l'habit long ; ordinairement le Père est assis sur la natte dans la chambre haute, le pénitent est à genoux dans la chambre basse, il doit toujours y avoir entre les deux une claie solide et épaisse (en bambou ou en petites branches d'arbre) et non pas une simple toile ou une claie trop fine, elle doit descendre jusqu'à terre et on met un crucifix sur le côté qui regarde le Pénitent. Quand une personne se présente elle salue le Christ, se met à genoux dit son nom auquel on fait immédiatement sur la liste un signe qui indique que cette personne s'est présentée. Alors commence la confession. On doit tenir à ce que tous observent bien la manière de se présenter, de se tenir, de s'accuser, de se retirer, il est bon de leur enseigner clairement cette manière dans la préparation en la faisant exécuter devant tout le monde par un ou deux surtout dans les chrétientés où ils ne le savent pas assez. En se retirant le pénitent salue le Crucifix et s'en va.

Il faut leur donner la pénitence simple et d'une manière très-claire, leur dire clairement si on leur donne ou si on ne leur donne pas l'absolution, s'ils doivent faire la communion ou s'en abstenir, ne pas craindre de répéter jusqu'à ce qu'ils aient bien compris et fait attention, même le faire répéter aux plus bouchés pour s'assurer qu'ils ont compris. Pendant qu'on confesse, une autre personne doit être à attendre en dehors à la porte de la chambre basse et entrer sitôt que l'autre sort afin de ne pas faire perdre de temps, tout le monde doit être en silence, on fait faire des lectures pieuses, réciter des prières etc....

Bien recommander aux grandes personnes de ne pas interroger les enfants sur leur confession et si quelqu'un interroge l'enfant ou le Père lui-même sur la confession d'un enfant, lui donner quelques Pater et Ave à réciter comme pénitence pour lui apprendre la doctrine du sceau de la confession.

C'est à confesse que l'on a le plus besoin de patience, de mansuétude.

Si on n'a pas achevé l'examen on peut le soir faire celui des personnes qui doivent le lendemain recevoir les Sacrements, après l'examen on fait l'appel et on peut inscrire une note sur la liste de confession tant pour se rappeler ceux qui sont instruits que pour connaître ceux qui se sont présentés à l'examen ; puis on laisse tout le monde entrer et on peut devant tous faire une instruction sur l'Eucharistie, leur enseigner la manière de se présenter à la Ste Table en faisant une grande prostration avant et après, d'abord les hommes puis les femmes, tous avec ordre et recueillement, c'est quelquefois difficile à cause de l'exiguïté des chambres de réunion.

Ce soir on peut faire les baptêmes.

On peut leur permettre la prière en commun s'il n'y a pas d'inconvénients de la part des païens.

On fait ensuite retirer tout le monde en silence, il faut toujours exiger que dans toutes les réunions tout le monde soit attentif et recueilli, ceux seuls qui sont interrogés doivent répondre, pendant les offices personne ne peut parler.

On achève ses exercices et on se couche sans perdre de temps afin de pouvoir le lendemain se lever de bonne heure.

Le lendemain au matin on se réveille au moyen de son réveil si l'on n'en avait pas le coq du village en tiendrait lieu on a soin la veille d'en avertir les chrétiens en leur disant au 1er chant, ou au 2e, 3e chant du coq, ordinairement il faut toujours que la messe soit achevée

avant le jour.

On s'habille, après avoir réveillé le servent qui n'aurait pas entendu le réveil on fait son oraison et la préparation à la messe, on appelle le servent qui pendant ce temps prépare l'autel et les ornements (On peut faire faire alors la prière des chrétiens).

Quand tout est prêt on fait entrer les chrétiens. Avant la messe on doit compter le nombre de communions qu'il y aura pour cela on peut faire lever la main droite aux personnes qui doivent communier et le catéchiste compte.

Pour la messe et l'administration des sacrements excepté la Pénitence on doit avoir une longue robe noire ou blanche mais pas de couleur violette, il faut aussi des souliers propres et autant que possible noirs. Alors on commence les cérémonies.

Ordre dans lequel il est bon de donner les sacrements. Baptêmes, mariages, la messe, la communion, après la messe la confirmation, puis l'extrême-onction s'il y en a à administrer.

On doit faire réciter les prières ou actes soit après, soit avant la confession et la communion en temps et lieu, pour la communion l'action de grâces doit se faire avant qu'on ne sorte c'est à dire immédiatement après la messe ou la confirmation, ceux qui n'ont pas fait la communion peuvent sortir.

Après la messe on fait toujours ramasser les ornements et dépouiller l'autel quand même on ne partirait pas, et même dans sa résidence d'été la planche d'autel seule peut rester mais sans aucun ornement.

Si on doit partir ce jour-là on fait ses recommandations et ses adieux avant que les chrétiens ne sortent, ils saluent tous ensemble et se retirent. On fait faire les paquets, c'est l'office du Servent, on déjeune s'il y a lieu c.à.d. si l'on a plus de 2 ou 3 lieues de chemin et pour que tout soit prêt ou a dû en prévenir la veille. Des porteurs de la chrétienté suivante ont dû venir la veille pour prendre le bagage et accompagner le Père, on les suit et l'on se rend dans la chrétienté suivante où tout recommence dans le même ordre.

Avant de partir il est bon de remplir les cadres de la feuille d'administration en marquant le nombre de confessions de communions etc. etc...si on l'avait omis il faudrait le faire en arrivant dans l'autre chrétienté.

Pour la route les chrétiens de Gongso où l'on va doivent en faire les frais à moins qu'il ne s'agisse d'une trop longue route.

Si les chrétiens ont des objets à faire bénir, à faire indulgencier]on les fait réunir et on les bénit solennellement tous ensemble la veille du départ ou le jour après la confirmation devant tout le monde, on évite ainsi une foule de petites bénédictions partielles, des pertes de temps etc.. etc.. cependant on pourrait les bénir en particulier.

On n'a pas l'habitude de donner des objets de piété, de faire des cadeaux, mais tout objet de piété se donne pour un prix déterminé par le Vicaire apostolique ou le Procureur et qu'il est bon de connaître afin qu'il y ait uniformité.

On peut dire la même chose pour les livres que l'on répand dans la chrétienté. Il y a des chrétiens qui font commerce de ces objets et les vendant à des prix exorbitants si le cas se présentait il faudrait avertir les chrétiens et punir ces coupables. Quelquesfois aussi le même cas se trouve pour des reliques.

Pour les personnes qui veulent recevoir le scapulaire il est bon de le donner à tous à la fois v.g. la veille du départ s'ils sont préparés.

Le jour du départ on est toujours pressé il faut donc éviter tout ce qui pourrait retarder et faire la veille tout ce que l'on peut afin d'avoir ce jour-là le moins possible à faire. Il est certaines chrétientés où il est prudent de partir avant le jour pour ne pas être aperçu dans le village païen voisin.

Les petits enfants demandent un soin particulier on les examine à part ; il faut encourager les parents à les instruire et punir ceux qui sont trop négligents, les enfants de 8

ans doivent savoir les 12 prières, de 9 ans le catéchisme du baptême, à 10 ans celui de la confession et à 11 ans celui de l'Eucharistie. Dès qu'ils ont 7 ans et savent leurs prières ou les confesse, il faut tâcher de les préparer à l'absolution et les absoudre quand ils sont disposés et qu'ils en ont besoin. Vers 11 ou 12 ans on peut les admettre à faire leur première communion pour cela il est bon d'essayer de leur faire faire une manière de confession générale et de les faire venir deux ou trois fois à confesse avant de les absoudre, ordinairement ils le feront volontiers pour obtenir la faveur de faire leur 1^{re} communion.

Il faut presser les parents d'instruire ou de faire instruire leurs enfants et de leur apprendre ou de leur faire apprendre à lire et à écrire les caractères coréens et même pour les gens d'une certaine classe les caractères chinois, dans les livres qui ne soient pas défendus c.à.d. dans des livres qui ne traiteraient pas de superstitions etc.

Après l'administration de chaque chrétienté, les chrétiens ont l'habitude de faire une offrande au Père avant son départ et faire son entretien il faut l'accepter, l'inscrire ainsi que ce que reçoit le servant. Ils doivent aussi fournir une paire de souliers et un gâteau de cire. Quand on a une certaine somme on peut en faire un dépôt dans une maison *** ** un billet dont on laisse la moitié ou le talon entre les mains du dépositaire jusqu'à ce qu'on puisse le faire porter à sa maison ou à la capitale de la manière la plus commode soit par occasion, soit par des porteurs envoyés exprès. On trouve quelquefois des échanges à faire, mais c'est une règle de ne s'en servir qu'autant qu'on reçoit un billet de l'Evêque ou du Procureur constatant qu'il a reçu une belle somme d'argent qu'on peut payer à tel individu ou tel lieu ; par conséquent on ne peut pas avancer de l'argent quand bien même on nous promettrait après s'en être servi de le remettre à la maison de résidence ; il faut aussi exiger que les dépositaires ne se servent pas de l'argent de la mission pour leur commerce.

La Propagation de la Foi est établie, il faut l'entretenir surtout quand les Chrétiens seront un peu à l'aise, on reçoit de chaque membre 150 sapèques par an.

L'honoraire pour une messe est de 100 sapèques.

Il faut être très-sobre de cadeaux et généralement il est plus prudent de ne pas en faire on peut dire la même chose d'en recevoir.

Les missionnaires feront bien de ne pas traiter les maladies corporelles surtout de ne pas donner des remèdes européens à moins qu'ils ne soient pas dangereux et qu'ils sachent parfaitement bien s'en servir et les appliquer à la maladie.

Il faut encore moins se mêler de combiner des mariages.

Jusqu'ici à cause du danger d'être reconnu on a eu l'habitude de suivre le plus possible les usages coréens tant qu'on n'aura pas de liberté il est important de suivre ces usages ; les habits doivent être entièrement coréens on ne doit pas porter d'habits ou d'étoffes qui ne seraient pas admis dans le royaume, pour les habits de dessous il serait même dangereux d'en porter d'européens à cause de cas que l'on ne peut prévoir v.g. la pluie, surtout si l'on devait coucher à l'auberge. On doit là-dessus consulter son servant ou le catéchiste et l'abandonner à leur conduire également pour ce qui regarde l'ameublement de sa chambre il est dangereux d'y faire étalage d'objets européens, plus on se rapproche du coréen plus on est en sûreté, même pour les caisses, malles etc. etc qu'il est bon de faire habiller à la coréenne.

Dans les routes il y a beaucoup de dangers : rencontres de païens qui peuvent reconnaître, cortège de mandarins, de nobles, auberges etc. etc.. On doit aussi consulter son servant et les personnes instruites des usages et se conduire comme ils le décideront v.g. pour voyager en habit de deuil ou autrement, pour arranger ses habits, ses cheveux, sa barbe etc. etc....

Tant que la persécution durera on doit avoir le moins de bagage possible et les seules choses nécessaires.

Bagage du Missionnaire.

Tout ce qui est nécessaire absolument pour la messe et l'administration des Sacrements... devant d'autel, nappe de communion, bréviaire, Nov. Test., et l'Imitation, le synode du Sutchuen, les cahiers d'administration, une petite théologie v.g. Gury si on veut ; les habits coréens nécessaires, une couverture, - des hosties, un fer à hosties, du vin de messe dans de petites bouteilles, quelques objets de piété, chapelets, croix, médailles, scapulaires, images. Pour le vin de messe on peut en faire déposer à l'avance quelques petites bouteilles qu'on trouvera en temps et lieu. Pour les derniers ablutions on ne se sert pas de vin mais d'eau.

Sur les listes d'administration, les comptes rendus ou lettres adressées au Vic. Ap. ou aux confrères ne jamais écrire les noms de lieu ou de personne en lettres coréennes mais bien en lettres européennes suivant la méthode admise pour éviter les dangers si ces écrits venaient à tomber entre les mains de païen. – Sur les listes de confession éviter de mettre le nom des lieux en caractères chinois ou coréens bien que la liste soit écrite en coréen.

A la fin de l'année c.à.d. à la fin du mois de juin (l'année administrative commençant le 1er juillet) envoyer au Vicaire apostolique ou au supérieur de la mission :

1° La liste d'administration.

2° Un compte rendu détaillé sur l'état des chrétientés du district qu'on a visité en suivant les questions du synode du Sutchuen : P. 124 et 125.

3° Le registre de baptême dont le double restera toujours dans le district.

4° La liste des dispenses de mariage (pour celle-ci on peut attendre que la feuille soit remplie) mais les dispenses d'interpellation pour des cas extraordinaires étant limitées il ne faut pas dépasser le nombre concédé par le Vicaire apostolique (si même on a ce pouvoir) on les met sur une feuille à part et on les envoie à cette époque sans tarder au Vicaire Apostolique.

Il ne faut pas oublier de mettre au commencement de son cahier des des dispenses la formule de déclaration exigée par les décrets.

5° Les comptes des recettes, des dispenses et du reste d'argent suivant l'article 9e du règlement de la communauté.

6° La liste des enfants recueillis et nourris dans le district par l'œuvre de la Ste Enfance.

On doit conserver chez soi un double de toutes ces listes.

Il faut prévoir à l'avance le temps où expireraient les pouvoirs afin de pouvoir les faire renouveler à temps.

Dans le compte rendu on relate aussi les faits merveilleux édifiants ; en fait de miracle, ne n'en écrire en Europe sans l'approbation du Vicaire Apostolique.

Dans les comptes rendus, faits extraordinaires etc. etc. bien prendre garde de ne pas parler de choses qu'on ne saurait qu'en confession.

A la fin du compte-rendu on doit donner connaissance au Vicaire apostolique du lieu où l'on a fait sa retraite annuelle du nombre de jours qu'on y a consacrés et on doit dire en compagnie de qui on l'a faite ou bien si l'on était seul.

Pendant l'administration il est bon d'avoir un cahier sur lequel on relate toutes les principales affaires connues en dehors de la confession sur chaque chrétienté v.g. les chrétiens mal instruits scandaleux, persécution, cas de mariage difficiles et toutes les autres difficultés que l'on a rencontrées, la conduite qu'on a tenue, les décisions qu'on a données etc. etc... C'est ainsi très facile pour consulter le Vicaire apostolique, pour se rappeler c'était des différentes chrétientés de son district et donner des renseignements exacts au confrère qui nous y succèderait. Les listes de confession où l'on a inscrit les notes d'examen pourraient

aussi beaucoup servir pour connaître ses chrétiens s'il n'y a pas trop de danger à les conserver.

Tous les confrères doivent être unis par les liens d'une suave charité, profiter de toutes les occasions pour s'écrire afin d'entretenir l'union, l'amitié, de s'encourager, de se consoler et de s'édifier mutuellement. Conserver entre nous et dans toutes nos relations les règles de politesse usitées entre gens bien élevés pour éviter les susceptibilités et édifier les chrétiens qui observent toujours la conduite des Missionnaires entre eux. Eviter par conséquent de critiquer, de piquer etc... en un mot tout ce qui pourrait faire de la peine à un confrère.

Quand un ou plusieurs confrères se trouvent réunis il sera bien de parler de son ministère, d'essayer de résoudre les difficultés, de traiter quelque question de théologie, de liturgie en s'aidant mutuellement pour la plus grande gloire de Dieu.

Lorsqu'on apprend qu'un confrère est gravement malade le plus voisin ou le premier averti doit voler à son secours, pour l'assister et lui donner tous les soins que réclame son état et que la Charité lui suggérera, il devra aussi en donner immédiatement connaissance au Vic. apost. en lui exposant l'état du malade surtout s'il y avait du danger ; il ne faudrait pas tarder à lui donner les Sacrements et lui déclarer nettement avec charité l'état de danger dans lequel il se trouverait et ne pas le quitter avant qu'il ne soit au moins hors de danger.

S'il vient à mourir le confrère s'occupera de le faire ensevelir en le revêtant de ses ornements s'il en a à sa disposition et consulera l'Evêque pour l'enterrement. Il prendra soin des effets du défunt, de ses papiers, de ses comptes et les remettra au Vicaire apostolique.

C'est un usage établi en Corée de faire dire cent messes pour le repos de l'âme de tout missionnaire qui vient à mourir, c'est le Vicaire apostolique qui règle la manière de les distribuer à chacun.

On n'a pas l'habitude de faire d'enterrement cependant on peut quelquefois faire sans trop de difficultés dans son village la levée du corps ; les chrétiens sous la direction du catéchiste assistent seuls à la sépulture, il faut y recommander l'ordre et veiller à réprimer les abus des repas qui suivent au précédent ces cérémonies. – On ne bénit jamais les tombes à cause des païens. Cependant pour un missionnaire on pourrait l'accompagner en faisant l'enterrement la nuit dans un lieu retiré et loin des païens. – Dans la tombe du missionnaire il faut déposer une pierre sur laquelle on grave le nom du défunt afin de pouvoir dans la suite le retrouver sûrement si on voulait faire la translation dans un autre lieu.

Chacun doit user largement sans scrupule du régime de communauté, se bien soigner sans luxe, mais un bon ordinaire nécessaire pour entretenir la santé qui s'affaiblit facilement dans un pays où le régime est si différent de celui d'Europe, il ne faut donc point par une économie malentendue s'imposer des privations qui suivant les forces rendraient incapable de remplir le ministère et de s'occuper du bien des âmes ; il y aura toujours assez de privations physiques, morales et spirituelles, ce sont celles-là qu'il faut s'appliquer à supporter avec patience et résignation comme envoyées par la Ste Providence.

A l'égard des Chrétiens il faut être doux, patient, simple, bon, gai, chacun suivant son caractère, ferme sans trop de sévérité, éviter les impatiences, les vivacités surtout point d'emportement ; se tenir toujours de manière à ce qu'on nous respecte, mais sans raideur, en un mot être comme un père avec ses enfants ; la plupart sont bons simples et pleins de respect pour le Père. Quand on veut leur persuader une chose il faut leur donner une raison, un motif, une comparaison tirée de ce qu'ils connaissent ils ne sont pas très-difficiles sur le choix ni sur l'application et une raison ou une parabole bien appliquée à la chose les persuade ; ils raisonnent et quoiqu'ils n'aient pas fait leur logique un grand nombre sont doués d'un grand bon sens naturel.

Ils feront une foule de questions extraordinaires v.g. sur la parenté de N.S. avec

certaines apôtres etc.... chacun s'en tire comme il peut ; sur les SS. de l'ancien testament sur leur patron etc, il est bon de leur en raconter l'histoire ou la vie si on la sait..... Sur les indulgences qu'ils connaissent peu, il faut leur enseigner clairement celles qu'ils peuvent gagner et la manière de les gagner.

Ils demandent des détails sur l'Europe etc..etc.. il faut être très-sobre, plus sobre que jamais, mépriser leur gouvernement devant eux, ils sont très-fier de leur pays, il ne faut pas faire de comparaisons qui pourraient les humilier sans aucun intérêt et peut-être même les irriter en pensant que nous méprisons leur royaume, leurs coutumes, leurs usages dont ils sont si fiers et qui vraiment ont beaucoup de bonnes choses louables. Il faut tenir à ce qu'ils observent ces usages surtout ceux qui sont bons et n'ont rien de superstitieux v.g. la manière respectueuse de parler à un de ses supérieurs, la politesse du langage entre égaux, ... la séparation des femmes d'avec les hommes etc.. etc.. Les Chrétiens oublient quelquefois ces règles de bienséance c'est mal édifiant et des querelles peuvent en résulter.

Il ne faut jamais mal parler aux chrétiens d'un confrère ne pas le critiquer ; on ne doit pas leur parler des affaires de la mission argent, etc.... des affaires scandaleuses d'Europe, des révoltes contre le S. Pontife ils en seraient grandement scandalisés ; il faut aussi éviter de mal parler de certains chrétiens ni dire ce qu'on en pense car ils pourraient bien lui rapporter nos paroles même en exagérant, le bien en souffrirait.

Pour les cérémonies religieuses, les hommes doivent toujours avoir le petit habit long (sio tjiang ot) et le serre-tête (mang keun) sans quoi on ne doit pas les admettre. Egalement quand ils entrent pour parler au Père excepté pour les valets qui restent en dehors de la porte.

Déposer le serre-tête (mang-keun) étant regardé comme une marque de deuil, de douleur on peut tolérer l'usage qu'ont un grand nombre de le déposer pour la confession.

Les Chrétiens ne doivent pas s'asseoir devant le Père, ni fumer la pipe en sa présence, ni entretenir devant lui conversation avec les autres chrétiens ; cependant comme en voyage aux yeux des païens le servant est un égal, un parent, un ami, il peut dans les auberges s'asseoir et fumer devant le missionnaire.

Le père ne doit pas paraître en public sans être revêtu au moins du sio tjiang ot et sans avoir le mang keun à moins qu'en temps de persécution il n'y soit obligé pour se cacher plus facilement.

Les femmes doivent toujours avoir un mouchoir ou un voile sur la tête lorsqu'elles assistent aux exercices publics dans la chapelle, pour recevoir les sacrements et lorsqu'elles entrent dans la basse chambre pour parler au Père ou le saluer. Elles ne doivent jamais amener aux réunions de petits enfants qui pourraient faire du bruit et troubler le recueillement encore moins leur donner le sein. En quelque endroit que ce soit il faut exiger que les chrétiennes ne laissent jamais leurs seins à découvert selon la coutume des païennes du peuple. Egalement les enfants chrétiens quelque petits qu'ils soient ne doivent pas courir entièrement nus comme le font les petits païens, mais avoir leur culotte ou une espèce de tablier. Les mères, les sœurs etc.. ont l'habitude de toucher indécentement par manière de caresse les petits enfants il faut le défendre en confession et interroger à cet effet.

On ne doit pas admettre les païens même les catéchumènes aux cérémonies religieuses, cependant on pourrait admettre à la messe les catéchumènes qui devraient recevoir le baptême immédiatement après.

On permet aux chrétiens de prêter à 20 % par an ou à 2 % au delà il faut exiger la restitution du surplus avant d'admettre aux sacrements. Il arrive quelquefois que les chrétiens s'empressent de payer les dettes aux païens qui demandent de forts intérêts et peuvent les appeler devant le mandarin tandis qu'ils diffèrent de payer l'argent dû aux chrétiens qui ne demandent que le taux juste de 2 % par mois et même quelquefois ne prennent pas d'intérêt, c'est un abus qu'il ne faut pas tolérer, mais exiger qu'ils paient leurs dettes en commençant

par les plus anciennes ou en suivant les termes de leur contrat s'il y en a.

On a toujours dit qu'en Corée on avait le privilège de commencer matines à 2 h. de l'après-midi en tout temps.

On a le privilège des deux fêtes de St François Régis et de St Jean Népomucène.

L'Immaculée Conception est fête patronale de la Corée.

Chaque district aura un nom spécial d'une des fêtes de la Ste Vierge pour le distinguer plus commodément, celui de la Capitale sera de l'Immaculée Conception.

Pour gagner l'indulgence du chemin de la Croix appliquée à un crucifix indulgencié ad hoc, les chrétiens devront réciter un pater dix ave et un gloria 14 fois.

Le synode du Sutchuen étant admis comme règle dans la mission, les missionnaires devront le lire attentivement, l'étudier, il est bon de l'avoir toujours avec soi et de le consulter souvent, ils en retireront de grands secours et de grands avantages pour eux-mêmes et pour le bien des âmes qui leur seront confiées.

Il faut tenir à ce que les Chrétiens observent les jeûnes et les abstinences ; pour l'heure du repas de midi ils n'ont pas d'horloge et sont très-portés à l'avancer également pour le travail du dimanche permis après-midi. En voyage dans les auberges ils peuvent faire gras quand ils ont lieu de craindre un dommage réel pour la religion ou pour eux personnellement.

Le missionnaire à cause des fatigues qu'il doit supporter serait dispense du jeûne pendant le temps de l'administration cependant s'il est bien portant et pour la bonne édification des chrétiens il fera bien d'observer le jeûne. Si un jour de jeûne on devait faire à jeun une route de 2 ou 3 lieues à pied on ne pourrait pas jeûner.

Si par raison de santé etc... on doit faire gras pendant l'administration il faudrait avertir à l'avance les chrétiens afin qu'ils puissent préparer.

On doit avoir soin de faire renouveler les S.S. Huiles avant l'administration (si on ne l'a pas déjà fait). Si le Vicaire apostolique envoie des ampoules il faut s'empresse de les lui renvoyer après les avoir purifiées. Si on avait deux boîtes on pourrait en envoyer une au Vicaire apostolique qui remplirait les ampoules et les en venait en temps opportun.

Catéchiste. - Dans chaque chrétienté il est bon de déterminer un homme instruit et prudent qui fera les fonctions de catéchiste c.à.d. qui veillera sur les chrétiens, présidera les réunions pour les prières, lectures etc... sera chargé des affaires publiques des chrétiens auprès du Père, c'est lui qui doit à l'arrivée du Père lui exposer les affaires et l'état de la chrétienté, les scandales s'il y en a etc... etc... Il ne faut cependant jamais ajouter foi de prime abord à tout ce que disent les chrétiens, c'est extraordinaire comme l'intérêt qu'ils prennent à une affaire la leur fait envisager sous un jour différent de ce qu'elle est réellement. Si quelqu'un veut parler au Missionnaire c'est le catéchiste qui doit en faire la demande et l'introduire, c'est encore lui qui doit communiquer les ordres du Père, veiller à leur exécution et au bon ordre dans la chrétienté. En l'absence du Père c'est lui qui donne le baptême aux petits enfants des chrétiens, on peut cependant outre les catéchistes, donner ce pouvoir comme privilège à quelques autres chrétiens instruits et édifiants qui baptiseront en l'absence du catéchiste et qui auront pour mission spéciale de baptiser les enfants de païens en danger de mort. Chaque année il faut examiner avec loin les baptiseurs et enseigner publiquement la manière de bien baptiser ce que tous doivent savoir même les femmes sans exception.

En l'absence du Missionnaire, c'est encore devant le catéchiste assisté de témoins que se font les mariages, si on lui a donné le pouvoir car on peut établir des demi-catéchistes qui n'ont pas le pouvoir de marier c'est surtout lorsque dans une chrétienté on ne trouve pas d'hommes assez instruit, grave, prudent ou que la chrétienté est trop petite, cependant il faut veiller à ce que dans le district il y en ait un certain nombre qui aient ce pouvoir afin de remédier aux inconvénients. Si le missionnaire devait passer bientôt dans la chrétienté on

devrait attendre son passage pour célébrer le mariage ; si le missionnaire n'est pas très-éloigné le catéchiste devrait l'avertir et le consulter sur le mariage afin qu'il puisse voir s'il n'y a pas d'empêchements ; si les futurs sont jeunes faire bien attention s'ils ont l'âge requis par conséquent les catéchistes devront écrire l'année, le mois, le jour de la naissance des fiancés.

Il faut stimuler les catéchistes, les encourager par des compliments si on est content de la chrétienté, et les gronder si la chrétienté va mal et surtout s'ils n'avaient pas déclaré les scandales publics qui peuvent s'y rencontrer. En tout ceci il faut agir avec prudence afin que le catéchiste ne paraisse pas un espion aux yeux des autres chrétiens, par là il perdrait toute son autorité qu'on doit au contraire s'efforcer de consolider s'il remplit bien les devoirs de sa fonction.

Servant. - Le servant est un homme qui accompagne partout le Père pour le servir. Il doit être d'un certain âge ni trop jeune 25 ans, ni trop vieux doit connaître les caractères, être instruit de la religion etc... être bon chrétien, sage, prudent.

On a bien souvent besoin du servant dans les premiers temps pour connaître les chrétiens, servir d'interpréter, prêcher, catéchiser, instruire etc. etc.... tout cela lui donne de l'importance et le rend suffisant, il faut veiller à ce que les chrétiens ne s'adressent pas à lui pour parler au Père etc mais tout faire par l'entremise du catéchiste et si l'on a besoin d'interprète avoir son servant à côté qui ne dira que ce qu'on lui dira de dire. Les chrétiens, surtout les chrétiennes sont très-portés à consulter les Servants qui n'ont rien à faire pendant que le Père confesse, il est toujours au milieu d'eux d'un accès facile, parle bien la langue etc.... il faut bien lui recommander de ne rien décider d'important et surtout de ne pas se mêler de mariage. On peut cependant lui permettre d'expliquer la doctrine, d'instruire les catéchumènes, de préparer les enfants à la confession, même les grandes personnes ; mais il ne doit jamais être seul avec des femmes, ne pas traiter de questions étranges, ou de morale difficile etc.. etc...

Il faut veiller à ce qu'on ne lui serve pas de vin entre les repas ; aux repas il peut en user modérément et le matin avant de partir.

Les fonctions ordinaires du Servant c'est de préparer l'autel pour la messe, de répondre la messe, de tout préparer pour l'administration des sacrements, d'écrire les listes, il est bon de lui apprendre à faire la listes des baptêmes il a beaucoup de temps pendant que le Père confesse, et ensuite on n'a plus qu'à transcrire ainsi on gagne beaucoup de temps ; c'est encore lui qui dans les routes doit prévoir les difficultés, les rencontres dangereuses et s'efforcer de cacher et de faire passer le Père. Il couche toujours dans la chambre voisine de celle du Missionnaire, se tient auprès de lui pendant les repas, etc.. etc... On peut encore lui faire lire les prières d'action de grâces après la communion etc....

Maître de Maison. - A la résidence d'été on est obligé d'avoir un maître de maison qui s'occupe des affaires du Père et est aux yeux des païens le véritable maître de la maison où l'on est retiré ; s'il a sa femme dans la maison c'est plus convenable et plus avantageux surtout si elle pouvait servir de cuisinière. Il est impossible d'avoir un homme pour cuisinier, on est obligé d'avoir une servante tant qu'on n'aura pas de liberté il faudra en passer par là. La Servante s'occupe de la cuisine, fait les habits etc... elle doit avoir au moins 38 à 40 ans à moins qu'elle ne soit la femme du maître de maison qui pendant ce temps de repas peut faire l'office de Servant quand bien même on en prendrait un autre pour l'administration.

Jamais sans aucun prétexte la servante ne doit entrer dans la chambre du Père pendant qu'il y est ni même habituellement quand il est absent.

Pour le salaire à donner à la Servante, ordinairement on lui donne la nourriture, l'habillement et 10 à 15 ligatures par an.

Pour le maître de maison bien souvent il ne reçoit rien, plus souvent on lui donne la nourriture, il peut se faire même qu'on lui donne la nourriture, l'habillement et une certaine

somme de 15 à 20 ligatures.

Le Servant d'administration doit se contenter de l'offrande que lui faut les chrétiens et même on peut le retenir près de soi pendant l'été auquel cas il faudrait cependant lui donner la nourriture.

Dans sa résidence on est à ses frais, mais ce sont les chrétiens du village ou du district qui doivent fournir la maison, ils doivent aussi fournir le bois de chauffage, le couper et l'apporter, également ils doivent aller au marché et apporter ce qui est nécessaire. Il y a des endroits où l'usage était de donner une fois du riz par jour aux chrétiens employés au service de la maison ; il ne faut jamais abuser de la bonne volonté surtout si le village était petit mais il faut tenir à ses droits et aux conditions acceptées lorsque le Père est venu sur la demande des chrétiens fixer son séjour en tel endroit ; à ce moment on peut tout obtenir, plus tard ils se fatiguent.

Baptême. Le baptême doit être conféré aux enfants dans l'espace de trois jours, si on dépasse huit jours il faut punir. Lorsqu'il n'y a pas de danger c'est le catéchiste de la chrétienté ou d'une chrétienté voisine ou bien un baptiseur approuvé par le Père qui doit conférer le Baptême. Lorsqu'il administre le baptême il doit y avoir deux témoins instruits de la manière de baptiser ; s'il y avait des doutes sur la validité et que l'enfant ne fut pas en danger de mort il faudrait attendre le passage du missionnaire qui décidera la question.

Il faut exhorter tout le monde à s'efforcer de procurer la grâce du baptême aux petits enfants païens dangereusement malades et donner quelques récompenses à ceux qui en baptiseront le plus pendant un an dans le district v.g. une médaille, une croix, une image. Si ces enfants survivent il ne faut pas les perdre de vue et lorsqu'ils auront un certain âge on pourrait prudemment les faire instruire du bienfait qu'ils ont reçu.

Le Père à son passage supplée les cérémonies aux enfants des chrétiens, il doit examiner s'ils ont été validement baptisés.

Il ne faut pas baptiser les adultes avant qu'ils n'aient appris les 12 prières et les trois premières parties du catéchisme, quelques supplications qu'ils fassent ; il faut les examiner avec soin et voir s'ils comprennent le sens de la lettre du catéchisme, s'ils savent les principales mystères, s'ils ne comprenaient rien ou trop peu il faudrait les faire attendre.

Quand ils sont suffisamment instruits et qu'on est décidé à leur conférer le baptême il faut les faire venir en particulier, examiner un peu leur conduite leur donner des avis et s'informer avec soin s'ils n'ont pas d'empêchement de mariage, ce qui arrive fréquemment. S'il avait eu plusieurs femmes successivement il faudrait faire une interpellation à la première quand bien même l'interpellation serait difficile, si la première est morte, c'est à celle qu'il avait à l'époque du décès de la 1ère qui doit être faite l'interpellation.

L'interpellation se fait par deux questions à la partie infidèle. 1°. Si elle veut se convertir, 2°... si au moins elle veut cohabiter absque contumelia l' à Creatoris.

Si on ne sait pas où elle est, qu'il est impossible de la trouver ou qu'interrogée elle ne réponde pas etc... (voir le synode du Sutchuen P. 87 et les décrets etc..) on en fait un acte par écrit qui déclare l'interpellation impossible et on en dispense.

S'il y a lieu de croire que l'interpellation excitera une persécution etc. etc... c'est le cas extraordinaire il peut en référer au Vic. Apost. qui pourra accorder cette dispense ; si on a reçu q.q. cas ce ne serait que quand on saura s'en servir.

Si on dispense de l'interpellation la partie dispensée païenne ne peut se remarier de nouveau qu'avec une partie chrétienne de sorte que s'il veut garder la femme païenne qu'il a actuellement (ce qui ordinairement est une bonne chose il faut attendre pour le baptiser que cette femme soit instruite et qu'on puisse les baptiser ensemble pour les marier aussitôt. Il ne faut pas baptiser celui qui retient chez lui des objets de superstition v.g. tablettes et on doit exiger qu'il les détruise avant de recevoir le baptême s'il est le chef ou l'aîné de la famille.

Il faut voir s'il n'a pas à faire des restitutions pour usure et les lui faire faire avant le baptême, mais ordinairement il y aura plutôt des dettes il faut lui dire que le baptême ne les remet pas et qu'il a toujours l'obligation de les payer ce qu'il doit faire dès qu'il le pourra, s'il est assez à l'aise et qu'il y ait lieu de craindre qu'il ne paiera pas, il faudrait exiger qu'il en payait au moins une partie suivant ses moyens avant de recevoir le baptême.

Pour le baptême il y a un parrain pour les hommes et une marraine pour les femmes, également pour la confirmation, à défaut des parents les parrains et marraines ont l'obligation d'instruire leurs filleuls et filleules.

Les chrétiens donnent le nom de Baptême, s'il n'y en a pas de déterminé on peut en donner un, il est bon de varier enfin que ce ne soient pas les mêmes noms, on fera bien aussi de le faire écrire et de le donner au baptisé qui pourrait l'oublier.

Le serviteur ne sera pas ordinairement admis pour parrain sans la permission du Père pour des raisons graves.

Il arrive quelquefois que des personnes ont des doutes sur leur baptême demandent à être rebaptisées, c'est une question difficile il faut l'examiner avec soin s'il n'y a pas une raison fondée de croire le baptême invalide on ne peut rebaptiser, ou bien souvent ces doutes ne sont pas fondés et si on rebaptise sans condition une personne on en trouve de suite un certain nombre qui n'avaient pas eu de doutes jusqu'ici et qui tout à coup demandent à être rebaptisées ; on a trouvé des cas de baptême vraiment douteux c'est surtout autrefois lorsqu'on se servait d'une formule moitié latine moitié coréenne ou chinoise, actuellement la formule est toute coréenne ils la comprennent et la récitent mieux.

Pour les catéchumènes ce sont les chrétiens surtout les catéchistes qui doivent les instruire, ils feront bien de ne pas leur tenter trop ouvertement des Pères, des affaires de la mission avant d'être assurés de leur fidélité ; par mesure de prudence le missionnaire ordinairement ne voit pas les catéchumènes avant qu'ils ne soient entièrement disposés au baptême cependant pour des raisons graves et quand il n'y a pas de danger on peut les admettre pour les encourager, leur donner q.q. avis salutaires mais bien souvent ils ne font la demande que par simple curiosité.

Pour le nombre des catéchumènes on inscrira seulement ceux qui sont catéchumènes au départ du Père, c'est à dire ceux qui ont commencé à étudier la doctrine et savent au moins les prières ainsi dans ce nombre ne seront pas compris ceux qui n'ont encore rien appris et ceux qui ont cette fois-ci reçu le baptême.

Confirmation.- Avant de donner la confirmation il faut déclarer publiquement qu'il n'y a ordinairement que les Evêques qui donnent ce sacrement et que si on l'administre actuellement c'est en vertu d'un pouvoir spécial du St Père et avec la permission de l'Evêque.

Les personnes qui n'ont pas reçu la confirmation et qui ont appris le catéchisme de confirmation au moins jusqu'à ce qui regarde les 7 dons du St Esprit peuvent être admises à la Confirmation, on a été jusqu'ici dans l'habitude de ne pas exiger au-delà cependant il est bon en leur faisant passer tout ce qui regarde les parrains et marraines de tenir à ce qu'ils récitent les trois ou quatre dernières demandes et réponses.

Les enfants dans cette condition peuvent être admis à l'époque de leur 1re communion.

Le nom de baptême sert pour la confirmation ordinairement on n'en impose pas un nouveau qu'ils oublieraient.

Une personne qui ne sait en entier son catéchisme de confirmation ne peut être admise comme parrain ou marraine de Confirmation.

Un certain nombre de personnes ne se mettent pas en peine de se préparer à recevoir la confirmation et se trouvent ainsi privées de grandes grâces, il faut les exciter, même les forcer en les punissant pour leur faire apprendre le catéchisme de confirmation qui n'est pas

exigé pour les autres sacrements ; il serait même bon que tous l'eussent reçue avant le mariage.

Un enfant en danger de mort on doit s'efforcer de lui donner le bienfait de la confirmation ; s'il a l'âge de la raison on le confesse puis la confirmation et l'Extrême-Onction.

Extrême-Onction. - Lorsqu'on est demandé pour un malade si c'est pendant le temps de l'été on peut aller jusqu'à cinq lieues, au-delà il n'y a pas d'obligation et bien souvent il y aurait danger ; il est défendu d'apporter le malade à la résidence ; pendant le temps de l'administration, si cela devait trop déranger l'itinéraire et retarder la chrétienté qui attend le Père, il n'y a pas obligation d'y aller mais on peut permettre d'apporter le malade s'il n'y a pas de danger de la part des païens.

Quand on doit aller dans une maison pour l'Extrême Onction, il faut exiger qu'on approprie la chambre du malade en faisant disparaître toutes les saletés qui répandent une odeur infecte et en mettant au moins une natte propre tant pour le respect dû au sacrement que pour la santé du missionnaire.

Lorsque une année on a donné l'Extrême-Onction à une personne malade, infirme, si l'année suivante elle est dans le même état on peut réitérer l'Extrême Onction.

Ordre.- Examiner si parmi les enfants des chrétiens il ne s'en trouverait pas qui auraient des dispositions pour entrer au collège, leur en parler pour tâcher de faire naître des vocations etc...

Pour être admis il faut qu'ils le désirent qu'ils le demandent qu'ils appartiennent à une bonne famille irréprochable, qu'ils aient un bon caractère, de l'intelligence, de la piété et l'âge de 12 ans.

On ne doit jamais admettre un fils unique, presque jamais le fils aîné. - Quand on a trouvé un enfant dans ces conditions on le propose au Vicaire Apostolique. S'il est admis, exiger des parents un billet qui atteste qu'ils le confient à l'Evêque et qu'ils ne le réclameront pas, que si cependant ils le réclament ils rembourseront toutes les dépenses.

Pour le collège les parents fournissent tous les habits etc..... la mission leur donne la nourriture et l'instruction ; cependant si les enfants étaient trop pauvres et qu'ils eussent des dispositions, la mission pourrait s'en charger.

Mariage. - On ne fait pas de fiançailles solennelles, il n'y a pas de publications de bons, cependant il est bon de prendre des informations pour connaître les empêchements qui pourraient exister. Lorsque l'un des futurs est d'un autre district il faut consulter le prêtre de ce district, ordinairement c'est le Père dans le district duquel se trouve la future qui fait le mariage on donne les dispenses ; si c'était un mariage mixte c.à.d. entre chrétien et païen c'est le missionnaire dans le district duquel se trouve la partie chrétienne que donnerait la dispense, ce mariage mixte doit se faire devant le catéchiste, le prêtre n'y assiste pas. Quelquefois les parents font un arrangement de mariage tout se trouve plus ou moins préparé et sous de futiles prétextes rompent cet arrangement c'est un abus qu'il ne faut pas tolérer et punir les délinquants, faire en sorte de tout concilier ; si on ne le peut pas obliger à restitution pour les dépenses faites.

L'âge requis pour le mariage c'est 14 ans pour les garçons et 12 ans pour les filles selon la manière de compter en Europe et non pas suivant l'usage coréen c.à.d. 14 anniversaires plus une lune ce qui fait à peu près 169 mois pour les garçons v.g. Pierre est né le 14 de la 8e lune l'année Kap in, il ne pourra se marier que le 14 de la 9e lune en l'année mou tjin.- 12 anniversaires plus une lune pour les filles, à peu près 145 mois. Cette lune que l'on ajoute toujours en entier est pour remédier aux inconvénients du système de calendrier

par lune qui varie et rapproche les anniversaires dans les années où il n'y pas de lune supplémentaire, c'est une règle généralement admise dans la mission.

Quand on accorde une dispense de mariage il faut déclarer que c'est en vertu d'un pouvoir spécial de l'évêque pour tant d'années et que les enfants nés ou à naître sont légitimes.

Pour la dispense de disparité de culte on ne la donne jamais ou rarement à une fille chrétienne pour épouser un païen, le cas se présentant avec de graves raisons il faudrait consulter le Vicaire Apostolique, mais on la donne assez facilement à un garçon chrétien pour épouser une païenne, cependant il faut toujours une raison et l'exprimer sur la feuille des dispenses, bien souvent une certaine difficulté de trouver une femme chrétienne peut suffire.

Il est bon de se rappeler que les excommuniés ne peuvent recevoir aucun sacrement pas même une dispense de mariage avant d'être absents de l'excommunication in foro externo vel in foro interno.

On peut faire les mariages en tout temps.

Les interrogations se font en longue vulgaire à chacun, s'il y a plusieurs mariages on peut bénir tous les anneaux à la fois avec une seule formule. En les remettant à chacun en particulier on répète : In nomine etc.... Le Confirma hoc ne se dit qu'une fois.

La bénédiction nuptiale ne s'adresse qu'à la femme on la donne aux premières noces ; pour les veuves qui ne l'ont jamais reçue précédemment ce qui est très fréquent, Quid ?

En temps clos on ne donne jamais la bénédiction nuptiale et on ne se sert que des rits du rituel pas de ceux du missel.

Quand on ne doit pas donner la bénédiction nuptiale on ne dit pas la messe pro sponso.

On doit toujours dire la messe pro sponso quand la rubrique ne s'y oppose pas quand bien même elle ne serait pas demandée mais alors l'intention demeure toujours libre.

La messe pro sponso et.. se dit tous les jours en dehors du temps clos excepté les fêtes doubles de 1^{re} et de 2^e classe, l'Oct. de l'Epiphanie ; vigile de la Pente et son octave, jour et octave de la fête Dieu tous les dimanches et fêtes de précepte (Ste Anne). Dans les quels jours on doit dire la messe du jour et si on doit y donner la bénédiction nuptiale on fait mémoire de la messe pro sponso en dernier lieu mais avant l'oraison commandée par le Vicaire Apostolique s'il y en a une.

Pour plusieurs mariages on ne dit qu'une seule fois les trois prières de la bénédiction et on ne met pas le pluriel, cependant pour l'oraison Deus qui proteste on peut faire varier le nombre et dire v.g. respice propitius super has famulas....

Il y a des mariages suppléés dans ce cas on omet le commencement du rituel et on commence par la bénédiction de l'anneau, faut-il donner la bénédiction nuptiale ? On le fait ordinairement.

La Virginité est un état excellent de perfection mais jusqu'ici pour des raisons graves v.g. la persécution, le danger d'enlèvement de la part des païens] danger de séduction etc. etc... on n'est pas dans l'usage de permettre aux jeunes personnes de ne pas se marier, encore moins de faire des vœux de chasteté, on exige même que les jeunes veuves se remarient et on punit les parents ou beaux-parents qui s'y opposent l'état de la mission n'ayant pas changé au contraire les dangers étant encore plus grand il faut tenir à cet usage malgré l'obstination quelquefois pleine d'orgueil de quelques jeunes têtes folles qui désirent se distinguer et vivre plus à l'aise. Si cependant on rencontrait de vraie vertu, des intentions droites etc... on ferait bien de consulter le Vicaire apostolique ; autrement il faut exiger que toutes consentent à se marier même par le refus des sacrements.

Le dévouement, le zèle dont vous avez toujours fait preuve, Nous sont un garant de la fidélité avec laquelle vous l'observerez. Du moment où il s'agit d'une obligation de conscience à remplir, Nous avons l'espoir que vous ne vous contenterez pas de savoir qu'il existe, mais que tous, vous vous ferez un devoir et un plaisir de le lire souvent, de l'étudier, en un mot, de l'approfondir, afin d'y conformer votre conduite et celle de vos chrétiens.

Il y a en particulier plusieurs points sur lesquels Nous désirons attirer plus spécialement votre attention.

I) Comme vous le verrez (p 34 du Coutumier), Nous instituons maîtres d'école tous nos catéchistes. Quoique la plupart d'entre eux soient irréprochables, même souvent exemplaires, dans leur conduite privée, beaucoup sont loin de rendre les services qu'on serait en droit d'exiger de vrais catéchistes : il en est très-peu, en effet, qui s'occupent activement, soit des chrétiens de leur village, soit des païens à convertir ; il y en a même, assure-t-on, qui ne savent ni lire ni écrire. Dès lors, à quoi bon l'enseigne de catéchiste ? L'institution nouvelle est nécessaire et pressante ; elle produira des résultats satisfaisants, mais à la condition que chaque missionnaire donnera tous ses soins pour qu'elle soit mise à exécution, et ne reste point lettre morte ; pour cela, il faudra de la vigilance et de la fermeté, parce qu'il s'agit d'introduire une coutume en dehors des usages coréens. Nous comptons donc sur le zèle de chacun de vous.

II) Nous vous prions de prendre un soin particulier pour déterminer le chiffre de la population chrétienne. En moyenne, chaque année, par la grâce de Dieu, nous avons le bonheur d'enregistrer de 500 à 600 baptêmes d'adultes, de constater de nombreux retours de tièdes ; ajoutez à cela le nombre ordinaire des naissances annuelles. Malgré tous ces éléments de progrès, le dénombrement fait par les missionnaires est loin d'accuser une augmentation proportionnelle. Il y a quelques années, nous avons compté plus de 14.000 chrétiens, et l'année suivante, sans mortalité exceptionnelle, nous sommes retombés à 13.000. Évidemment la cause doit en être attribuée à la manière différente de procéder. On Nous a dit que l'erreur pouvait provenir de ce que certains missionnaires ne comptaient point les familles chrétiennes isolées dans des villages païens, et que d'autres, au contraire, comptaient même les païens qui se trouvent dans les familles chrétiennes. Désormais, pour que le recensement de la population se fasse avec uniformité, Nous vous prions tous (1°) de veiller à faire entrer dans le chiffre de la population non seulement les familles chrétiennes qui vivent ensemble mais aussi toutes celles qui habitent au milieu des païens ; (2°) de ne pas compter les païens qui se trouvent dans des familles chrétiennes : s'ils sont catéchumènes ils doivent être comptés a part ; s'ils ne sont pas catéchumènes et manquent d'instruction, on ne doit point en tenir compte ; (3°) de ne pas faire figurer deux fois les mêmes personnes, ce qui arriverait facilement si on n'y faisait pas attention, par ex., lorsque un chef de famille se présente à tel Kong-so, et le reste de la famille à tel ou tel autre. Le bon ordre exige des comptes réguliers : aussi espérons-Nous qu'à l'avenir chacun fera de son mieux, pour éviter les inconvénients signalés. Comme confessions annuelles, on doit compter toutes celles qui se font *pour la première fois*, depuis le jour où l'on commence l'administration d'automne, jusqu'au jour où l'on clôt sa feuille d'administration.

III. La situation nouvelle qui nous est faite par le traité franco-coréen va probablement modifier un peu notre manière de faire à l'égard des chrétiens. Jusqu'ici nous avons vécu avec eux dans les relations de père à fils, parlant indistinctement le même langage à tous. Ce qui ne souffrait pas de difficulté pendant le temps de persécution alors que nous n'avions affaire qu'à des pauvres, à des petits, serait déplacé (on le comprend aisément) auprès de personnes d'une condition sociale plus élevée. Nous devons nous faire tout à tous, pour les gagner tous à Jésus Christ. Or, ne serait-ce pas scandaliser et détourner de notre sainte religion si publiquement, un missionnaire employait, en parlant à une femme noble, le langage qu'on emploie en parlant à une femme esclave ? Comment tenir à un noble en place, ou qu'on voit pour

la première fois, le langage qu'on tient à un ancien chrétien ? Comment parler à un vieillard comme on parle à un enfant ou à un jeune homme ? Ne serait-ce pas nous exposer aux reproches qu'on adresse ordinairement à nos chrétiens, de ne pas faire de distinction entre supérieurs et inférieurs, entre nobles et roturiers ; de méconnaître les relations sociales de respect, de déférence, établies chez les Coréens par leurs vieilles coutumes. Malgré l'exagération qu'il peut y avoir dans ces reproches, il est certain que nos chrétiens sont plus portés à l'infraction de ces règles que leurs compatriotes païens. Si ceux-ci s'oubliaient sous ce rapport envers leurs supérieurs également païens, une correction vivement appliquée ne tarderait pas à les rappeler à leur devoir. Une telle sévérité n'est pas admise parmi les chrétiens ; la participation aux mêmes exercices de piété, aux mêmes sacrements, et, en outre, le fond d'orgueil que chaque Coréen apporte en naissant, sont autant de causes qui les exposent à négliger les règles de la bienséance. il est bon de les leur rappeler au besoin, en leur enseignant que, malgré l'Egalité établie entre tous les fidèles par le saint baptême, l'inégalité des conditions sociales n'en est pas moins une disposition providentielle, maintenue et confirmée par la loi évangélique imposant aux inférieurs des obligations envers les supérieurs : les enfants, les jeunes gens, les domestiques, les esclaves doivent à leurs parents, à leurs anciens, à leurs maîtres, respect et obéissance, non à cause des châtiments, mais par principe de charité, en vue de plaire à Dieu. Comme l'enseignement a plus d'efficacité quand il est appuyé sur l'exemple, les missionnaires feront donc bien d'étudier et d'apprendre les diverses formes de langage employée par la politesse coréenne, afin de se mettre à même de parler à chacun suivant sa condition et suivant les circonstances.

IV) - En insérant, dans l'Appendice de ce Coutumier des extraits du traité franco-coréen, Notre intention a été de vous faire connaître les droits et privilèges que vous garantit ce traité, et en même temps de vous rappeler certaines limites que vous ne devez pas outrepasser.

(§ 1^o) La Corée, en signant avec la France un traité d'amitié, etc., s'interdit *ipso facto* les persécutions dont nos prédécesseurs ont été victimes ; elle ne va pas cependant jusqu'à reconnaître la liberté religieuse. Les Français en Corée n'ont le droit d'exercer publiquement leur culte que dans les villes ouvertes telles que Seoul, Yang-hoa-tjin, Tjyei-moul-po, Pou-san et Ouen-san. Dans les tournées qu'ils feront à l'intérieur, les missionnaires devront toujours avoir leurs passeports, qui les garantissent contre les abus de l'autorité locale, et leur permettront de visiter leurs chrétiens, à la condition de s'interdire toute manifestation extérieure. Le traité nous plaçant sous la protection et la juridiction des Agents de la France en Corée, aucune autorité coréenne ne pourra rien contre nous tant que nous nous conformerons aux règlements inscrits dans le traité.

§ 2^o Mais nous ne devons pas oublier que nous n'avons pas le moindre droit de nous immiscer dans les affaires des coréens, et d'accorder aux gens du peuple, chrétiens ou non, une protection quelconque contre leurs autorités. Les missionnaires n'ayant pas, non plus le droit de résider dans l'intérieur du pays, ne devront opposer aucune résistance aux autorités locales qui demanderaient leur départ ou leur déplacement ; le plus sage alors sera de se mettre tout doucement en route pour continuer un voyage supposé commencé ou interrompu. Comme le traité permet aux Français de pénétrer dans les villes non ouvertes pour s'y livrer à l'enseignement de la langue française, il serait à propos que les missionnaires réunissent quelques enfants de leurs villages, auxquels ils apprendraient notre langue : cela donnerait une raison d'être à leur résidence plus ou moins prolongée dans l'intérieur.

En terminant, Nous sommes heureux de vous rappeler que notre chère mission de Corée devait être solennellement consacrée au très saint et très miséricordieux Cœur de Jésus par Notre vénéré et regretté prédécesseur Monseigneur Ridet, le 28 juin, 1878, jour de la fête du Sacré-Cœur ; l'acte de consécration devait, ce même jour, être répété par tous nos chrétiens dans leurs villages respectifs. Mais, par un décret insondable de la Divine Providence, Mgr Ridet n'a pas eu la consolation de réaliser sur la terre de Corée son pieux projet : violemment

arraché de sa mission, après plusieurs mois de captivité, ce fut sur la route de l'exil que le vénérable Confesseur de la Foi célébra la fête du Sacré Cœur. Nous inspirant donc des volontés dernières de notre père regretté, Nous vous invitons tous, chers et bien aimés confrères, à réciter solennellement après la messe, au pied de l'autel, le 8 juin 1888, la consécration dont vous trouverez la formule à la suite de cette lettre. Ce jour-là aussi, vos chrétiens devront être avertis de réciter tous ensemble, après les prières de la fête du jour, l'acte de Consécration qui sera imprimé et distribué prochainement. Daigne le Très Doux Cœur de Jésus avoir pour agréable cet acte de piété filiale, de répandre ses plus abondantes bénédictions sur cette troisième période qui commence aujourd'hui pour nous et pour nos œuvres, afin que tous les missionnaires de Corée continuent à ne former qu'une famille, continuent aussi à vivre toujours dans l'union et la charité de Notre Seigneur Jésus-Christ, à qui soit honneur, gloire et amour, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Fait à Seoul, en la fête de Saint Mathieu, 21 septembre 1887, jour anniversaire du martyr des Vén. Imbert, Maubant et Chastan (21 Sept. 1839).

+ J. G. Blanc, Év. Tit. d'Antigone, Vic. Apost. de Corée.

CONSECRATIO TOTIUS VICARIATUS COREANI

SACRATISSIMO CORDI D. N. JESU-CHRISTI

O COR amantissimum Domini Jesu ! Charitas Tua urget nos, ut ardeamus divini Tui amoris igne, quem venisti mittere in terram, nihil ardentius exoptans, nisi ut accendatur. O Bone Jesu ! qui dixisti : Et Ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum; trahe nos post Te, ut curramus in odorem unguentorum Tuorum. Cœur divinum, Cor Sacratissimum, unge nos. Dilatum est cor nostrum, suscipe Nos, et totum Vicariatum Apostolicum Coreanum, se Tibi devoventem hodie, ac solemniter per os sui Episcopi Vicarii Apostolici se Tibi consecrantem. Tuus est pastor, Tuæ sunt oves: Tui sunt omnes missionarii, clerusque omnis, et fideles omnes : nunquam a Te separari volumus. COR amandum, COR amabile, ne projicias a Te animas nostras, quæ te Sitiunt vehementer, fontem aquæ vivæ salientis in vitam æternam. Amen.

CHAPITRE 1er DES SACREMENTS

ARTICLE 1er DU BAPTÊME

En l'absence du missionnaire, le baptême doit être conféré aux enfants nouveau-nés, dans l'espace de trois jours, par le catéchiste de la chrétienté ou d'une chrétienté voisine, ou bien par un baptiseur approuvé pour cela.

Celui qui baptise doit être assisté de deux témoins instruits de la manière de baptiser et des conditions requises.

S'il y avait des doutes sur la validité du baptême conféré, et que l'enfant ne fût pas en danger de mort, il faudrait attendre le passage du missionnaire pour trancher la question ; sinon, le renouveler de suite conditionnellement : *si tu non es baptizatus ...*

Les chrétiens qui, par négligence, dépasseront le terme de huit jours pour le baptême de leurs enfants, devront être punis.

On infligera également, comme pénitence, un jeûne, par chaque baptême conféré, aux simples chrétiens qui, hors le cas de nécessité et en présence du catéchiste, se permettraient de leur propre autorité de baptiser les enfants des chrétiens.

Pour éviter tout malheur ou malentendu, les chrétiens ne devront jamais se servir d'eau bénite, mais seulement d'eau naturelle, pour donner le baptême.

Dans chaque chrétienté, au moment de la visite, le missionnaire devra se faire une règle d'instruire les chrétiens sur la nécessité du baptême, la manière de le donner, les vices dans la forme ou la matière qui peuvent rendre ce sacrement nul et invalide ou douteux.

Il exhortera aussi tous ses chrétiens à s'efforcer de procurer la grâce du baptême aux petits enfants païens dangereusement malades.

Il sera bon d'encourager par de petites récompenses (croix, chapelets, images) ceux qui en baptiseront le plus.

On devra faire remarquer que, si les enfants ainsi baptisés survivent, il ne faut pas les perdre de vue ; mais, quand ils auront atteint un certain âge, il faudra prudemment leur faire connaître la grâce qu'ils ont reçue et les obligations qui en découlent.

Dans la collation du baptême, le missionnaire devra suivre scrupuleusement toutes les prescriptions du Rituel romain.

Par décret du 22 août 1880, Rome a décidé que, dans le baptême solennel, les interrogations et réponses doivent se faire d'abord en Latin et peuvent être ensuite traduites en langue vulgaire, pour la commodité et l'intelligence des auditeurs. Le missionnaire fera donc lui-même les demandes et réponses en latin, et les fera répéter en coréen par son servent.

Le baptême ne pourra être conféré aux catéchumènes qu'après une probation de quarante jours au moins.

Pour les cas ordinaires, il ne faut baptiser aucun adulte avant qu'il ait appris les Douze Prières (Sip-I-Tan) et les trois premiers catéchismes. Pour les vieillards de soixante ans et même moins, s'ils ont l'intelligence bornée, on n'exigera que le Tjin-Kyo-Moun-Tap. Il est nécessaire de se montrer insensible à toutes les protestations de ferveur et promesses d'apprendre, que le désir de recevoir le baptême ne manquera pas d'exciter chez les catéchumènes. On est presque toujours trompé, si on les croit. Avant le baptême, ils sont pleins d'ardeur pour apprendre ; une fois le baptême reçu, ils se reposent, et ne se pressent point de compléter leur instruction. Généralement les Koan-Myen-Syeng-Sa ont eu pour effet de causer des embarras aux missionnaires chargés plus tard de gens ainsi baptisés.

Les catéchumènes qui ont quelque position à régulariser, et pour lesquels le délai du baptême serait cause de quelque grave inconvénient, devront, autant que possible, savoir au moins les Sip-I-Tan et le Ryeng-Syei-Moun-Tap, avant de pouvoir être admis à la réception de ce sacrement.

Avant d'admettre un adulte au baptême, il faudra l'examiner avec soin, et s'assurer s'il sait la lettre et comprend le sens du catéchisme, ainsi que les principaux mystères. S'il ne comprenait rien, il faudrait le faire attendre. S'il est suffisamment instruit et qu'on se décide à lui conférer le baptême, on le fait venir en particulier, pour lui donner quelques avis et s'informer s'il n'a pas d'empêchement de mariage, ce qui arrive fréquemment.

S'il avait été marié précédemment ailleurs, et qu'il désirât se remarier, il faudrait, après son baptême, quand bien même l'interpellation serait difficile, faire une interpellation à sa femme légitime, si c'est un homme ; à son mari légitime, si c'est une femme.

L'interpellation à la partie infidèle se fait par les deux questions suivantes :- 1° si elle veut se convertir ; 2° si, au moins, elle veut cohabiter *sine contumelia Creatoris*.

Si on ne sait où se trouve la partie à interpeller, ou qu'il soit très-difficile de la trouver, ou si, interrogée, elle ne répond pas, etc., etc., on en dresse un acte par écrit qui déclare l'interpellation impossible, et on en donne dispense.

Si, connaissant la résidence de la partie à interpeller, il y a lieu de croire que l'interpellation excitera une persécution, etc., etc., c'est le cas extraordinaire. Il faut en référer au Vicaire apostolique, qui pourra accorder ou non cette dispense. Les missionnaires n'ayant pas le pouvoir de dispenser dans le cas extraordinaire, devront prendre garde à ne pas dépasser leurs pouvoirs, en accordant une dispense qui serait nulle de droit et de fait.

Une interpellation à laquelle il a été répondu négativement n'a plus besoin d'être renouvelée, quand même il s'écoulerait un assez long temps entre l'interpellation et un mariage subséquent. Il n'en est pas de même dans le cas où l'on a obtenu une dispense : si le mariage n'a pas lieu dans l'année, on doit faire l'interpellation, ou bien la dispense doit être renouvelée.

Une partie dispensée de l'interpellation ne peut se remarier qu'avec une partie chrétienne, de sorte que, si (ce qui ordinairement est une bonne chose) le catéchumène désire conserver la partie païenne avec laquelle il cohabite, il est mieux de différer le baptême, et d'attendre qu'on puisse le conférer aux deux à la fois et les marier ensemble.

Il ne faut point baptiser celui qui retient chez lui des objets superstitieux, des tablettes, etc., s'il est le chef ou l'aîné de la famille : on doit exiger qu'il les détruise avant de recevoir le baptême.

Il faut voir aussi s'il n'a pas à faire des restitutions pour usure, et les lui faire faire avant le baptême. Le plus ordinairement il y aura des dettes. Il faut lui dire que le baptême ne les remet pas, et que l'obligation de les payer le plus tôt possible subsiste toujours. Si l'individu est assez à l'aise, et s'il y a lieu de craindre qu'il ne veuille pas les acquitter, il faudrait exiger qu'il en payât au moins une partie, suivant ses moyens, avant de recevoir le baptême.

Dans le baptême solennel, il y a *un* parrain pour les hommes, et *une* marraine pour les femmes. A défaut des parents, l'obligation d'instruire leurs filleuls et filleules incombe aux parrains et marraines.

Il est défendu aux missionnaires d'accepter d'être parrains de chrétiens, à moins de permission spéciale du Vicaire apostolique.

Il est défendu d'admettre comme parrains ou marraines des chrétiens qui jadis auraient apostasié et dont l'apostasie serait connue des gens du village ; ceux qui auraient des empêchements ; ceux qui ne reçoivent pas régulièrement les sacrements ; les ivrognes de profession.

Le servant du missionnaire ne sera pas admis ordinairement pour parrain, à moins de raisons graves et la permission du missionnaire.

Les chrétiens peuvent choisir eux-mêmes le nom de baptême. S'il n'y en a pas de déterminé, le missionnaire impose celui qui lui plaît, en tâchant de varier, autant que possible. Si on donne un nom un peu extraordinaire, on le fera écrire sur une feuille de papier, qu'on remettra au baptisé, afin qu'il ne l'oublie pas.

Avant de suppléer les cérémonies du baptême, le missionnaire devra s'informer très-rigoureusement de la manière dont le baptême a été donné, par qui, etc. S'il y avait des doutes sur la validité, il faudrait d'abord rebaptiser sous condition, après quoi le baptisé fait une confession générale et est absous aussi sous condition.

Il arrive quelquefois que des personnes ayant des doutes sur leur baptême, demandent à être rebaptisées. C'est une question difficile à trancher, qu'il faut examiner avec soin devant Dieu. Suivant les règles de la théologie, s'il n'y a pas de raison fondée de croire le baptême invalide, on ne peut rebaptiser. Si on rebaptisait trop à la légère, outre la faute que l'on commettrait, il arriverait qu'un certain nombre de personnes, qui jusque-là n'avaient point de doute, en auraient tout à coup et demanderaient à être rebaptisées.

Hormis le cas de nécessité, il est défendu de baptiser les enfants dont les parents ne sont que simples catéchumènes. Si l'un des parents est baptisé, le missionnaire jugera, pour chaque cas particulier, s'il convient ou non de conférer le baptême à ces enfants.

On doit baptiser les enfants nés de parents chrétiens, quand bien même ceux-ci, tombés dans la tiédeur, ne pratiqueraient plus, pourvu qu'eux-mêmes demandent le baptême pour leurs enfants,

Chaque missionnaire devra tenir un registre exact des baptêmes ou suppléments de baptême qu'il donnera. On doit inscrire les noms du baptisé, de ses parents, de son parrain ou de sa marraine.

Chaque année les missionnaires devront envoyer au Vicaire Apostolique le double de ce registre, en même temps que leur feuille d'administration.

On n'admettra pas au baptême des gens venus d'un autre vicariat, avant d'avoir pris des informations très-exactes sur leur identité, ainsi que sur leur position sociale, et morale.

Les missionnaires pourront, s'ils le jugent convenable, admettre en leur présence les simples catéchumènes, et même leur permettre l'assistance à la messe ou aux autres fonctions.

ARTICLE II DE LA CONFIRMATION

Avant de donner la confirmation, le missionnaire doit déclarer publiquement qu'il n'y a que les évêques qui aient le pouvoir d'administrer ce sacrement, et que, si lui-même l'administre actuellement, c'est en vertu d'un pouvoir spécial du Saint-Père et avec la permission de l'évêque.

Pour être admis à la confirmation, les jeunes gens doivent réciter tout le catéchisme de la confirmation ; les personnes âgées ou d'une intelligence bornée peuvent être confirmées, pourvu qu'elles sachent jusqu'à l'exposé (demande et réponse) des sept dons du Saint-Esprit inclusivement.

Un certain nombre de personnes se mettent peu en peine de recevoir ce sacrement, et se trouvent par là-même privées de grandes grâces, qui leur seraient très-utiles. Il faut les exciter, même les forcer par des punitions, à apprendre leur catéchisme de la confirmation. Il serait bon que tous les chrétiens fussent confirmés avant le mariage.

On doit s'efforcer de procurer le bienfait de la confirmation aux petits enfants en danger de mort : dans ce cas, si l'enfant a l'âge de raison, on le confesse, on lui administre la confirmation et puis l'extrême-onction.

Le nom de baptême sert ordinairement pour la confirmation : on n'en impose pas un nouveau, qui serait peut-être vite oublié.

Quant au parrain de la confirmation, même règle que pour celui du baptême. De plus, on ne doit pas admettre pour parrain quelqu'un qui n'aurait pas encore été confirmé ou qui ne saurait point son catéchisme de la confirmation.

Dans l'administration de ce sacrement, les missionnaires doivent se conformer à l'instruction donnée par la S. Congrégation l'an 1774, *pro simplici sacerdote Confirmationis sacramentum administrante*.

Pour l'uniformité pratique, les missionnaires revêtiront seulement l'aube et l'étole blanche, lorsqu'ils donneront la confirmation.

ARTICLE III DE L'EUCARISTIE

I. De la S. Messe

La pauvreté n'exclut pas la propreté. Le missionnaire devra veiller à ce que, dans la chambre où il doit célébrer le saint sacrifice, tout soit propre et décent : les murs doivent être recrépis à neuf et recouverts de papier blanc. Si les chrétiens sont trop pauvres, ils prendront au moins la précaution de recouvrir de papier blanc les parois qui environnent l'autel.

Il doit y avoir un autel commode, large et solidement fixé au mur ; des nattes propres devant l'autel.

Peu à peu il sera bon et nécessaire d'habituer les chrétiens se ménager, par village, une chapelle ou chambre séparée qui ne servirait qu'aux exercices du culte, et où l'on ne déposerait aucun objet peu convenable : les jours de réunion, on l'ornerait d'images, etc..

Il serait bon aussi que chaque missionnaire, dans le lieu de sa résidence, prît, pour l'honneur du Saint-Sacrement, l'habitude de faire allumer un cierge de plus depuis le moment de la consécration jusqu'après la communion,

Dans les fêtes de première classe, on pourra allumer quatre cierges sur l'autel.

La messe est permise le Jeudi-saint ; mais on ne peut la célébrer le Vendredi-saint, serait-ce même pour donner le Viatique à un moribond. La messe du Samedi-saint n'est tolérée que si l'on est en administration, ou si l'on peut faire les fonctions de ce jour en tout ou en partie.

Le missionnaire veillera scrupuleusement à ne point violer la justice dans la célébration des messes qu'il doit acquitter.

L'honoraire d'une messe est fixé à une ligature en petites sapèques et à trois en *tang-o*.

Si un chrétien offrait une certaine somme sans déterminer le nombre de messes à dire, la justice demande que ce nombre soit fixé d'après la taxe de la Mission.

Ce serait un scandale si un missionnaire exigeait plus que l'honoraire fixé dans la Mission, ou importunait un chrétien pour obtenir une diminution du nombre des messes correspondant à la somme apportée.

II. De la S. Communion

Comme la vie spirituelle des chrétiens dépend en grande partie de la bonne réception de ce pain céleste, et que dans l'Eglise de Dieu il n'y a rien de plus digne, de plus saint, de plus admirable, le missionnaire ne devra pas épargner ses soins pour instruire exactement ses chrétiens, non-seulement du dogme catholique de l'Eucharistie, mais encore de la vertu, de l'excellence, de la nécessité, des effets merveilleux de ce sacrement et de la préparation qu'il faut y apporter. Il fera son possible pour exciter en eux un ardent désir de la nourriture eucharistique et les prémunir contre la réception sacrilège de ce sacrement.

Avant et après leur première communion, les enfants demandent un soin particulier

Il faut encourager les parents à les instruire, et punir ceux qui seraient coupables d'une trop grande négligence à cet égard.

Outre l'instruction religieuse, devoir indispensable, les parents auront soin de procurer à leurs enfants une instruction scolaire proportionnée à leur condition. Ainsi, ils leur feront apprendre à lire et à écrire les caractères coréens et même, pour les gens d'une certaine classe les caractères chinois, en se servant des livres qui ne sont pas défendus, c'est-à-dire qui ne traitent pas de superstitions.

On exigera de tous les enfants de chrétiens, qu'à l'âge de quatorze ans ils sachent, au moins, les Sip-I-Tan. et les Sam-Pon Moun-Tap. S'ils ne savaient rien à cet âge (limite extrême), on ne donnerait pas les sacrements aux parents.

Dès que les enfants ont dépassé sept ans et qu'ils savent leurs Prières, on les confesse ; il faut tâcher de les disposer à l'absolution, et la leur donner s'ils en ont besoin et s'ils y sont préparés.

Quoiqu'il soit difficile d'établir une règle absolue déterminant à quel âge les enfants doivent faire leur première communion, en général ils peuvent y être admis vers onze ou douze ans, suivant la coutume universelle. Alors, on les examine à part, afin de juger s'ils, en sont capables. Pour les y préparer, il est bon d'essayer de leur faire faire une manière de confession générale, et de les entendre deux ou trois fois à confesse, avant de les absoudre. Ordinairement ils s'y prêteront volontiers pour obtenir la faveur de faire leur première communion.

Si la cérémonie de la première communion a lieu dans la localité où réside le missionnaire, il sera convenable, afin de produire une plus forte impression sur l'esprit des enfants, de déployer une plus grande solennité, à l'instar de ce qui se pratique en Europe dans de semblables occasions.

Le missionnaire devra exiger de ses chrétiens, lorsqu'ils auront le bonheur de communier, une tenue et une mise décentes, respectueuses. On refusera la sainte communion au chrétien qui ne craindrait pas de se présenter avec des habits sales, la figure et les mains non lavées : la pauvreté même est propre et décente à sa manière, tandis que trop de sans façon dénote un manque de foi regrettable.

Les hommes recevront la sainte communion séparément, et les femmes aussi.

On les habituera à faire un salut profond avant de la recevoir et après l'avoir reçue. Ce salut devra se faire par tous à la fois et non en particulier.

Le missionnaire rappellera de temps en temps à ses chrétiens que, pour communier, recevoir les grâces de ce sacrement et remplir la précepte de Jésus-Christ et de son Eglise, *requiritur ut Eucharistia in stomachum trajiciatur*, et qu'il n'y a pas communion si on laisse la sainte hostie se dissoudre entièrement dans la bouche.

Une fois la Ste Eucharistie reçue, chacun doit observer une grande modestie, sans jeter les yeux à droite et à gauche sur les autres communiants ni se retirer avec précipitation. Tous ceux qui reçoivent la communion en même temps, doivent aussi se retirer en même temps, en faisant le salut prescrit.

Pour porter le Saint Viatique, on est actuellement dispensé du surplis, à cause des païens ; mais le missionnaire devra toujours avoir au moins l'étole sous ses habits ordinaires.

Lorsqu'on portera le Saint Viatique à un moribond, il faudra exiger que tout s'accorde avec le respect et l'honneur dûs au Saint Sacrement. La chambre du malade devra être débarrassée des objets qui pourraient choquer la vue ; on préparera une petite table recouverte d'un linge blanc et propre, avec deux cierges, un crucifix et un petit vase, où l'on mettra de l'eau pour l'ablution des doigts.

On doit donner le Saint Viatique aux enfants en danger de mort qui ont l'âge de raison, pourvu qu'ils sachent discerner le corps du Seigneur et l'adorer respectueusement.

ARTICLE IV DE LA PÉNITENCE

On ne doit repousser personne du tribunal de la pénitence, quelque coupable qu'il ait été, pourvu qu'il soit disposé à réparer le scandale donné et à obéir à la Ste Eglise. Comme le dit la S. Congrégation, un prêtre peut refuser l'absolution à ceux qui en sont indignes ; mais ce serait un crime de sa part, s'il refusait d'entendre les confessions des coupables.

Les apostats sont tenus seulement d'abjurer une fois leur apostasie en présence des chrétiens de leur village. Cependant l'habitude, en Corée, le danger de mort excepté, est d'exiger d'eux, avant de les admettre aux sacrements, dix jeûnes ou cinq jeûnes, suivant la gravité de la faute, et deux mois de rosaire avec les actes de foi, d'espérance et de charité.

Naturellement, s'il y avait danger de mort, l'apostat se contenterait de renier son apostasie devant le missionnaire, et recevrait l'absolution ; après quoi, s'il survivait, il ferait abjuration publique devant les chrétiens.

Pour la confession des enfants, voir ce qui a été dit plus haut (p. 9-).

Après trois monitions infructueuses, on excluera les concubinaires notoires de toute réunion publique des chrétiens, que cette réunion soit ou non présidée par le missionnaire.

On excluera également de ces mêmes réunions les chrétiens qui conservent chez eux des objets superstitieux. S'ils reviennent à récipiscence, les objets une fois détruits, quand ils recevront les sacrements, on leur prescrira un jeûne par mois à observer pendant une année.

On n'admettra pas aux sacrements les chrétiens qui, après monition, refusent, par mauvaise volonté, de payer leurs dettes selon leurs moyens. Ceux qui, par vol direct ou abus de confiance, sont redevables ; soit à la Mission, soit aux missionnaires, d'une somme quelconque, ne pourront être admis aux sacrements qu'après un commencement de restitution, et cette restitution devra être continuée à chaque réception des sacrements.

On refusera également les sacrements aux époux qui se séparent ou refusent de cohabiter sans raison plausible.

Pour entendre les confessions, on est dispensé du surplis ; mais on doit revêtir un habit long, sur lequel on mettra une étole violette.

Il doit toujours y avoir entre le prêtre et son pénitent une claie épaisse en bambou (Pal) ou en petites branches d'arbres, et non pas une simple toile. Elle doit descendre jusqu'à terre.

Sur le côté que regarde le pénitent, on met un crucifix ou une image.

Le confesseur doit éviter de regarder fixement ses pénitents. Quoi-qu'il soit absolument défendu de confesser les femmes et même les petites filles sans la claie dont on vient de parler, pour les hommes la défense n'est pas aussi stricte.

Il est défendu aussi de confesser les femmes pendant la nuit, à moins de nécessité absolue. Si la pénitente est obligée d'entrer dans la chambre où se trouve le confesseur, il y a obligation, autant que possible, de laisser la porte ouverte, afin de ne fournir matière à aucun soupçon.

Quand un pénitent entre pour se confesser, il doit d'abord, saluer le crucifix, puis le confesseur ; il se met ensuite à genoux et dit son nom. Alors on trace sur la liste une marque signifiant qu'il s'est présenté. On ne doit jamais indiquer sur cette liste qu'on donne ou refuse la sainte communion à telle ou telle personne : et cela, afin de sauvegarder le secret de la confession, au cas où la liste viendrait à tomber entre les mains de quelqu'un qui pourrait la lire.

On doit tenir à ce que tous les chrétiens observent bien la manière de se présenter, de se tenir, de s'accuser, de se retirer. Il est bon de la leur enseigner clairement, lorsqu'on fait le catéchisme ; on pourrait même la faire exécuter, comme exercice, par une ou deux personnes dans les chrétientés nouvelles.

En se retirant, le pénitent doit saluer encore une fois le crucifix et le père.

Il faut que la pénitence donnée soit simple, claire et pas trop longue ; il est interdit de donner des pénitences à vie.

Le confesseur doit dire clairement s'il donne ou non l'absolution et s'il permet ou non la sainte communion : il ne faut pas craindre de répéter jusqu'à ce qu'on soit bien compris.

Il est défendu aux simples missionnaires d'imposer des pénitences publiques, avant d'avoir obtenu l'autorisation de l'évêque.

Une pénitence publique salutaire, pour la réparation d'un scandale public, serait, de la part du coupable, l'aveu de sa faute en présence de tous les chrétiens réunis, un jour de fête ou un dimanche, au moment des prières, et la demande adressée à tous les assistants de prier Dieu pour lui. Alors, tout le monde réciterait à haute voix l'acte de contrition. S'il y avait lieu à procéder de cette manière, le missionnaire se hâterait d'informer l'évêque, qui permettrait ou non la susdite pénitence.

Le missionnaire ne doit jamais imposer une pénitence pécuniaire. Dans le cas où, l'évêque l'autoriserait, l'argent versé n'irait pas au missionnaire, mais serait employé à une bonne œuvre déterminée.

La Sacrée Pénitencerie permettant le taux de 20 à 30 pour cent, il n'y a pas de raison d'inquiéter ceux qui prêtent leur argent à ce taux. Si l'intérêt dépassait 30 pour cent, il faudrait faire restituer le surplus.

Pendant que l'on confesse une personne, une autre doit attendre à la porte, prête à entrer aussitôt que la première sortira, afin de ne pas perdre de temps.

Outre les prières avant la confession, auxquelles tous doivent assister, il est bon, durant le temps des confessions, de faire faire des lectures pieuses, réciter des prières, etc. en dehors de cela, tout le monde doit garder un religieux silence : on doit prohiber toute conversation bruyante et tout badinage.

Il faut recommander aux grandes personnes de ne pas interroger les enfants sur leur confession, de ne pas leur demander s'ils ont ou non reçu l'absolution, etc. Si quelqu'un se permet cette sorte de curiosité, soit auprès d'un enfant, soit auprès du Père lui-même, il faut lui donner, comme pénitence, quelques Pater et Ave à réciter, afin de lui inculquer la doctrine du sceau de la confession.

C'est surtout en entendant les confessions que l'on a besoin de patience et de mansuétude. Brusquer les gens ne ferait que compliquer les difficultés. Qu'une personne se confesse mal ou trop lentement, ce n'est pas une raison pour se fâcher contre elle ou lui dire de gros mots. Notre Divin Modèle et les saints prêtres, nos prédécesseurs, n'agissaient pas de la sorte : *Discite à me quia mitis sum et humilis corde.*

ARTICLE V DE L'EXTREME-ONCTION

La pratique de l'Eglise veut que le malade soit confessé et reçoive le Saint Viatique avant l'extrême-onction.

Quand on doit aller donner l'extrême-onction, il faut exiger que la chambre du malade soit nettoyée et débarrassée du linge sale ou de tout autre objet capable d'entretenir la mauvaise odeur ; il doit y avoir une natte propre, tant pour le respect dû au sacrement que pour la santé du missionnaire.

En Corée, nos chrétiens n'ont point peur de l'extrême-onction : c'est plutôt l'abus contraire qu'il faut corriger. Une foule de personnes, sans autre maladie que leur âge plus ou moins avancé, demandent instamment l'extrême-onction, à l'époque de la visite du missionnaire. On n'est pas dans l'habitude d'acquiescer à leur désir, à moins qu'ils n'aient réellement

une maladie qui ne leur permettra pas de vivre longtemps, ou qu'ils n'aient atteint l'âge de soixante-dix ans.

On peut réitérer l'extrême-onction à une personne malade, infirme, à laquelle on a donné ce sacrement l'année précédente, quand même elle-serait dans le même état. Pour les vieillards de plus de soixante-dix ans, on peut la réitérer de deux ans l'un.

Ce sacrement doit être administré suivant toutes les règles du Rituel romain, auquel il n'est pas permis de rien ajouter ou retrancher. L'onction des reins pour les hommes est obligatoire. Lorsqu'on oint les yeux, les oreilles, les narines, les mains, les pieds, il faut faire attention de ne pas achever la forme avant l'onction des deux parties à oindre.

Il faut inviter les chrétiens présents à réciter les litanies des Saints ou de la Sainte Vierge pour le malade qu'on administre : car bien souvent ils n'assistent à la cérémonie que par curiosité.

On doit appliquer l'indulgence plénière *in articulo mortis* toutes les fois que l'on donne l'extrême-onction.

On peut administrer l'extrême-onction à un néophyte baptisé en danger de mort, pourvu qu'il sache à peu près qu'il y a un sacrement institué pour les mourants et qu'il ait l'intention de le recevoir.

Lorsqu'on est appelé pour un malade, on doit s'y rendre immédiatement, de jour ou de nuit, sans le moindre retard. Cependant, dans les circonstances actuelles, les missionnaires ne sont pas obligés d'aller à une distance de plus de cinq lieues pour donner ce sacrement : bien souvent ce serait dangereux, surtout dans le temps des grandes chaleurs. Pendant l'administration, si le voyage chez le malade devait trop déranger l'itinéraire et mettre en retard une chrétienté qui attend, il n'y a pas d'obligation de faire ce voyage. Le missionnaire jugera lui-même s'il est opportun ou non de laisser apporter le malade à l'endroit où il se trouve.

Des funérailles.

Lorsqu'on apprend qu'un confrère est gravement malade, le plus voisin ou le premier averti doit voler à son secours, afin de lui fournir tous les soins que réclame son état et que la charité suggérera. Il devra aussi en donner immédiatement connaissance au Vicaire apostolique et lui exposer la situation du malade.

Si la maladie s'aggrave et qu'il y ait danger de mort, il ne faut pas tarder à donner les sacrements à ce confrère, l'avertissant charitablement mais nettement du danger où il se trouve, afin qu'il puisse mettre ordre à ses affaires spirituelles et temporelles.

On ne devra pas quitter le malade avant qu'il soit hors de danger. Si le bon Dieu l'appelle à lui, le confrère qui l'aura assisté s'occupera de le faire ensevelir, en le revêtant des ornements sacerdotaux (violets), et consultera l'évêque pour l'enterrement. Il prendra soin des effets du défunt, de ses papiers, de ses comptes ; et veillera à ce que rien ne soit gaspillé par les chrétiens ou les servants : tout devra être remis très-exactement entre les mains du Vicaire apostolique, qui seul a le droit d'en disposer à sa volonté.

Dès qu'un confrère sera mort, tous les autres devront aussitôt, sans attendre d'être officiellement avertis par le procureur, dire pour le défunt les trois messes prescrites par le règlement général. L'évêque fera célébrer aussi pour le défunt un nombre de messes qui sera déterminé en conseil.

Jusqu'ici on n'a pas eu l'habitude de célébrer des funérailles solennelles. Cependant on peut quelquefois faire, dans son village, la levée du corps. Les chrétiens (hommes), sous la direction du catéchiste, assistent seuls à la sépulture. Il faut recommander l'ordre et veiller à réprimer les abus des repas qui précèdent ou suivent ces cérémonies.

A cause du danger de profanation, on ne bénit pas ordinairement les tombes ; on pourrait le faire, si réellement il n'y a rien à craindre de pareil.

En procédant aux funérailles d'un missionnaire, la nuit, dans un lieu retiré et éloigné des païens, on pourrait accompagner le corps jusqu'au lieu de la sépulture, et bénir la tombe. Dans cette tombe, il faut déposer une pierre sur laquelle on aura gravé le nom du défunt, afin de pouvoir, dans la suite, le retrouver sûrement, si on veut faire la translation dans un autre lieu.

ARTICLE VI DE L'ORDRE

Chaque missionnaire devra examiner si, parmi les enfants des chrétiens de son district, il ne s'en trouverait pas qui auraient des dispositions pour entrer au petit séminaire, et tâcher, en leur en parlant, de faire naître des vocations.

Ordinairement on n'admettra pas un fils unique, et presque jamais un fils aîné.

On ne présentera que des enfants qui aient un bon caractère, de l'intelligence, de la piété ; nés de parents *chrétiens* jouissant d'une réputation honorable ; qui auront l'âge de onze ans, au moins, ou au-dessus jusqu'à vingt ans ; qui connaîtront déjà l'En-moun, et sauront leurs quatre catéchismes avec les grandes prières du matin et du soir (Tjyo-Man-Koa)

Quand on a trouvé un enfant réunissant ces conditions, on le propose au Vicaire apostolique.

Si cet enfant est admis, il devra apporter, avec son acte de baptême ou toute autre pièce en tenant lieu (voir Synode Du Shen-si), un écrit constatant le consentement des parents ou des personnes ayant autorité sur lui, et l'engagement de rembourser tout ce qui aura été dépensé pour cet enfant, dans le cas où ils le réclameraient sans raison approuvée par le Vicaire apostolique.

ARTICLE VII DU MARIAGE

I. Fiançailles

On ne fait point de fiançailles solennelles ; il n'y a point de publication de bans.

Le missionnaire ne doit point se mêler des négociations matrimoniales que les chrétiens font entre eux, en les engageant à un parti plutôt qu'à un autre. Son seul devoir est de prendre des informations, afin de connaître s'il existe ou non quelque empêchement.

Quoiqu'il ne soit pas défendu à un chrétien de faire des fiançailles avec une partie païenne, à la condition expresse que celle-ci se fera baptiser avant le mariage, cependant, à cause des inconvénients grave qui peuvent en résulter, on détournera les chrétiens de pareilles fiançailles, surtout s'il s'agissait de donner une fille chrétienne à un catéchumène.

Quelquefois les parents font un arrangement de mariage ; tout se trouve plus ou moins réglé ; et sous de futiles prétextes, ils rompent les fiançailles. C'est un abus qu'on ne doit pas tolérer : il faut punir les délinquants, et, s'il y avait des dépenses faites, obliger à restitution. Quelquefois, après des fiançailles en bonne et due forme, une partie, à l'insu de l'autre, viole le premier engagement et en contracte un nouveau plus avantageux. Si le catéchiste venait à connaître l'affaire à temps, il devrait refuser d'assister au mariage projeté, avant que le missionnaire ait résolu le cas. La justice demande que les coupables soient obligés à s'en tenir aux premières fiançailles, à moins que la partie lésée ne renoncé à ses droits.

Il y a cependant des cas où l'on peut résilier les fiançailles. Le missionnaire devra éclairer ses chrétiens sur la doctrine de l'Eglise à ce sujet.

II. Mariages entre chrétiens

Le missionnaire doit enseigner à ses chrétiens la doctrine catholique du mariage, en leur faisant connaître la nature, les obligations, les empêchements, les rites de ce sacrement; afin que les disciples de Jésus-Christ ne se marient pas comme des païens, *sicut equus et mulus quibus non est intellectus*, mais que, entrant avec une intention droite et sainte dans l'état de mariage, ils puissent attirer sur eux et sur leur famille les bénédictions de leur Père céleste.

L'adoption, comme elle se pratique en Corée, ne donne lieu à aucun empêchement canonique.

Le Concile de Trente, qui invalide les mariages clandestins, n'ayant pas été promulgué en Corée, il suit de là que, si deux chrétiens, par un libre consentement mutuel, contractent clandestinement mariage, même sans permission, ce mariage est valide, quoique illicite; et quand ces chrétiens se présenteront pour le supplément des cérémonies, on pourra leur infliger une pénitence pour le mauvais exemple donné ; mais il est défendu de leur faire renouveler leur consentement.

L'âge requis pour le mariage est quatorze ans pour les garçons, et douze pour les filles, suivant la manière de compter en Europe, et non pas suivant l'usage coréen. On demandera quatorze anniversaires (Tol) plus une lune, c'est-à-dire à peu près cent-soixante-neuf mois, pour les garçons. Par exemple, Tiburce est né le 14 de la 8e lune KAP-IN : il ne pourra se marier que le 14 de la 9e lune de l'année Mou-Tjin. Pour les filles, ce sera douze Tol plus une lune, à peu près cent-quarante-cinq mois. Cette addition d'une lunaison complète a pour but de remédier aux inconvénients du calendrier coréen, dont les calculs varient, de manière à rapprocher les anniversaires dans les années où la lune intercalaire fait défaut. C'est une coutume depuis longtemps adoptée dans la Mission.

En règle générale, on exigera des futurs époux qu'ils sachent les Sip-I-Tan et les Sam-Pon-Moun-Tap, avant de les admettre au mariage. S'il y a ignorance coupable et que cependant le mariage presse, on les fera marier devant le catéchiste, mais on leur refusera la bénédiction jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'instruction nécessaire.

Avant le mariage, on doit s'informer exactement si les parties contractantes sont libres, s'il n'existe aucun empêchement canonique, surtout de ceux qui sont peu connus des chrétiens, tels que la parenté spirituelle, l'honnêteté publique, l'affinité, etc.

Il faut défendre absolument aux catéchistes de marier qui que ce soit, avant d'en avoir obtenu la permission du missionnaire chargé de la localité.

Si une des parties contractantes appartient à un autre district, il faut demander au missionnaire de ce district un témoignage constatant l'état libre de cette personne.

Lorsqu'on célèbre un mariage avant la messe, on doit revêtir le surplis et l'étole, et non l'aube et l'étole croisée. Les interrogations se font en langue vulgaire à chacun des époux, en présence de deux témoins désignés d'avance. S'il y a plusieurs mariages, on demande d'abord le consentement de chacun, et après avoir dit en particulier le *Ego conjungo vos ...*, on peut bénir tous les anneaux à la fois avec une seule formule ; pendant la remise de l'anneau, on répète séparément : *In nomine etc.*; le *Confirma hoc ...* ne se dit qu'une fois.

En carême et pendant l'avent, on ne donne jamais la bénédiction nuptiale ; on ne sert que des rites du Rituel, non pas de ceux du Missel.

En temps clos, quand on ne doit pas dire la messe *pro sponso*, on ne peut ajouter l'oraison de cette messe ni réciter les prières spéciales après le *Pater*.

On doit toujours dire la messe *pro sponso*, quand la rubrique ne s'y oppose pas. Si la messe n'a pas été demandée, l'intention du prêtre peut être appliquée à d'autres qu'aux époux.

La messe *pro sponso* se dit tous les jours en dehors du temps clos, excepté les fêtes doubles de Ire et de 2me classe, l'octave de l'Épiphanie, la vigile et l'octave de la Pentecôte, le

jour octave de la Fête-Dieu, tous les dimanches et fêtes de précepte. Dans ces occurrences, on doit dire la messe du jour et faire mémoire de la messe *pro sponso* en dernier lieu, avant l'oraison commandée par l'Ordinaire, s'il y en a une ; on récite les oraisons particulières après le *Pater* et l'*Ite missa est*.

Quand il y a plusieurs mariages, on ne dit qu'une seule fois les trois prières de la bénédiction ; on ne met pas le pluriel ; dans l'oraison *Deus, qui potestate*, on peut cependant faire varier le nombre et dire, par exemple : *respice propitius super has famulas*

Pour suppléer les cérémonies du mariage, on bénit d'abord l'anneau avec la formule du rituel, et on dit ensuite la messe *pro sponso*, comme ci-dessus.

La bénédiction nuptiale doit être donnée à tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne l'auraient pas encore reçue, quand même le mariage aurait eu lieu depuis longtemps. On doit la donner aux veuves qui se remarient et ne l'auraient pas reçue dans un mariage précédent. On doit inviter les chrétiens à ne pas différer de demander cette bénédiction ; mais on doit avertir aussi les nouveaux baptisés qu'elle est seulement pour la solennité, et non pour la validité du mariage.

Si, à cause de la distance ou pour d'autres motifs, le missionnaire ne peut célébrer lui-même le mariage de ses chrétiens, il peut déléguer le catéchiste du lieu ou un autre, Le catéchiste adresse aux futurs époux une petite exhortation, dans laquelle il leur montre la dignité du sacrement et la nécessité de se repentir de leurs fautes, au cas où ils seraient en état de péché mortel. On récite alors les prières prescrites pour la circonstance ; après quoi, le catéchiste invite les futurs époux à se prosterner devant le crucifix, en signe de consentement réciproque ; on termine en récitant les prières d'usage.

Pour éviter de dépasser leurs pouvoirs ou de demander à l'évêque des pouvoirs qu'ils ont déjà, les missionnaires devront connaître exactement ceux qui leur ont été concédés relativement aux dispenses de mariage.

Si, pour un cas particulier, il est nécessaire de recourir à l'évêque, on doit écrire le cas et toutes ses circonstances d'une manière claire, sur un papier à part, et non dans le cours d'une lettre.

Il faut agir avec beaucoup de discrétion dans les dispenses qu'on accorde, surtout sur la disparité de culte.

Il est absolument défendu d'accorder une dispense de disparité de culte à une jeune fille chrétienne qui doit aller chez des païens. On ne peut accorder cette dispense à une femme ou veuve que pour revalider un mariage contracté.

Il est défendu aussi d'accorder cette dispense à un chrétien qui voudrait épouser une veuve païenne, à moins que celle-ci ne sache déjà les Sip-I-Tan. Sans cette précaution, on est presque toujours trompé : au bout de quelque temps de mariage, la femme disparaît, et le chrétien est lié pour la vie. Ici encore le cas de revalidation est excepté.

On donne, au contraire, cette dispense assez facilement à un garçon chrétien, pour épouser une jeune fille païenne qui doit venir dans la maison de ses beaux-parents chrétiens. Cependant il faut toujours une raison, et on doit l'exprimer sur la feuille des dispenses : souvent la pauvreté, l'âge du jeune homme, la difficulté de trouver une femme chrétienne sont des raisons suffisantes.

Il est défendu d'accorder une dispense à un chrétien qui vit d'une manière scandaleuse, ne reçoit pas les sacrements et est prêt à passer outre avec ou sans dispense.

Les dispenses de mariage doivent toujours se donner par écrit et être inscrites aussitôt sur le cahier des dispenses. Pour certaines dispenses (voir la feuille des pouvoirs), il est nécessaire de mettre la formule : *Dummodo mulier rapta non fuerit, vel, si rapta fuerit, in potestale raptoris non existat*. Ce cahier des dispenses devra toujours être tenu de manière à pouvoir être envoyé à l'évêque, dès que celui-ci le demanderait pour une raison ou pour une autre.

Il est bon de rappeler que les excommuniés ne peuvent recevoir aucun sacrement, pas même une dispense de mariage, avant d'être absous *in utroque foro*. Avant d'accorder une dispense, le missionnaire devra donc absoudre les époux de toute censure et excommunication, *ad cautelam*, pour ce cas particulier.

Les missionnaires ne peuvent accorder deux dispenses à la fois au même individu.

Quand on accorde une dispense de mariage, il faut exprimer que c'est en vertu d'un pouvoir spécial reçu de l'évêque pour tant d'années, et que les enfants nés ou à naître sont déclarés légitimes.

C'est le missionnaire dans le district duquel se trouve le futur, qui donne la dispense. Quand il s'agit d'un mariage entre chrétien et païen, le missionnaire dans le district duquel se trouve la partie chrétienne, donne la dispense.

III. Mariage des infidèles convertis

Comme le mariage légitime des infidèles n'est point rompu par la réception du baptême, si deux époux païens convertis reçoivent le baptême, et demandent au missionnaire de bénir leur mariage contracté dans l'infidélité, on doit faire droit à leur demande, mais ne point parler de consentement à renouveler.

Si de deux époux païens unis par un mariage légitime, l'un se convertit, tandis que l'autre, sans vouloir se convertir, désire vivre en paix *sine contumeliâ Creatoris*, la partie convertie peut et doit rester dans l'usage du mariage contracté.

Si une partie chrétienne, séparée de sa partie païenne, veut user du privilège de la foi pour épouser une autre personne, elle doit d'abord faire l'interpellation à la partie restée païenne, (Voir ce que nous en avons dit, Art. I, Du Baptême, p. 3),

CHAPITRE II DES RAPPORTS ET ATTRIBUTIONS

ARTICLE 1er CONDUITE DES MISSIONNAIRES

Il est défendu aux missionnaires de se mêler des procès des chrétiens, de leurs disputes, de leurs contrats. Ils ne devront pas non plus s'occuper des négociations de mariage, des fiançailles, si ce n'est pour veiller à ce que les lois de l'Eglise soient observées en tout et par tous.

Vu l'état actuel des circonstances, et pour prévenir les abus qui pourraient naître, il est défendu à tout missionnaire, *excepté le cas d'urgente nécessité*, d'aller pour affaires dans les mandarinats, et de traiter officiellement avec les mandarins, sans la permission expresse de l'évêque ou du provicaire de la Mission. Si les missionnaires ont quelque difficulté à démêler dans leurs districts, ils devront en référer à l'évêque, qui, avec son conseil, jugera de l'opportunité des démarches à faire.

Les missionnaires feront bien de ne pas traiter les maladies corporelles, surtout de ne pas donner de remèdes européens, à moins que ces remèdes ne soient pas dangereux, et pourvu qu'ils sachent les appliquer judicieusement à telle ou telle maladie.

A la fin de l'année, c'est à dire fin de mai, (l'année administrative commençant au 1er Juin), chaque missionnaire devra envoyer sans faute au Vicaire apostolique les pièces suivantes :

1° Sa feuille d'administration.

2° Un compte-rendu détaillé sur l'état des chrétientés du district qu'il a visité, suivant pour cela l'ordre prescrit dans le Synode du Sut-chuen (p. 124-125).

3° Le registre des baptêmes, dont le double restera toujours dans le district.

4° La liste des dispenses de mariage. Pour celle-ci on pourra attendre que la feuille soit remplie. Si l'on s'est servi de pouvoirs pour la dispense extraordinaire d'interpellation, il faut décrire le cas, ses circonstances, les raisons, etc., sur une feuille à part, et envoyer cette feuille au Vicaire apostolique par la première occasion. Il ne faut pas oublier de mettre au commencement de son cahier de dispenses la formule de déclaration exigée par les décrets.

5° Les comptes des recettes et dépenses faites au nom de la Mission.

6° La liste des enfants recueillis et nourris dans le district par l'œuvre de la Ste Enfance avec l'indication des frais occasionnés par eux.

On doit conserver chez soi un double de toutes ces listes.

Il faut prévoir à l'avance l'époque où expirent les pouvoirs, afin de les faire renouveler à temps.

On doit avoir soin aussi de renouveler, si on ne l'a déjà fait, les saintes huiles et l'eau baptismale avant l'administration.

Pour prévenir tout danger, dans le cas où certaines pièces tomberaient entre les mains des païens, il est convenu que, sur les listes d'administration ; comptes rendus, lettres adressées au Vicaire apostolique ou aux confrères, on évitera d'écrire en En-moun les noms des lieux ou des personnes. Il faut les écrire en caractères européens, suivant la méthode du *Dictionnaire-coréen-français*. Certains confrères, si l'on en juge par la manière dont ils font cette transcription, se figurent peut-être qu'elle est facultative. Il n'en est pas ainsi : en vue de l'uniformité, on a jugé à propos de rendre obligatoire, parmi les membres de la Mission, l'orthographe résultant de la méthode sus-dite.

Bien que les listes de confession soient écrites encore en Coréen, on ne devra mettre le nom du lieu ni en chinois ni en coréen pour la raison mentionnée plus haut.

Pendant l'administration il est bon d'avoir un cahier sur lequel on relate les principales affaires, connues et en dehors de la confession, sur chaque chrétienté. On note, par exemple, les chrétiens instruits ou ignorants, fervents ou scandaleux, les persécutions, les conversions, les cas de mariage difficiles, la décision qu'on a donnée, la conduite qu'on a tenue. Ce travail est nécessaire pour se rappeler l'état des différentes chrétientés de son district, consulter l'évêque, fournir exactement les renseignements qui seraient requis, etc.

Tous les missionnaires de Corée doivent être unis par les liens d'une suave charité, profiter des occasions qui se présentent pour s'écrire afin d'entretenir l'union, l'amitié, de s'encourager, de se consoler, et de s'édifier mutuellement. Ils conserveront entre eux et dans toutes leurs relations les règles de politesse usitées entre gens bien élevés. Par là ils éviteront toute susceptibilité et édifieront les chrétiens qui observent toujours la conduite des missionnaires entre eux. Par conséquent ils veilleront à ne critiquer, piquer, railler etc, éviteront en un mot tout ce qui pourrait faire de la peine à un confrère. Quand deux ou plus des missionnaires se trouvent réunis, tout en donnant cours à une conversation agréable, il convient naturellement de parler de son ministère, des difficultés qu'on a rencontrées, de la manière dont on s'en est tiré ; de traiter quelques questions de théologie, de liturgie, etc, et tout cela sans esprit de contention, en cédant mutuellement pour la plus grande gloire de Dieu. En parlant de cas entendus au tribunal de la pénitence il faut prendre de très grandes précautions pour ne pas s'exposer à violer le sceau du sacrement. Ce serait une faute très grave de nommer les personnes

ne serait-ce que par le nom de baptême si cela devait donner quelque indication trop précise. Chacun doit soigner sa santé ; pas de luxe mais un bon ordinaire nécessaire pour entretenir la vigueur, qui s'affaiblit facilement dans un pays où le régime est si différent de celui d'Europe. Il ne faut, par une économie malentendue, s'imposer des privations qui, ruinant les forces, rendrait incapable de remplir le ministère et de s'occuper du bien des âmes. Il y aura toujours assez de privations physiques, morales, et spirituelles, ce sont celles qu'il faut s'appliquer à supporter avec patience et résignation comme envoyé par la divine providence

Pour les comptes à présenter, il faut distinguer les recettes et les dépenses

Recettes. doivent être inscrits au recette

1° l'argent de la mission confiée ou en dépôt

2° l'argent provenant de la vente des livres, images, objets de piété, etc confiés par le procureur de la Mission

3° l'argent des Kong So, c'est-à-dire l'offrande d'une certaine somme que les chrétiens visités offrent sous forme de viatique. Cet argent appartient à la mission et non au missionnaire, en vertu d'un usage établi en Corée dans le but de soutenir la mission, de créer des ressources etc, usage tout à fait conforme aux règlements généraux de notre congrégation.

4° Les collectes des associés de la Propagation de la Foi, de la Sainte Enfance etc

Dépenses. Le missionnaire ayant droit à son viatique et à ses honoraires de messes, si ses dépenses n'excèdent pas le total de ces deux sommes, il n'est pas tenu d'exposer au Vicaire apostolique le détail de ses dépenses, bien qu'il soit de son devoir de tenir ses comptes en règle.

Si pour une raison particulière les dépenses excédant les recettes le missionnaire ne pouvait faire face à sa situation et se voyait forcé de réclamer des secours, il serait tenu de faire l'exposée de ses dépenses et de ses recettes, afin que le supérieur puisse juger de la légitimité de la demande et de l'étendue du supplément à concéder. Il ne serait pas nécessaire toutefois d'entrer dans un détail inutile, tel que l'énoncé d'un boisseau de riz etc. Le mieux serait de chiffrer les dépenses en gros par exemple : nourriture, tant ; habit, tant ; pertes incendies vols etc.

Il arrive souvent qu'on ne sait si on doit inscrire certaines dépenses à la charge de la mission ou à celle du missionnaire. Dans ce cas, avant de les contracter, il faut en référer simplement au supérieur, qui prenant la vie de son conseil tranchera la question.

Les aumônes non autorisées seront à la charge du missionnaire.

A l'égard des chrétiens, les missionnaires doivent se montrer doux, patients, simples, bons, gais, chacun suivant son caractère ; fermes sans trop de sévérité, évitant les impatiences, les vivacités, surtout pas d'emportement. Tenons-nous toujours de manière à ce qu'on nous respecte, mais sans raideur, en un mot soyons comme des pères au milieu de leurs enfants. La plupart de nos chrétiens sont bons, simples, pleins de respect pour le missionnaire. Un grand nombre sont doués d'un grand bon sens naturel. Certains cependant font une foule de questions extraordinaires, par exemple sur la parenté de Notre Seigneur, sur les saints de l'Ancien Testament, sur leur patron. En leur répondant, on leur donne comme certain ce qui est certain, comme douteux ce qui est douteux etc

Ils connaissent peu la doctrine sur les indulgences. Il faut profiter des occasions pour leur enseigner clairement ce que c'est, celles qu'ils peuvent gagner, et la manière de les gagner.

Il ne faut jamais mépriser leur gouvernement devant eux. Ils sont très fiers de leur pays. Inutile donc de les humilier par des comparaisons oiseuses propres à irriter. Dans leur coutumes et usages il y a beaucoup de pratiques bonnes et louables. Il faut tenir à ce qu'ils les observent. Telles sont la manière respectueuse de parler à un supérieur ou d'un supérieur ; la

politesse de langage entre égaux ; la séparation des femmes d'avec les hommes etc. Ceux qui oublient ces règles de bienséance sont une cause de scandale pour les chrétiens comme pour les païens et des querelles peuvent en résulter.

En conversant avec les chrétiens il faut toujours s'abstenir de blâmer ou de critiquer un autre confrère on ne doit pas leur parler des affaires de la mission : finances, propriété, etc. Les nouvelles scandaleuses d'Europe, les révoltes contre le Souverain Pontife, doivent aussi être passées sous silence. Ils en seraient très mal édifiés. Il faut aussi éviter de mal parler de certains chrétiens, ne pas dire ce qu'on en sait, ce qu'on en pense, car une parole imprudente colportée avec une exagération jusqu'aux oreilles de l'intéressé peut entraîner des résultats nuisibles au bien.

On n'a pas l'habitude de donner gratis les objets de piété, tels que chapelets, croix, médailles, etc. ; mais tous ces articles se vendent au prix déterminé par le procureur de la Mission et uniforme pour tous. Cette précaution coupe court à de petites jalousies et même à certains abus : car, il y a des gens qui, poussés par l'envie d'obtenir facilement quelque chose de plus beau, ne se gêneraient pas pour détruire, faire disparaître un objet déjà indulgencié, où nier la possession. Sont naturellement exceptés les objets donnés, comme récompense ou comme encouragement, à des personnes (baptiseurs, convertisseurs, etc.) qui ont bien mérité par une bonne action connue de tous.

Quant aux livres et aux objets de piété dont ils ont déjà le dépôt ou qui leur seront expédiés plus tard, les missionnaires sont priés de les vendre suivant le dernier tarif.

Pour obvier à divers inconvénients et empêcher certains commerces frauduleux de livres entre chrétiens, on ne devra vendre à personne plus d'un exemplaire de chaque ouvrage à la fois, et ne recevoir comme prix des livres et objets de piété que la monnaie ayant cours dans la contrée.

Les missionnaires dépositaires de livres et objets de piété sont dispensés de présenter à la procure un compte annuel détaillé des livres qu'ils ont écoulés et des sommes qu'ils ont reçues : ils se contenteront, chaque année, d'inscrire en bloc aux Recettes, ainsi qu'il a été dit plus haut (p. 27), le produit approximatif de leur vente, demeurant toutefois responsables du dépôt, sauf les cas extraordinaires, jusqu'à complet acquittement.

Les frais de transport de livres sont complètement à la charge de la Mission,

Le missionnaire, à cause des fatigues qu'il doit supporter, serait dispensé de la loi du jeûne pendant le temps de l'administration. Toutefois, s'il est bien portant, il fera bien de l'observer pour la bonne édification des chrétiens. Si, un jour de jeûne, on avait à faire une route de plus de trois lieues, il faudrait manger avant de partir. Dans le cas où, pour raison de santé, de faiblesse ou autrement, on doit faire gras pendant l'administration, on doit s'en expliquer d'avance aux chrétiens, afin qu'ils ne soient pas scandalisés et puissent préparer la nourriture que l'on désire.

ARTICLE II

Conduite des Chrétiens

Dans les cérémonies religieuses et les réunions publiques, les hommes doivent toujours avoir, au moins, le petit habit long (Syo-Tchang-Ot), des bas, le serre-tête (Mang-Ken) : sans quoi, ils ne pourront être admis. On exigera aussi le même costume complet de ceux qui entrent pour saluer le missionnaire ou lui parler. Les valets qui restent en dehors de la porte ne sont pas astreints à cette règle. Déposer le serre-tête étant regardé comme une marque de deuil, on peut tolérer l'usage, observé par un grand nombre, de le quitter pour la confession (1. Le missionnaire, non plus, ne doit pas paraître en public sans être revêtu du Syo-Tchang-

Ot, et sans avoir le Mang-Ken, à moins qu'il n'en soit exempté en temps de persécution, afin de se cacher plus facilement.).

En présence du missionnaire, les chrétiens ne doivent ni s'asseoir, ni fumer la pipe, ni entretenir conversation avec les autres chrétiens. Cependant, en voyage, le servant étant regardé par les païens comme un égal, un parent, un ami au missionnaire, il peut, dans les auberges, s'asseoir et fumer devant lui. ·

Les femmes doivent toujours avoir un mouchoir ou un voile sur la tête, lorsqu'elles assistent aux exercices publics dans la chambre du Kong-So, lorsqu'elles reçoivent les sacrements, lorsqu'elles entrent dans la chambre où se trouve le missionnaire pour lui parler ou le saluer.

Aux réunions, elles ne doivent jamais introduire des enfants, qui pourraient troubler la tranquillité, encore moins leur donner le sein.

Il faut exiger que les chrétiennes ne laissent jamais leur sein à découvert, selon la coutume des païennes du peuple. Leurs enfants, quelque petits qu'ils soient, ne doivent pas courir tout nus, comme le font les petits païens : il faut qu'ils aient, au moins, un semblant de culotte ou un tablier. Les mères, les sœurs, etc., ont l'habitude de caresser les petits enfants d'une manière qui n'est pas toujours décente ; il faut le défendre, interroger en confession et punir, s'il y a lieu.

On ne doit pas admettre aux cérémonies religieuses des païens qui n'ont point étudié la doctrine catholique et que la curiosité seule amènerait. Quant aux catéchumènes, le missionnaire décidera lui-même s'il est convenable de leur permettre ou non l'assistance à la messe ou aux autres exercices publics.

On permet aux chrétiens de prêter à 20 pour cent par an ou 2 pour cent par mois, ce qui s'exprime en coréen par : Tou Hpoun Pyen-Ri. Si l'intérêt dépasse 30 pour cent, il faut, avant d'admettre aux sacrements, exiger la restitution du surplus.

Il arrive que des chrétiens s'empressent, d'une part, de payer leurs dettes aux païens, qui exigent de forts intérêts et peuvent les traduire devant les mandarins ; tandis que, d'autre part, ils diffèrent de rembourser l'argent dû à d'autres chrétiens, qui se contentent du taux ordinaire de 2 pour cent par mois et même quelquefois ne réclament pas d'intérêt. C'est un abus qu'on ne doit pas tolérer ; mais il faut exiger que toute dette quelconque soit payée, en commençant par les plus anciennes, ou suivant les termes du contrat, s'il y en a.

Il faut tenir à, ce que les chrétiens observent fidèlement les jeûnes et les abstinences. Comme ils n'ont point d'horloge, ils sont très-portés à devancer l'heure du repas. Il en est de même pour le travail permis le dimanche et les fêtes dans l'après-midi. Quant à la collation du soir, beaucoup la prennent et trop tôt et trop abondante. Il faut les avertir, en les encourageant à se montrer fidèles aux lois de la Sainte Eglise.

On interdira aux chrétiens d'accepter aucun emploi chez les ministres protestants, et la désobéissance sera punie du refus absolu des sacrements.

Chaque missionnaire devra détruire tous les livres hérétiques qu'il pourra trouver entre les mains des chrétiens, et punir ceux qui les conserveraient sciemment et volontairement, la première fois, d'un jeûne, et, en cas de récidive, du refus des sacrements.

ARTICLE III DES CATÉCHISTES

Dans chaque chrétienté, il est bon de nommer catéchiste (Hoi-Tjyang) un homme instruit et prudent, qui aura la charge de veiller sur les chrétiens ; présidera les réunions pour les prières, les lectures, etc., s'occupera de traiter les affaires des chrétiens auprès du missionnaire.

C'est le catéchiste qui doit, à l'arrivée du missionnaire, lui exposer l'état de la chrétienté, lui dénoncer les scandales, les abus, s'il y en a. Il ne faut cependant pas ajouter foi de prime abord à tout ce que disent les Coréens : c'est extraordinaire comme l'intérêt qu'ils prennent à une affaire, la leur fait envisager sous un jour différent de ce qu'elle est réellement.

Si quelqu'un veut parler au missionnaire, c'est le catéchiste qui doit, en faire la demande et introduire le visiteur ; c'est lui qui doit communiquer les ordres du missionnaire, veiller à leur exécution et au bon ordre dans la chrétienté.

En l'absence du missionnaire, c'est le catéchiste qui, assisté de deux témoins, donne le baptême aux enfants des chrétiens, On peut cependant accorder, à titre de privilège, à quelques autres chrétiens instruits et édifiants, le pouvoir de baptiser en l'absence du catéchiste, et, en outre, la mission spéciale de baptiser les enfants de païens en danger de mort.

Chaque année il faut examiner avec soin les baptiseurs, enseigner publiquement la manière de bien baptiser, que tous doivent savoir, même les femmes, sans exception.

En l'absence du missionnaire, c'est encore devant le catéchiste, assisté de deux témoins, que se font les mariages, si on l'autorise à cet effet. Car, on peut établir des catéchistes qui n'ont pas le pouvoir de marier, ce qui arrive surtout lorsque, dans une chrétienté, on ne trouve pas d'homme capable et assez instruit, ou que la chrétienté est trop petite. Il faut cependant veiller à ce que, dans le district, il y ait un certain nombre de catéchistes qui aient ce pouvoir, afin d'obvier aux inconvénients.

Si des chrétiens, pour se marier, ont besoin d'obtenir une dispense, c'est le catéchiste qui doit en faire la demande. On ne doit accepter que comme renseignement toute demande provenant d'une personne autre que le catéchiste, et refuser la dispense.

Avant de parler d'un mariage au missionnaire, le catéchiste doit examiner attentivement l'âge des fiancés, leur degré de parenté et autres causes qui pourraient être des empêchements.

Si le missionnaire doit arriver prochainement dans une chrétienté, on devra attendre son passage pour célébrer le mariage. Il serait bon d'agir de même sorte pour les baptêmes, excepté le cas où il y aurait, soit danger de mort, soit trop longtemps (plus de dix jours) à attendre.

Il faut stimuler les catéchistes ; les encourager par des compliments, si on est content de la chrétienté ; les gronder, si la chrétienté va mal, surtout s'ils n'avaient pas déclaré les scandales publics qu'ils connaissaient. Il convient toutefois d'agir avec prudence, afin que le catéchiste ne passé pas pour un espion aux yeux des chrétiens, ce qui lui ferait perdre son crédit. On doit, au contraire, s'il remplit bien les devoirs de sa charge, s'efforcer de consolider son autorité.

A partir de la réception du présent règlement, chaque missionnaire devra écrire à chacun de ses catéchistes, pour lui intimer l'ordre, au nom de l'évêque, de réunir, chaque dimanche et les jours de fête d'obligation (Hpa-Kong), dans la matinée, tous les petits garçons du village qui n'ont pas encore reçu la sainte communion ou la confirmation.

Il leur fera réciter le catéchisme. A ceux qui ne le savent pas encore il indiquera une leçon à apprendre (tant de lignes, tant de demandes) avant la réunion suivante. Il donnera les explications dont il sera capable. Il devra aussi apprendre à lire et à écrire l'En-moun à ceux qui ne le sauraient pas. Si, par négligence ou paresse, le catéchiste manquait gravement à ce nouveau devoir de sa charge, il ne faudrait pas hésiter à le casser et à le remplacer par un autre de meilleure volonté. Pour les petites filles, il faudrait trouver aussi une veuve ou femme qui voulût bien se charger de remplir auprès d'elles le même office de charité.

Chaque missionnaire devra spécialement rendre compte du fonctionnement des écoles et des catéchistes.

ARTICLE IV DU SERVANT

Le servent est un chrétien qui accompagne partout le missionnaire pour le servir. Il doit être d'un certain âge, ni trop jeune (moins de vingt ans), ni trop vieux (à cause des routes à faire). Il doit savoir les caractères chinois, être bon chrétien, sage, prudent, instruit.

Au début du ministère apostolique, il arrive que le servent est nécessairement employé pour faire connaître les chrétiens, servir d'interprète, prêcher, catéchiser, etc. ; autant de fonctions qui lui donnent de l'importance et peuvent le rendre suffisant. Il faut veiller à ce que les chrétiens ne s'adressent pas à lui pour se mettre en rapport avec le missionnaire, mais se servent de l'entremise du catéchiste.

Les chrétiens, surtout les femmes, sont très portés à consulter le servent, qui est inoccupé pendant que le missionnaire est au confessionnal. Il faut lui recommander de ne rien décider d'important, et surtout de ne pas se mêler de mariages, On doit lui faire une obligation de préparer les enfants et les grandes personnes à la confession, d'instruire les catéchumènes ; mais il ne doit nullement traiter des questions étranges ou des points de morale difficiles. Il ne doit jamais être seul avec des femmes. Il faut veiller à ce qu'on ne lui serve pas de vin entre les repas.

Les fonctions ordinaires du servent sont de préparer l'autel pour la messe, de répondre à la messe, de tout préparer (cierges, hosties, etc.) pour l'administration des sacrements, d'écrire les listes. Si on lui indique bien la manière de dresser les listes, le travail de transcription sera beaucoup plus facile pour le missionnaire.

Le servent couche toujours dans la chambre voisine de celle du missionnaire, se tient auprès de lui pendant les repas, etc. ; en un mot, il est le témoin de la vie du missionnaire, en même temps que son serviteur.

C'est lui qui doit réciter les prières avant et après la confession, ainsi qu'avant la communion.

ARTICLE V DU MAÎTRE DE MAISON

Les missionnaires qui résident en province, sont obligés d'avoir quelqu'un qui s'occupe de leurs intérêts matériels et passe, aux yeux des païens, pour le véritable maître de la maison.

Il est plus convenable que le maître de maison ait sa femme avec lui ; c'est, en outre, plus avantageux, surtout si elle peut servir de cuisinière.

Cette femme ne pouvant ordinairement suffire à tout le détail du ménage, on est obligé de prendre une servante, qui s'occupe de la cuisine, des habits, etc.

La servante, suivant les canons de la Sainte Eglise, doit avoir, au moins, trente-huit à quarante ans, à moins qu'elle ne soit la femme du maître de maison, qui pendant le temps du repos, peut faire l'office de servent, quand bien même on en prendrait un autre pendant les travaux du ministère.

Jamais, sous aucun prétexte, la servante ne doit entrer dans la chambre du missionnaire pendant qu'il y est seul, ni, habituellement, quand même il y aurait d'autres personnes, ni quand le missionnaire est absent.

S'il était possible d'employer un homme, qui pût faire la cuisine et remplacer la servante, il y aurait avantage, tant au point de vue personnel qu'au point de vue de l'édification publique. Ne prêtons pas le flanc aux traits de la calomnie. Sans les précautions voulues, les Coréens, avec leur caractère soupçonneux et porté au mal, ne se gêneraient pas pour dire que

la servante est la concubine de l'Européen, surtout si celle-ci (An Pok-sa) était l'égale de la maîtresse de maison. *Curam habe de bono nomine*. Il faut user d'une prudence extrême, de peur que, par notre faute, les injures des méchants ne retombent sur la sainte religion dont nous sommes les ministres.

Le maître de maison, outre sa nourriture, reçoit ordinairement quelque gage pour sa peine.

Dans sa résidence, le missionnaire vit à ses frais. Quoique les chrétiens du village lui fournissent ordinairement la maison et, quelquefois aussi, le bois de chauffage, il fera bien de ne pas exiger d'eux des services qu'ils ne rendraient pas volontiers, et qui pourraient devenir une source de désaccord, au détriment de l'influence et de la liberté du missionnaire.

CHAPITRE III DE I.' ADMINISTRATION

ARTICLE 1er DE L'ADMINISTRATION DES CHRÉTIENS

Parmi les ministères que le missionnaire doit remplir, un des plus importants est la visite qu'il fait chaque année dans toutes les chrétientés du district qui lui est confié. Il doit donc mettre tous ses soins pour que cette visite soit le plus fructueuse possible en biens spirituels, à la plus grande gloire de Dieu.

Cette visite se fait ordinairement à l'automne, lorsque les principaux travaux des champs sont à peu près terminés. Ce serait une cause de murmure et d'insuccès, si on voulait la faire au moment où les travaux sont le plus pressants.

Quand on est décidé à commencer, on fixe le jour du départ, et, au moins quinze jours avant de se mettre en route, on envoie une circulaire pour indiquer l'itinéraire que l'on suivra ; on y joint une lettre adressée à tous les chrétiens pour leur donner les avis qu'on juge nécessaires, et pour les engager à se bien disposer à recevoir le grand bienfait des sacrements.

On part au jour indiqué avec les guides et les porteurs, qui doivent être prêts depuis la veille.

Quand on arrive dans la chrétienté, le catéchiste et le maître du Kong-so doivent venir présenter leurs respects ; on peut aussi recevoir, à ce moment-là, si on le veut, les salutations des autres chrétiens du village. Alors, sans plus de retard, on fait écrire par le servent les listes suivantes :

1° La liste de toutes les familles, avec toutes les indications nécessaires pour faire connaître le dénombrement de la chrétienté. Combien d'enfants, combien de grandes personnes capables de recevoir les sacrements. Depuis la dernière visite, combien de naissances, de décès. Absents, tièdes, catéchumènes. Enfants de chrétiens ondoyés : morts..., vifs ... Enfants de païens ondoyés : morts ... , vifs ... Adultes ondoyés: morts ... , vifs ... Le catéchiste doit avoir cette liste ; mais souvent elle est si mal écrite, qu'il est plus commode de la faire copier en ordre par le servent. Si on était pressé, on pourrait la faire transcrire plus tard, par exemple, pendant qu'on entend les confessions.

2° La liste des personnes, depuis l'âge de sept ans, qui doivent se confesser. Il faut dans cette liste suivre l'ordre hiérarchique de la famille (d'abord le père, puis, successivement, la mère, les enfants), en mentionnant, par exemple, le prénom, l'âge de chaque personne, ce qu'elle sait de prières ; de catéchismes, et indiquant si elle a quelque sacrement extraordinaire à recevoir (confirmation, mariage, etc.). Il arrive que des enfants de neuf ou dix ans n'ayant pas l'instruction suffisante, sont omis sur cette liste : et cela, par la faute des parents, qui, pour

éviter une punition, se dispensent de les déclarer. Il faut exiger qu'on inscrive tous les enfants, même ceux qui sont incapables de recevoir les sacrements par suite d'une instruction incomplète.

Ordinairement, à cause des païens, on confesse pendant le jour et on tient les réunions pendant la nuit. Userait mieux toutefois, si c'était possible, de faire passer l'examen avant d'admettre aux sacrements.

Lorsque la chrétienté n'est pas trop nombreuse, on assemble tous les chrétiens à la fois. Lorsque leur nombre dépasse la trentaine, on distribue l'examen en deux ou plusieurs séances, et on n'appelle à chaque séance que les personnes qui doivent se confesser dans la journée. Des gardiens doivent toujours se tenir en dehors durant les réunions, pour recevoir les païens qui pourraient venir au village.

A l'examen il faut faire réciter le catéchisme à tout le monde, sans exception, quelques demandes et réponses à chacun, suivant la liste. La récitation achevée, on interroge sur les principales vérités nécessaires au salut, on explique la lettre du catéchisme ; enfin, pour préparer les chrétiens aux sacrements qu'ils vont recevoir, on termine par une petite exhortation ou instruction sur la contrition, la confession, l'eucharistie. Il est utile de noter en particulier les chrétiens qui sont bien instruits et ceux qui ne le sont pas, afin d'agir plus tard en conséquence.

Il est à désirer que le lieu de réunion ait une séparation naturelle, comme celle de deux chambres communiquant au moyen d'une grande porte, qu'on ouvre pour les exercices publics : le missionnaire se tient, naturellement, dans la partie antérieure, où se trouve l'autel, avec les hommes ; les femmes occupent la chambre du fond. S'il n'y avait pas cette séparation naturelle de deux chambres, il faudrait placer un grand rideau de haut en bas : les hommes seraient d'un côté, et les femmes de l'autre :

Après l'examen, on donne des avis pour le bon ordre à observer pendant le temps qu'on sera dans la chrétienté ; on détermine le nombre des confessions qu'on entendra chaque jour, lequel ne doit pas ordinairement dépasser vingt à vingt-cinq. Ce chiffre ne paraîtra pas trop réduit, si l'on considère que le confesseur ne doit pas se contenter de donner ou de refuser l'absolution, après avoir entendu une accusation quelconque, mais qu'il est de son devoir d'aider ses pénitents à recevoir dignement le sacrement de pénitence. Quoiqu'un bon nombre de chrétiens se confessent assez bien, il y en a beaucoup d'autres qui ne savent pas trop ce qu'ils font, se perdent dans des détails inutiles. Il faut leur venir en aide, les instruire, leur donner les avis ou conseils proportionnés à l'état de leur âme. Ce ministère de charité est d'autant plus digne d'attention si l'on considère, en outre, que le missionnaire ne peut guère connaître et diriger convenablement ses chrétiens qu'au tribunal de la pénitence; et cela une fois par an. (Voir, pour le reste, Art. IV, de la Pénit. p. 10 et suiv.)

Lorsqu'on est à table, on peut recevoir ou non les chrétiens. Cependant, comme c'est juste à ce moment qu'ils désirent voir le missionnaire, il est bon, tout en se réservant, si on le veut, un repas libre pour jouir d'un peu de calme, de leur accorder, au moins une fois par jour, la faveur d'assister au repas. C'est alors surtout qu'on a occasion de causer plus aisément et de faire connaissance avec eux ; on peut y examiner quelque affaire publique, écouter les questions, les difficultés, les doutes proposés, tâcher d'y répondre et donner des instructions familières.

Après avoir pris le repas du soir et procédé à l'examen, on pourrait faire les baptêmes et les suppléments. On peut ensuite permettre de réciter la prière en commun, s'il n'y a pas d'inconvénient du côté des païens ; après quoi, chacun doit se retirer en silence. Il faut toujours exiger que, dans les réunions, tout le monde soit attentif et recueilli : personne ne doit parler, et ceux-là seuls qui sont interrogés doivent répondre. Il faut veiller à ce que le servent récite, le soir, les prières après la confession et les prières avant la communion.

Quand tout le monde est parti, le missionnaire achève ses exercices de piété et se couche aussitôt, afin de pouvoir, le lendemain, se lever de bonne heure.

Durant le temps de l'administration, il faut user d'une grande diligence et économiser son temps le plus possible, de manière à pouvoir, non-seulement dire son bréviaire, mais vaquer un peu à la lecture spirituelle et à l'étude de l'écriture sainte. Si l'on n'y fait attention, on se trouve pris au dépourvu ; et comme tous les jours d'administration se ressemblent, il arrive malheureusement que, au grand détriment de son âme, le missionnaire reste ainsi privé d'une nourriture spirituelle, surtout nécessaire au milieu des difficultés qui accompagnent la visite des chrétiens.

A cause des païens et aussi pour la plus grande commodité des chrétiens, il convient de célébrer le saint sacrifice le plus tôt possible dans certains villages, il faut qu'il soit achevé avant le jour. On se lève donc en conséquence ; puis, pendant que le servant prépare l'autel et les ornements, on fait sa prière du matin, son oraison et la préparation à la messe. Quand tout est prêt, on fait entrer les fidèles, qui peuvent réciter ensemble la prière du matin.

Pour la messe et l'administration des sacrements (excepté la pénitence), le missionnaire doit revêtir une robe longue, noire ou blanche, jamais de couleur violette ; il doit aussi chausser des souliers propres et, autant que possible, de couleur noire. Il n'est permis de dire la sainte messe avec seulement des bas aux pieds, que dans le cas où, par suite d'une marche fatigante, on aurait les pieds blessés.

Ordre dans lequel il est bon de donner les sacrements : baptême, mariage, messe et communion ; après la messe, confirmation, puis extrême-onction, si le cas se présente.

L'action de grâces après la sainte communion doit se faire dans la chambre même du Kong-so, immédiatement après la messe ou la confirmation. Les personnes qui n'ont pas fait la communion, peuvent sortir.

Les chrétiens des autres localités ne doivent pas être admis à la messe, ni même en présence du missionnaire, à moins de raisons graves ou de cas exceptionnels, comme par exemple, lorsqu'il arrive des gens accompagnant une jeune personne qui doit se marier, des catéchistes venant rendre compte de leurs chrétientés, s'informer de l'époque fixe où le missionnaire ira chez eux, demander des dispenses pour leurs chrétiens, etc. (1. Sur cet article, on doit être encore plus sévère dans le village où l'on réside pendant l'été, et n'admettre personne que pour des raisons très-graves. Sans cette précaution, le missionnaire lui-même perdrait un temps considérable à recevoir des visites inutiles. Ajoutez à cela que les chrétiens du village sont importunés, ennuyés et, en outre, grandement gênés dans leur agriculture, par les coureurs de sacrements ou de nouvelles. C'est un abus intolérable, qu'on doit s'efforcer de supprimer).

Si l'on se trouve dans un village moitié chrétien, moitié païen, on fait toujours ramasser les ornements et dépouiller l'autel après la messe, quand même on ne partirait pas.

Lorsqu'on doit partir dans la journée, les cérémonies étant terminées, on fait ses adieux et ses recommandations aux chrétiens, avant qu'ils sortent : ils doivent saluer tous ensemble et se retirer. On fait faire les paquets par le servant, et, s'il y a lieu, on déjeûne pendant cette opération.

Des porteurs de la chrétienté suivante ont dû arriver la veille pour prendre le bagage et accompagner le missionnaire. Ce sont les chrétiens du Kong-so où l'on va, qui doivent supporter les frais de la route, à moins qu'il ne s'agisse d'un voyage trop long, dans lequel cas, le missionnaire prendrait à sa charge une partie des dépenses. Lorsque tout est prêt, on part avec ses guides pour se rendre dans la chrétienté voisine, où tout recommence dans le même ordre.

Le jour du départ, on est toujours pressé : il faut préparer la veille tout ce qui pourrait retarder, ne réservant, pour le lendemain, que le moins possible à faire. Il y a certaines chrétientés d'où il est prudent de partir avant le jour, afin de n'être pas aperçu du village païen voisin. Avant de se remettre en route, on a dû remplir les cadres de la feuille d'administration,

c'est-à-dire, indiquer le nombre des confessions, des communions, des confirmations. Si l'on était en retard, il faudrait se mettre en règle dès qu'on est arrivé dans la chrétienté suivante.

Après l'administration de chaque Kong-so, les chrétiens ont l'habitude, avant le départ du missionnaire, de présenter une offrande : c'est ordinairement ce qui reste de l'argent recueilli parmi les chrétiens pour parer aux frais du Kong-so. Cette somme, d'après ce qui a été dit (p. 27), doit être versée intégralement à la Mission, à qui elle appartient. En conséquence, le catéchiste ni le maître du Kong-so n'ont pas le droit d'en disposer pour en faire des cadeaux, soit au missionnaire, soit au servant : c'est une question de justice.

Les chrétiens doivent fournir : 1° au missionnaire, une paire de souliers et un gâteau de cire; 2° au servant, des souliers.

A l'avenir, les servants des missionnaires ne devront et ne pourront plus recevoir des chrétiens aucune offrande en argent provenant de la collecte du Kong-so. La Mission leur alloue une subvention annuelle fixée à petites sapèques. Si cette somme est insuffisante, c'est au missionnaire à y suppléer sur ses épargnes personnelles.

Le missionnaire doit inscrire fidèlement la somme offerte par les chrétiens. Quand le produit de plusieurs collectes est assez considérable, on peut le déposer dans une maison sûre, avec défense expresse intimée au dépositaire, de s'en servir sous aucun prétexte d'utilité ou de commerce privés, et avec ordre de le faire porter à la résidence du missionnaire ou à la capitale, soit par occasion, soit par des porteurs envoyés exprès.

Les frais de transport de l'argent, des livres appartenant à la Mission ; sont naturellement à la charge de la Mission.

S'il arrive qu'on trouve à faire des échanges (Hoan-tjyen), il est de règle de ne livrer de l'argent à personne tant qu'on n'aura pas reçu, de l'évêque ou du procureur, un billet constatant qu'on peut verser telle somme à tel individu de tel endroit. Par conséquent, il est défendu d'avancer de l'argent de la Mission à n'importe quel chrétien, quand bien même il ferait les plus belles promesses de le remettre à la maison de résidence, après s'en être servi. Chaque missionnaire, se considérant lui-même comme simple dépositaire de l'argent qui lui est confié pour la Mission, veillera scrupuleusement à l'observation de cette clause, et se gardera de tout risque qui pourrait entraîner pour lui une obligation de justice.

ARTICLE II DES VIERGES

La virginité est un état excellent de perfection. Cependant jusqu'ici, en Corée, pour des raisons graves, comme persécutions, dangers d'enlèvement de la part des païens, dangers de séduction, etc., etc., on n'a pas la coutume de permettre aux jeunes personnes de ne pas se marier, encore moins de faire des vœux de chasteté perpétuelle.

On exige même que les jeunes veuves sans enfants se remarient, parce qu'elles sont exposées aux embûches d'un peuple dépravé (*generatio prava atque perversa*) et on doit punir les parents ou beaux-parents qui s'y opposent sans raison, ou sous prétexte d'un soi-disant Htyei-myen, qui est une invention diabolique.

Tant que nous ne jouissons pas de la liberté religieuse, les dangers étant toujours aussi graves, chaque missionnaire devra tenir à cette coutume, malgré l'obstination, quelquefois pleine d'orgueil, de quelques jeunes têtes folles, qui désirent plus se distinguer et vivre à leur aise, que de plaire à Dieu dans une humble chasteté.

Si, cependant, on rencontrait une vocation véritable, de la vertu, une intention droite, etc., on devrait consulter l'évêque et attendre sa permission. Au cas où cette permission ne serait pas accordée, les postulants devraient entrer dans l'état de manage, et, au besoin, y être forcées même par le refus des sacrements.

ARTICLE III DES BÉNÉDICTIONS ET DES CONFRÉRIES

Pour appliquer aux croix, aux médailles, aux chapelets, les indulgences dites apostoliques, ou celles de Ste Brigitte, bien qu'il suffise de faire sur l'objet un simple signe de croix avec l'intention de l'indulgencier, cependant, dans les Kong-so, au lieu de bénir ces objets un à un et sans cérémonie, il serait mieux de les faire réunir tous après la messe, et de les indulgencier solennellement avec surplis, étole et eau bénite : on éviterait ainsi une foule de bénédictions partielles, des pertes de temps, etc.

De même, si l'on devait rester plusieurs jours de suite dans le même endroit, il serait bon de recevoir en même temps les personnes qui désirent être reçues de telle ou telle confrérie.

Pour appliquer les indulgences du Saint Rosaire ou du chapelet des Sept-Douleurs, il est nécessaire de se servir du surplis, de l'étole, de réciter la formule prescrite ad hoc (qui se trouve au supplément du Rituel), et d'asperger l'objet d'eau bénite en disant; *In nomine ...* etc.

5-

Pour gagner l'indulgence du Chemin de la Croix appliquée à un crucifix, les chrétiens devront réciter : 14 Pater, Ave, Gloria (un pour chaque station) ; puis, 5 Pater, Ave, Gloria, en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur ; enfin, 1 Pater, Ave, Gloria, aux intentions du Souverain-Pontife : ce qui fait un total de 10 Pater, Ave et Glona.

Tout objet indulgencé perd ses indulgences dès qu'il est vendu, donné ou même prêté, par son propriétaire, à d'autres personnes, à dessein de leur communiquer les indulgences ; et, pour les gagner lui-même, le propriétaire doit le faire indulgencier de nouveau.

Par un décret récent applicable à la Mission de Corée, le propriétaire d'un crucifix indulgencé pour le Chemin de la Croix, peut faire participer aux indulgences tous ceux qui, avec lui, font l'exercice du Via Crucis devant ce crucifix.

Les confréries approuvées dans la Mission de Corée sont celles : 1° du Sacré-Cœur de Jésus ; 2° du Saint et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs ; 3° du Saint Rosaire ; 4° du scapulaire du Mont-Carmel.

Pour être reçu valablement d'une confrérie, l'inscription sur le registre de cette confrérie, avec la permission du missionnaire, est ordinairement suffisante (si l'on excepte la confrérie du scapulaire, qui a une formule propre d'admission). Cependant, il est incontestable qu'une certaine solennité contribue au bon ordre et au bien général : il en résulte une impression plus forte dans l'esprit des fidèles qui ont le bonheur d'être agrégés.

Donc, à partir de la publication du présent règlement, lorsqu'un missionnaire voudra recevoir quelqu'un dans une confrérie, il devra prendre le surplis et l'étole blanche, et réciter, suivant le cas, les formules qu'on trouvera à l'Appendice. (On peut voir aussi Monita prov. Nankinen, p. ciii et suiv.).

L'admission à une confrérie étant et devant être regardée comme une faveur, un privilège, il est défendu d'admettre indistinctement toutes les personnes qui en feraient la demande d'une manière plus ou moins réfléchie.

On ne doit pas admettre un chrétien tiède, ou dont la conduite laisserait à désirer, des parents qui négligent l'instruction de leurs enfants, etc. Pour le scapulaire du Carmel, en particulier, il est défendu d'admettre quiconque, (jeune ou vieux) n'aurait pas encore reçu la confirmation.

Afin de rappeler aux nouveaux agrégés leurs privilèges et leurs obligations, on leur délivrera un billet, sur lequel seront indiqués, le jour, le mois, etc., où ils ont été reçus dans la confrérie.

ARTICLE IV PROPAGATION DE LA FOI

La Œuvre de la Propagation de la foi étant établie en Corée, chaque missionnaire se fera un devoir de l'entretenir, surtout quand ses chrétiens seront un peu plus à l'aise, en leur faisant connaître les avantages et privilèges qu'ils y trouveront, et les bénédictions que leur charité attirera sur eux, ainsi que sur la Corée.

Jusqu'ici on a reçu de chaque membre 150 sapèques ; mais cette somme est insuffisante et ne représente point les 2fr.50 que l'on donne dans les autres contrées, pour gagner les indulgences.

ARTICLE V SAINTE-ENFANCE

On ne doit pas employer, les fonds de la Sainte-Enfance à l'Œuvre de la Propagation de la foi, et réciproquement. Il importe donc, dans la pratique, de bien distinguer les baptiseurs rétribués par la Sainte-Enfance, des catéchistes ou autres, chrétiens que l'on emploierait pour prêcher les païens ou catéchiser les catéchumènes.

On considérera comme baptiseurs attitrés ceux-là seuls qui auront, dans le courant de l'année, baptisé au moins quinze enfants de païens ; et la récompense ou rétribution à donner à ceux qui auront rempli ces conditions, ne pourra pas dépasser la somme de 15 lig. en yep-tjyen.

Les gages des nourrices des enfants de la Sainte-Enfance sont présentement fixés à 5 lig. yep-tjyen ou 15 lig. tang-o par mois.

Le règlement de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, arrêté dans le synode de Mars 1857, est de nouveau promulgué et mis en vigueur, à l'exception de quelques tarifs, qui ont dû être changés. (Voir Appendice).

ARTICLE VI HOSPICE DES VIEILLARDS

Le nombre des admissions au Yang-ro-ouen est présentement fixé au maximum de trente-trois.

Pourront seulement être admis, même avant leur baptême, les vieillards des deux sexes qui n'ont pas de moyens d'existence et sont âgés de plus de soixante-dix ans ; également, au-dessous de cet âge, les infirmes de tout genre, sans famille, ou incapables de gagner leur vie.

Aucun missionnaire ne doit envoyer qui que ce soit pour le Yang-ro, avant d'en avoir obtenu l'autorisation du Vicaire apostolique.

On accorde à chaque missionnaire deux lits pour les chrétiens de son district ; mais lorsque, pour des raisons diverses, il sera impossible de satisfaire à toutes les demandes, la priorité d'admission suivra le rang d'ancienneté des missionnaires.

Les frais de voyage des vieillards envoyés par un missionnaire, sont à la charge de celui-ci, jusqu'au jour de leur entrée dans l'établissement.

En échange de la concession faite aux missionnaires relativement au Yang-ro-ouen, on espère qu'ils ne négligeront pas, si l'occasion se présente, de provoquer des aumônes en faveur de cet établissement, entièrement à la charge de la Mission.

ARTICLE VII CONCLUSION

Tant que l'état actuel durera, les missionnaires de province feront bien de ne porter avec eux, en administration, que le moins de bagage possible, c'est-à-dire les choses absolument nécessaires pour la messe et l'administration des sacrements, plus quelques autres objets indispensables, comme : devant d'autel, nappe de communion, fer à hosties, vin de messe, bréviaire, Novum Testamentum, Imitation de Jésus-Christ, Synode du Sutchuen, une petite théologie (par ex., celle de Gury), les cahiers d'administration, les habits coréens nécessaires, couverture, quelques objets de piété (chapelets, croix, médailles, scapulaires, images).

Quant au vin de messe, on peut en faire déposer à l'avance quelques petites bouteilles ou flacons dans les kong-so qu'on doit visiter plus tard. Par dispense, on se sert d'eau, et non de vin, pour les dernières ablutions.

Le Synode du Sutchuen étant admis comme règle dans la Mission, chaque missionnaire devra le lire attentivement, l'étudier. Il est bon de l'avoir toujours avec soi et de le consulter souvent : on en retirera de grands secours pour soi-même et pour le bien des âmes.

Le présent Coutumier devra également se trouver toujours, ainsi que le Synode du Sutchuen, dans le bagage du missionnaire, afin de pouvoir être consulté et étudié avec la même assiduité : outre l'uniformité de conduite qui en résultera, on peut espérer qu'il rendra de grands services aux missionnaires de Corée, non-seulement en temps de repos, mais surtout au milieu des difficultés de tout genre qui se rencontrent dans l'exercice du ministère.

Annexe : Textes cités abondamment ou intégralement dans l'Histoire de Dallet

La plus grande partie de l'œuvre de Dallet est un récit librement composé à partir de ce qu'il a trouvé dans ses sources, mais il indique de temps à autre des portions de texte comme étant des citations directes.

Volume 1

Introduction

Chapitre 8

Extrait d'une lettre du Père Pourthié (sur les « mun-gaek »).

Chapitre 10

Court extrait d'un texte de 1855 de Mgr Daveluy.

Chapitre 14

Extrait d'une lettre du Père Pourthié (sur la vie quotidienne)

Livre 1

Chapitre 4

Long récit de ses interrogatoires par Paul Yun Ji-Chung

Livre 2

Chapitre 3

Texte officiel de la sentence de Yi Seung-hun

Texte officiel de la sentence des 2 princesses

Texte officiel de la sentence du P. Zhou

Livre 3

Chapitre 3

Lettre de Lutgarda Yi à sa mère

Lettre de Lutgarda Yi à ses 2 sœurs

Chapitre 4

Extraits de la lettre sur soie d'Alexandre Hwang

Texte officiel de la sentence de Thomas Hwang

Texte officiel de la lettre du roi de Corée à l'empereur de Chine

Réponse de l'empereur de Chine

Chapitre 5

Texte de l'« Instruction royale contre la mauvaise religion » de 1802

Lettre à sa mère par Charles Yi Gyeong-do (frère de Lutgarda)

Livre 4

Chapitre 1

Récit de son arrestation et de ses interrogatoires par Peter Sin Tae-bo

Lettre des chrétiens de Corée à l'évêque de Pékin

Lettre des chrétiens de Corée au souverain pontife

Chapitre 2

2 lettres d'André Kim à son frère aîné

Lettre d'André Kim aux chrétiens Yi et Yu, leur recommandant sa femme

Chapitre 4

Récit de son procès par Peter Sin Tae-bo

Lettre de Paul Yi Jong-hui à sa famille

Lettre de Paul Yi Jong-hui à sa femme

Lettre de Paul Yi Jong-hui aux associés de la confrérie de Myeongdo

Volume 2

Livre 1

Chapitre 1

Lettre au Pape écrite vers 1825, par Augustin Yu Yong-sim

Première citation de lettres de Mgr Bruguière évoquant ses voyages

Sa lettre aux directeurs de la Société des Missions Etrangères sur l'acceptation de la mission coréenne

Bref pontifical érigeant la Corée en vicariat apostolique (latin seulement)

Bref pontifical nommant le Père Bruguière comme premier vicaire apostolique (latin seulement)

Chapitres 2 et 3

Mgr Bruguière décrit ses voyages (*Annales* Vol. 8 1835)

il cite des lettres des chrétiens coréens

Chapitre 4

Lettre de Mgr Donato annonçant la mort de Mgr Bruguière

Lettre du Père Maubant aux directeurs du séminaire de la Société des Missions Etrangères à son entrée en Corée

Lettre du Père Maubant après son entrée en Corée

Brefs extraits de lettres du Père Maubant

Chapitre 5

Biographie du Père Chastan par Mgr Jordany, évêque de Fréjus

Lettre du Père Chastan à ses parents depuis Macao

Extrait d'un rapport du Père Maubant pour 1837 aux Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères

Chapitre 6

Lettre du vicaire apostolique du Sichuan au départ de Mgr Imbert

Récit de voyage de Mgr Imbert

Livre 2

Chapitre 1

Récit de Mgr Imbert (& Daveluy) du début de la persécution de 1839

Chapitre 2

Lettre de l'évêque convoquant le Père Maubant

Extrait d'une lettre de Thomas Choe Yang-eop au sujet de son père.

Note aux prêtres par l'évêque Imbert

Dernière lettre du père Chastan à ses parents

Citation du Promoteur de la foi sur leur reddition

Message d'adieu des pères Chastan et Maubant aux membres de la Société des Missions Etrangères

Chapitre 4

Lettre de John Yi Mun-woo

Livre 3

Chapitre 2

André Kim relate sa première entrée (à Uiju et retour)

Lettre de l'évêque Ferréol aux directeurs de la Société des Missions Etrangères (AP12)

Extraits de la lettre d'André Kim décrivant le voyage à Hunchung

Chapitre 3

Lettres d'André Kim au père Libois décrivant ses voyages

Lettre du père Gotteland sur l'arrivée d'André Kim

Lettre de l'évêque Ferréol sur le voyage en Corée
Chapitre 4
Lettres du père Daveluy
Lettre d'André Kim en prison à l'évêque Ferréol
Lettre d'André Kim aux chrétiens coréens
Chapitre 5
Lettre (originellement en chinois) du capitaine Cécille au gouvernement coréen
Bref commentaire de Mgr Ferréol
Extraits de lettres du Père Daveluy
Chapitre 6
Lettre de Thomas Choe sur le double naufrage
Réponse du gouvernement coréen au capitaine Cécille (envoyée via Pékin à LaPeter à Macao)
Lettre du Père Daveluy sur les brèves visites de navires français
Lettre de Thomas Choe annonçant son arrivée en Corée
Lettre du Père Daveluy
Chapitre 7
Lettre du Père Daveluy sur un cortège royal
Autre lettre de Thomas Choe
Extrait d'une lettre du Père Francllet, missionnaire en Mandchourie, au Père Barran, supérieur du séminaire des Missions étrangères, sur l'arrivée du Père Maistre en Corée.
Dernière lettre de Mgr Ferréol au Père Barran
Livre 4
Chapitre 1
Lettre du Père Daveluy au Père Barran
Lettre du Père Maistre
Lettre du Père Choe au Père Legrégeois
Lettre du Père Maistre au Père Barran
Lettre du Père Berneux sur son arrivée en Indochine
Court extrait d'une lettre de Mgr Berneux sur son voyage en Mandchourie
Courts extraits d'autres lettres de Mgr Berneux
Chapitre 2
Mgr Berneux raconte son voyage en Corée
Long récit du Père Pourthié sur le même voyage
Autre lettre du Père Choe
Une lettre de Mgr Berneux
Une autre lettre de Mgr Berneux
Une autre lettre de Mgr Berneux
Chapitre 3
Une lettre de Mgr Daveluy
Une lettre du Père Féron à ses parents
Une lettre du Père Choe
Une autre lettre de Mgr Daveluy
Une lettre de Mgr Berneux au Conseil de la Propagation de la Foi
Longues lettres de Mgr Berneux
Une lettre de Mgr Daveluy
Chapitre 4
Lettre adressée par Mgr Berneux au Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande
Lettre du Père Féron

Une autre lettre de Mgr Daveluy
Lettre du Père Pourthié
Les Pères Ridel et Calais racontent leur arrivée en Corée
Lettre de Mgr Berneux au Père Albrand
Lettre de Mgr Berneux au Pape
Chapitre 5
Une longue lettre du Père Pourthié
Rapport etc. de Mgr Berneux
Extraits de lettres de Mgr Daveluy
Une autre lettre de Mgr Berneux
Deux lettres du Père Pourthié
Livre 5
Chapitre 1
Lettre de Mgr Berneux aux Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères
Lettre de Mgr Daveluy à sa famille
Court extrait d'une lettre du Père Pourthié
De la dernière lettre de Mgr Berneux à l'Europe
Court extrait du Père Féron
La dernière lettre du Père Pourthié à l'Europe
Chapitre 2
Rapports des gardes sur le procès de Mgr Berneux
Chapitre 3
Rapport sur les martyrs coréens envoyé par le Père Féron
Le Père Féron aux Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères
Le Père Ridel à sa famille
Lettre du Père Calais
Lettre du Père Ridel
Récit du Père Ridel sur l'expédition de 1866
Lettre du Père Féron
Le Moniteur du 27 décembre 1866
Le Moniteur du 7 janvier 1867
Suite du récit du Père Ridel
Rapport de 9 chrétiens coréens sur la situation
Lettre du pape aux chrétiens coréens